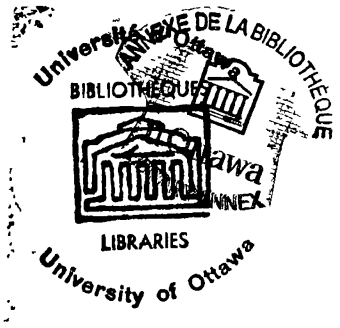
001576
V. 1

THESE DE MAITRISE (HISTOIRE)

Le curé de campagne face à la montée du nationalisme et du laïcisme dans le Bas-Canada (1801-1838)

par

Richard Chabot



DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des Arts
Université d'Ottawa

1971

UMI Number: EC55658

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.
In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI®

UMI Microform EC55658
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

A ma mère

TABLE DES MATIERES

Dédicace ii
Table des matières iii
Sigles iv
Bibliographie v
Carte xxii

INTRODUCTION 1

Chapitre I: Le problème scolaire au début du XIXe siècle et la réaction du curé de campagne . 5

L'intervention du gouvernement dans le secteur scolaire. Un mouvement laïque canadien-français dans le secteur scolaire. Les efforts de la hiérarchie et ses résultats. La réaction du curé de campagne.

Chapitre II: Le curé de campagne et le bill des Fabriques 46

Les incidences de la crise agricole sur le financement de la fabrique. Les intérêts des élites locales au niveau de la fabrique. Le curé de campagne et l'échec du bill des notables.

Chapitre III: Le curé de paroisse face à la montée du nationalisme et aux insurrections de 1837-38 71

Un obstacle encore important à la révolte: le curé. Les élites locales et la montée du nationalisme. Le curé de paroisse et l'aventure nationaliste des leaders locaux. L'échec des insurrections de 1837-38.

CONCLUSION 104

INDEX 111

SIGLES

AAQ	Archives de l'Archevêché de Québec
ACAM	Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal
ACEJ	Archives de la Chancellerie de l'Evêché de Joliette
ACER	Archives de la Chancellerie de l'Evêché de Rimouski
ACESAP	Archives de la Chancellerie de l'Evêché de Ste-Anne-de-la-Pocatière
ACESH	Archives de la Chancellerie de l'Evêché de St-Hyacinthe
ACESJ	Archives de la Chancellerie de l'Evêché de St-Jérôme
ACESJQ	Archives de la Chancellerie de l'Evêché de St-Jean, Québec
ACETR	Archives de la Chancellerie de l'Evêché de Trois-Rivières
ACEV	Archives de la Chancellerie de l'Evêché de Valleyfield
AP	Archives paroissiales
APC	Archives publiques du Canada
APQ	Archives de la Province de Québec
ASN	Archives du Séminaire de Nicolet
ASQ	Archives du Séminaire de Québec
ASSH	Archives du Séminaire de St-Hyacinthe
ASSM	Archives de St-Sulpice
ASTR	Archives du Séminaire de Trois-Rivières
AUMG	Archives de l'Université McGill
BNQ	Bibliothèque nationale du Québec
BRH	Bulletin des Recherches historiques
CHR	Canadian Historical Review
CSM	Cahiers Ste-Marie
MSRC	Mémoires de la Société royale du Canada
RAC	Rapport sur les archives publiques du Canada
RC	Revue canadienne
SCHEC	Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique.

BIBLIOGRAPHIE

1 - SOURCES MANUSCRITES

La présente étude est surtout basée sur des manuscrits tirés des archives diocésaines.

A- ARCHIVES PRIVEES.

1. Archives diocésaines.

a- Montréal (ACAM)

1/ Registres
Les copies des lettres écrites par les évêques aux curés de paroisses sont gardées dans des registres. Nous avons consulté ceux-ci:

Registre des lettres - Mgr Lartigue (1819-1840)
RLL t. 1 à 9, 1819-1840.

Registre des lettres - Mgr Bourget (1837-1839)
RLB t. 1, 1837-1839.

Registres divers
RCD, 124 et 125 (Ordonnances I, II)
Ce sont les ordonnances que les évêques émettent lors des visites pastorales. Ces deux registres d'ordonnances couvrent plusieurs paroisses de la région de Montréal au XVIIIe et au XIXe siècles.

2/ Dossiers
Les lettres reçues ont écé classées et annotées dans différents dossiers.

Fonds paroissiaux
Ce fonds a été l'objet d'un examen systématique. A remarquer que nous avons mis entre parenthèse les dossiers couvrant les années 1836 en montant, parce que ceux-ci n'ont pas encore été numérotés et classifiés complètement. Nous avons parcouru

ceux-ci jusqu'en 1840:

350.100 Fabrique
355.102 St-Enfant-Jésus (Pte-aux-Trembles), 1787-1835 (1836-1869)
355.103 Sts-Anges (Lachine), 1768-1832 (1837-1850)
355.104 Purification-de-la-BVM (Repentigny), 1769-1835 (1836-1850)
355.105 St-Laurent, 1787-1835 (1836-1863)
355.106 St-François-de-Sales, 1768-1816 (Ile Jésus). La paroisse a été supprimée en 1816
355.107 St-François d'Assise (Longue Pointe), 1787-1834 (1836-1875)
355.108 St-Sulpice 1772-1809; 1810-1834 (1836-1872)
355.109 Ste-Anne-de-Bellevue, 1792-1835 (1836-1843)
355.110 St-Joachim (Pointe-Claire), 1787-1835 (1836-1851)
355.111 Ste-Geneviève, 1768-1835 (1836-1848)
355.112 Visitation-de-la-BVM (Sault-au-Récollet), 1774-1835 (1836-1871)
355.113 St-Joseph (Rivière-des-Prairies), 1790-1835 (1836-1874)
355.114 L'Assomption, 1766-1825 (1836-1847)
355.116 St-Martin (Laval), 1770-1834
355.117 St-Vincent-de-Paul (Laval), 1766-1835; 1836 (1837-1856)
355.118 Ste-Rose (Laval), 1761-1798; 1804-35 (1836-1876)

Dossiers des prêtres (correspondance des curés avec diverses personnes).

420.019 Plinguet Vincent. (1833)
420.029 Brassard Thomas. (1830)
420.041 Blanchet Augustin-Magloire. (1837)
420.045 Porlier F.P. (1830-1869)
420.046 Poirier Isidore. (1834)
420.048 Chartier Etienne. (1828)
420.051 Paquin Jacques. (1824)
420.063 Ryder Rodrigue. (1831-32)
420.066 Marcoux Joseph. (1834-35)
420.093 Charland L. David (1836)
420.095 Lafrance Pierre (1826)

Dossiers Lartigue-Bourget

901.013 Notice biographique de Mgr Plessis (1792-1835). Québec et Montréal relativement à

l'érection du diocèse de Montréal (1821-35)
901.014 Mgr Lartigue. (1820-29)
901.015 Mgr Lartigue - contre l'admission des Notables (1823-31)
901.016 Mgr Lartigue - lettres personnelles. (1798-1834)
901.018 Mgr Lartigue - gouvernement anglais et Evêché de Montréal. (1811-33)
901.019 St-Sulpice et Mgr Lartigue
901.021 Mgr Lartigue - Question des notables - Education - Ecoles normales. (1831-35)
901.027 Mgr Lartigue : lettres de Augustin Vervais maître d'école. (1811-35)
901.047 Sermons de M. Pierre-Antoine Tabeau, prêtre: sermons (2) (1804-1833)
901.092 Education - Ecoles normales. (1826-35)
901.150 Lettres de D.B. Viger à Mgr Lartigue (1825-35)

Dossiers divers

990.143 Olivier Bruneau, comptes (1814-1820)

b- Québec (AAQ)

1/ Registres

Les copies des lettres écrites par les évêques aux curés de paroisses sont conservées dans des registres comme à Montréal. Nous avons consulté les suivants:

t. IV	(1799-1808)	t. XIII	(1826-1829)
t. VIII	(1808-1815)	t. XIV	(1829-1832)
t. IX	(1815-1819)	t. XV	(1832-1833)
t. X	(1819-1822)	t. XVI	(1833-1835)
t. XI	(1822-1824)	t. XVII	(1835-1836)
t. XII	(1824-1826)	t. XVIII	(1836-1829)

2/ Dossiers

Les lettres reçues sont réparties dans des cartables. Nous avons consulté ceux-ci:

Evêché de Montréal

I (1732-1823); II (1823-1826); III (1826-1830); IV (1830-32); V (1832-1834); VI (1835-1837).

Fonds paroissiaux
Nous avons examiné surtout les lettres reçues de 1790 à 1840:

La Nativité de Notre-Dame (Beauport), 1762-1842
L'Ange-Gardien, 1664-1846
L'Annonciation (Ancienne-Lorette), 1768-1837
L'Assomption (Les Eboulements), 1741-1843
La Visitation-de-Notre-Dame (Château-Richer), 1684-1841
Rivière St-François, 1791-1841
St-Ambroise (Loretteville), 1768-1840
St-Antoine-de-Tilly, 1766-1845
St-Augustin-de-Portneuf, 1722-1841
Ste-Anne-de-Beaupré, 1668-1839
St-Charles (Bellechasse), 1760-1840
St-Charles-Borromée (Charlesbourg), 1767-1840
St-Charles (Grondines), 1678-1839
Ste-Croix (Lotbinière), 1766-1840
St-Etienne (Beaumont), 1730-1842
St-Etienne (La Malbaie), 1791-1840
Ste-Famille (Cap-Santé), 1766-1841
Ste-Famille (Ile d'Orléans), 1743-1842
St-François-de-Sales (Neuville), 1720-1841
St-Gervais, 1770-1842
St-Henri (Lauzon), 1762-1841.
St-Jean-Baptiste (Les Ecureuils), 1746-1841
St-Jean (Des Chaillons), 1738-1847
St-Jean (Île d'Orléans), 1766-1835
St-Joachim, 1771-1840
St-Joseph-de-Beauce, 1761-1845
St-Joseph (Deschambault), 1731-1840
St-Joseph (Lauzon), 1761-1845
St-Louis (Charlevoix), 1775-1838
Ste-Marie-de-Beauce, 1767-1841
St-Michel-de-Bellechasse, 1768-1845
St-Nicolas (Lauzon), 1695-1840
St-Pierre (Baie St-Paul), 1767-1840
St-Pierre (Ile d'Orléans), 1788-1842
St-Vallier (Bellechasse), 1744-1839

3/ Cahiers des visites pastorales.
Nous avons examiné les cahiers 1 à 9 inclusivement. Cahier 1, 1787-1791 (3 vol.); cahier 2, 1791-1792; 1795; cahier 3, 1798-1800; 1802; 1805-1810; cahier 4, 1801-1802; cahier 5, 1803; cahier 6, 1806-1811; cahier 7, 1812-1824; cahier 8, 1825-1833; cahier 9, 1834.

c- St-Jean, Québec (ACESJQ)

1/ Fonds paroissiaux (correspondance des curés avec les évêques).
Les lettres reçues sont reliées à des cartables. Nous avons consulté les suivants du début jusqu'en 1840:

La Nativité de la T.S.V. (Laprairie), 12 janv. 1688-17 août 1839.
St-Antoine (Longueuil), 27 juin 1777-18 août 1838
Ste-Anne (Varennes), 26 mars 1761-8 août 1840
St-Constant, 26 juillet 1768-21 janvier 1838
St-Cyprien (Napierville), 19 juin 1817-20 nov. 1839
Ste-Famille (Boucherville), 9 sept. 1713-19 oct. 1839
St-François-du-Sault-St-Louis, 22 sept. 1767-25 nov. 1838
St-François-Xavier (Verchères), 9 fév. 1768-20 août 1838
St-Jacques-le-Mineur, 23 oct. 1832-10 juin 1840
St-Joseph (Chambly), 20 déc. 1777-22 fév. 1884
St-Luc, 23 oct. 1798-3 juillet 1839
Ste-Marguerite-de-Blainfindie (l'Acadie), 1 janv. 1789-2 avril 1840
St-Philippe, 21 sept, 1769-6 août 1839
St-Rémi (Napierville), 8 mars 1826-20 août 1838
Ste-Trinité (Contrecoeur), 10 avril 1741-9 juillet 1838
St-Valentin, 1822-22 fév. 1839

d- St-Hyacinthe (ACESH)

1/ Fonds paroissiaux (correspondance des curés avec les évêques).
Les lettres reçues de chaque paroisse ont été rassemblées dans différents dossiers. Nous avons consulté les dossiers suivants:

XVII, C.11 St-Antoine-de-Chambly, 1806-1840
XVII, C.12 St-Athanase, 1807-1840
XVII, C.18 St-Césaire, 1822-1838
XVII, C.19 St-Charles-sur-Richelieu, 1772-1830
XVII, C.25 St-Denis, 30 juillet 1768-1 janv. 1840
XVII, C.36 St-Hugues, 1823-1840
XVII, C.39 St-Ours, 1768-1840
XVII, C.41 St-Jean-Baptiste-de-Rouville, 1787-1839
XVII, C.46 St-Jude, 1819-1840
XVII, C.49 St-Marc-sur-Richelieu, 1789-1840

XVII, C.53 St-Mathias, 1777-1840
XVII, C.54 St-Mathieu (Beloeil), 1768-1840
XVII, C.57 Ste-Marie-de-Monnoir (Marieville), 1798-1840
XVII, C.62 Notre-Dame-du-Rosaire (St-Hyacinthe)

XVII, C.66 St-Pierre (Sorel), 1776-1840
XVII, C.68 La Présentation

e- Ste-Anne-de-la-Pocatière (ACESAP)

1/ Fonds paroissiaux (correspondance des curés avec les évêques).
Les lettres reçues des différentes paroisses sont reliées à des cartables. Nous avons consulté ces derniers du début jusqu'en 1840:

Cap Saint-Ignace, 24 janv. 1683-15 juin 1838
Notre-Dame-de-l'Assomption (Berthier), 8 nov. 1710-7 nov. 1841
Notre-Dame-de-Liesse (Rivière-Ouelle), 18 mai 1692-3 avril 1839
Notre-Dame-du-Bon-Secours (l'Islet), 26 juillet 1702-25 janv. 1840
St-André (Kamouraska), 12 juillet 1790-24 mai 1840
Ste-Anne-de-la-Pocatière, 31 mars 1750-15 déc. 1837
St-François (Rivière du Sud), 27 déc. 1682-25 sept. 1840
St-Jean Port-Joli, 23 déc. 1760-9 avril 1840
St-Louis (Kamouraska), 3 mars 1722-9 déc. 1839
St-Patrice-de-Rivière-du-Loup, 30 août 1790-20 avril 1841
St-Pierre-du-Sud, 16 déc. 1760-10 mars 1839
St-Roch-des-Aulnaies, 8 fév. 1761-12 avril 1840
St-Thomas-de-Montmagny, 31 janv. 1761-4 fév. 1839

f- Joliette (ACEJ)

1/ Fonds paroissiaux (correspondance des curés avec les évêques).
Les lettres reçues de chaque paroisse sont reliées à des cartables. Nous avons consulté ces derniers du début jusqu'en 1840:

St-Antoine-de-Lavaltrie, 21 juin 1767-1 août 1839

St-Cuthbert, 10 janv. 1776-28 déc. 1839
Ste-Elizabeth, 10 sept. 1801-20 déc. 1839
Ste-Geneviève (Berthier), 26 juillet 1766-21 avril 1847
St-Henri (Mascouche), 22 mai 1767-6 août 1839
St-Jacques-le-Majeur, 25 juillet 1788-29 nov.1839
St-Joseph (Lanoraie), 30 janv. 1761-7 oct. 1839
St-Paul-de-Joliette, 14 mars 1780-19 mai 1892
St-Roch-de-l'Achigan, 8 janv. 1770-17 déc. 1839
Visitation (Ile Dupas), 20 août 1720-13 août 1838

g- St-Jérôme (ACESJ)

1/ Fonds paroissiaux (Correspondance des curés avec les évêques)
Les lettres reçues des différentes paroisses ont été rassemblées dans différents dossiers. Nous avons consulté les dossiers suivants:

VIA17K Ste-Anne-des-Plaines, 1788-1830; 1830-1838
VIA20K St-Benoît, 1794-1824; 1828-1832; 1832-1839
VIA38K Ste-Scolastique, 1832-38
VIA40K Ste-Thérèse-de-Blainville, 1788-1818; 1818-1829; 1829-1836; 1836-1846
VIA41K St-Louis-de-Terrebonne, 1793-1810; 1810-1823; 1823-1829; 1829-1842
VIA49K St-Charles-de-Lachenaie, 1722-1831; 1831-1879
VIA50K L'Annonciation (Oka), 1816-1850
VIA52K St-Eustache, 1768-1823; 1824-32; 1832-1851

h- Valleyfield (ACEV)

1/ Fonds paroissiaux (correspondance des curés avec les évêques)
Les lettres reçues des différentes paroisses sont reliées à des cartables. Nous avons consulté ces derniers du début jusqu'en 1840:

St-Clément (Beauharnois), 19 mars 1798-7 juillet 1840
St-Ignace (Côteau-du-Lac), 25 mai 1830-16 avril 1840
St-Joachim (Châteauguay), 1736-1840
St-Joseph-de-Soulanges (les Cèdres), 1752-1840
St-Michel (Vaudreuil), 11 avril 1766-1 janv. 1840
Ste-Madeleine (Rigaud), 9 nov. 1794-8 mars 1840
St-Polycarpe, juillet 1808-5 fév. 1839
St-Timothée, 25 mars 1818-1840

i- Rimouski (ACAR)

1/ Fonds paroissiaux (Correspondance des curés avec les évêques)
Les lettres reçues de chaque paroisse ont été rassemblées dans différents dossiers. Nous avons consulté ceux-ci jusqu'en 1840:

Notre-Dame-des-Neiges (Trois-Pistoles), 1781-1833; 1834-35
Rimouski, 1723-1800; 1801-1848
Ste-Cécile-du-Bic, 1829-1867
St-Georges (Cacouna), 1789-1834; 1835-1849
St-Jean-Baptiste (Ile Verte), 1762-1838
St-Jérôme-de-Matane, 1795-1858

j- Trois-Rivières (ACETR)

1/ Fonds paroissiaux (Correspondance des curés avec les évêques)
Les lettres reçues des différentes paroisses sont reliées à des cartables. Nous avons consulté ces derniers du début jusqu'en 1840:

Immaculée-Conception, 16 juin 1690-24 sept. 1907
Ste-Anne-de-la-Pérade, 11 nov. 1769-1840
Ste-Anne (Yamachiche), 11 sept. 1766-1840
St-Antoine-de-Padoue (Louiseville), 1 oct. 1718-1840
St-François-Xavier (Batiscan), juin 1674-1840
Ste-Geneviève-de-Batiscan, 7 mai 1769-1840
St-Joseph-de-Maskinongé, 7 juillet 1766-1840
St-Léon,(Maskinongé) 1802-6 fév. 1924
Ste-Marie-Madeleine (Cap-de-la-Madeleine), 9 août 1786-1840
St-Maurice (Pointe-du-Lac), 1742-1840

2. Archives paroissiales (AP)

a- Montréal

1/ Cahiers des recettes et dépenses de la fabrique. Habituellement le cahier des délibérations des marguilliers est inclus dans les cahiers de recettes et dépenses.

Nous avons consulté les cahiers suivants jusqu'en 1840:

L'Assomption Cahier 1, 1742-1809; Cahier 2, 1810-1871
La Visitation-de-la-BVM Cahier 1, 1736-1824
Sts-Anges (Lachine) Cahier 1, 1769-1825
St-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles) Cahier 1, 1726-1865
St-Joachim (Pointe-Claire) Cahier 1, 1749-1838
St-Joseph (Rivière-des-Prairies) Cahier 1, 1704-1851
Ste-Rose (Laval) Cahier 1, 1800-1842
St-Sulpice Cahier 1, 1756-1879
St-Vincent-de-Paul, Cahier 1, 1743-1806

b- St-Jean,Québec

1/ Cahiers des recettes et dépenses de la fabrique.

Nous avons consulté les cahiers suivants jusqu'en 1840:

Nativité-de-la-TSV (Laprairie) cahier 3, 1759-1917
St-François-Xavier (Verchères) Cahier 1, 1724-1762; cahier 2, 1762-1799; cahier 3, 1800-1864

c- St-Jérôme

1/ Cahiers des recettes et dépenses de la fabrique.

Nous avons consulté les cahiers suivants jusqu'en 1840:

St-Eustache Cahier 1, 1787-1802; cahier 2, 1802-1862
Terrebonne Cahier 1, 1797-1857

3. Archives d'institutions

a- Compagnie de Saint-Sulpice (Montréal) (ASSM)

Tiroir 70, S.8, Notice sur le Séminaire. Une partie du document traite de la conduite du Séminaire durant les troubles de 1837-38.

b- Séminaire de Nicolet (ASN)

Les lettres ont été classées et annotées dans différents fonds. Nous avons consulté ceux-ci:

Succession Raimbault, Collection Séminaire, Vol. III, no 30
Polygraphie, Vol. IV, no 9 à 23
Succession Bois, Lettres au Dr Meilleur, no 1 à 14; Papiers Painchaud, Vol. XI, no 3 à 7

c- Séminaire de Québec (ASQ)

Lettres, Carton Séminaire 56, no 4, 11, 43a
Lettres, Polygraphie VIII, no 44 et 45
Lettres, Polygraphie 35, no 4b
Lettres, Carton T, no 126

d- Séminaire de St-Hyacinthe (ASSH)

Les lettres ont été classées dans différents dossiers. Nous avons consulté ceux-ci:

Armoire no 2, boîte 35, Correspondance de Mgr J. Sabin Raymond
Armoire no 2, boîte 41, Insurrection de 1837
Armoire no 2, boîte 44, Correspondance du Séminaire avec le gouvernement anglais
Armoire no 2, boîte 52, Le Séminaire de St-Hyacinthe. Notes historiques ou autres

e- Séminaire de Trois-Rivières (ASTR)

Fonds abbé Joachim Boucher (1826-1896)

f- Université McGill (AUMG)

Nous avons parcouru les lettres des curés adressées à l'Institution Royale:

ACC.447 Box 1/24

B- ARCHIVES PUBLIQUES.

1. Montréal. Bibliothèque nationale du Québec (BNQ)

a- Papiers Papineau.

Ce fonds comprend 1380 lettres de la famille Papineau, s'échelonnant entre les années 1813-1871. Toutes les lettres concernant la loi scolaire de 1829 nous semblent importantes.

b- Mes tablettes.

Journal de Romuald Trudeau (1820-1850). Notes manuscrites.

2. Ottawa. Archives publiques du Canada (APC)

a- Collection Neilson.

Les volumes suivants ont été consultés: MG24, B.1, Vol. 6, 7, 8, 17.

b- Série i: Mg24-série i. F.H. Séguin, Journal personnel Notes prises à Terrebonne (1831-33). Notes manuscrites.

3. Québec. Archives publiques de Québec (APQ)

a- Collection Papineau-Bourrassa.

Plusieurs lettres nous ont été utiles. Entre autres celles où Papineau explique à ses correspondants qu'il a de la difficulté à recevoir l'appui du clergé. Une partie de la correspondance de Papineau a été inventoriée dans les RAPQ (1951-53) p. 160-229; Ibid, (1953-55) p. 187-442; Ibid, (1955-57) p. 253-375; Ibid, (1957-59) p. 53-184.

b- Correspondance Duvernay.

Plusieurs correspondants locaux se plaignent qu'ils n'ont pas l'appui du clergé. Ce fonds a été inventorié dans le RAPQ, t. 7 (1926-27), p. 145-252.

c- Les événements de 1837-38.

Ce fonds qui comprend les dossiers des insurgés, a été inventorié dans le RAPQ, t. 6, (1925-26), p. 146-329. Une autre partie de ce fonds est conservée aux APC, RG4, B. 37, 4 vol., sous le titre Rebellion Records, 1837-38.

d- Traité des fabriques.

Vers 1825. Abbé Jean-Henri A. Roux. Notes manuscrites.

II - SOURCES IMPRIMEES

Arbour H., Le Bill des Notables, Université de Montréal, 1962, thèse dactylographiée, maitrise ès Arts.

Hardy, R., Aperçu du rôle social et religieux du curé Notre-Dame (1840-1860), Université Laval, 1968, thèse dactylographiée, Diplôme d'Etudes supérieures.

Journaux (Les), Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1801-1837; La Gazette de Montréal, 17 août 1785-1791; 17 août 1796; La Gazette de Québec, 1800-1840; La Minerve 1826-1840; Le Canadien, 1828-1839; l'Echo du pays, 28 fév. 1833-juin 1836; Le Glaneur, déc. 1836-sept. 1837; Le Libéral, 17 juin-20 nov. 1837; Le Populaire, 1837-1838; Le Spectateur Canadien, 1813-1818.

Lettre de l'abbé Etienne Chartier à Louis-Joseph Papineau, reproduit dans BRH, t. 44 (1938), p. 112-142.

Lettre de l'abbé J.B. Curatteau à son frère, repr. dans BRH, t. 38 (1932), p. 356-378.

Lettre d'un curé du Canada, repr. dans BRH, t. 17 (1910), p. 4-15.

Lettre du curé de Navières sous le titre: Un voyage à la Nouvelle en 1730, repr. dans la RC, t. 22 (1886), p. 15-35.

Magnan, H., Liste des tableaux envoyés de Paris au Canada de 1817 à 1820, dans BRH, t. 32 (1926), p. 93-103.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec, 8 vol.; publ. par H. Têtu et C.O. Gagnon, Québec, A. Côté et cie; vol. 1, 1660-1740, 1887, 589 p.; vol. 2, 1741-1806, 1888, 566 p.

Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection 1836, vol. 1, 1836-1869, Montréal, typographie Le Nouveau Monde, 1887, 499 p.

Notes d'Alfred Dumouchel sur la rébellion de 1837-38, à St-Benoît, repr. dans BRH, t. 35 (1929), p. 31-51.

Ouellet, F., Papineau, textes choisis et présentés par les Cahiers de l'Institut d'histoire, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1959, 104 p.

Un ami de l'ordre, La Question des Fabriques, Québec, (s. éd.), 1831, 17 p.

Un témoin oculaire, Historique des événements arrivés à St-Eustache. Relié avec la Rébellion de 1837 à St-Eustache par C.A.M. Globensky, Québec, Coté, 1883, 334 p.

III - LES ETUDES

Allaire, J.-B., Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, 2 vol., Montréal, Imprimerie des Sourds-Muets, 1910, t. 1, Les Anciens, 543 p.

Auclair, E.-J., Histoire de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges ou les Cèdres (1702-1927), Montréal, Imprimerie des Sourds-Muets, 1927, 401 p.

Audet, F.-J., "Joseph Le Vasseur Borgia", dans MSRC, t. 19 (1925), p. 65-78.

Audet, L.-P., Le Système scolaire de la province de Québec de 1635 à 1840, 6 vol., Québec.

t. II, L'Instruction publique de 1635 à 1800, Les Presses de l'Université Laval, 1951, 363 p.
t. III, L'Institution royale, Les débuts: 1801-1825, Les Presses de l'Université Laval, 1952, 323 p.
t. IV, L'Institution Royale. Le déclin: 1825-1846, Les Presses de l'Université Laval, 1952, 417 p.
t. V, Les Ecoles élémentaires dans le Bas-Canada, 1800-1836, Editions de l'Erable, 1955, 327 p.

Audet, L.-P., "La Paroisse et l'Education", dans SCHEC, t. 14 (1947-48), p. 101-124.

Bechard, A., Histoire de la paroisse de St-Augustin (Portneuf), Québec, Imprimerie Léger-Brousseau, 1885, 393 p.

Biron, H., Grandeurs et misères de l'Eglise trifluvienne, (1615-1947), Trois-Rivières, 1947, Ed. trifluviennes, 1947, 242 p.

Carrière, V., Histoire de l'Ile Perrot de 1662 à nos jours, Valleyfield, (s. éd.), 1949, 255 p.

Casgrain, C.-E., Mémoires de famille, C.-E. Casgrain, Rivière-Ouelle, Manoir d'Avinault, Ed. privée, 1869, 254 p.

Chabot, R., "Le Rôle du Bas Clergé face au Mouvement Insurrectionnel de 1837", dans CSM, t. 1 (1967), p. 89-98.

Chapais, T., Cours d'histoire du Canada, t. 3, 1813-1833, Montréal, Valiquette, 336 p.

Choquette, C.-P., Histoire du Séminaire de St-Hyacinthe, t. 1, Montréal, l'Imprimerie des Sourds-Muets, 1911, 538 p.

Couillard-Després, Histoire de la seigneurie de St-Ours, IIe partie, La famille et la paroisse de St-Ours, 1785-1916, Montréal, Imprimerie des Sourds-Muets, 1917, 473 p.

David, L.-O., Les Patriotes de 1837-38, Montréal, Sénécal, 1884, 299 p.

De Bonnault, C., "La vie religieuse dans les paroisses rurales canadiennes au XVIIIe siècle les curés", dans BRH, t. 40 (1934), p. 645-675.

Demers, B., La paroisse de St-Romuald d'Etchemin, Québec, Laflamme, 1906, 396 p.

Demers, J.-U., Aperçus historiques sur l'Ile Jésus, Montréal, l'Atelier, 1957, 274 p.

Desbras, (anonyme)., "Un justicier de la statuaire et de la peinture dans nos vieilles églises", dans BRH, t. 25 (1919), p. 153-154.

Dionne, N.-E., Vie de C.-F. Painchaud, prêtre, curé fondateur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Québec, Léger Brousseau, 1894, 440 p.

Dubois, E., Le Feu de la Rivière du Chêne, St-Jérôme, Imprimerie Labelle, 1937, 340 p.

Fréchette, L.-H., Originaux et détraqués, Montréal, Patenaude, 1892, 360 p.

Galarneau, C., La France devant l'opinion canadienne (1760-1815), Québec-Paris, Les Presses de l'Université Laval et A. Colin, 1970, 401 p.

Gosselin, A., L'Instruction au Canada sous le régime français, 1635-1760, Québec, typ. Laflamme et Proulx, 1911, 501 p.

Groulx, L., L'Enseignement Français au Canada, 2 vol., Montréal, Granger Frères, 1933, t. 1, Dans le Québec, 327 p.

_____ "Les Patriotes de 1837 et les châtiments de l'Eglise", dans AN, t. 8 (1926), p. 217-231; 294-311; 347-354.

_____ "La situation religieuse au Canada français vers 1840", dans SCHEC, t. 8 (1941-42), p. 57.

Jolois, J.-J., J.-F. Perreault et les origines de l'enseignement laïque au Bas-Canada, 1753-1844, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1969, 268 p.

Jobin, A., Histoire de Québec, Québec, Institut St-Jean-Bosco, 1948, 366 p.

Lebon, W., Histoire du collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, 1827-1877, t. 1, Québec, Charrier & Dugal, 1948-1949, 574 p.

Lefebvre, J.-J., "Les Canadiens aux universités étrangères 1760-1850", dans MSRC, t. 55 (1961), p. 21-38.

Lemieux, L., L'établissement de la Première Province Ecclésiastique au Canada, 1783-1840, Montréal et Paris, Fides, 1968, 559 p.

Malchelosse, G., "Une rivière, une vallée...", dans les Dix, t. 20 (1955), p. 217-231.

Martin, R., "Le rôle du Clergé pendant l'insurrection de 1837", dans SCHEC, t. 8 (1941-1942), p. 89-93.

Matheson, T., "Les origines de la Surintendance de l'éducation au Bas-Canada (1830-1842)", dans BRH, t. 63 (1957), p. 93-97.

Migneault, P.-B., Le droit paroissial, Montréal, Beauchemin, 1893, 690 p.

Morisset, G., La peinture traditionnelle au Canada français, Ottawa, Cercle du livre de France, 1960, 216 p.

Ouellet, F., Histoire économique et sociale du Québec (1760-1850); structures et conjonctures. Préface de Robert Mandrou, Montréal-Paris, Fides, 1966, 639 p.

_____ Le Mandement de Mgr Lartigue de 1837 et la Réaction Libérale, dans BRH, t. 58 (1952), p. 97-104.

_____ Joseph Papineau et le régime parlementaire (1791), dans BRH, t. 61 (1955), p. 71-77.

_____ Mgr Plessis et la naissance d'une bourgeoisie canadienne, dans SCHEC, t. 22 (1955-56), p. 83-99.

_____ L'Enseignement Primaire: Responsabilité des Eglises ou de l'Etat? (1801-1836), dans RS, t. 2 (1961), p. 171-187.

_____ Toussaint Pothier et le problème des classes sociales (1829), dans BRH, t. 61 (1955), p. 147-159.

_____ Papineau dans la Révolution de 1837-38, dans CHR, t. 36 (1958), p. 13-34.

_____ et Jean Hamelin, La crise agricole dans le Bas-Canada (1802-1837), dans Etudes rurales t. 7, (1962), p. 36-57. Reproduit dans CHA, t. 23 (1962), p. 17-33.

Ouellet, F., Le clergé et l'échec des insurrections de 1837-38, dans Liberté, t. 7 (1965), p. 42-49.

Pagnuelo, S., Liberté religieuse en Canada, Etudes historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada, Montréal, Beauchemin & Valois, 1872, 409 p.

Rheault, L.-S., Autrefois et Aujourd'hui à Ste-Anne-de-la-Pérade, Trois-Rivières, de Carefel, 1895, 169 p.

Richard, J.-B., Les événements de 1837 à Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Hyacinthe, Soc. d'Histoire régionale, 1938, 47 p.

Roy, J.-E., Histoire de la Seigneurie de Lauzon, t. 11, Lévis, (s. éd.), 1898, 416 p.

Roy, P.-G., Toutes petites choses du régime anglais, t. 1, Québec, éd. Garneau, 1946, 300 p.

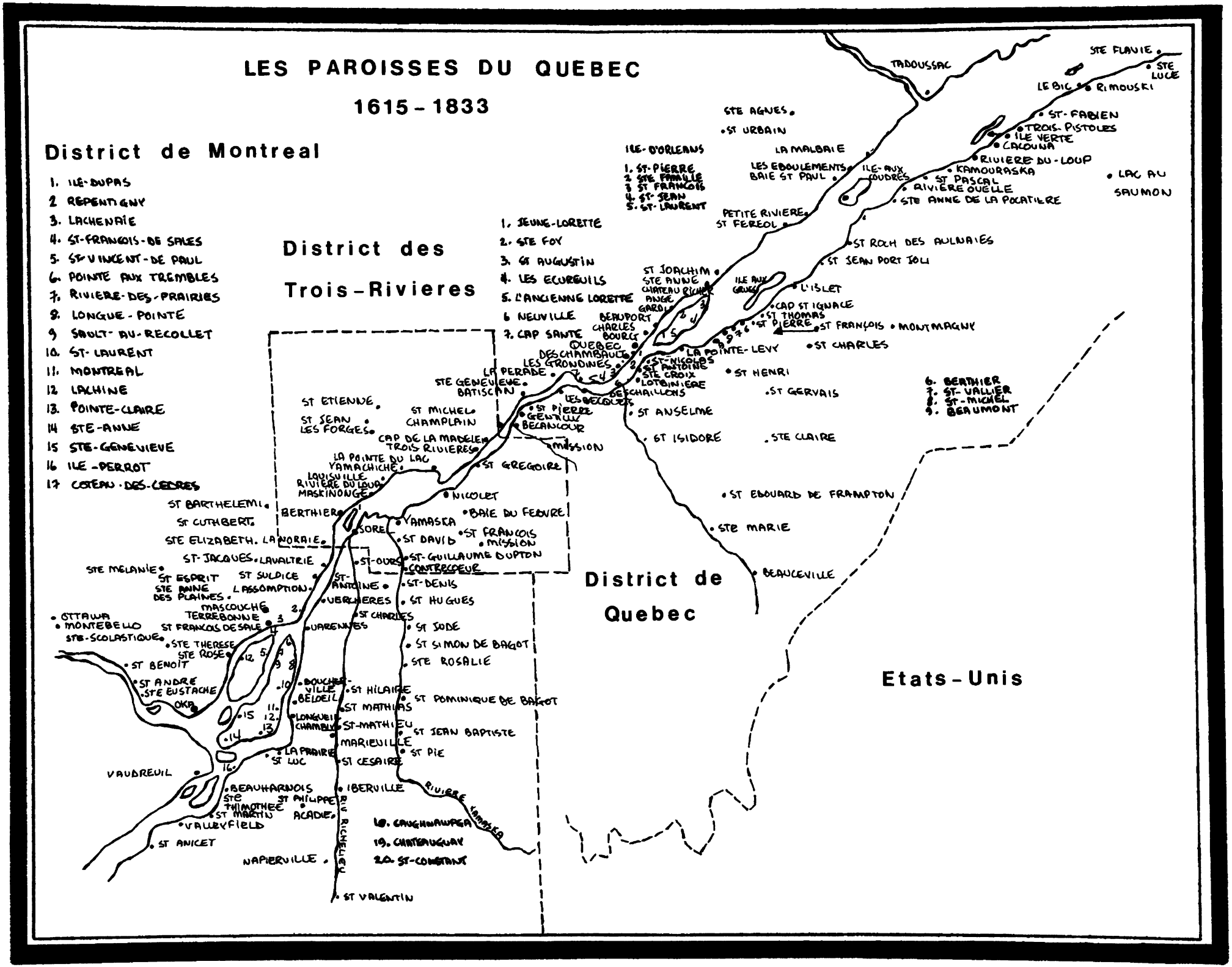
Rumilly, R., Histoire de St-Laurent, Montréal, Beauchemin, 1969, 310 p.

Salone, E., La Colonisation de la Nouvelle-France, Paris, E. Guilmoto, 1906, 467 p.

Trudel, M., L'Influence de Voltaire au Canada, 2 vol., Montréal, Fides (Collection l'Hermine), 1945, t. 1, de 1760 à 1850, 221 p.

_____ L'Eglise Canadienne sous le régime militaire, 1759-1764, t. 11, Les Institutions, Les Presses universitaires Laval, 1957, 490 p.

Trudelle, C., Paroisse de Charlebourg, Québec, Impr. A. Coté, 1887, 325 p.


LES PAROISSES DU QUEBEC
1615 - 1833
District de Montreal
1. ILE-DUPAS
2 REPENTIGNY
3. LACHENAIE
4. ST-FRANCOIS-DE SALES
5. ST-VINCENT-DE PAUL
6. POINTE AUX TREMBLES
7. RIVIERE-DES-PRAIRIES
8. LONGUE-POINTE
9 SAULT-AU-RECOLLET
10. ST-LAURENT
11. MONTREAL
12 LACHINE
13. POINTE-CLAIRE
14 STE-ANNE
15 STE-GENEVIEVE
16 ILE-PERROT
17 COTEAU-DES-CEDRES
District des Trois-Rivieres
1. JEUNE-LORETTE
2. STE FOY
3. ST AUGUSTIN
4. LES ECUREUILS
5. L'ANCIENNE LORETTE
6 NEUVILLE
7. CAP SANTE
ILE-D'ORLEANS
1. ST-PIERRE
2 STE FAMILLE
3 ST FRANCOIS
4. ST-JEAN
5. ST-LAURENT
STE AGNES
ST URBAIN
LA MALBAIE
LES EBOULEMENTS
BAIE ST PAUL
ILE-AUX COUDRES
PETITE RIVIERE ST FEREOL
TADOUSSAC
STE FLAVIE
STE LUCE
LE BIC
RIMOUSKI
ST-FABIEN
TROIS-PISTOLES
ILE VERTE
CACOUNA
RIVIERE-DU-LOUP
KAMOURASKA
ST PASCAL
RIVIERE OUELLE
STE ANNE DE LA POCATIERE
LAC AU SAUMON
ST ROCH DES AULNAIES
ST JEAN PORT JOLI
L'ISLET
CAP ST IGNACE
ST THOMAS
ST PIERRE
ST FRANÇOIS
MONTMAGNY
ST CHARLES
ST JOACHIM
STE ANNE
CHATEAU RICHER
ANGE GARDIEN
BEAUPORT
CHARLES BOURG
QUEBEC
DESCHAMBAULT
LES GRONDINES
LA PERADE
STE GENEVIEVE
BATISCAN
ST ETIENNE
ST JEAN LES FORGES
ST MICHEL CHAMPLAIN
CAP DE LA MADELEINE
TROIS RIVIERES
LA POINTE DU LAC
YAMACHICHE
LOUISVILLE
RIVIERE DU LOUP
MASKINONGE
ST GREGOIRE
NICOLET
BAIE DU FEBVRE
YAMASKA
ST DAVID
ST FRANCOIS
MISSION
ST GUILLAUME D'UPTON
CONTRECOEUR
ST-DENIS
ST HUGUES
ST JUDE
ST SIMON DE BAGOT
STE ROSALIE
ST DOMINIQUE DE BAGOT
ST HILAIRE
ST MATHIAS
ST-MATHIEU
ST JEAN BAPTISTE
MARIEVILLE
ST PIE
ST CESAIRE
IBERVILLE
RIVIERE LAMPRON
LA POINTE-LEVY
ST NICOLAS
STE CROIX
LOTBINIERE
ST HENRI
ST GERVAIS
STE CLAIRE
DESCHAILLONS
LES BECQUETS
ST PIERRE
GENTILLY
BECANCOUR
MISSION
ST ANSELME
ST ISIDORE
6. BERTHIER
7. ST-VALLIER
8. ST-MICHEL
9. BEAUMONT
ST EDOUARD DE FRAMPTON
STE MARIE
BEAUCEVILLE
District de Quebec
Etats-Unis
BERTHIER
ST BARTHELEMI
ST CUTHBERT
STE ELIZABETH
LA NORAIE
SOREL
ST-OURS
ST-JACQUES
LAVALTRIE
STE MELANIE
ST ESPRIT
STE ANNE DES PLAINES
ST SULPICE
L'ASSOMPTION
ST-ANTOINE
VERCHERES
ST CHARLES
MASCOUCHE
TERREBONNE
ST FRANCOIS DE SALE
UARENNES
OTTAWA
MONTEBELLO
STE-SCOLASTIQUE
STE THERESE
STE ROSE
ST BENOIT
ST ANDRE
STE EUSTACHE
OKA
BOUCHERVILLE
BELOEIL
LONGUEUIL
CHAMBLY
LA PRAIRIE
ST LUC
VAUDREUIL
BEAUHARNOIS
STE THIMOTHEE
ST MARTIN
VALLEYFIELD
ST ANICET
NAPIERVILLE
ST PHILIPPE
ACADIE
RIVIERE RICHELIEU
ST VALENTIN
16. CAUGHNAWAGA
19. CHATEAUGUAY
20. ST-CONSTANT

INTRODUCTION

Le début du XIXe siècle est une époque de mutations importantes. L'établissement d'une chambre d'assemblée et les idées de la Révolution française répandues ici entraînent de nouveaux courants de pensée. Le développement du commerce du bois coïncidant avec le déclin de la fourrure pose les bases d'un capitalisme pré-industriel. Les libertés de l'individu sur le plan économique, politique et social s'accroissent. D'autre part, une nouvelle élite canadienne-française s'affirme avec de nouveaux idéaux. A peu près en même temps, les malaises dans l'agriculture, les épidémies de choléra et les fièvres typhoïdes, la rareté des terres, révèlent un état de crise sans précédent.

Le curé de campagne n'échappe pas à cette ère de bouleversements. D'abord ses revenus sont touchés par la crise généralisée de l'agriculture et par le déclin de la production du blé. En second lieu, son pouvoir religieux et social est remis en question par la croissance numérique des professionnels canadiens-français et le développement au sein de ce groupe d'ambitions de classe. Enfin l'affirmation sous l'égide des professionnels et des petits marchands d'un

mouvement nationaliste prenant aussi, à des degrés divers, l'allure d'un mouvement libéral remet en question le leadership du curé de campagne.

Sans pouvoir l'affirmer catégoriquement, il nous semble, malgré tout, que son rôle et son influence n'aient pas connu une telle remise en question au XVIIIe siècle.[1] Le curé de campagne au XVIIIe siècle nous apparaît d'abord comme le dépositaire d'une tradition qui l'entraîne à voir le monde, la religion et son role de façon bien particulière. Chargé d'une paroisse, il est aussi le dépositaire de maintes attitudes qui reflètent la société dans laquelle il évolue. Jusque-là, il a partagé le pouvoir avec la classe seigneuriale et collaboré avec les représentants de l'Etat. A la fin du XVIIIe siècle, l'Eglise avec son évêque et ses curés, même en nombre insuffisant, sont accusés de former un Etat dans l'Etat. Ce jugement exagéré reflète cependant une certaine réalité. Le curé, sans être le seul dirigeant local, est néanmoins un personnage considérable au plan religieux, économique et social.

Il est le chef religieux de la paroisse. Comme les existences individuelles sont fortement imprégnées par la

---

1 - Les travaux sur le sujet manquant, nous avons entrepris certaines recherches qui ont ont permis de tracer brièvement quelques caractéristiques du curé de campagne au XVIIIe siècle. A ce propos, voir la bibliographie p. V à XIII inclusivement.

ferme. Habitué tout au long du XVIIIe siècle à se servir des revenus de la Fabrique pour l'embellissement des sanctuaires, il prendra beaucoup de temps à saisir la nécessité de construire un peu partout ses propres écoles. D'ailleurs, il n'est pas sans craindre encore une masse trop éduquée. Ce délai entre la hiérarchie ecclésiastique et le curé de campagne au niveau des prises de conscience révèle que l'Eglise ne formait pas toujours un bloc homogène.

Cette sorte de délai n'existera pas dans la question des Fabriques. Le curé de campagne réagira très vite. Contrairement à la question scolaire, il se sentira directement menacé. Son action sera très efficace. Ainsi il n'est pas sans se rendre compte qu'il y a un fort mécontetement de la masse appauvrie par les mauvaises récoltes et incapables de payer pour la réparation et la décoration des églises. Mais il réussira à apaiser les gens en leur faisant emprunter à la Fabrique les sommes nécessaires. Il n'est pas sans se rendre compte aussi que les élites locales et les députés tentaient de s'immiscer dans la Fabrique. Mais le curé, de concert avec la hiérarchie, luttera très ferme et aura gain de cause sur eux.

Le phénomène insurrectionnel pose encore plus globa-

fréquence est plus réduite, et leur portée plus limitée.[5]

Nous avons donc voulu étudier la réaction du curé de campagne en nous limitant à trois problèmes: l'enseignement élémentaire qui met en lumière le retard des curés par rapport à la hiérarchie au plan des prises de conscience, la loi des fabriques qui touche plus directement le curé, les insurrections dont la portée sociale et idéologique ne pouvait échapper au clergé local.

---

5 - Au XVIIIe siècle, nous n'avons pas rencontré de mouvement de résistance organisé qui luttait contre les pouvoirs du curé dans la fabrique.

CHAPITRE PREMIER

LE PROBLEME SCOLAIRE AU DEBUT DU XIXe SIECLE ET LA REACTION DU CURE DE CAMPAGNE

> Une loi pour la fondation d'écoles de fabriques est en force depuis plusieurs années; combien peu en ont profité: il existe à peine une douzaine de ces écoles qui devraient être vingt fois plus nombreuses. Après que des dorures et des ornemens de mauvais goût auront été prodigués jusqu'à ne laisser plus de place pour en recevoir d'autres, les pères de famille doivent-ils demeurer à la discrétion des marguilliers, privés du droit de délibérer sur cette proposition: "devons-nous, ne faire faire qu'en cinq années plutôt qu'en quatre quelque nouvel embellissement projeté afin de pouvoir donner une partie, (qui ne peut excéder annuellement le quart du revenu de la fabrique,) au devoir que nous avons à remplir et soigner aussi bien l'esprit que le corps de nos enfants". (La Minerve, 14 avril 1831. Débats du 26 mars 1831. Observations faites par M. Papineau)

La place occupée par l'Eglise dans les institutions sociales a certainement marqué la société canadienne-française du XVIIIe siècle. Sous le régime français, les hôpitaux appartiennent à l'Eglise quoique l'Etat peut établir un certain contrôle au niveau administratif.[1] Toutefois après la conquête les services hospitaliers redeviennent sous le contrôle

---

1 - M. Trudel, Initiation à la Nouvelle-France, Toronto, 1968, p. 245.

exclusif de l'Eglise.[2] Quant à l'assistance aux pauvres, c'est habituellement le curé qui intervient dans la répartition des sommes que l'Etat fait parvenir aux miséreux dans les différentes paroisses.[3] Après 1760, officiellement seul, le curé de paroisse continue à s'occuper des pauvres. De même, l'enseignement se définit, en général, comme une responsabilité de l'Eglise[4] même si l'Etat en Nouvelle-France pouvait exercer un droit de regard. Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner le rôle que joue l'Eglise dans l'organisation, l'orientation et la direction de l'école primaire. Du côté enseignement secondaire, elle est seule à régir quelques séminaires[5], ce qui lui permet de faire en grande partie son recrutement sur place et de former, à partir de son propre univers de valeurs, une élite restreinte.[6] Quant

---

2 - F. Ouellet, Papineau, textes choisis et présentés par les cahiers de l'Institut d'histoire, Québec, 1959, p. 35.

3 - E. Salone, La colonisation de la Nouvelle-France, Paris, 1906, p. 416-417.

4 - A. Gosselin, L'Instruction au Canada sous le régime français, 1635-1760, Québec, 1911, p. 135; L.P. Audet, Le Système scolaire de la Province de Québec, L'Instruction publique de 1635 à 1800, t. II, Québec, 1951, p. 114-128.

5 - L. Groulx, L'Enseignement Français au Canada, t. I, Montréal, 1934, p. 24; 113-115.

6 - M. Trudel, L'Eglise canadienne sous le régime militaire, 1759-1764, Les Institutions, T. II, Québec, 1957, p. 93-96; 425-426.

aux écoles primaires, si l'on fait exception des initiatives personnelles de quelques laïcs, leur création dépend surtout de l'iniative du curé et des communautés religieuses qui en ont par la suite la gestion. Dans la paroisse, le curé assume la direction des établissements scolaires et il surveille l'enseignement religieux qui y est donné[7]. Ainsi donc, tout au long du XVIIIe siècle, l'Eglise assume des responsabilités importantes dans l'hospitalisation, l'assistance aux pauvres et l'enseignement.

Dans l'enseignement primaire, il en sera autrement au début du XIXe siècle. Cela tient d'abord au fait que l'enseignement primaire subit alors les conséquences des transformations et des malaises économiques de l'époque. Le bois remplace la fourrure comme un des moteurs de l'économie.[8] Face à ce changement structural, certains des dirigeants, notamment la bourgeoisie anglaise, commencent à songer aux profits qu'ils pourraient tirer de l'instruction des masses en faisant d'eux des exploitants progressifs. Pendant ce temps, l'agriculture entre dans une crise prolongée qui entraine sa transformation et en même temps des malaises

---

7 - C. de Bonnault, "La vie religieuse dans les paroisses rurales canadiennes au XVIIIe siècle les curés", dans BRH, t. 40 (1934), p. 656.

8 - F. Ouellet, Histoire économique et sociale du Québec (1760-1850), Montréal-Paris, 1966, p. 169-212.

sociaux.[9] La baisse des prix après 1815 accentue ces difficultés. Cette situation force plusieurs laïcs à prendre conscience que le développement de l'instruction chez le peuple serait le moyen le plus sûr d'améliorer les rendements et d'accroître par le fait même la production. Ainsi, à mesure que la crise s'aggrave et devient permanente, on se rend compte que l'instruction permettrait aux paysans d'échapper aux techniques culturales routinières. L'agriculture, par conséquent, y gagnerait. Ce projet était soutenu par une grande partie de la bourgeoisie anglaise.[10] Puis, face à l'ampleur du problème agricole, certains dirigeants canadiens-français se rallient peu à peu à ces conceptions.[11] Pendant ce temps,

---

9 - Ibid., p. 180-188; 325-345. Voir aussi F. Ouellet et J. Hamelin, "La Crise agricole dans le Bas-Canada (1802-1837)", dans Etudes rurales (1962), 36-57. Reproduit dans CHA, t. 23 (1962), p. 17-33.

10 - A ce sujet Ellice déclare: "Tant que les Canadiens manqueront d'écoles il est presque impossible qu'ils prennent une part active à la réforme agraire, premier objectif des sociétés d'agriculture". Cité par F. Ouellet, "l'Enseignement primaire: responsabilité des Eglises ou de l'Etat (1801-1836)", dans RS, t. 2 (1961), p. 173.

11 - En 1803, la législature de Québec présente une loi pour établir une maison de réforme. J.-F. Perreault alors député de Huntingdon propose d'adjoindre une ferme modèle ou école d'agriculture. Le projet est battu. (P.G. Roy, Toutes petites choses du Régime anglais, t. 1, Québec, 1946, p. 249). Vers les années 1830, Perreault publie dans le journal le Canadien un traité d'agriculture pratique sous forme de feuilleton. A partir de septembre 1831, Girod continue dans le Canadien une série d'articles sur les méthodes récentes d'agriculture. En 1832, il met sur pied une école d'agriculture

l'ensemble de l'Eglise interprète la crise agricole comme une punition de Dieu. Du haut de la Chaire, le curé de campagne présente le problème agricole dans sa paroisse sous l'angle du vice et de la corruption et ne prêche, comme solution aux malaises agricoles, que la rémission et le repentir. A ce sujet, rien de plus significatif que le sermon du curé de Ste-Anne de Mascouche. S'adressant en 1812 aux habitants de sa paroisse il leur fait ces recommandations:

> (...) vos grains sont mangés par des insectes, inconnus jusqu'à ces derniers temps, et envoyés sans doute par l'ordre de Dieu pour exécuter ses desseins. Que faut-il de plus pour vous ouvrir les yeux? pour vous faire voir que toute cette conduite de la Providence ne tend qu'à vous punir de vos péchés, et conséquemment qu'à vous en éloigner et à vous en détacher? Qu'attendez-vous alors encore pour devenir meilleurs? Cherchez-vous à mettre à bout la patience de votre Dieu, en continuant de l'offenser lors même qu'il vous châtie? C'est ce que fait craindre votre conduite puisque les prières publiques, les processions qu'on vous a faites ces années passées ne vous ont pas rendu plus chrétiens; et voilà pourquoi ces dernières faveurs vous sont aujourd'hui refusées. De quelque manière que les choses tournent, profitez-en pour le Salut de votre âme. Les afflictions sont des graces spéciales dans l'ordre de la Providence et souvent, c'est le dernier moyen que Dieu employe pour convertir et changer les coeurs; et s'il ne réussit pas, ces malheurs temporels deviennent alors le funeste présage de malheurs plus terribles:

---

sous le modèle de celle d'Hofwyl en Suisse. Perreault et Girod veulent alors adjoindre à cette école pratique d'agriculture une école normale dont le but serait de former des maîtres qui pourraient éventuellement enseigner les techniques agricoles dans les paroisses rurales.

> je veux dire des malheurs éternels. Dieu vous préserve par sa grâce.[12]

L'enseignement primaire subit aussi les conséquences des changements politiques et sociaux. Il est certain que l'introduction d'un système parlementaire amène certains dirigeants à s'interroger sur les droits éventuels de l'Etat en matière d'éducation. De même le déclin des anciennes familles seigneuriales canadiennes françaises[13] au profit

---

12 - ACAM, 901-047, 818-163. M. Pierre-Antoine Tabeau, prêtre: Sermons (2) (1804-1833). Instruction faite à Ste-Anne-de-Mascouche, à l'occasion des prières publiques demandées pour la conservation des grains, 21 juin 1812. Plusieurs curés font aussi les mêmes recommandations. A St-Luc, entre autres, le curé incite ses ouailles à prier Dieu et à se rendre au confessional. A Baie-St-Paul, le curé et ses paroissiens ont recours à la prière pour appaiser la colère de Dieu et demandent à l'évêque de faire une procession. A Ste-Anne-des-Plaines, le curé recommande à ses paroissiens paniqués par les mauvaises récoltes, la piété, la mortification et le bon exemple. (ACESJQ, St-Luc, Carton 1, 23 oct. 1798 - 10 nov. 1889. M. Berthelot à Mgr de Québec, St-Luc, 3 avril 1813; AAQ, Carton I, Baie St-Paul. M. Lelièvre à l'évêque de Québec, Baie-St-Paul, 14 juillet 1805; ACESJ, Ste-Anne-des-Plaines, V1A17K, 1788 à 1830. M. J.B. Gatien à Mgr de Québec, Ste-Anne, 23 août 1809). Le curé de campagne ne s'éveille donc pas spontanément à la nécessité d'enseigner l'amélioration des techniques agricoles. A notre connaissance, au début du 19e siècle, le curé Dufresne de St-Nicolas est le seul à inciter les habitants à perfectionner leurs méthodes d'agriculture. Voir, le Glaneur, 1836-37.

13 - F. Ouellet, dans un de ses articles, met en évidence le fait que les seigneurs qui avaient assumé avec les clercs le leadership de la société canadienne-française au 18e siècle, étaient en voie de déclin au début du 19e siècle. (cf. F. Ouellet, Toussaint Pothier et le problème des classes sociales (1829), dans BRH, t. 61 (1955), p. 154-156).

de la montée d'une bourgeoisie moyenne formée surtout de notaires, de médecins, d'avocats et de petits marchands allait favoriser la croissance d'une conscience laïque. Plusieurs d'entre eux s'inspirent des idées libérales européennes[14] et américaines[15] plus particulièrement celles concernant la laïcisation de l'enseignement, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et enfin l'orientation de l'enseignement vers des préoccupations nationales et politiques plutôt que religieuses et morales. Conscient de l'arrivée de nouveaux idéaux et de la montée du laïcisme, Mgr Plessis

---

14 - Dès la fin du 18e siècle, certains laïcs canadiens-français sont mis en contact avec les nouvelles idées provenant de France et d'Angleterre. On découvre Montesquieu, Voltaire, Rousseau, et plusieurs libéraux anglais entre autres Locke et Blackstone. (Voir F. Ouellet, Mgr Plessis et la naissance d'une bourgeoisie canadienne (1797-1810), dans SCHEC, t. 8 (1956), p. 83-100; J. Papineau et le régime parlementaire, dans BRH, t. 61 (1955), p. 72-75; M. Trudel, L'influence de Voltaire au Canada, t. 1, 1760 à 1850, Montréal, 1945, p. 39-158. C. Galarneau, La France devant l'opinion Canadienne (1760-1815), Québec-Paris 1970, p. 145, 153-156)

15 - On s'intéresse aussi aux idées américaines sur l'éducation. En effet, plusieurs laïcs font des études aux Etats-Unis (J.J. Lefebvre, Les Canadiens aux Universités étrangères 1760-1850, dans MSRC, t. 55 (1961), p. 21-38). Ceux-ci d'ailleurs manifestent très tôt leur enthousiasme et leur admiration pour les institutions scolaires américaines, entre autres celle de l'Etat de New York dont la direction est sous l'autorité d'un surintendant laïque (T. Matheson, Les origines de la Surintendance de l'éducation au Bas-Canada (1830-1842), dans BRH, t. 63 (1957), p. 93)

écrit au curé de l'Islet:

> (...) à l'époque où il a gouverné (Briand) on pouvait prendre sur soi beaucoup plus qu'il ne seroit prudent de le faire aujourd'hui. Il y avait plus de respect pour le clergé et moins d'yeux ouverts pour observer ses démarches. Les fidèles étoient plus dociles et encore à l'abri des effrayants progrès qu'on fait dans leurs esprits les principes de liberté et de démocratie propagés par notre nouvelle constitution, par l'exemple contagieux de la Révolution Française. Or plus les esprits sont ouverts à la chicane, plus il faut se garder de tout ce qui n'est pas strictement légal et régulier.[16]

En 1817, le curé de la Baie du Febvre écrit à son tour à Mme Loynes de Morett:

> Madame ne croyez pas que les moeurs ici, que la religion ne souffrent aucune éclipse (...) A mesure que la colonie devint florissante par le commerce, l'industrie, les sciences même, qui sont enseignées avec éclat dans tous nos collèges, à mesure que la philosophie se répand et jusque dans nos feuilles canadiennes, on voit cet esprit d'impiété, de vertige, qui renversa en France le trône et les autels (...) Dans la Chambre d'assemblée, des canadiens ont montré des principes impies, ils ne voulaient rien moins qu'enlever aux prêtres l'éducation de la jeunesse, et aux religieuses l'administration des malades.[17]

---

16 - AAQ, RL, t. 8, p. 433. Mgr Plessis à M. Panet, curé de l'Islet, Québec, 30 déc. 1815.

17 - V.C. Fournier à Mme de Loynes de Morett, 20 juillet 1817, repr. dans BRH, t. 7 (1911), p. 5, 6, 14. Déjà en 1789, l'abbé Jean-Baptiste Curatteau écrivait à son frère: "le pays maintenant n'est plus reconnaissable, presque plus qu'une écorce de religion" (Lettres de l'abbé Curatteau à son frère, dans BRH, t. 38 (1932), p. 374). En 1790, Mgr Hubert dénonçait l'esprit de libre discussion qui enthousiasmait les intellectuels d'ici (Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents, t. 2, Québec, 1888, p. 427-432).

Ainsi, au début du XIXe siècle, les facteurs économiques, politiques et sociaux se répercutent sur le problème scolaire et incitent l'Eglise, le gouvernement et des laïcs canadiens-français à prendre position sur cette question centrale.

L'intervention du gouvernement dans le secteur scolaire.

En créant l'Institution Royale (1801), le gouvernement avait d'abord comme but de contrôler et de répandre l'instruction primaire.

L'intention de certains de ses membres au début était aussi de protestantiser et d'angliciser les écoles. Pourtant son intervention dans l'enseignement primaire se justifiait. D'une part, l'Eglise avait toujours été dans le passé la seule responsable de l'instruction primaire, mais avait souvent négligé l'instruction populaire. Aussi voulait-on mettre rapidement des moyens d'instruction à la disposition des masses illettrées pour les adapter aux nécessités nouvelles du 19e siècle. D'autre part, plusieurs dirigeants canadiens-anglais voyaient de plus en plus la nécessité de construire des écoles pour leurs enfants qui étaient parfois obligés d'étudier aux Etats-Unis.[18]

---

18 - P.G. Roy, Toutes petites choses...., op. cit., t. 1, p. 176.

Ces faits mèneront progressivement le gouvernement à instaurer un système d'enseignement public unifié. Au tout début une certaine forme de sectarisme religieux et social s'exerce;[19] mais, très tôt, l'institution s'adapte aux besoins de la collectivité canadienne-française. La création éventuelle d'une double Institution Royale, l'une catholique, l'autre protestante; puis, le projet d'établir deux comités à l'intérieur même de l'Institution Royale, témoignent des bonnes dispositions du gouvernement envers l'Eglise.[20] De plus, par la loi de 1824, le gouvernement permettra officiellement à l'Eglise de construire ses propres écoles à même les revenus de la fabrique. De la même manière on sera ainsi disposé à tenir compte de la montée du laïcisme chez les Canadiens français. La loi de 1829 traduira ce désir de rechercher une entente avec plusieurs laïcs canadiens-français. De toute évidence, ces législations de 1824 et de 1829 étaient l'aboutissement des efforts du clergé et des professions libérales pour contrôler l'enseignement primaire.[21]

---

19 - L.P. Audet, Le système scolaire de la Province de Québec, L'Institution Royale: Les débuts: 1801-1825, t. III, Québec, 1952, p. 107.

20 - L.P. Audet, Le système scolaire de la Province de Québec, L'Institution Royale, Le Déclin: 1826-1846, t. IV, Québec, 1952, p. 3-105.

21 - F. Ouellet, L'Enseignement primaire..., op. cit., p. 176-184.

Un mouvement laïque canadien-français dans le secteur scolaire.

Avec la loi de 1829, les libéraux canadiens-français atteignent un de leurs objectifs les plus importants puisque cette loi leur permet de contrôler une partie de l'enseignement primaire et d'établir éventuellement un système d'éducation non-confessionnel.

La lutte se livre d'abord au niveau local et bien souvent sans aucune organisation. Dès le début du siècle, l'influence de certains notaires et médecins libéraux, nouvellement installés dans les campagnes, contribue à soulever la question scolaire au plan local.[22] En s'interposant dans les problèmes scolaires, ils exerceraient certainement une plus grande autorité dans leur milieu. A cette influence s'ajoute celle de certains instituteurs qui s'affichent ouvertement comme des libéraux. Souvent mécontents de l'orientation uniquement doctrinale et morale que le curé impose à l'enseignement et qui en font beaucoup plus des bedeaux et des maîtres chantres[23] que de véritables instituteurs, ceux-

---

22 - AAQ, Carton 1, St-Joseph-de-Lauzon (Pointe-Levy) M. Masse à Mgr Plessis, Pointe-Levy, 7 mars 1805.

23 - ACEJ, Carton 1, St-Roch-de-l'Achigan, 8 janv. 1770-17 fév. 1891. M. Raizenne à Mgr de Québec, St-Roch, 4 déc. 1810; ACESJQ, Carton 1, Ste-Anne-de-Varennes, 26 mars 1761-8 juin 1872. M. Deguise à Mgr de Québec, Varennes, 21 sept. 1813.

ci décident alors de construire leurs propres écoles mixtes (garçons et filles) sans l'approbation du curé et à son grand mécontentement. Ainsi, à la Baie-du-Febvre, un instituteur reconnu pour ses idées libérales prend l'initiative d'enseigner dans cette paroisse et de construire sa propre école.[24] Importuné, le curé le chasse de la paroisse.[25] C'est ce qui fait dire à ce même curé que les libéraux voulaient enlever l'éducation de la jeunesse au clergé.[26] A Ste-Marie-de-Monnoir un instituteur libéral décide de construire une école mixte sans l'aide du gouvernement et sans l'approbation du curé. Ce dernier veut l'en empêcher. Bien déterminé, il annonce à la porte de l'église qu'il continuera malgré tout d'enseigner dans la paroisse.[27] Un incident semblable se produit à St-Joseph-de-Lauzon (Pointe-Levy) où l'instituteur ayant fondé une école mixte reçoit même l'appui de certains paroissiens. Le curé résume ainsi la situation qui prévaut dans sa paroisse et dans bien d'autres:

> J'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur que quelques uns de mes paroissiens (à la tête desquels est le Sr Bernard Lagueux qui de tout temps a tou-

---

24 - V.C. Fournier à Mme de Loynes de Morett, 20 juillet 1817, repr. dans BRH, t. 7 (1911), p. 10.

25 - Ibid., p. 10.

26 - Ibid., p. 14.

27 - ACESH, XVII. C. 54, 1805-1840. M. Lajus à Mgr de Québec, Ste-Marie-de-Monnoir, 28 mars 1816.

> jours été le trouble repos de ma paroisse) se sont mis dans l'idée d'introduire dans les salles du presbitere un certain fr. Malherbe et sa famille (...) Le Sr fr. Malherbe tient un loyer dans la paroisse faisant l'école a 15 enfants tant garçons que filles, ils lui font entendre qu'étant dans le presbitère il aura plus de 150 écoliers s'il les veut. Le Sr Lagueux a avec lui 3 agens qui courrent les maisons depuis deux jours, principalement la nuit pour avoir des signatures.[28]

A partir de 1820, l'action des laïcs aura beaucoup plus de force et de vigueur si l'on songe que la lutte s'était transposée au niveau de la Chambre d'Assemblée. En effet, l'idée d'un enseignement non-confessionnel avait gagné de plus en plus de députés, influencés en grande partie par la présence et l'organisation de certains partisans dans les milieux locaux. En 1825, le député Borgia[29] présente un projet de loi dont l'objectif est d'établir un système d'éducation mutuel basé sur les idées de Lancaster.[30] Visiblement

---

28 - AAQ, Carton 1, St-Joseph-de-Lauzon, (Pointe-Levy). M. Masse à Mgr Plessis, Pointe-Levy, 7 mars 1805.

29 - Joseph Le Vasseur Borgia (1773-1839) avocat, député de 1808 à 1820 et de 1824 à 1830, très actif en chambre. (F.J. Audet, Joseph Le Vasseur Borgia, dans MSRC, t. 19 (1925), p. 65-78).

30 - JCABC, t. 34 (1825), p. 17 et 32. Joseph Lancaster né à Southmark (Londres) le 25 nov. 1778. Il ouvre sa première école vers 1798. En 1818, il quitte l'Angleterre et enseigne à Philadelphie aux Etats-Unis. Il s'établit à Montréal en 1829. Il quitte la province en 1833 à la suite de nombreux conflits. L'enseignement mutuel de Lancaster permettait d'établir une école de 700 à 1000 élèves de niveaux différents sous la direction d'un seul maître et avec l'aide de quelques moniteurs. Les libéraux d'ici connaissaient bien cette méthode. En 1808,

mécontent, Mgr Lartigue écrit à l'évêque de Québec:

> Vos Philosophes québecois font, à ce qu'il parait, le diable à quatre dans la Chambre d'Assemblée pour introduire un nouveau Bill d'éducation, et détruire le principe de celui passé l'anné dernière:[31] Ceci est une affaire majeure, où tous les vrais Canadiens et les Catholiques doivent se réunir pour faire tomber à plat un projet aussi désastreux pour ce pays. C'en est fait de l'éducation chrétienne dans notre patrie, et par conséquent de la Religion des générations futures, si on laisse introduire ce système Biblique, garé sous le nom de Lancaster. Malheureusement, il paraît que votre Protonotaire Perrault,[32] (sic) qui en est engoué, fait tous ses efforts pour le faire prévaloir, et ne s'aperçoit pas que les Borgia et Co. veulent s'en servir pour ôter toute influence au Clergé. Malheureusement aussi, celui-ci n'a pas mis assez de zèle, depuis la passation du dernier Bill, à faire ériger dans les campagnes des écoles en vertu de cette loi. Quoiqu'il en soit, j'espère que vous ferez tous vos efforts pour faire avorter ce nouveau plan d'impiété (...)[33]

Le voeu de Mgr Lartigue se réalise: le projet échoue.

---

la Gazette de Québec publie un ouvrage de Joseph Lancaster (La Gazette de Québec, 4 août 1838). En 1815, un comité sur l'éducation présente son rapport à la chambre. En outre, le comité estime la méthode de Lancaster peu coûteuse et apte à répandre rapidement l'éducation (JCABC, t. 24 (1815), p. 607-616). A Québec, le pédagogue J.-F. Perreault s'inspire beaucoup de ses idées (J.J. Jolois, J.-F. Perreault et les origines de l'enseignement laïque au Bas-Canada, 1753-1844, Montréal, 1969, p. 198; 205-219). En 1830, à St-Romuald d'Etchemin, l'instituteur Thimothée Amirault y enseigne d'après le système lancastrien (B. Demers, La paroisse de St-Romuald d'Etchemin, Québec, 1906, p. 212).

31 - Il s'agit de la loi de 1824 ou loi des écoles de fabrique.

32 - J.-F. Perreault.

33 - AAQ, DM, Vol. 2. Mgr Lartigue à Mgr Plessis, Montréal, 27 janv. 1825.

Par la suite, Papineau et plusieurs de ses collègues tentent en vain d'élaborer en chambre un programme d'éducation national et patriotique.[34] En 1829, les députés reviennent à la charge. A la veille de l'adoption de la loi des écoles d'assemblée, alors que l'on discute en chambre l'établissement du Comité catholique de l'Institution Royale, ceux-ci s'opposent catégoriquement à cette mesure, prétextant que l'enseignement public ne devrait subir aucun monopole fondé sur l'appartenance religieuse. On va même jusqu'à prétendre que l'intervention du clergé dans l'éducation élémentaire n'est pas une chose essentielle.[35]

Ces discussions éclairent les antécédents de la loi des écoles d'assemblée. Par cette loi, les députés et les syndics de paroisses sont appelés à s'occuper de l'enseignement primaire. Ainsi, l'action des libéraux se ferait cette fois-ci d'une façon beaucoup plus organisée, tant au niveau local qu'au niveau de la chambre d'assemblée. Maintenant des députés peuvent exercer une influence directe sur l'enseignement primaire puisque les subventions pour la construction des écoles sont obtenues par leur entremise. Pendant les trois premières années qui suivirent l'adoption de la loi, il se

---

34 - F. Ouellet, Papineau, textes choisis et présentés par les Cahiers de l'Institut d'histoire, Québec, 1959, p. 8 s.

35 - La Gazette de Québec, 9 fév. 1829.

bâtit pas moins de 1800 écoles, grâce à l'intervention des députés canadiens-français.[36] Nombre imposant et qui révèle que la députation canadienne-française exerce une main-mise sur l'enseignement primaire. La correspondance de certains députés indique aussi qu'ils surveillent étroitement l'établissement et la construction des écoles.[37] Certains d'entre eux se font même nommer visiteurs pour mieux surveiller la bonne marche de l'école et son enseignement. En exerçant une surveillance aussi étroite, c'était le moyen le plus sûr de faire l'école un centre de diffusion du libéralisme et du nationalisme. En ce sens, on voulait même établir une école normale laïque[38] dont un des buts aurait été sans doute de former des instituteurs dans le même esprit.

Au niveau local, il appartenait maintenant aux syndics de paroisses de régir et d'administrer les écoles. Généralement les plus influents de la paroisse, le médecin, le

---

36 - JCABC, t. 39 (1830), app.:R. Cette multiplication d'écoles va de pair avec une montée brusque d'instituteurs. En moins de deux ans 1051 nouveaux instituteurs travaillent dans des écoles administrées par des syndics (JCABC, t. 39 (1830), app.:R). F. Ouellet note aussi une hausse rapide dans la fréquentation scolaire: 18,401 écoliers en 1829 et 41,791 en 1830 (F. Ouellet, L'enseignement primaire... op. cit., p. 177) Toutefois cette mise en place trop rapide de cadres scolaires nuit à la qualité de l'enseignement.

37 - Voir BNQ et APQ, Collections Papineau. Voir aussi APC, Collection Neilson.

38 - ACAM, RL, t. 8, p. 133. Mgr Lartigue à Mgr Sidyme, coadjuteur de Québec, Montréal, 20 fév. 1836.

notaire, le petit marchand, le capitaine de milice sont élus comme syndics. Plusieurs même parmi eux s'affichent comme libéraux. Cependant, la loi n'élimine pas pour autant le curé qui peut aussi devenir syndic et même président d'école. Dans certaines paroisses, le nouveau rôle du curé sera, semble-t-il, assez bien accepté.[39] Il n'en reste pas moins que les libéraux chercheront quand même par tous les moyens à éliminer son action. Cela se produira surtout dans les paroisses où les libéraux auront beaucoup de poids. A Ste-Anne-de-la-Pérade, le marchand, le notaire, et l'arpenteur de la paroisse sont élus comme syndics et décident de construire une école sans la collaboration du curé.[40] Parce qu'il n'a pas été nommé syndic, le curé refuse de bénir l'école et de chanter une messe en action de grâce.[41] A Beauharnois, le curé s'empresse de construire une école de fabrique car, disait-il, on va construire une école de syndics sans son approbation.[42] A St-Roch

---

39 - AAQ, Carton 1, St-Antoine-de-Tilly. M. Baby à Mgr Panet, St-Antoine, 11 juillet 1829.

40 - ACETR, Carton 1, Ste-Anne-de-la-Pérade, 1769-1849. Pétition signée par les syndics de Ste-Anne-de-la-Pérade au sujet de l'école, Ste-Anne, 29 nov. 1829.

41 - L.S. Rheault, Autrefois et Aujourd'hui à Ste-Anne-de-la-Pérade, Trois-Rivières, 1895, p. 117.

42 - ACEV, Carton 1, St-Clément-de-Beauharnois, 1798-1887. M. Labelle à Mgr Lartigue, Beauharnois, 27 oct. 1829.

de l'Achigan, le curé n'est pas accepté comme syndic. Mécontent, il vocifère contre les notables de sa paroisse. Certains paroissiens rapportent ses paroles au prône: "A la Chaire, il dit qu'il n'a pas été nommé syndic. Il dit à l'auditoire que Mgr étoit le Président à nos écoles et que lui, Messire Raisenne, il étoit son représentant et que de le rejetter, c'étoit rejetter Monseigneur".[43] A St-Hugues, les syndics réussissent à écarter le curé des élections et prennent la décision de construire une école mixte dans leur paroisse.[44] Les syndics de la paroisse de Sault-au-Récollet[45] et de Rivière-des-Prairies agissent de même.[46] Au début du siècle, et plus particulièrement à partir de 1829, il existe donc dans certaines paroisses un mouvement laïque dans le secteur scolaire, qui tente de miner l'influence du curé. Voilà qui révèle l'importance du mouvement non seulement à l'échelon supérieur mais aussi au niveau local.

---

43 - ACEJ, Carton 1, St-Roch-de-l'Achigan, 8 janv. 1770-17 fév. 1891. Des citoyens de l'Achigan à Mgr Lartigue, St-Roch, 18 mai 1830.

44 - ACESH, XVII.C.36, 1823-1840. A.L. Girouard à Mgr Lartigue, St-Hugues, 25 mars 1832.

45 - ACAM, 355.112, 829-3. M. Aubry à Mgr Lartigue, Sault-au-Récollet, 27 oct. 1829.

46 - ACAM, 355-113, 834.3. M. Boissonnault à Mgr Lartigue, Rivière-des-Prairies, 29 sept. 1830.

En 1836, la loi des écoles d'assemblée ne sera pas renouvelée. A première vue, cela peut paraître paradoxal. Mais il ne faut pas oublier que parmi les professionnels et les petits marchands, certains adhèrent aux valeurs de la société d'Ancien Régime et vont même jusqu'à lutter pour que l'Eglise conserve son monopole exclusif dans l'enseignement. Un journal tenu par un notaire de Terrebonne nous le confirme. Voici ce qu'il écrit à propos de la loi de 1829:

> Le premier (de nos statuts provinciaux pour propager l'éducation) fut passé en 1801 et ses dispositions sont telles que la Surveillance des écoles est entièrement confiée à une certaine corporation dont les membres sont à la nomination du gouverneur. Vers 1829 il en fut passé un autre, qui venait en aide pour le traitement du maitre et la batisse de la maison, permet aux habitans de s'assembler et de nommer un certain nombre de Syndics qui doivent avoir la régie de l'école (...) Et d'abord je pose en principe que l'objet d'une école dans nos campagnes ne doit pas se borner à l'enseignement de la lecture et de l'écriture, mais doit s'étendre à inculquer aux élèves les principes élémentaires de la religion et à leur en inspirer le gout. Or, il n'est pas à présumer que ce dernier objet puisse être facilement atteint par le premier des Statuts (...) Au premier aperçu l'autre Statut passé vers 1829 paroîtroit obvier à ces inconvénients en ce que la nomination des personnes qui doivent surveiller les écoles tenues sous cette régie est laissée au choix des tenanciers, qui réunis en assemblée doivent procéder à ce choix par voie d'élection. Cependant, outre les dissensions qui sont le résultat inévitable de ce mode de procéder, ce Système me paroit défectueux en ce qu'il tend à déprécier tôt ou tard le clergé catholique dans l'esprit du peuple et par contre-coup la religion dont ils sont les ministres.[47]

---

47 - APC, Mg 24-série i. F.-H. Séguin, Notes prises à Terrebonne (1831-33), p. 27.

De même, la position prise par certains syndics appuyant l'élection du curé comme Visiteur ou président d'école et voulant ainsi délibérément faire avorter l'action des libéraux est révélatrice. C'est pourquoi la loi de 1829 ne produira pas toujours les résultats escomptés dans certaines régions. Les masses non plus ne supportent pas les libéraux; ceux-ci n'ont pas réussi à les convaincre de la nécessité d'un système d'enseignement public. Pouvait-on du jour au lendemain éveiller toute une population aux nécessités de l'instruction publique? Les réflexions de quelques habitants sont très significatives à ce sujet: "A quoi bon, disaient-ils, cette éducation? Nous avons bien vécu jusqu'à présent sans cela, et nos enfants peuvent bien faire comme nous. Il n'est pas besoin de savoir lire pour labourer nos terres."[48] Sous un autre aspect, les luttes politiques que se livrent l'Assemblée et l'Exécutif enveniment de plus en plus les rapports entre les deux ethnies et rendent impensable le renouvellement de cette loi. Sans doute, Mgr Lartigue profita-t-il de ce mauvais climat pour faire des pressions auprès de l'Exécutif afin que l'on ne renouvelle pas la loi de 1829, car une lettre de l'évêque de Montréal confirme qu'il a appris le non-renouvellement de la loi de 1829 bien avant sa chute.[49]

---

48 - Le Populaire, 22 août 1838.

49 - ACAM, RL, t. 8, p. 154. Mgr Lartigue à Mgr Signay, Montréal, 28 mars 1836.

Il n'a donc pu avoir ces renseignements qu'en ayant des rapports très étroits avec l'Exécutif.

Les efforts de la hiérarchie et ses résultats.

Depuis le début du siècle, les évêques ont toujours agi avec vigueur contre la menace laïque. En effet, ils deviennent conscients très rapidement des dangers auxquels l'Eglise doit faire face. Somme toute, les problèmes plus généraux qui incombaient à leurs charges et à leurs fonctions, les amènent à saisir très rapidement que le monopole de l'Eglise dans l'éducation est remis en question. Cela les inquiète d'autant plus qu'il y a un manque de prêtres à la fin du XVIIIe siècle pour mener à bonne fin la lutte scolaire.[50] Ils ne veulent pas se résigner à accepter des changements car pour eux, l'enseignement doit rester, comme dans le passé une responsabilité exclusive de l'Eglise. La religion doit continuer d'être la base de toute l'éducation, principalement d'une éducation pour les élites.

Aussi, Mgr Plessis n'hésite pas à affirmer l'autorité de l'Eglise en matière d'enseignement. Déjà en 1805, il exige d'une façon intransigeante: "que l'Acte des écoles soit abrogé et que la surintendance des écoles protestantes soit

---

50 - L.E. Hamelin, "L'évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec" dans RS, t. 2 (1961), p. 237-238.

confiée au Lord-évêque de Québec et celle des écoles catholiques à l'évêque catholique de Québec".[51] En 1810, il écrit au curé des Eboulements:

> Si le gouvernement veut mettre sous votre inspection comme curé une école dont il se charge de payer le maître, vous ferez bien de l'accepter. Mais s'il s'en réserve l'inspection et la disposition ainsi que le choix du maître (et il ne peut faire autrement d'après la loi existante) vous verrez si la chose est prudemment admissible.[52]

A la même époque, il insiste, auprès du clergé paroissial, sur l'urgence d'ouvrir partout où existent des foyers protestants, des écoles catholiques pour l'éducation. Il multiplie les lettres aux curés réclamant leur concours et excitant leur zèle en faveur de l'instruction primaire. En 1822, il ordonne à plusieurs curés de refuser le poste de visiteur des écoles royales. Aussi, les curés de William-Henry, de Ste-Anne-de-la-Pocatière, de St-Nicolas, de Deschambault, et de Cap-Santé refuseront-ils catégoriquement le poste de visiteur des écoles royales que leur offre le gouvernement.[53] Devant le refus de plusieurs curés et surtout

---

51 - RAC, 1892, p. 29.

52 - AAQ, RL, t. 7, p. 183. Mgr Plessis à M. Jean-Baptiste Marcheteau, curé des Eboulements, Québec, le 14 juillet 1810.

53 - AUMG, ACC.447 Box 1/24. M. Kelly à M. Mills, William-Henry. 22 fév. 1822; M. Painchaud à M. Mills, Ste-Anne-de-la-Pocatière, 15 fév. 1822; M. Viau à M. Mills, St-Nicolas, 8 mai 1822; M. Denechaux à M. Mills, Deschambault, 6 mars 1822; M. Gatien à M. Mills, Cap-Santé, 15 mars 1822.

devant l'attitude de Mgr Plessis qui n'accepte pas de devenir membre de l'Institution Royale, le gouvernement cède. En ce sens, la loi de 1824 ou loi des écoles de fabrique peut être considérée jusqu'à un certain point comme une victoire personnelle de l'évêque de Québec.

Avec Mgr Panet, l'attitude de l'Eglise sera très différente envers le gouvernement grâce à sa souplesse d'esprit. Ainsi, pendant au moins cinq ans, on assiste à un véritable dialogue entre l'Eglise et l'Etat.[54] Mais avec la loi de 1829 il prend une attitude ferme. Ainsi, il blâmera M. Hébert, curé de St-Ours, d'avoir accepté pour une école de sa paroisse une allocation de 50 louis sous l'emprise de la loi de 1829.[55] A d'autres curés, il fera aussi plusieurs autres réprimandes.[56]

Mgr Lartigue sera encore beaucoup plus intransigeant que Mgr Plessis et Mgr Panet. D'abord l'évêque de Montréal n'acceptera jamais que Mgr Panet entretienne un dialogue soutenu avec le gouvernement. Dans une lettre, il lui reproche de ne pas suivre la même ligne de conduite que son prédécesseur

---

54 - L.P. Audet, Le Système scolaire de la Province de Québec, Les Ecoles élémentaires dans le Bas-Canada, 1800-1836, t. 5, Québec, 1955, p. 21-105.

55 - Couillard-Després, Histoire de la seigneurie de St-Ours, IIe partie, La famille et la paroisse de St-Ours, 1785-1916, Montréal, 1917, p. 203.

56 - AAQ, RL, t. 14, p. 44. Mgr Panet à M. Charles Hot curé des Grondines, Québec, 22 avril 1829; RL, t. 14, p. 55, Mgr Panet à M. Dénéchaux, curé de Deschambault, Québec, 18 mai 1829.

qui a refusé de devenir membre de l'Institution Royale. Il l'invite aussi à se méfier des propositions que lui fait le Gouvernement. Dans cette même lettre, il écrit encore:

> Au reste, les curés devraient favoriser plus qu'ils ne font l'érection des écoles de paroisse, d'après le nouveau Bill (de 1824), afin que l'Institution existante, voyant ces écoles établies partout sous l'inspection des curés et Fabriques, elle perdit l'idée d'influer sur l'éducation de notre peuple.[57]

La correspondance de Mgr Lartigue montre aussi sa fermeté envers la montée du laïcisme. Dès 1829, il écrit une lettre à Mgr Signay, coadjuteur de Mgr Panet, dans laquelle il lui fait part de son projet de réforme des lois scolaires, dont un des principaux buts est de faire tomber peu à peu les écoles d'assemblée.[58] La même année, il incite plusieurs de ses curés à utiliser à fond la loi de 1824.[59] Peu à peu, il multiplie les lettres et les circulaires à ses curés, en vue d'attirer leur attention sur la nécessité de construire partout des écoles de fabrique et sur le choix de leurs instituteurs. Nul doute qu'il se méfie des instituteurs à forte tendance

---

57 - ACAM, RL, t. 4, p. 72. Mgr Lartigue à Mgr Panet, Montréal, le 29 mars 1826.

58 - ACAM, RL, t. 5, p. 216. Mgr Lartigue à Mgr Signay, coadjuteur, Montréal, 4 mars 1830.

59 - ACAM, RL, t. 5, p. 88. Mgr Lartigue à M. Isidore Lajus, curé de Ste-Marie, Montréal, le 26 mai 1829; RL, t. 6, p. 146, Mgr Lartigue à M. Alinotte, curé de St-Antoine, Montréal, le 30 sept. 1829. Il répète les mêmes choses au même correspondant.

libérale. Il entre aussi dans une guerre ouverte avec les syndics des écoles d'assemblée qui favorisent des écoles mixtes dans les paroisses.[60] En 1836, l'évêque de Montréal revient à la charge dans sa lutte contre les laïcs. Il déclare: "l'évêque de Québec devrait en profiter pour recommander partout l'érection d'écoles de fabrique dans chaque paroisse".[61] Mais dans la lettre circulaire imprimée à cet effet, il veut que l'évêque de Québec ne fasse aucune allusion à la chute des écoles d'assemblée, ni qu'il déclare explicitement que le clergé veut s'emparer de l'éducation. En somme, Mgr Lartigue désire que le clergé agisse rapidement au détriment des laïcs car il sait que le projet des écoles d'assemblée ne sera pas renouvelé. Dans la même lettre, il est question de l'érection d'écoles normales qui seraient contrôlées par des laïcs dont il craint les élections: "Si l'élection a de mauvaises suites, dit-il, le clergé de mon district parle déjà d'organiser une école normale conforme aux bons principes, pour faire tomber l'autre; et je pense qu'on y réussira".[62]

---

60 - ACAM, RL, t. 5, p. 159. Mgr Lartigue à M. Aubry, curé de Sault-au-Récollet, Montréal, 30 oct. 1829. Il recommande à M. Aubry de refuser les sacrements au maître d'école reconnu comme un libéral et qui enseigne aux filles et aux garçons. La même peine est infligée aux syndics et aux parents qui envoient leurs enfants à ces écoles.

61 - ACAM, RL, t. 8, p. 154. Mgr Lartigue à Mgr Signay, Montréal, 28 mars 1836.

62 - ACAM, RL, t. 8, p. 154. Mgr Lartigue à Mgr Signay, Montréal, 28 mars 1836.

Les objectifs de l'évêque de Montréal nous paraissent assez clairs. Dans le premier cas, il s'agit de profiter du non renouvellement de la loi de 1829, pour multiplier partout des écoles de fabriques. Aux yeux de Mgr Lartigue, cette nouvelle initiative de l'Eglise va impressionner l'Etat. Dans le second cas, l'Eglise doit tenter de faire disparaître une école normale contrôlée par des laïcs pour la remplacer par une autre qui serait sous la direction du clergé. Dans les années à venir, l'évêque de Montréal continuera à batailler et à poursuivre les mêmes objectifs. Peu après la chute des écoles d'assemblée, il invitera de nouveau ses curés à construire des écoles selon la loi de 1824.[63]

La réaction du curé de campagne.

Même si la hiérarchie ecclésiastique réagit avec force, l'Eglise n'en reste pas moins menacée. Si le curé de paroisse savait localiser assez facilement les éléments libéraux, il n'avait pas encore saisi toute l'importance d'une action généralisée par la multiplication des écoles de fabrique. Et l'épiscopat aura de la difficulté à lui faire prendre cons-

---

63 - Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents, t. 1, Montréal, 1877, p. 48-49.

cience de cette réalité.[64] Pour nous en convaincre, considérons les attitudes de plusieurs curés qui choisissent de tolérer les écoles de l'Institution Royale dans leurs paroisses et en acceptent le poste de visiteurs, au lieu de construire leurs propres écoles.[65] Certains curés sont même prêts à demander des subventions au Gouvernement plutôt que d'ériger une école sous leur contrôle. Citons, entre autres, le geste du curé de Beloeil qui veut demander une aude au Gouvernement pour que l'on bâtisse une école royale dans sa paroisse.[66] L'école ne me coûtera pas cher, disait-il. Lors de l'adoption de la loi de 1829, certains curés préfèrent être nommés syndics et visiter les écoles d'assemblée au lieu de construire une école de fabrique.[67] De même, on verra les curés de Deschambault,[68] de Saint-Antoine-de-Tilly,[69] de Saint-Maurice-de-

---

64 - AAQ, RL, t. 6, p. 349. Mgr Plessis à Jean-Henri Roux, vicaire général, Québec, 6 avril 1809; RL, t. 7, p. 183. Mgr Plessis à M. Marcheteau, curé des Eboulements, Québec, le 14 juillet 1810; ACAM, RL, t. 3, p. 159. Mgr Lartigue à Mgr Plessis, Montréal, 27 janvier 1825.

65 - AUMG, ACC.447 Box 1/24. M. Brodeur à M. Mills, St-Roch, 17 mars 1822; M. Raimbault à M. Mills, Nicolet, 1 février 1822.

66 - ACESH, XVII.C.66. M. Kelly à Mgr Plessis, Sorel, 22 janvier 1824.

67 - APC, MG. 24, B.1. Collection Neilson, Vol. 17.

68 - AAQ, Carton 1, Deschambault. M. Dénéchaux à Mgr Signay, Deschambault, 27 mai 1834.

69 - AAQ, Carton 1, St-Antoine-de-Tilly. M. Baby à Mgr Panet, St-Antoine, 11 juillet 1829.

Chambly,[70] et de Lachenaie[71] disposés à céder le terrain de la fabrique plutôt que d'employer les revenus de celle-ci à la construction d'une école selon la loi de 1824. A Lachenaie,[72] le curé Gagné laisse même les syndics diriger l'école de fabrique parce qu'elle peut devenir une école d'assemblée et par le fait même il n'aura plus à la subventionner. Irrité, Mgr Lartigue s'empresse de lui écrire: "Je ne permettrai jamais qu'on élise des syndics pour gouverner des écoles de fabriques, cette pratique étant contraire à la loi, au besoin des moeurs et à l'avantage de la religion".[73] De même on verra le curé de St-Ours et celui de St-Jacques-le-Majeur, prêts à accepter des subventions du Gouvernement à la condition que l'on construise une école d'assemblée dans leur paroisse.[74] M. Hébert va jusqu'à dire à son évêque "qu'il préfère recevoir 50 louis du Gouvernement plutôt que de les prendre dans le

---

70 - ACESH, XVII. C.49. M. Robitaille à Mgr Lartigue, Chambly, 22 juin 1829.

71 - ACESJ, VIA49K, 1831-1879. M. Louis Gagné à Mgr Lartigue, St-Charles-de-Lachenaie, 22 juillet 1832.

72 - ACESJ, VIA49K, 1831-1879. M. Gagné à Mgr Lartigue, Lachenaie, 22 juillet 1832.

73 - ACAM, RL. t. 6 p. 357. Mgr Lartigue à M. Gagné, curé de Lachenaie, Montréal, 27 juillet 1832.

74 - ACESH, XVII. C.39. M. Hébert à Mgr Lartigue, St-Ours, 15 janvier 1830; ACEJ, Carton no 1, 25 juillet 1788-30 déc. 1891. M. Paré à Mgr Lartigue, St-Jacques, le 23 février 1830.

coffre de la fabrique".[75]

Que dire aussi des gestes posés par le curé et le vicaire de Longueuil, qui ne se soucient pas de construire une école dans leur paroisse, et pourtant ils utilisent leurs propres revenus à la construction d'un "Steamboat et Horse-boat". Ce texte du maître d'école de la paroisse nous éclaire à ce sujet:

> Monsieur le curé a mis 1,000 et quelques cens Louis en Société pour faire batir un Steam boat, et Horse boat; Mr Lamare, Vicaire qui a aussi de grands revenus a aussi mis une Somme; tout ceci a échauffé les esprits, les a monté, disant: qu'il vaudrait mieux s'occuper à batir une maison d'Ecole que des Steamboat et Desorte (...)[76]

Mais comment peut-on éveiller subitement le curé de campagne à sa mission enseignante? Au XVIIIe siècle, dans une société où le pouvoir temporel et spirituel sont intimement liés, le curé de paroisse est appelé à remplir de nombreuses obligations qui ne découlent pas toujours de son ministère. Administrateur de la fabrique avec les marguilliers, le curé doit voir aussi à la tenue des registres et à la perception de la dîme. D'autres occupations encore le réclament. Quand il n'y a pas de notaire dans la paroisse, il reçoit des testaments, passe des contrats de mariages, de ventes, fait des

---

75 - ACESH, XVII. C.39. M. Hébert à Mgr Lartigue, St-Ours, 15 janvier 1830.

76 - ACAM, 901.027,833-5. M. Augustin Vervais à Mgr Lartigue, Longueuil, 9 oct. 1833.

inventaires, établit des procurations, rédige des procès-verbaux. De plus, il doit voir avec les syndics de la paroisse aux réparations, à la décoration, et à la reconstruction de l'église et du presbytère. Il doit encore s'occuper des pauvres et de l'éducation dans la paroisse. Mais dans une société où l'Eglise privilégie surtout un enseignement pour les élites, il va de soi que le curé de campagne ne se préoccupe pas d'étendre l'instruction dans sa paroisse. D'ailleurs, celui-ci n'est pas sans réaliser qu'une masse trop éduquée entraînerait des dangers pour la religion. Aux quelques écoles rurales soumises à sa direction,[77] et destinées à quelques fils de paysans, il doit selon lui s'occuper d'abord et avant tout de leur donner une formation exclusivement religieuse et morale. Dans la majorité des cas, il se borne à leur faire enseigner le petit catéchisme dans le but de mieux les préparer à la première communion. En 1773, le curé de Verchères écrit à son évêque:

> (...) enfin un maître d'école marié et sage chargé des catéchismes depuis la quasimodo jusqu'à la Toussaint et tous les jours de la semaine pour

---

77 - Certains mandements des évêques au XVIIIe siècle nous indiquent qu'en campagne l'enseignement primaire n'est pratiquement pas organisé. Il existe donc peu d'écoles dans les milieux ruraux et elles sont surtout concentrées dans les villes favorisant ainsi un enseignement des élites. (Mandements lettres pastorales circulaires et autres documents, t. 1, Québec, 1887, p. 276).

préparer à la première communion en différents cantons de cette paroisse.[78]

Ainsi donc, au XVIIIe siècle, le curé de paroisse perçoit surtout l'importance de ses tâches au niveau de l'administration paroissiale. Dans ces circonstances, l'achat d'ornements et d'objets pour le culte, l'entretien, la décoration, l'embellissement de l'église et du presbytère demeurent ses préoccupations primordiales.[79] Parfois même il met plus de zèle et d'empressement à les décorer qu'à les entretenir. Déjà les visiteurs épiscopaux, au cours de leurs tournées, insistent sur l'embellissement de l'église et du presbytère.[80] De même, il n'est pas rare, au XVIIIe siècle, de voir l'évêque féliciter un de ses curés parce qu'il prend beaucoup de soin à entretenir et à orner son église et son presbytère. On peut alors facilement imaginer le climat d'émulation qui

---

78 - ACESJQ, Carton 1, Verchères, 9 fév. 1768-18 déc. 1879. M. le curé de Verchères à Mgr de Québec, Verchères, mars 1773. Vaudreuil et Bégon déclarent à peu près la même chose dans leur rapport au gouvernement français: "Les maitres ne sont point en état de donner aux jeunes garçons d'instructions qui ne pourraient se réduire les fêtes et dimanches qu'à des catéchismes que les curés font". (APC, série C.A., vol. 39, p. 8 et 9. (Cité par J.-J. Jollois, J.-F. Perreault..., op.cit., p. 56). Ainsi l'enseignement dans les paroisses rurales au XVIIIe siècle s'est surtout borné à l'étude du catéchisme en vue de la préparation à la première communion.

79 - ACAM, RCD124 (Montréal, Ordonnances 1); AAQ, Cahiers des visites pastorales t. 1 et 2. (1787-91; 1791-92; 95)

80 - ACAM, RCD124 (Ordonnances 1); AAQ, cahier des visites pastorales t. 1 et 2. (1787-91; 1791-92; 95)

se crée entre les paroisses lors qu'un curé de campagne et ses paroissiens ont déjà commencé d'ériger la plus belle église et le plus beau presbytère de toute la région. Mais il est d'autant plus motivé à vouloir le faire que l'embellissement des sanctuaires traduit aussi à ses yeux des conceptions religieuses. L'investissement dans la splendeur du culte et la richesse des églises serait avant tout dans la pensée du curé, un investissement religieux. La décoration et l'embellissement des églises sont,selon lui, un des signes les plus évidents de la vitalité religieuse, une sorte de symbole qui permet d'exprimer une vie spirituelle intense. Une lettre d'un curé de campagne, au temps de la colonisation française nous éclaire assez bien sur tout ce que nous avons dit précédemment. Voici ce que déclare le curé Navières au sujet de son église:

> Ma paroisse est située sur le bord du fleuve Saint-Laurent qui donne un agrément à ma petite maison, et a mon Eglise qui est une des plus belles et des mieux ornées du Canada. Tu pourrois t'imaginer que ce n'est pas grand chose; détrompe-toi, et sois persuadé que les Eglises paroissialles de campagne en France, ne sont pas comparables à celles du pays que j'habite. J'ai plus de 12 ornements différents pour la messe, tous propres et beaux; les linges, sont sacréz, soit aubes et surplis, sont presque sans nombre, les vases sacréz riches et d'argent doré; le soleil grand et d'un bel ouvrage; l'église vaste, ornée de tableaux donnez par des voeux qu'ont fait plusieurs bâtimens dans les dangers qu'ils ont essuyé dans les voyages du Canada. Le maître autel est d'une architecture rare, et le retable l'emporte pour la

> richesse et la magnifiscence sur tout ce que j'ai vu.[81]

A la fin du XVIIIe siècle, un lecteur anonyme de la Gazette de Montréal souligne aussi l'intérêt et l'importance capitale que l'on attribue à la décoration et à l'ornementation dans les églises. Mais il n'est pas sans manifester son mécontentement:

> Dirai-je qu'on a pourtant négligé une conduite sage? Que depuis près de vingt ans, il y a eu au-delà de cent cinquante mille livres de recette employés en futilités et en minuties par quelques Marguillers, mais surtout par nos curés? On demande de quelle nécessité sont ces chandeliers de bois et la multiplicité de ces cierges brûlés en Zig-Zag sur les tablettes d'un des Jubés? On demande de quelle importance sont ces pots de fleurs de fer-blanc, ces autres petits pots d'argent innombrables en forme de salières destinés à recevoir des fleurs: ces lustres dispendieux, cette quantité de tapis, ornements, etc. etc. etc. ?
> Fruits du luxe et de la bizarrerie du goût, tous ces objets insultent dans le temple à la Majesté du Dieu qu'on y adore. Voilà l'unique résultat de ces petites extravagances.[82]

Un tableau des comptes de fabrique de quelques paroisses de la région de Montréal indique encore plus clairement que, déjà au XVIIIe siècle, une grande partie des avoirs de la fabrique est utilisée à cet effet.[83]

---

81 - Lettre du curé de Navières sous le titre: Un voyage à la Nouvelle-France en 1730, repr. dans la RC, t. 22 (1886), p. 31 et 32.

82 - La Gazette de Montréal, 23 déc. 1790.

83 - Voir appendice (A).

Au début du XIXe siècle, même si le monopole de l'Eglise dans l'enseignement primaire est remis en question par l'Etat et par les changements politiques et sociaux, le curé de paroisse n'en continue pas moins à voir son rôle comme par le passé. Il considère encore l'enseignement comme un privilège des élites, et il veut restreindre, comme par le passé, l'enseignement populaire dans les campagnes à quelques fils de paysans, afin de leur donner une meilleure formation religieuse et morale.[90] Les activités principales d'un curé doivent selon lui se concentrer encore sur l'administration paroissiale: exercer le contrôle sur la fabrique, percevoir la dîme, tenir le mieux possible les registres de l'état civil, voir à l'entretien et à la décoration de l'église et du presbytère. Aussi se sert-il du gros des revenus de la fabrique pour l'embellissement de l'église et du presbytère. C'est ainsi qu'au début du siècle, la fabrique de St-Jean-de-l'Ile-d'Orléans va jusqu'à s'endetter de 2,700 livres pour la décoration intérieure de l'église.[91] A peu près à la même époque, à St-Ambroise, la fabrique s'endette de 12,000 livres pour l'église et le presbytère.[92] Il en est de

---

90 - ACESJQ, Carton 1, St-François-Xavier-de-Verchères, 9 fév. 1768-18 décembre 1879. M. Kimber à Mgr de Québec, Verchères, 31 juillet 1810.

91 - AAQ, Cahier des visites pastorales, t. 7 (1812-1824), p. 68.

92 - AAQ, Cahier des visites pastorales, t. 7 (1812-1824), p. 152.

même pour la fabrique de St-Augustin-de-Portneuf.[93] En 1816, l'abbé Jean-Louis Desjardins expédie de Paris à Québec une collection de tableaux.[94] L'arrivée de cette collection provoque ici un véritable engouement pour l'achat de tableaux dans les églises et cette arrivée n'est sans doute pas étrangère à l'utilisation de l'épargne des fabriques pour des dépenses somptuaires. Les évêques s'éveillent, pour leur part, rapidement aux solutions nouvelles que pourrait apporter la fabrique dans le secteur scolaire. Ils invitent de moins en moins les curés, comme ils l'ont fait au XVIIIe siècle, à utiliser l'argent de la fabrique pour l'embellissement des églises et des presbytères mais bien pour la construction d'écoles.[95] A ce sujet, Mgr Lartigue déclare en 1838:

> C'est donc à vous à vous lever en masse pour défendre vos droits religieux et arracher vos brebris à la gueule affamée du loup ravissant, en élevant dans vos dessertes autant d'Ecoles chrétiennes qu'il vous sera possible; des dépenses pour cet objet doivent même paraître plus urgent à vos yeux que la décoration des églises, pourvues d'un nécessaire

---

93 - AAQ, Cahier des visites pastorales, t. 7 (1812-1824), p. 153.

94 - G. Morisset, La peinture traditionnelle au Canada français, Ottawa, 1960, p. 81-82; Hormisdas Magnan,"Liste des tableaux envoyés de Paris au Canada de 1817 à 1820, dans BRH, t. 32 (1926), p. 93-103.

95 - AAQ, Cahier des visites pastorales, t. 9 (1834), p. 85, 115, 127, 162; Desbras, "Un justicier de la statuaire et de la peinture dans nos vieilles églises", dans BRH, t. 25 (1919), p. 153-154.

> décent; car, selon l'esprit de Jésus-Christ, il vaut mieux orner les temples vivants du St-Esprit, que nos temples matériels, quelque respect qu'ils méritent.[96]

Certains laïcs dénoncent encore avec plus de véhémence ces dépenses exagérées et inutiles alors qu'on pourrait utiliser cet argent à la construction d'écoles. A ce propos, voici ce qu'écrit un lecteur du Canadien:

> (...) comment, me disais-je, ils (les curés) ont réussi, presque partout, à faire magnifiquement décorer les Eglises, à faire faire aux églises et aux presbytères mille réparations et ajouter mille autres ornements de luxe, et ces mêmes hommes n'ont pu établir une école respectable dans leurs endroits.[97]

Le Docteur Meilleur qui écrit sous le pseudonyme C.D. et qui se fait l'avocat d'une réforme systématique du système de l'enseignement primaire revendique lui aussi à peu près les mêmes choses:

> Il est extrêmement désirable que les revenus superflus des fabriques soient judicieusement employés au soutien de bonnes écoles plutôt qu'à les laisser dormir dans la poussière d'un vieux coffre-fort souvent au risque d'être sacrilègement pillés par des profanes voleurs de grands-chemins. Tout ce qui est nécessaire à l'entretien du culte de Dieu, et à augmenter la dignité et la pompe, doit être religieusement employé pour cette louable fin; mais au-delà de la richesse et de la propriété des ornemens sacerdotaux, des autels, et de ce qu'il faut pour l'exécution régulière des cérémonies religieuses,

---

96 - Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents, t. 1, Montréal, 1887, p. 50.

97 - Le Canadien, 26 janv. 1825.

> tout ce qui est et annonce une élégante simplicité, qui fait preuve du bon goût et d'une économie raisonnée, est infiniment préférable. Le sens des Saintes Ecritures et la sainte-raison veulent que les sentimens du coeur et l'opération d'un esprit bien cultivé soient infiniment plus précieux, aux yeux de Dieu, que la superfluité des figures et des statues de bois mal découpées et mal dorées qui, sous prétexte de décoration, défigurent le temple du Seigneur et en obscurcissent la majesté. Ces figures et ces statues mal exécutées ne sont propre qu'à opérer des distractions involontaires, et prouvent ordinairement trois choses:
>
> 1. Que dans le coffre de la fabrique de l'église où elles existent il y avait superflu de deniers disponibles.
>
> 2. Qu'on les a employés pour payer la main d'oeuvre d'un art mal appris.
>
> 3. Que ces deniers auraient été infiniment mieux employés à cultiver l'esprit et les talens.[98]

L'orientation de pensée du curé de paroisse concernant la décoration de l'église et du presbytère restera cependant la même. L'embellissement lui paraît important pour ne pas dire primordial, comme au XVIIIe siècle, car cela traduit des conceptions religieuses et sociales. Cette lettre d'un curé de campagne du début du siècle nous le confirme:

> Comme il faut tout vous dire et ne vous laisser rien de tout ce qui me concerne, vous serez peut-être satisfaite de savoir quels sont les revenus de l'Eglise: ils consistent d'abord dans la rente des bancs qui passe plus de 2,000 francs; dans le casuel qui peut monter à 1,400 francs; mais un autre revenu qui est considérable consiste dans la quête de l'Enfant-Jésus. Dans cette quête, que je fais avec les

---

98 - Le Canadien, 29 août 1838, article signé C.D.

> marguillers, dans toute la paroisse, vers la fin de janvier, chaque habitant aisé donne pour l'église un minot de blé, du lard, du boeuf, des pois, sans compter l'argent que l'on ramasse. Or, toutes ces denrées se vendent et le produit est mis au coffre. La dépense de l'année dernière se montait à 6,650 francs, elle doublera cette année par les embellissements que je fais faire à l'intérieur de l'église. J'avance moi-même à l'église, plus de 2000 louis pour de beaux tableaux de France, dont deux de huit pieds de haut sur six de large, doivent être mis dans les chapelles que je fais orner de sculptures. Les deux autres sont pour être placés dans le choeur (...) N'en déplaise à M. Raimbault qui cherche à me surpasser, la mienne sera d'abord plus belle par la beauté de son architecture et par sa richesse. J'ai des ornements magnifiques dont plusieurs m'ont été données en présent par des dames vertueuses, avec lesquelles je suis extrêmement lié. Nos bonnes religieuses de Montréal, parmi lesquelles j'ai de bonnes amies, m'ont donné aussi des palles richement brodées en or. J'ai des aubes qui répondent à la beauté des ornements. Bref, mon église me délasse de mes travaux, charme les ennuis que l'on éprouve loin de vous. Le soin que je prends à la demeure de mon Dieu me fera peut-être obtenir la grâce d'habiter, à la fin de ma pénible carrière, dans une demeure éternelle qui est l'objet continuel de mes soupirs et de mes voeux.[99]

Craignant depuis longtemps une masse trop éduquée et ses conséquences désastreuses pour la religion, on comprend alors pourquoi le curé de campagne aura de la difficulté à saisir rapidement la nécessité de construire des écoles pour tous ses paroissiens. Habitué aussi, tout au long du XVIIIe siècle, à utiliser l'argent de la fabrique pour l'entretien

---

99 - L'abbé Fournier à Mme de Loynes de Morett, 20 juillet 1817, repr. dans BRH, t. 14 (1910).

et l'embellissement des sanctuaires, on comprend aussi pourquoi le curé de campagne ne veut pas voir subitement ses revenus et ceux de la fabrique abrégés par la construction d'écoles et préfère parfois accepter l'argent du Gouvernement pour une école royale ou une école d'assemblée. Son manque d'intérêt à la construction d'écoles s'explique d'autant plus que ses revenus et ceux de la fabrique sont affectés par la crise généralisée de l'agriculture.[100] Tous ces faits contredisent l'opinion de certains historiens qui affirment que le curé de paroisse s'éveilla rapidement au problème scolaire au début du XIXe siècle.[101]

Le problème scolaire, au début du XIXe siècle, pose donc de sérieux ennuis à l'Eglise. Ce n'est pas tant la montée du laïcisme dans le secteur scolaire qui occasionne ces embêtements mais bien l'apathie du curé de campagne à multiplier partout les écoles. De fait, le curé de campagne était resté foncièrement un homme d'Ancien régime, et au moment du conflit scolaire, il continuera à considérer son rôle et ses tâches comme par le passé. Il place alors l'Eglise dans une situation embarrassante. Mais elle ne perd pas pour autant son rôle de classe dominante dans le secteur primaire.

---

100 - AAQ, Cahier des visites pastorales no 1 à 9.

101 - L. Groulx, L'Enseignement..., op. cit., t. 1, p. 155-163; L.P. Audet, La Paroisse et l'éducation, dans SCHEC, t. 14 (1947-48), p. 113; 118-119.

La hiérarchie ecclésiastique, en raison de la fonction qu'elle exerce et du rôle qu'elle joue, prendra conscience très vite que l'Eglise est en danger. Son rôle deviendra donc prépondérant pour réaffirmer la place de l'Eglise dans l'éducation primaire. Bien sûr, il est vrai que les prises de position politiques de certains députés canadiens-français ont eu pour effet d'envenimer les luttes ethniques et d'entraîner, jusqu'à un certain point, le non-renouvellement de la loi de 1829. De même, l'absence d'unanimité chez les notables va aussi l'avantager. Mais les attitudes fermes de Mgr Plessis forceront le Gouvernement à tenir compte de l'Eglise dans le secteur primaire. C'est en ce sens qu'on vote la loi des écoles de fabrique. Que dire aussi de l'association probable de Mgr Lartigue avec l'Exécutif dans le but de faire tomber les écoles d'assemblée; n'a-t-il pas aussi tenté de ranimer et d'organiser la société religieuse en voulant l'orienter vers les voies d'un catholicisme combatif à l'égard des "erreurs du début du siècle". Ainsi donc, au début du XIXe siècle, même si l'Eglise n'a pas formé un bloc homogène dans la crise scolaire, elle réussit quand même à conserver son monopole dans l'enseignement. D'ailleurs, l'indifférence relative au niveau primaire est largement compensée par la naissance de plusieurs collèges classiques: Nicolet (1803), Saint-Hyacinthe (1809), Sainte-Thérèse (1825), Chambly (1825-1862), Sainte-Anne-

de-la-Pocatière (1829), l'Assomption (1832), et les années suivantes en verront surgir encore plusieurs autres.

CHAPITRE II

LE CURE DE CAMPAGNE ET LE BILL DES FABRIQUES

> Pourquoi ensuite n'aurions-nous pas nous aussi notre Avenir, un journal Ecclésiastique? qui assurerait une large souscription au défenseur de son existence personnelle et de celle de son Eglise? Car nous envisageons le dernier acte des Ecoles et le bill des Notables que comme le prélude d'une persécution contre le Clergé; on a déjà dit parmi les Représentans que certains règlements sur les dîmes suivraient de près la réforme des fabriques: qu'on se rappelle ce qui a déjà été tenté à ce sujet dans le Parlement, qu'on ne s'arrête guère dans les bouleversemens quand une foison commence à de prétendues reformes et quand une fois le chapelet s'en défile il est difficile d'y rémédier tout à coup. (ACAM, 901-021, 831-9. M. Paquin, curé de St-Eustache, et M. Lefebvre, curé de Ste-Geneviève à Mgr Lartigue, St-Eustache, 3 octobre 1831).

S'il y a eu de l'inquiétude au sein de la hiérarchie ecclésiastique et de l'inertie chez le clergé paroissial dans la crise scolaire, il n'en est pas nécessairement de même dans la question des fabriques. Le curé de paroisse réagit violemment lorsqu'on tente d'apporter des changements majeurs dans l'organisation de la fabrique.[1] Jusqu'ici seuls le curé et les marguilliers veillaient à la bonne administration des

---

1 - La Gazette de Québec, 7, 10, 14 mars 1831.

biens et revenus de la fabrique.[2] Ces biens et revenus étaient considérables. Ils se composaient de donations, du prix des bancs et de services rendus. Ils comprenaient aussi le casuel, le loyer des bancs, et certaines quêtes. Administrateur de ces biens avec le curé, les marguilliers étaient élus au cours d'assemblées dites de "fabrique" où assistaient le curé, les marguilliers en charge et les anciens marguilliers.[3] Les paroissiens n'avaient aucun titre pour prendre part à ces assemblées. Les seules assemblées auxquelles ces derniers pouvaient assister, étaient celles où il s'agissait de constructions ou réparations de l'église et du presbytère.[4]

Vers les années 1830, l'organisation de la fabrique tend à se modifier. A ce sujet, plusieurs luttes s'amorcent en Chambre. Au cours d'un long débat, Papineau déclare que l'admission des notables dans la fabrique permettrait un contrôle plus équitable des revenus et dépenses.[5] Du même avis que son confrère Bourdages, il va même jusqu'à préciser que ce sont chez les propriétaires de moyenne fortune que

---

2 - S. Pagnuelo, Liberté religieuse en Canada, Etudes historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada, Montréal, 1872, p. 209-210; 270-288; P.-B. Mignault, Le Droit Paroissial, Montréal, 1893, p. 289 s. Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec, t. 1, Québec, 1887, p. 51; 78-79.

3 - Mandements..., Ibid., p. 28-29.

4 - S. Pagnuelo, op. cit., p. 64, 90, 284.

5 - La Minerve 14 avril 1831. Débats du 26 mars 1831. Observations faites par M. Papineau.

l'on retrouverait les meilleurs sujets notables.[6] Aux dires du député Bourdages, l'admission de tous les paroissiens aux assemblées de fabrique entraînerait de nombreuses chicanes et nuirait ainsi à la bonne marche de la fabrique.[7] Dans son discours du 3 décembre 1831, Papineau renchérit en déclarant que les biens des fabriques n'appartiennent pas nécessairement au pouvoir ecclésiastique.[8]

Ces luttes et ces débats en chambre vont amener l'élaboration définitive d'un projet de loi. Globalement, le bill vise à distinguer progressivement, d'une manière concrète, l'administration des biens de la fabrique et l'autorité spirituelle du curé.[9] En d'autres termes, c'est là une tentative pour éloigner de plus en plus la société canadienne-française de l'emprise cléricale. Plus concrètement, on voulait diminuer considérablement le rôle du curé dans la fabrique en soumettant le terrain, les fortes dépenses, les prêts et emprunts, de même que la construction d'écoles, au contrôle de

---

6 - La Minerve, 11 et 14 avril 1831. Débats du 26 mars 1831. Observations faites par MM. Bourdages et Papineau.

7 - La Minerve, 11 avril 1831. Débats du 26 mars 1831. Observations faites par M. Bourdages.

8 - La Gazette de Québec, 5 décembre 1831. Débats du 3 décembre 1831. Observations faites par M. Papineau.

9 - La Gazette de Québec, 23 décembre 1831. Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

tous les propriétaires de la paroisse.[10] En conséquence, ce bill devait apporter des modifications profondes en transformant complètement le mode d'élection des marguilliers. A l'avenir, les notables propriétaires pourraient assister et voter aux assemblées de fabrique pour l'élection de nouveaux marguilliers et pour la reddition des comptes des marguilliers sortis de charges.[11]

Les incidences de la crise agricole sur le financement de la fabrique.

Cette législation[12] s'appuyait au départ sur un certain mécontentement de la masse. Il est né, semble-t-il, de la crise agricole. Si l'on en juge par les nombreux témoignages du curé de campagne, les mauvaises récoltes s'étendent à travers tout le territoire seigneurial et ont même dans plusieurs cas, réduit les gens à une extrême misère. Celui-ci n'a peut-être pas saisi toute la complexité des problèmes

---

10 - La Gazette de Québec, 23 décembre 1831.

11 - La Gazette de Québec, 23 décembre 1831.

12 - En abordant seulement l'aspect politique, plusieurs travaux à notre avis ne parviennent pas à expliquer pourquoi apparaît soudainement une telle législation. Nous pensons, entre autres, au point de vue de T. Chapais sur le bill des notables, Cours d'histoire du Canada (1815-1833), Québec, 1921, p. 245-261. Nous pensons aussi à la thèse de maîtrise de Henri Arbour, le bill des Notables (1831), présentée à l'université de Montréal en 1962, 122 p.

agricoles dans sa paroisse, mais il entretient quand même des rapports très étroits avec son milieu et se rend bien compte dans quelle situation se trouvent les gens de sa localité. Le curé a aussi d'autres motifs d'être sensible à la chute de la production du blé puisque ses revenus et ceux de la fabrique baissent.[13] Parfois même il s'endette.[14]

Ainsi, de 1800 à 1820, dans la seule région de Montréal, pas moins de vingt curés se sont plaints à leur évêque de l'extrême misère de leur paroisse.[15] A la même époque, dans la région de Trois-Rivières et de Québec, il y a encore un plus grand nombre de curés qui rapportent que les gens de leur paroisse font face aux mêmes difficultés.[16] Quant à la région du bas du fleuve, pas moins d'une dizaine de curés se sont plaints aussi à leur évêque que leur localité se trouvait

---

13 - AAQ, Cahier des visites pastorales no 1 à 9.

14 - AAQ, Carton 1, St-Antoine-de-Tilly. M. Paquet à Mgr de Québec, St-Antoine-de-Tilly, 26 janvier 1806; ACAM, 355-104, 807-2, 1769-1835. M. Germain à Mgr Lartigue, Repentigny, 27 décembre 1807; ACETR, Carton 1, St-Antoine de Louiseville, 1 oct. 1718-13 nov. 1900. M. Lebourdais à Mgr Plessis, Louiseville, 7 sept. 1817; ACESJ, VIA41K, 1818-1829. M. Ducharme à Mgr de Québec, Ste-Thérèse, 28 juillet 1820; ACAM, 355-112, 828-4. M. Aubry à Mgr Lartigue, Sault-au-Récollet, 18 sept. 1828; ACESAP, Carton 1, Rivière-du-Loup, lettre no 28. M. Chartier à M. Cazeau, Rivière-du-Loup, 16 janvier 1835.

15 - Pour les témoignages des curés de la région de Montréal, voir appendice (B).

16 - Voir appendice (C).

dans la misère.[17] Parmi tant d'autres, le témoignage du curé de Vaudreuil est significatif et décrit exactement le piètre état de sa paroisse. Celle-ci étant régulièrement la proie de mauvaises récoltes, il écrit à son évêque en 1816:

> Je réponds à la lettre circulaire envoyée de votre part pour connaître l'état de détresse où pourroient être les habitans de la paroisse de Vaudreuil pour la mauvaise moisson de la dernière année. J'ai pris à ce sujet des informations, plusieurs m'ont dit que les plus riches pourront subsister et que plusieurs seront obligés d'acheter la semence de l'année prochaine; quant aux pauvres, il est triste de voir leur misère, dans ma quête de l'enfant Jésus, un père m'a apporté une petite chaudière pour me montrer ce dont il se nourrissait, lui et ses enfants: c'étoit de l'avoine bouillie.[18]

Le curé de Sainte-Anne-de-Varennes fait état de la même situation, depuis longtemps existante dans sa paroisse:

> J'ai reçu hier l'honneur de votre lettre du 15 du présent. Votre Grandeur cherche des moyens de subvenir au pressant besoin de son Séminaire de Nicolet, et je puis assurer qu'il y en a moins ici qu'ailleurs par le tems présent. tous nos habitans du Sud depuis 16 à 50 ans sont encore aux lignes.[19] Depuis deux mois, ceux du nord y sont depuis plus de 15 jours. les vieillards et les infirmes restés, occupés aux labours n'ont pas songé à battre du bled. tous vivent ici sans pain. les patates et la viande sont la nourriture commune. on ne porte de bled ni au moulin ni au marcher. on a même été plusieurs jours en ville

---

17 - Voir appendice (D).

18 - ACEV, Carton 1, St-Michel-de-Vaudreuil, 11 avril 1766-4 déc. 1840. M. Côté à Mgr de Québec, Vaudreuil 1816.

19 - Le curé de Varennes veut faire sans doute mention de la frontière américaine.

> sans trouver un pain à acheter, le Capt. Lagueux m'en a fait demander n'en ayant point et n'en pouvant point avoir chez les boulangers.[20]

Une crise aussi grave et aussi généralisée, a certainement eu au niveau local des implications directes sur le financement des fabriques. On peut s'imaginer alors les difficultés que devaient éprouver les masses paysannes à subvenir aux besoins de l'administration paroissiale. Et dans ces circonstances, il ne devait pas être facile pour un curé de campagne, vivant dans une région appauvrie par la crise, de convaincre ses paroissiens de subvenir aux besoins de la fabrique pour l'entretien ou l'embellissement de l'église et du presbytère. On pourrait même croire que la crise a eu pour effet de sensibiliser une certaine partie de la masse aux problèmes financiers de la paroisse; voire en éveiller certains à la mauvaise tenue des titres et registres de la paroisse. La réaction de plus en plus grande de paroissiens contre la fabrique le témoigne. Citons, entre autres, le cas des habitants de St-Sulpice (1812), qui somment le curé de convoquer une assemblée de paroisse parce qu'il ne les a pas consultés au sujet des dépenses excessives de la fabrique.[21] Dans la paroisse de Laprairie, le même esprit

---

20 -ACESJQ, Carton 1, Ste-Anne-de-Varennes, 26 mars 1761-8 juin 1872. M. Deguise à Mgr de Québec, Varennes, 22 novembre 1813.

21 - ACAM, 355-108, 812-3. M. Joyer à Mgr Plessis, St-Sulpice, 30 déc. 1812.

existe; le curé décrit assez bien l'atmosphère qui y règne:

> Votre Grandeur voit par là que la paix n'est pas consolidée (...) je ne suis pas bien revenu de leur petite manière d'agir. J'ai oublié de dire en quelle occasion ils m'avoient fait tous ces beaux raisonnements dont j'ai envoyé à votre Grandeur quelques échantillons. Ce fut dans une assemblée tenue ad hoc le jour de l'an; jour bien choisi, je me trouvai pendant près d'une heure parmi eux; (...) l'un disoit, après celui-là, un autre; un second, l'argent de la Fabrique appartient aux habitants &c &c et ils exigèrent que je ne fisse pour l'Eglise aucune dépense, aucun achât, sans assemblée, excepté pour les frais ordinaires et communs (...) Je tins cette assemblée, parce qu'ils s'étoient rendus en foule à celle que j'avois tenue pour l'élection d'un Marguiller.[22]

A Ste-Geneviève-de-Batiscan (1814), les gens se plaignent que le curé dépense trop et administre mal la fabrique.[23] A St-Joseph-de-Soulanges (1817), certains s'indignent contre leur curé qui leur impose des tarifs trop élevés pour les messes.[24] On a même l'audace de dire qu'il s'immisce trop dans l'administration de la fabrique.[25] Un habitant de la paroisse

---

22 - ACESJQ, Carton 1, Nativité-de-la-T.S.V. de Laprairie, 12 janvier 1688-21 mai 1876. M. J.B. Boucher à Mgr de Québec, Laprairie, 16 mars 1808.

23 - ACETR, Carton 1, Ste-Geneviève-de-Batiscan, 7 mai 1768-16 mars 1898. M. Hot à Mgr de Québec, Ste-Geneviève, 18 décembre 1814.

24 - ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. M. Aubry à Mgr de Québec, Soulanges, le 13 août 1817.

25 - ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. M. Aubry à Mgr de Québec, Soulanges, le 13 août 1817.

déclare que l'évêque l'a nommé dorénavant inspecteur des comptes de la fabrique, probablement en raison de la mauvaise administration.[26] Au Cap St-Ignace (1819), un paroissien, sans aucun doute conscient des dépenses excessives de la fabrique, exige de voir les recettes et dépenses.[27] A St-Hugues (1829), le curé s'étonne de la ferme attitude d'un de ses paroissiens envers l'organisation de la fabrique. Inquiet, il écrit à son évêque:

> Dimanche dernier, les marguilliers ont demandé une assemblée; j'ai annoncé qu'à l'issue de la grand messe il y auroit une assemblée de Marguilliers, conformément à ce que Votre Grandeur m'avoit dit à cet égard. Monsieur Martigny réclamant contre celà, m'a demandé, lorsque je suis arrivé dans l'assemblée, si j'avois droit d'exclure tous les habitans des assemblées.[28]

Que dire aussi de la position rigide adoptée par les gens de Rimouski (1806),[29] de Longueuil (1810),[30] de Châteauguay (1816),[31]

---

26 - ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. M. Aubry à Mgr de Québec, Soulanges, le 13 août 1817.

27 - ACESAP, Carton 1, Cap St-Ignace, lettre no 95. M. Parent à Mgr de Québec, Cap St-Ignace, le 11 janvier 1819.

28 - ACESH, XVII.C.36, 18 nov. 1823-3 déc. 1840. M. Brais à Mgr Lartigue, St-Hugues, 10 novembre 1829.

29 - ACER, Carton 1, Rimouski, 1801-1848. M. Lajus à Mgr de Québec, Rimouski, 27 déc. 1806.

30 - ACESJQ, Carton 2, Longueuil, 27 juin 1777-20 fév. 1897. Longueuil 1810.

31 - ACEV, Carton 1, St-Joachim-de-Châteauguay, 10 juillet 1768-24 mars 1890. M. Cornelier à Mgr de Québec, Châteauguay, 18 janvier 1816.

de Vaudreuil (1816),[32] de St-François-de-Beauce (1818),[33] de Pointe-du-Lac (1820),[34] de l'Acadie (1822),[35] de Cacouna (1823),[36] qui refusent carrément que le curé et les marguilliers dépensent leur argent pour l'église et le presbytère.

Ces mécontentements ont donc des racines assez profondes dans la masse mais il n'y a pas de mouvement de résistance organisé. Leur réaction s'apparente tout au plus à une forme d'agressivité, à une ébauche de prise de conscience plutôt confuse et vague contre l'administration de la fabrique. Mais il faut voir que cet état d'esprit pourra devenir important et profitable à condition de savoir vraiment l'exploiter.

Les intérêts des élites locales au niveau de la fabrique.

A cet égard, il ne faut pas mésestimer l'influence des nouveaux venus dans la paroisse: le notaire, le médecin et le petit marchand. Conscients de leur rôle social, ces nou-

---

32 - ACEV, Carton 1, St-Michel-de-Vaudreuil, 11 avril 1766-4 déc. 1840. M. Côté à Mgr de Québec, Vaudreuil, 22 avril 1816.

33 - AAQ, Carton 1, St-François-de-Beauce. M. Primeau à Mgr de Québec, St-François, 8 fév. 1818.

34 - ACETR, Carton 1, Pointe-du-Lac, 1742-18 déc. 1901. M. Joyer à Mgr de Québec, Pointe-du-Lac, 18 sept. 1820.

35 - ACESJQ, Carton 1, Ste-Marguerite-de-Blairfindie, 1 janv. 1789-23 oct. 1887. Lettre anonyme contre le curé de l'Acadie, 22 fév. 1822; M. Paquin à Mgr de Québec, 6 mars 1822.

36 - ACER, Carton 1, St-Georges-de-Cacouna, 1789-1834. M. Bégin à Mgr de Québec, Cacouna, 1823.

veaux leaders veulent aussi s'imposer dans l'administration de la fabrique. Plus instruits et certains, nous l'avons vu, s'affichant comme libéraux, sans doute font-ils rapidement évoluer certaines idées dans l'administration de la fabrique. Du moins, ils font prendre conscience très rapidement aux gens qu'ils ont des droits dans la fabrique. Eux-mêmes ont subi des mauvaises récoltes et en ont souffert. D'autant plus que selon toute vraisemblance le marchand local voit constamment le crédit augmenter.[37] Le médecin et le notaire de la place sont rarement rémunérés.[38] Cela les incite encore davantage à s'attaquer aux privilèges de leur curé, et surtout à la fabrique, chasse-gardée, symbole de dépenses excessives.

Leur lutte peut être d'autant plus efficace qu'ils sont à même, en raison de leur statut social, de leur instruction, et du prestige qui les entoure de mettre en oeuvre une stratégie pour gagner l'appui des masses. Un petit groupe habilement dirigé par le notaire, le marchand et le médecin de la place ne pouvait que se soulever davantage contre l'administration de la fabrique. Ce sont eux, dans les assemblées de paroisses, qui suscitent des conflits et des querelles concernant l'élection des syndics l'emplacement de l'église, les réparations

---

37 - F. Ouellet, histoire économique..., op. cit., p. 449, 455, 459, 464 s.

38 - APQ, Collection Duvernay, lettre no 160. Dr Grenier à Duvernay, Lotbinière, 1 octobre 1832.

et la construction du temple et du presbytère, dans le but évident d'indigner les paroissiens.[39] A propos de ces paroissiens qui ne veulent pas rénover le presbytère, le curé de Contrecoeur affirme que c'est le résultat de l'action du notaire: "il est, dit-il, le chef de la cabale et de la révolte".[40] Ce sont eux aussi qui conçoivent et dirigent des requêtes pour que la majorité de la paroisse s'oppose à la construction ou à la réparation de l'église et du presbytère. Le curé de St-Joseph-de-Lauzon dénonce ainsi les initiatives personnelles du notaire de sa paroisse lorsqu'il écrit à son évêque:

> Votre Grandeur pourra par l'écrit ci-inclus prendre connaissance de l'état actuel des affaires de la pointe Levy; j'ajouterai que les opposants ayant à leur tête le Sr Miray notaire ont employé toute sorte de moyens illégaux et frauduleux pour appuyer leur opposition. Le Sr Miray accompagné de plusieurs des principaux du parti a parcouru les maisons et a fait signer sur la requête une quantité considérables (sic) d'enfants depuis l'âge de 7 et 8 ans (...) Il

---

39 - ACESH, XVII.C.41, 20 juin 1802-3 janvier 1839. M. Lajus à Mgr Plessis, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, 20 février 1809; ACESJQ, Carton 2, Longueuil, 27 juin 1777-20 février 1897. M. Chaboillez à Mgr de Québec, Longueuil, 12 avril 1809; ACESAP, Carton 1, Kamouraska, lettre 119, 3 mars 1722-9 décembre 1839. M. Provencher à Mgr de Québec, Kamouraska, le 24 avril 1817; ACAM, 355.116, 820-1. M. Brunet à Mgr de Québec, St-Martin, 19 septembre 1820; AAQ, Carton 1, St-Joseph-de-Beauce. M. Decoyne à Mgr Plessis, St-Joseph-de-Beauce, 5 août 1825

40 - ACESJQ, Carton 1, Ste-Trinité-de-Contrecoeur, 10 avril 1741-15 juillet 1886. M. Aubry à Mgr Panet, Contrecoeur, 5 août 1826.

> a employé encore plusieurs autres moyens illégaux pour tromper les habitans et extorquer des signatures.[41]

Citons aussi le cas de ce notaire de Vaudreuil et de cet avocat de Montréal qui sont à la tête d'une requête pour ne pas rebâtir un nouveau presbytère. L'avocat venu de Montréal pour appuyer le notaire ose déclarer dans une assemblée:

> L'Evêque, on peut bien lui parler comme à un autre, il ne nous fera pas faire comme il l'entendra, ce n'est pas la première fois qu'il aurait manqué, il ne nous mènera pas comme il l'entendra, ce n'est pas la première fois qu'il aurait manqué (sic), il ne nous mènera pas comme des petits garçons, il y a des lois et on s'y tiendra.[42]

De même il n'est pas rare de les voir demander l'état des recettes et des dépenses de la fabrique.[43] Ce sont eux aussi qui se plaignent que les livres de comptes de la fabrique sont mal tenus, pour mieux pousser les paroissiens à la révolte. En 1837, le curé Chartier déclare qu'il n'y aurait jamais eu autant de protestations de la part des laïcs si les curés avaient bien tenu les comptes de fabrique, les papiers et les titres de la paroisse.[44] Parfois même, on ira jusqu'à

---

41 - AAQ, Carton 1, St-Joseph-de-Lauzon (Pointe Levy). M. Masse à Mgr de Québec, Lauzon, 19 avril 1802.

42 - ACEV, Carton 1, St-Michel-de-Vaudreuil, 11 avril 1766-4 décembre 1889. M. Côté à Mgr de Québec, Vaudreuil, 22 avril 1816.

43 - ACESJQ, Carton 1, Nativité-de-la-T.S.V. de Laprairie, 12 janv. 1668-21 mai 1876. M. Boucher à Mgr de Montréal, Laprairie, 6 fév. 1827.

44 - ACESJ, VIA20K, 1833 à 1837. M. Chartier à Mgr Lartigue, St-Benoit, 26 septembre 1837.

se servir des prétextes les plus bénins pour soulever les gens contre la fabrique. Le cas de ce notaire de St-Jean-Baptiste-de-Rouville qui réussit à mettre en colère une bonne partie de la paroisse contre le curé et la fabrique à propos d'une simple querelle de bancs est significatif.[45] Dans les mêmes circonstances, n'en avait-il pas profité pour convaincre la majorité des marguilliers de tenir à l'avenir les assemblées de fabrique devant toute la paroisse.[46]

Dans certaines paroisses, l'influence des notables est devenue si grande que des curés les acceptent aux assemblées de fabrique. A St-Hyacinthe, entre autres, cette situation dure depuis 1799 et le curé s'y est résigné,[47] même si l'évêque l'accuse de mollesse envers les notables de sa paroisse.[48] A Notre-Dame-des-Eboulements, l'évêque se voit dans l'obligation d'intervenir personnellement pour que les marguilliers seuls soient admis aux assemblées de fabrique.[49] A Ste-Rose,

---

45 - ACESH, XVII.C. 41, 20 juin 1802-3 janvier 1839. M. Lajus à Mgr Plessis, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, 20 fév. 1809.

46 - ACESH, XVII.C. 41, 20 juin 1802-3 janvier 1839. M. Lajus à Mgr Plessis, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, 20 fév. 1809.

47 - ACESH, XVII.C. 62, 29 janvier 1808-4 avril 1840. Extraits du livre des délibérations de la fabrique de St-Hyacinthe, St-Hyacinthe, 1834.

48 - ACAM, RL, t. 5, p. 388. Mgr Lartigue à M. Girouard, curé de St-Hyacinthe, Montréal, 4 janvier 1831.

49 - AAQ, Cahier des visites pastorales, t. 7, (1812-1824), p. 85.

les deux notaires, le capitaine de milice et le marchand de la paroisse exercent une influence si prépondérante que le curé les invite à assister aux assemblées.[50] A St-Louis-de-Lotbinière, les notables de la paroisse poussent l'audace jusqu'à entrer en conflit avec les marguilliers qui s'obstinent à tenir seuls les assemblées de fabrique.[51]

On peut avancer que les élites locales veulent également restreindre le rôle du curé dans le contrôle des registres de l'état civil. Les registres en retard et souvent mal tenus leur servent de prétextes pour mener encore davantage la lutte dans la paroisse. La crainte que manifeste Mgr Plessis envers ses curés qui n'envoient pas régulièrement les registres de mariage, de naissance et de décès au greffe de Montréal est bien fondée. Il écrit à l'un de ses curés: "Cette affaire est plus sérieuse que vous ne le pensez probablement et pourrait faire naître l'idée d'arracher au Clergé comme en France, la belle prérogative que celle de tenir les registres".[52] Une pétition envoyée en chambre et signée par des petits propriétaires de la région de Montréal qui désirent qu'à l'avenir, les actes de l'état civil soient contrôlés par

---

50 - AP, Cahier de Délibération de Fabriques, Ste-Rose. Cahier 1, 1800-1842.

51 - AAQ, Carton 1, St-Louis-de-Lotbinière. M. Davelury à Mgr Panet, St-Louis-de-Lotbinière, 25 janvier 1829.

52 - AAQ, RL, t. 13, p. 492. Mgr Plessis à M. Vallée, Québec, 11 décembre 1828.

des laïcs, est encore plus significative.[53]

On comprend alors pourquoi certains députés se sont tant appuyés sur ces luttes locales. Papineau lui-même insiste, dans un de ses discours, sur la présence des notables dans certaines assemblées de fabrique depuis le début du siècle.[54] S'appuyant sur la pétition des propriétaires de la région de Montréal, un groupe de députés décide de proposer une motion favorable à la tenue des registres par des officiers municipaux.[55]. De même à partir des pétitions de notables de la région de St-Hyacinthe, de Trois-Rivières et de Lotbinière, des députés prennent enfin la décision de présenter un bill sur les fabriques.[56] Ces divers projets n'auront pas de suite. Encore là, ces classes professionnelles se sont à nouveau divisées. Un avocat de Québec, par exemple, rédige un pamphlet sur la question des fabriques pour mieux appuyer le clergé.[57] Ce pamphlet distribué massivement dans les campagnes, eut une très grande influence pour renforcer la position du curé. De même, des hommes prestigieux comme Neilson,

---

53 - APC, Mg 24. série i. F.-H. Séguin, Notes prises à Terrebonne, (1831-1833), p. 27-30.

54 - La Gazette de Québec, 5 décembre 1831. Débats du 3 décembre 1831.

55 - APC, Mg 24. série i. F.-H. Séguin, Notes prises à Terrebonne, (1831-1833), p. 27-30.

56 - JCABC, t. 40 (1831), p. 30-31; p. 74-90-131.

57 - Un ami de l'ordre, La question des fabriques, Québec, 1831, 17 p.

Duval, Mondelet, Panet, en s'opposant ouvertement en Chambre au projet et en appuyant ouvertement le clergé nuirent considérablement au bill des fabriques.[58]

Malgré l'échec du projet de loi, les luttes continuent dans les milieux ruraux, mais cette fois ci les mouvements locaux ont de moins en moins d'appui et disparaissent graduellement. A Kamouraska (1832), le notaire de l'endroit et quelques-uns de ses collaborateurs, continuent de protester assez violemment parce qu'ils n'ont pas été convoqués à l'élection des marguilliers.[59] Le curé cependant a facilement gain de cause dans cette affaire.[60] A St-Joachim de-Pointe-Claire (1834), le médecin de la localité tente sans succès de convaincre la population que l'argent de la fabrique leur appartient.[61] A St-Antoine-de-Chambly et à St-Césaire (1835-36), malgré les vives protestations des notables, les curés réussissent à imposer aux paroissiens que seuls les anciens et

---

58 - La Minerve, 11 avril 1831. Débats du 26 mars 1831. Observations faites par MM. Bédard et Neilson. La Gazette de Québec, 5 décembre 1831. Débats du 3 décembre 1831. Observations faites par M. Duval, JCABC, t. 41 (1832), p. 204-205.

59 - ACESAP, Carton 1, Kamouraska, lettre 193. M. Varin à Mgr de Québec, Kamouraska, le 25 janvier 1832.

60 - ACESAP, Carton 1, Kamouraska, lettre 193. M. Varin à Mgr de Québec, Kamouraska, le 25 janvier 1832.

61 - ACAM, 355-110, 834-1. M. P.D. Richard à Mgr Lartigue, Pointe-Claire, 3 juin 1834.

nouveaux marguilliers doivent s'assembler pour leur élection.[62] Une lettre du curé de Beaumont (1840) nous montre encore plus clairement l'effritement du mouvement après l'échec du bill des fabriques: "J'ai eu lieu de craindre que deux marchands cantiniers ne finissent, après coup quelques démarches pour soutenir leur droit prétendu d'assister aux assemblées de fabrique, comme notables. Je vois aujourd'hui qu'ils ont absolument abandonner (sic) leur projet".[63]

Le curé de campagne et l'échec du bill des notables.

Pendant un certain temps, il est vrai que les laïcs réussissent à menacer les intérêts des curés dans la fabrique. Mais au XVIIIe siècle, ceux-ci n'ont eu à faire face à des luttes aussi généralisées. Dans une société où le curé et le seigneur considéraient que les intérêts de l'Etat étaient ceux de l'Eglise, l'entente était facile à bien des égards. Le droit au banc, l'administration de l'eau bénite, l'encensement, constituaient les seules revendications du seigneur lorsque ses privilèges n'étaient pas respectés. Bien sûr, il y aurait eu des revendications chez la majorité des

---

62 - XVII.C.11, 14 juin 1806-3 août 1840. M. Cusson à Mgr Lartigue, St-Antoine-de-Chambly, 31 décembre 1835. ACESH, XVII.C.18, 19 mars 1822-10 sept. 1838. M. Lamarre à Mgr Lartigue, St-Césaire, 1 janvier 1836.

63 - AAQ, Carton 1, Beaumont. M. Baby à Mgr Signay, Beaumont, 16 juin 1840.

paroissiens si le curé, qui est souvent le seul homme instruit dans la paroisse, n'avait pu aussi facilement s'entendre avec la plupart d'entre eux qui ignoraient leurs droits. Tout cela l'incite davantage à exercer une plus grande main-mise sur la fabrique puisqu'il avait perçu d'abord son rôle comme administrateur de la paroisse.

D'ailleurs ses nombreuses manoeuvres dans les fonds paroissiaux nous le laissent présager. Ainsi, il emploie parfois les fonds de fabrique pour des achats de tableaux, de lustres et d'objets pour le culte, sans convoquer l'assemblée de paroisse.[64] Cette attitude du curé Mercereau de Pointe-Levy est encore plus convaincante. Malgré les fermes oppositions du marguillier en charge, la fabrique, par son intervention, prête quand même 847 livres aux paroissiens (1754).[65] Les évêques au cours de leur visite pastorale constateront aussi plusieurs irrégularités dans la fabrique.[66] Un lecteur de la Gazette de Montréal, à la fin du XVIIIe siècle, met aussi en garde les marguilliers et les paroissiens contre les nombreuses usurpations commises par le

---

64 - J.-E. Roy, Histoire de la Seigneurie de Lauzon, t. 11, Lévis, 1898, p. 164. C. Trudelle, Paroisse de Charlesbourg, Québec, 1887, p. 48, 90. En 1749, M. Chambon, curé de Sault-au-Récollet, prend seul l'initiative de faire acheter en France une croix de procession et un ciboire d'argent. (AP, Cahier des comptes de la Fabrique, Sault-au-Récollet, Cahier 1, 1736-1824).

65 - J.-E. Roy, Ibid., t. 11, p. 235-236.

66 - ACAM, RCD124 (Ordonnances 1).

curé dans la fabrique. Dans un article intitulé, Au Public, voici ce qu'il écrit:

> Les difficultés et les contestations qui surviennent si fréquemment dans les différentes Fabriques de cette Province, entre les curés et les marguillers, ne provenant que du peu de connaissance que ces derniers ont de leurs droits, et particulièrement les Fabriciens de Compagnie qui se sont jusqu'à présent soumis aveuglément aux caprices de leurs curés qui ont souvent abusé de la confiance de leurs paroissiens en s'arrogeant des privilèges qui ne leur appartenaient point; et afin que chacun puisse connaître ses droits et privilèges, l'on se propose (encouragé de l'appui du Public) d'imprimer dans un Receuil intitulé le Marguiller et le Fabricien de Paroisse, ce que chaque paroissien doit savoir pour se conduire, tant dans l'administration des biens de l'Eglise que la manière dont il doit se comporter dans les assemblées extrait des meilleurs auteurs qui ont traité sur le sujet, suivi des arrêts du Roi de France, enregistrée au Conseil supérieur de Québec touchant les Eglises et les Fabriques du Canada.[67]

Au début du XIXe siècle, le curé de campagne continue de vouloir exercer une influence aussi prépondérante dans la fabrique. Rapidement il se rend compte que ses privilèges sont menacés, et il manifeste plus d'inquiétude que dans la question scolaire puisqu'il se sent directement concerné. Une grande partie de sa fonction était ainsi remise en question.

Le curé sent la nécessité d'une vigoureuse intervention, mais n'organise pas spontanément une action systématique et ordonnée contre les laïcs. Pendant longtemps la lutte reste locale et le curé bien souvent ne la perçoit qu'à ce niveau.

---

67 - La Gazette de Montréal, 22 novembre 1792.

Mais cette lutte qu'il mène dans sa paroisse est quand même efficace parce qu'il la fait quotidiennement. Voyant brusquement un climat de conflits s'installer dans sa fabrique, le curé prend une attitude très ferme.[68] Ses intérêts étant en jeu, il ne voudra jamais capituler devant les revendications et les exigences de certains paroissiens même si parfois la lutte se prolonge pendant quelques années. Le témoignage du curé de Beaumont est révélateur. Voici ce qu'il écrit à son évêque:

> Je crois devoir informer votre Grandeur que les Notables et ceux qui se prétendent tels, ou plutôt tous les paroissiens sans exception qui assistaient aux assemblées de Fabrique ont entièrement, renoncé à s'y présenter. Depuis un an je les y avais préparés. Le succès a surpassé mes espérances, et la satisfation est générale. Après l'allocution faite hier au prône ils sont enfin tous convenus qu'ils n'y avaient aucun droit, qu'ils n'en devaient pas avoir pour y conserver le bon ordre, et que l'usage ici était contraire aux lois du diocèse. Ils sont tellement contents que plusieurs m'en ont remercié dans le cours de la journée. On leur a fait faire le sault le plus poliment et le plus rapidement possible, de manière que je n'ai aucune raison de croire que l'on parle davantage.[69]

Dans certains cas, des curés vont même jusqu'à mener une guerre ouverte contre les plus militants de leur parois-

---

68 - ACESJQ, Carton 1, Nativité-de-la-T.S.V. de La Prairie, 12 janv. 1688-21 mai 1876. M. J.B. Boucher à Mgr de Québec, 16 mars 1808, 12 sept. 1824.

69 - AAQ, Carton 1, Beaumont. M. Baby à Mgr Signay, Beaumont, 30 déc. 1839.

se.[70] Pour faire face aux mécontents de l'administration de sa paroisse, le curé de Longueuil refuse les Pâques à la moitié de ses paroissiens.[71] Cela parfois ne se fait pas sans heurts. A St-Joseph de Soulanges entre autres, l'évêque est forcé de changer le curé de paroisse.[72] Mais la majorité des curés cherchera plutôt à calmer les esprits. Pour eux, la misère des gens trouvera remède dans la mortification puisqu'il s'agit là d'une punition passagère. Durant les mauvaises récoltes, nombreux sont les curés qui calment les mécontents en empruntant de la fabrique les sommes nécessaires pour réparer l'église et le presbytère.[73] La hiérarchie vient aussi en aide

---

70 - ACESH, XVII.C.41, 20 juin 1802-3 janv. 1829. M. Lajus à Mgr de Québec, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, 26 mars 1809. ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. Lettre de certains paroissiens à Messire Roux, vicaire général, Soulanges, 10 août 1817. M. Aubry à Mgr Plessis, Soulanges, 13 août 1817.

71 - ACESJQ, Carton 2, Longueuil, 27 juin 1777-20 fév. 1897. M. Chaboillez à Mgr de Québec, Longueuil, 16 mai 1810.

72 - ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. Manifeste des paroissiens contre leur curé, Soulanges, 1817.

73 - AAQ, Carton 1, St-Antoine-de-Tilly, M. Paquet à Mgr de Québec, St-Antoine, 19 mars 1804; Carton 1, St-François. M. Gagnon à Mgr de Québec, St-François, 22 juin 1804; Carton 1, St-François-de-Nouvelle-Beauce, M. Lamotte à Mgr de Québec, Beauceville, 10 juillet 1804; Carton 1, St-Henri-de-Lauzon, M. Lacasse à Mgr de Québec, Lauzon, 28 octobre 1825. ACETR, Carton 1, Ste-Geneviève-de-Batiscan, 7 mai 1769, 16 mars 1898. M. Lebourdais à Mgr de Québec, Batiscan, 14 mai 1814; Carton 1, Pointe-du-Lac (La Visitation), 1742-18 décembre 1901. M. Joyer à Mgr de Québec, Pointe-du-Lac, 14 novembre 1822.

au curé de paroisse. Le Vicaire général, M. Roux, sans doute de connivence avec Mgr Lartigue, écrit vers 1825 un Traité des Fabriques pour informer le curé de campagne de ses droits et pouvoirs, et écarter ainsi toute ingérence des notables dans les affaires de la fabrique.[74] L'esprit de collaboration du clergé et l'action à la fois vigilante et souple du curé portent fruit, puisque dans plusieurs cas les élites locales ne réussissent pas à soulever les masses et à s'immiscer dans la fabrique. L'enquête menée en 1830 par Mgr Panet le confirme. Depuis le début du siècle, sur 111 paroisses seulement 13 acceptent les notables dans les assemblées de fabrique.[75]

Lorsque les députés proposent de présenter un bill des fabriques, le curé de paroisse sera encore plus alerte. Ainsi à St-Jean-Baptiste-de-Rouville, lorsque les paroissiens signent une requête en faveur du bill des Fabriques, le curé s'empresse de la dénoncer au prône. Il fait si bien comprendre à ses paroissiens qu'ils sont dans l'erreur qu'ils signent dans la journée même une contre-requête envoyée à la législature.[76] Certains curés parleront de se regrouper et

---

74 - APQ, Abbé Jean-Henri-A. Roux, Traité des fabriques. Notes manuscrites. A l'Archevêché de Montréal, le même document a été conservé. On note aussi que Mgr Plessis a lu le traité. (ACAM, 350.100. Fabrique).

75 - AAQ, Série D.Q.V. no 1 à 137.

76 - ACAM, 420.095. Biographie de M. Pierre Lafrance, p. 48.

de s'organiser en masse. C'est du moins ce que tentera de faire le curé de St-Eustache dans sa région. N'a-t-il pas essayé aussi, en accord avec le curé de Ste-Geneviève, de convaincre Mgr Lartigue d'organiser une réunion massive du clergé, soit à Montréal soit à Trois-Rivières, dans le but d'élaborer une stratégie qui permettrait de mieux lutter contre le bill des Fabriques et même contre les laïcs en général.[77] C'est lui-même qui écrira un peu plus tard à Mgr Lartigue: "Il faut que le clergé s'organise, se donne à l'étude de ses droits et les défende en corps en masse et d'un même esprit".[78] C'est dans ce même état d'esprit que plusieurs prêtres de la région de Montréal tiennent des assemblées. Ceux-ci discutent de l'affaire des notables, et examinent les possibilités de fonder un journal ecclésiastique dont le but premier "serait de défendre les droits de l'Eglise et d'éclairer le peuple sur ses vrais intérêts".[79] Ces tentatives vont avorter mais elles nous montrent à quel point le curé de paroisse se sentait menacé.

Certains curés décident aussi de prendre la plume dans les journaux pour mieux critiquer ouvertement les initiatives

---

77 - ACAM, 901-027, 831-9. M. Paquin et M. Lefèvre à Mgr Lartigue, St-Eustache, 3 octobre 1831.

78 - ACESJ, VIA52K, 1824-1832. M. Paquin à Mgr Lartigue, St-Eustache, 31 janvier 1832.

79 - ASQ, Polygraphie 8 no 44 et 45. ACESJ, VIA52K, 1824-1832. M. Paquin à Mgr Lartigue, St-Eustache, 11 février 1832.

et les démarches des notables. La hiérarchie ecclésiastique, au moment de l'arrivée du bill des Fabriques, se rend compte de cet effort. C'est Mgr Lartigue qui affirme que les curés de son district ont toujours voulu et veulent encore une opposition ouverte contre toute usurpation de la puissance civile sur l'ecclésiastique.[80]

Le curé de campagne réagit donc vivement dans l'affaire des fabriques. Contrairement à la question scolaire, il se sent directement menacé. Son action n'a pu qu'être efficace. Certes, il y a au début, un fort mécontentement de la masse appauvrie par la crise agricole et incapable de suppléer à l'entretien et à l'embellissement de l'église et du presbytère. Mais sur ce plan, le curé a su apaiser la majorité de ses paroissiens.

Il y a aussi certaines élites locales et plus tard une certaine partie de la députation qui tenteront de s'appuyer sur cette réaction de la masse pour mieux s'immiscer dans la fabrique. Mais encore là, fortement divisés sur la question, les curés de concert avec l'épiscopat, profitaient de la situation pour multiplier les pétitions et les interventions dans les journaux.

---

80 - ACAM, RL, t. 6, p. 111. Mgr Lartigue à Mgr Panet, Montréal, 11 oct. 1831.

CHAPITRE III

LE CURE DE PAROISSE FACE A LA MONTEE DU NATIONALISME ET AUX INSURRECTIONS DE 1837-38.

> Depuis les tristes affaires de la dernière Session de Notre Parlement Provincial, nos campagnes sont inondées d'une foule de jeunes prétendus Patriotes qui bouleversent les idées de nos bons, honnêtes & religieux habitans, et les harcèlent pour leur faire signer des requêtes à l'appui des 92 résolutions de la majorité de l'Assemblée et de l'Adresse au gouvernement de la Mère-Patrie qui en est la suite. On choisit pour cela les jours consacrés à Dieu et à rassembler les fidèles; on les guette au sortir des Eglises pour leur dire que ces requêtes sont pour conserver la Religion & chasser les Anglais; que les Prêtres qui y montrent de l'opposition ne sont pas pour les Canadiens, qu'ils en sont leurs ennemis, etc. (...) Ces jeunes Patriotes, si zélés pour la Religion, étoient arrivés avant la grand-Messe à laquelle ils n'ont point assisté; ils se sont contentés de venir roder quatre ou cinq fois à la porte de l'Eglise, le chapeau sur la tête, en attendant la fin des offices. Ce qu'ils ont fait ici, ils l'ont fait ailleurs; ils le font presque partout. (ACAM, 355.105,834.1. M. Germain à Mgr l'évêque de Québec, St-Laurent, 22 avril 1834).

La montée du libéralisme avait menacé le curé de campagne non seulement au niveau de ses intérêts, mais aussi dans sa définition de la collectivité. Profondément attaché à une monarchie de droit divin et aux privilèges des classes gouvernantes, l'opposition et la révolte lui ont toujours paru inacceptables. A ses yeux, seul Dieu a le droit de blâmer ou

de disposer de celui qu'il a placé sur le trône. Aussi, a-t-il toujours tenté d'inculquer aux élites de sa paroisse le respect des principes d'autorité et de hiérarchie. L'accord, d'ailleurs, a toujours été assez facile dans une société où l'on s'entendait pour dire que l'organisation sociale et politique devaient être intimement liées à l'organisation religieuse. A l'habitant, le curé de campagne a toujours enseigné l'esprit de discipline, la soumission à Dieu et au Roi, son représentant sur la terre. Il lui a toujours expliqué les calamités dont il était victime, en terme de châtiment; aussi, à l'avenir devra-t-il éviter le péché et le désordre s'il veut que ça ne lui arrive plus. L'habitant, imprégné d'influence religieuse, sensible aux prédications animées, suit aveuglément les voies tracées par son pasteur.

Un obstacle encore important à la révolte: le curé.

S'il a été assez facile au XVIIIe siècle, de maintenir le paroissien dans la résignation et l'acceptation de ses malheurs, la situation change quelque peu au début du XIXe siècle. Certains curés se rendent compte qu'il est maintenant beaucoup plus difficile de contrôler et de contenir

leur paroisse. A Ste-Anne-de-Mascouche,[1] à Ste-Rose,[2] à Soulanges,[3] plus particulièrement, les curés se plaignent continuellement de tumultes et de désordres à tout propos, de violentes querelles dans les assemblées de paroisse; on parle même d'un commencement de révolte. A Laprairie, il y a tellement de désordres et de scandales que l'évêque doit intervenir personnellement; inquiet et troublé parce qu'il est incapable de retenir ses gens, le curé de cette paroisse écrit à son évêque:

> C'est avec une véritable douleur que je me vois forcé de donner à votre Grandeur connoissance des désordres qui ont eu lieu dernièrement dans notre village, formé, en grande partie, il faut le dire pour l'honneur de la Prairie, de pièces rapportées de tous les lieux. il s'est fait tous les soirs, hors dimanche, depuis mardi le 17 du courant, un charivari où se sont commis tous les excès, toutes les impiétés dont est capable une vile canaille sans honneur, sans foi, sans moeurs (...); et où se sont vociférées les injures les plus atroces, les propos les plus orduriers, les plus infames, qui déceloient les coeurs les plus corrompus. masque hideux, travestissemens abominables de garçons en filles, profanations des cérémonies et

---

1 - ACESJ, VIA17K, 1788-1830. M. J.B. Gatien à Mgr de Québec, Ste-Anne-des-Plaines (Mascouche), 23 août 1809.

2 - ACESJ, VIA40K, 1829-1836. M. Ducharme à Mgr Lartigue, Ste-Thérèse, 16 janvier 1830.

3 - ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. M. Laurent Aubry à Mgr de Québec, Soulanges, 13 août 1817; ACESJQ, Carton 1, Ste-Trinité-de-Contrecoeur, 10 avril 1741-15 juillet 1886. M. Aubry à Mgr Plessis, Contrecoeur, 28 juin 1819.

> chants funèbres de l'Eglise, toutes les horreurs ont été employées. enfans, jeunes-gens, pères de famille, filles et femmes, presque tous, l'exception n'est pas considérable, y ont pris part ou par leur conseils ou leur présence et leurs applaudissements; ou en fabriquant ou prêtant masques, cercueils, vêtemens ou autres apparaux de Charivari. jamais on ne vit semblables désordres dans nos campagnes.[4]

La gravité de la crise agricole[5] qui a produit, nous l'avons vu, une certaine tension au niveau de la fabrique est à la source de cette agressivité beaucoup plus généralisée dans la paroisse. On peut facilement s'imaginer toute la haine et toute la rancoeur qui s'accumulent chez l'habitant, incapable d'assurer ses besoins vitaux et qui ne sait jamais si les denrées accumulées pour l'hiver suffiront à nourrir toute la famille. Sans compter, qu'à cette crise, vient s'ajouter la rareté des terres dans le territoire seigneurial.[6] L'habitant, parce qu'il est incapable d'installer son fils sur une terre et le voit immigrer, est aussi enclin à la panique et au désespoir. Pour comble de malheur, il

---

4 - ACESJQ, Carton 1, Nativité-de-la-T.S.V.-de-Laprairie, 12 janvier 1688-21 mai 1876. M. Boucher à Mgr Plessis, Laprairie, 24 novembre 1807.

5 - Voir les témoignages des curés de campagne, appendices(B), (C), (D).

6 - F. Ouellet, Histoire économique...., op. cit., p. 273 s; p. 348.

subit en plus des épidémies de typhoïde[7] et de choléra.[8] Aussi, la moindre difficulté le pousse à l'opposition et au désordre.

Le curé de paroisse n'en continue pas moins d'inter-

---

7 - Cette épidémie s'étend à travers une grande partie du territoire du Bas-Canada. Au mois de décembre 1809, elle envahit déjà toutes les paroisses de la rive sud de St-Denis à Nicolet. Au début de février, toutes les paroisses du sud de Montréal sont infectées. Le même phénomène se produit dans un territoire aussi vaste, en 1813 et 1814. Ces fièvres, les médecins de campagne sont incapables de les enrayer et encore moins à même de découvrir un remède préventif. De plus les précautions hygiéniques ne sont pas assez connues chez les habitants. Il n'est pas étonnant que des paroisses entières sont infectées tres rapidement. Ordinairement les gens ne meurent pas, mais leur condition physique et psychique est profondément attaquée. Par contre, dans certaines paroisses, les décès se multiplient à un rythme effarant. En 1810, à Chambly, 6 personnes meurent entre Noël et la fête des rois. (ACESJQ, Carton 1, St-Joseph-de-Chambly, 20 déc. 1777-22 fév. 1884. M. Bédard à Mgr l'évêque de Québec, Chambly, 11 janv. 1810). La même année à Baie St-Antoine, on note le décès de 29 personnes en moins de trois mois. (J. Bellemare, Histoire de la Baie-St-Antoine, 1683-1911, Montréal, 1911, p. 136) A Deschambault, 13 personnes meurent durant le carême. (AAQ, Carton 1, Cap-Santé. M. Dubord à Mgr de Québec, Cap-Santé, avril 1813).

8 - L'épidémie de 1832 fut la plus terrible. Durant cette année, il est mort dans la seule ville de Québec 3,292 personnes. Sur ce nombre 2,208 sont des francophones. La population de la ville de Québec étant alors de 20,000 habitants, cela signifie qu'un dixième des gens de la ville sont morts du choléra de juin à septembre. En 1834, le nombre de morts s'élève dans la ville à 2,519. Ce qui est encore considérable (cf. A.Jobin, Histoire de Québec, Québec, 1948, p. 31 Le choléra envahit aussi les campagnes. En 1832, à St-Augustin de-Portneuf et à St-Joseph-de-Soulanges, plus de cent personnes meurent du choléra. (A. Béchard, Histoire de la paroisse de St-Augustin (Portneuf), Québec, 1885, p. 384; E.J. Auclair, Histoire de la paroisse de St-Joseph-de-Soulanges, ou les Cèdres (1702-1927), Montréal, 1927, p. 154).

prêter les calamités de sa paroisse comme par le passé.[9] Il ne perd pas pour autant toute autorité et toute emprise sur la collectivité de la paroisse. A travers ces misères et ces malheurs, le curé est toujours disponible et désintéressé. Dans la paroisse, il console, réconforte, prodigue des conseils, multiplie les communions et confesse plusieurs gens effrayés de la mort par les épidémies. Il conserve la confiance de plusieurs gens. A ce sujet, nombreux sont les témoignages de paroissiens qui remercient leur curé de sa générosité de coeur et de sa grandeur d'âme, lors des crises épidémiques.[10] Malgré ses malheurs, jamais la majorité des habitants n'a été prête à porter atteinte à son prestige, au respect qu'il inspire. C'est s'attaquer à ce qu'il signifie, car il est en quelque sorte le représentant de Dieu. On craint aussi les mystérieux pouvoirs qu'il détient. A leurs yeux, le curé est le seul encore qui a les moyens de leur procurer une vie meilleure ici-bas et dans l'au-delà. Et l'au-delà est une réalité indiscutable parce que le surnaturel divin et diabolique est constamment présent. Sur ce plan, il est irremplaçable et on continue à le respecter. Une lettre d'un curé de campagne nous montre qu'à ce niveau, le clergé

---

9 - Le curé de campagne juge la plupart des malheurs de cette époque comme une vengeance divine et comme une punition de l'impiété des paroissiens.

10 - Voir le Canadien, la Minerve, 1832, 1834.

paroissial exerce encore une très grande influence. Et, dans une période de crise, on en profite parfois pour inspirer davantage de la crainte aux paroissiens. Voici ce que ce curé écrit confidentiellement à son évêque:

> (...) j'ai enterré six grandes personnes entre Noel et les Rois, ce qui est extraordinaire pour la paroisse, mais j'espere que cette espèce de fièvre épidémique va cesser, mes malades vont mieux. Les habitants sont alarmés, ils font chanter des messes, viennent à confesse, bonne occasion de les prêcher et de leur jetter des cris sur la tête.[11]

De la même manière, le geste posé par le curé de St-Joseph-de-Soulanges est très révélateur. Conscient que ses paroissiens ne veulent pas payer leurs dîmes et qu'ils ont tendance régulièrement à s'opposer à tout, il écrit même sur son confessionnal: "point de dîme, point de Pâques",[12] dans le but de mettre au pas toute sa paroisse.

Ainsi, à l'occasion d'un malheur, le jugement du curé rallie-t-il la majorité de la paroisse.[13] Il suffira que le

---

11 - ACESJQ, Carton 1, St-Joseph-de-Chambly, 20 décembre 1777-22 février 1884. M. Bédard à Mgr l'évêque de Québec, Chambly, 11 janvier 1810; voir aussi à ce sujet, R. Hardy, Aperçu du rôle social et religieux du curé Notre-Dame (1840-1860), Université Laval, 1968, p. 60-66; 97-99.

12 - ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. Manifeste des paroissiens contre leur curé, Soulanges, 1817.

13 - Les sermons sur la miséricorde et les exhortations à la prière pour implorer le pardon de Dieu sont monnaie courante à cette époque. C'est une époque aussi où les curés font des instructions très fortes et parfois effrayantes sur

curé rappelle à ses paroissiens les devoir religieux mal accomplis et y voie la cause de leurs malheurs, pour que son influence s'exerce encore sur un grand nombre, habitué à juger des problèmes selon les normes de son pasteur. Et même dans certaines paroisses, où le curé réussit à imposer son autorité, des habitants sont psychologiquement prêts à se jeter désespérément dans une sorte d'apathie providentialiste.

L'emprise du curé de campagne constituait donc un frein très important en posant constamment la révolte comme un problème de conscience. Toutefois, la présence d'une minorité agissante qui refusait de payer la dîme et qui s'en prenait à leur curé indique qu'une rupture commençait à se faire.[14] Le curé de campagne n'avait certainement plus la position qu'on lui avait connue au XVIIIe siècle.

Les élites locales et la montée du nationalisme.

Le médecin, le notaire, le petit marchand de la place chercheront à utiliser cette disponibilité psychologique des

---

le péché mortel, sur l'enfer, sur l'au-delà. (ACAM, 901-047, Sermons de Pierre-Antoine Tabeau: Sermons (2) 1804-1833; ASN, Succession Raimbault, Polygraphie Vol. 4, no 10 à 23).

14 - ACAM, 901.047, 823-164B. M. Pierre-Antoine Tabeau, prêtre; sermons (1804-1833). Etat de la paroisse à Boucherville, 13 avril 1823; ACESJQ, Carton 2, St-Antoine-de-Longueuil, 27 juin 1777-20 fév. 1897. M. Chaboillez à Mgr de Québec, Longueuil, 21 février 1810.

habitants. Ils ont déjà tenté de tirer avantage des malheurs et du mécontentement de leur milieu pour essayer de soulever les habitants contre l'administration paroissiale. Souvent mis en contact avec leurs confrères députés et vivant côte à côte avec eux, il faut voir que les difficultés, les malheurs du grand nombre et la désintégration des valeurs jusqu'alors admises les éveillent eux aussi à une lutte aux dimensions de la collectivité nationale. En ce sens, ils collaborent avec eux à la formation d'un parti national et à la mise sur pied d'organisations locales.

Comme leurs confrères en chambre, plutôt que de chercher des éléments de solutions pratiques aux difficultés de leur époque et de leur société, les élites locales s'efforceront plutôt de trouver des boucs émissaires susceptibles de soulever les masses contre leurs malheurs. Dans ces circonstances, l'Anglais devient la cible préférée et la cause de toutes les difficultés. A la limite, certains en viennent à croire et propagent que la nation libérée de l'Anglais serait la réponse aux anxiétés et aux difficultés de l'époque, une solution définitive à leurs déceptions.

En campagne, il n'est pas douteux que la responsabilité des mauvaises récoltes et la rareté des terres soient parfois attribuées aux anglais. On s'en prend aussi farouchement à la bureaucratie anglaise qui s'accaparait alors des hauts

postes de l'Etat pour mieux contrôler la gestion des fonds publics et le patronage politique. Les crises épidémiques alimentent aussi le nationalisme. On reproche au gouvernement d'autoriser la venue d'immigrants anglais qui apportent avec eux le choléra dans les villes et les campagnes. Le curé de l'Ile Perrot écrit à son évêque que si le choléra n'avait pas pénétré deux fois dans sa paroisse, le patriotisme n'y aurait pas trouvé accès.[15]

Toutefois, ce nationalisme n'a pas été envisagé que sous l'angle négatif d'une dénonciation de la situation existante. Parmi ces professionnels et ces petits marchands locaux il y en a qui ont non seulement désiré jouer un rôle dans les institutions sociales mais encore qui parlent de démocratie, de république, de souveraineté populaire. Aux droits du prince et des classes gouvernantes, ceux-ci veulent opposer les droits naturels des gouvernés. Aux principes d'autorité et de hiérarchie, ils désirent substituer les idées de liberté et d'égalité. Néanmoins, l'habitant est beaucoup plus attentif à l'aventure nationaliste, lorsqu'elle s'inscrit dans un langage qui le touche plus particulièrement: l'anglais source de tous ses malheurs. D'ailleurs à partir de 1830, cette tendance prend de plus en plus d'importance et donne lieu à

---

15 - V. Carrière, Histoire de l'Ile Perrot, Valleyfield, 1949, p. 102.

des grands rassemblements populaires. Ces rassemblements sont nombreux dans la région de Montréal et mènent à la création et à l'élaboration de cadres locaux, afin de mieux politiser les paysans. Habituellement le médecin, le notaire et le petit marchand de la place sont à la tête de ces organisations.[16] Ce sont eux qui s'occupent de préparer des assemblées de comté où l'on fait venir les têtes d'affiche du parti patriote.[17] Eux-mêmes se produisent dans des rassemblements qui ont habituellement lieu sur le perron de l'église après la messe du dimanche.[18] A cet endroit, on se charge de leur lire à haute voix la Minerve, le Vindicator, le Populaire.[19] L'auberge et la maison privée deviennent aussi un lieu de rencontre qui leur permet d'avoir un contact direct et constant avec leur milieu.[20] Certains pensent même d'organiser des campagnes de souscription.

---

16 - ACESJQ, Carton 1, St-Cyprien-de-Napierville, 19 juin 1817-20 août 1890. M. Perreault à Mgr de Montréal, Napierville, 4 sept. 1835.

17 - Notes d'Alfred Dumouchel sur la rebellion de 1837-38, à St-Benoît, dans BRH, t. 35 (1929), p. 32; E. Dubois, Le feu de la Rivière du Chêne, Montréal, 1937, p. 120.

18 - Le Canadien, 9 juillet 1832, 17 juin et 26 juillet 1836; ACEV, Carton 1, St-Polycarpe, juillet 1808-1 août 1888, M. Quevillon à Mgr de Montréal, St-Polycarpe, 29 août 1837.

19 - APQ, Evénements de 1837-38, no 300. Déposition de Joseph Normandin, cultivateur de St-Hyacinthe.

20 - ACESJQ, Carton 1, St-Joseph-de-Chambly, 29 janv. 1777-22 fév. 1884. M. Migneault à Mgr Lartigue, Chambly, 12 fév. 1834; ACESJQ, Carton 1, St-Cyprien-de-Napierville, 19 juin 1817-20 août 1890. M. Aubry à Mgr Lartigue, St-Cyprien, 26 août 1838; L.-O. David, Les Patriotes de 1837-38, Montréal, 1884, p. 181.

Mais il n'en est pas de même dans les autres régions où des organisations locales seront plus rarement mises sur pied. Celles qu'on crée se maintiennent difficilement. Conscient de l'immobilisme et des difficultés rencontrées pour s'organiser, faute de dynamisme chez les leaders locaux de la région de Québec, un organisateur écrit à Ludger Duvernay, directeur de la Minerve: "J'enrage quand je vois que dans le District de Montréal, on fait partout des assemblées politiques et à Québec... rien! Ah! pauvre Québec seras tu toujours sourd et froid? Voilà ce que je dis tous les jours".[21] Fait significatif, à partir de 1830, dans les paroisses où les cadres politiques commencent à s'organiser et où les élites locales se distinguent par leur présence, les curés se plaignent souvent à leur évêque qu'ils ont beaucoup de difficulté à contenir leurs paroissiens.[22]

Le curé de paroisse et l'aventure nationaliste des leaders locaux.

Se voyant menacé dans ses privilèges et craignant de perdre toute autorité et tout prestige dans sa paroisse, au

---

21 - APQ, Collection Duvernay, Lettre no 114. P. Winter à Ludger Duvernay, Québec, 1 mars 1832.

22 - ACESH, XVII.C. 18, 19 mars 1822-10 sept. 1838. M. Lamarre à Mgr de Montréal, St-Césaire, 10 janvier 1836; ACAM, 355-105, 834-1. M. Germain à Mgr Signay, St-Laurent, 22 avril 1834.

profit de ces nouveaux leaders, le curé de campagne ne sera jamais disposé à l'aventure nationaliste. De même, parce qu'il craint le voisinage de certains d'entre eux avec la pensée libérale et démocratique, il ne sera jamais un associé sûr et encore moins une force d'appui à leur mouvement. Sa désapprobation ouverte des agissements des leaders locaux nous le prouve explicitement. Citons le cas du Curé de St-Valentin, qui dénonce en pleine chaire ceux qui veulent détruire le trône et l'autel en insinuant le nom du docteur Côté de Napierville.[23] Citons aussi les attitudes de certains curés de campagne, qui s'en prennent au médecin, au notaire de leur paroisse, les accusant d'irreligion.[24] On s'attaque aussi à leurs lectures de l'Encyclopédie, à leurs lectures des ouvrages de Voltaire, de Raynald qui constituent le fonds de quelques bibliothèques privées. A ce sujet le curé de St-Roch-de-l'Achigan dénonce l'attitude du notaire de sa paroisse:

> Il n'a voulu ni de pâques ni de Jubilés; il passe tous les écrits avec les usures les plus criantes il vient de se declarer pour la philosophie de Mr Brochu son conseiller, et sa divinité, Voltaire,

---

23 - ACESJQ, Carton 1, St-Cyprien-de-Napierville, 19 juin 1817-20 août 1890. Dr Côté, Napierville, 4 septembre 1835.

24 - ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. Lettres de certains paroissiens à Messire Roux, Vicaire général, Soulanges, 10 août 1817; ACESJQ, Carton 1, Nativité-de-la-T.S.V.-de-Laprairie, 12 janv. 1688-21 mai 1876. M. Boucher à Mgr de Québec, Laprairie, 8 juillet 1824.

> renal, un poète le plus obsêne (sic) forme la bibliothèque où on doit tout puiser, Et on se dispose à faire Elire le notaire pour marguiller, vous voyez la porte par où va entrer le corps des Marguillers, j'en vois toutes les conséquences.[25]

Il y a aussi le cas de plusieurs curés qui se préparaient aux élections de 1832 à fustiger les idées républicaines du parti patriote.[26] Que dire aussi de l'attitude de ce curé de campagne qui appuie un député reconnu pour ses idées libérales et qui, après s'être aperçu de son erreur, s'avoue un "bon royaliste".[27] On s'attaque aussi à leur action politique. Ainsi il n'est pas rare de voir un curé faire un vibrant sermon sur la soumission au gouvernement établi et sur les dangers de péché que certains encourent à soulever leur entourage contre l'ordre établi.[28] De même le curé se fait un devoir de signaler à son évêque l'organisation politique qu'est en train de mettre sur pied le notaire, le petit marchand et le médecin de sa paroisse. A cet égard, l'attitude du curé de Chambly est très convaincante, parmi tant d'autres:

> La présente vous sera remise pour le Marguiller en charge, M^{r} Bouteiller - je suis mortifié, Monseigneur,

---

25 - ACEJ, Carton 1, St-Roch-de-l'Achigan, 8 janv. 1770-17 fév. 1891. M. Raizenne à Mgr Lartigue, St-Roch, 22 novembre 1827.

26 - APQ, Collection Duvernay, lettre no 107. A.N. Morin à Ludger Duvernay, Québec, 28 déc. 1831.

27 - AAQ, Carton 1, Ste-Famille-de-l'ile-d'Orléans. M. Gagnon à Mgr de Québec, Ste-Famille, 29 mars 1810.

28 - APQ, Collection Duvernay, lettre no 240. T. Fortin à Ludger Duvernay, de Gentilly, 2 juillet 1835.

> et la paroisse avec moi, de troubles, Votre Grandeur, mais vraiment, les choses en sont à un tel point, qu'il est temps d'abattre ces esprits inquiets qui me tourmentent ainsi que les paisibles citoyens de Chambly. Ces hommes sont: le Notaire Boileau, le Doctr Kimber et trois Demers, ils voudroient tout conduire à leur guise - Si je voyais dans ces individus des Moeurs et de la Religion, je craindrais, mais ils manquent ou des unes ou de l'autre. Les Résolutions qu'ils ont adoptées, dans un prétendu Club tenu vendredi dernier nous montrent ce qu'ils sont et ce qu'ils prétendent: L'un d'eux dans une assemblée publique où je lui disois que je suivrois les ordres que Monseigneur l'Evêque avait laissés dans le cours de ses visites.[29]

Plus significative encore de cette réprobation est la contribution de certains curés à doter de cadres un contre-mouvement patriotique. Citons entre autres, le curé de St-Antoine-de-Tilly, qui déclare secrètement à John Neilson, bien connu pour ses idées modérées, qu'il serait prêt, avec plusieurs collègues de la région, à organiser son élection dans le comté de Lotbinière:

> Je n'ose croire encore que le comté, quoique l'on false, ne vous élise de nouveau; et je suis persuadé que les voeux de la partie sensée sont entièrement pour vous. Ils vous le doivent pas reconneysance, et s'ils entendent les intérêts de leur pays. Néanmoins si vous l'avez pour agréable, nous travaillerons ici à votre élection dont j'ai formé le projet, il y a quelques jours, avec les curés du comté. Celui de Lotbinière en a déjà parlé à M. Joly qui vous sera dévoué et qui doit vous écrire, s'il ne l'a pas fait encore.[30]

---

29 - ACESJQ, St-Joseph-de-Chambly, 29 janv. 1777-22 fév. 1884. C.M. Migneault à Mgr Lartigue, Chambly, 12 février 1834.

30 - APC, Mg 24, B. 1, Vol. 8. M. Baby à John Neilson, St-Antoine-de-Tilly, 24 mars 1834.

A Ste-Thérèse et à St-Martin, les curés déclarent une guerre ouverte au mouvement patriote de leur paroisse. Par des interventions aux assemblées et par des contacts personnels, ils réussissent à convaincre la grande majorité de la paroisse de ne pas signer la requête élaborée à partir des 92 résolutions.[31]

Le clergé paroissial est pourtant sensibilisé à un certain nationalisme. Il forme déjà un groupe réel, suffisamment homogène, avec des préoccupations autres que celles de la hiérarchie ecclésiastique. En effet, avec la venue de la conquête, exception faite de l'arrivée de prêtres français à la fin du XVIIIe siècle, il a dû se replier sur lui-même et s'entourer de confrères que l'on recrutait ici. De sorte que, progressivement, le curé de paroisse s'identifia beaucoup plus comme canadien que comme français d'origine. La querelle pour l'évêché de Montréal, vers les années 1820, nous l'indique clairement.[32] En général, le clergé paroissial appuyait formellement l'évêque de Montréal qui contestait les revendications des Sulpiciens français d'origine, voulant sauvegarder leurs droits et leurs privilèges hérités de la société française depuis le XVIIe siècle: droit de se recruter uniquement

---

31 - La Minerve, 5 mai 1834.

32 - L. Lemieux, L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada, 1783-1844, p. 140-215.

en France, droit de conserver l'autonomie de leurs seigneuries. Les efforts et les initiatives personnelles de certains curés de campagne, qui veulent bâtir des collèges afin de recruter un clergé essentiellement canadien, sont aussi fort révélateurs de cette tendance. Le curé Painchaud de Ste-Anne-de-la-Pocatière déclare même à ses paroissiens: "Allons! Ne voulez-vous pas avoir de prêtres dans votre famille? Ne voulez-vous pas que ceux de votre chair et de votre sang montent à l'autel".[33] Le curé Girouard de St-Hyacinthe exprime le même désir.[34] Des curés de paroisses commencent alors à regarder la religion catholique comme l'unique institution capable de protéger les droits de la collectivité. Citons, parmi tant d'autres, le geste du curé Dufresne de St-Nicolas, qui décide d'abandonner le Mercury parce que ce journal, selon lui, s'attaque à la religion catholique et par conséquent à son pays. A ce sujet, il écrit au député John Neilson: "Ce Mercury montrait un souverain mépris pour les Canadiens, pour la religion catholique, pour notre pays qu'il avait voulu asservir par la tyrannie la plus arbitraire et par conséquent la plus cruelle".[35]

---

33 - Abbé Dionne, Vie de C.F. Painchaud, Québec, 1894, p. 150.

34 - ASSH, Armoire no 2, Boîte 52, Le Séminaire de St-Hyacinthe, notes historiques; C.P. Choquette, Histoire du Séminaire de St-Hyacinthe, t. 2, Montréal, 1911, p. 114.

35 - APC, Mg 24, B. 1, Vol. 6. M. Dufresne à John Neilson, St-Nicolas, 23 déc. 1828.

L'échec des insurrections de 1837-38.

Le nationalisme propagé par les élites locales dans la paroisse, aboutira en fin de compte à la révolte armée mais n'aura jamais l'appui du curé de paroisse.

Certains historiens ont tenté de mettre en valeur l'importance des gestes révolutionnaires posés par quelques curés lors des insurrections pour montrer qu'une grande partie du bas-clergé était favorable au mouvement des patriotes.[36] Nous admettons que certains curés ont posé des gestes compromettants durant les insurrections. Mais pourquoi ont-ils agi ainsi? Etait-ce vraiment dans le but d'appuyer le mouvement révolutionnaire? Après avoir étudié le cas des curés qui se sont compromis, nous constatons que leur comportement n'est pas si explicite. Examinons d'abord le cas du curé Blanchet de St-Charles. Plusieurs de ses actes l'ont mis dans l'embarras. A la fin d'octobre 1837, on chuchote à Montréal qu'il

---

36 - Déjà en 1926, le chanoine Groulx, dans un des ses articles, cite le nom de curés qui à ses yeux se sont dangereusement compromis. (L. Groulx, Les Patriotes de 1837 et les Châtiments de l'Eglise, dans AF, t. 8 (1926) p. 217-231; 294-311; 347-354. Cet article a été reproduit dans: Notre Maître le Passé, Montréal, 1936, t. 2, p. 89-131). En 1967, nous admettons avoir fait la même erreur en tentant de montrer qu'il y avait un bas-clergé révolutionnaire lors de l'insurrection de 1837. A ce moment-là, nous ne connaissions pas l'arrière-plan économique, social et idéologique du début du siècle. (R. Chabot, Le Rôle du Bas Clergé face au Mouvement Insurrectionnel de 1837, dans CSM, t. 1 (1967), p. 89-98).

a prononcé un sermon dans lequel il aurait donné son appui au mouvement révolutionnaire.[37] De même, au moment de la bataille de St-Charles, il s'est rendu au camp des patriotes de sa paroisse et leur a donné sa bénédiction.[38] Toutefois, un insurgé atteste qu'il ne serait pas allé dans le camp des révolutionnaires pour les appuyer politiquement mais bien pour leur donner l'absolution générale, de crainte qu'ils ne soient damnés.[39] Un autre déclare que "le but de la prière de Messire Blanchet était d'encourager les habitants à se battre".[40] Quant au sermon, nous pouvons difficilement affirmer qu'il a été prononcé dans le but avoué d'inciter les patriotes à la révolte. Cette rumeur qui circulait à Montréal nous semble assez mal fondée. D'ailleurs le curé Blanchet lui-même se défend de n'avoir jamais prononcé un sermon favorisant le mouvement révolutionnaire.[41] Les véritables intentions du curé Blanchet sont difficiles à préciser. On constate cette même attitude chez le curé Crevier de St-Hyacinthe. Après

---

37 - ACAM, RL, t. 1, p. 90, Mgr Bourget à M. Blanchet, 5 déc. 1837.

38 - ACAM, RL, t. 1, p. 90. Mgr Bourget à M. Blanchet, 5 déc. 1837.

39 - APQ, Evénements de 1837-38, no 844. Déposition de Siméon Marchesseault, huissier de St-Charles.

40 - APQ, Evénements de 1837-38, no 292. Déposition de T. L'Espérance, cultivateur de St-Charles.

41 - ACAM, 420-041. M.Blanchet à Mgr Bourget, St-Charles, 7 décembre 1837.

avoir béni une quarantaine de ses paroissiens qui partaient pour le camp de St-Charles,[42] il met quelques jours plus tard, son nom en tête d'une liste de signataires de sa paroisse qui font serment de loyauté envers le gouvernement britannique.[43] A la Présentation, le curé Mercure agit de manière aussi confuse: il donne son appui moral au mouvement patriote de sa paroisse,[44] mais après l'échec de St-Charles, il n'hésite pas à faire une sortie violente contre les rebelles. Un de ses paroissiens dénonce ainsi son attitude: "que ce n'étoit pas lorsque l'on voyoit que l'on avoit échoué que l'on devoit se permettre de semblables traitement".[45] De même le curé Tessier de St-Mathias, qui a chanté une grand-messe pour les patriotes de sa paroisse, n'hésite pas après la défaite à désavouer son geste.[46] Le curé Migneault de Chambly, quant à lui, était intervenu pour faire fuir aux Etats-Unis trois de ses paroissiens impliqués dans le mouvement révolutionnaire,[47]

---

42 - APQ, Evénements de 1837-38, no 884. Déposition de Louis L'Hérault, cultivateur de St-Hyacinthe.

43 - APQ, Evénements de 1837-38, no 896. Requête des paroissiens de St-Hyacinthe.

44 - APQ, Evénements de 1837-38, no 1520. Déposition de André Michon, cultivateur de la Présentation.

45 - ACESH, XVII. C. 68, 20 février 1806-2 nov. 1840. M. L'Espérance à Mgr de Montréal, La Présentation, 10 mars 1839.

46 - APQ, Evénements de 1837-38, no 457. Déposition de Moïse Brodeur, cultivateur de la paroisse St-Césaire.

47 - G. Machelosse, Une rivière, une vallée... dans cahiers des dix, t. 20 (1955) p. 226-227.

mais il luttait depuis longtemps contre l'organisation patriotique de sa paroisse.[48] Le curé Ricard de l'Ile-Perrot qui a toujours manifesté son loyalisme envers le Gouvernement décide après maintes hésitations d'appuyer le mouvement insurrectionnel de sa paroisse.[49] Le comportement du curé Bonin de Ste-Scolastique est aussi ambigu. Ce dernier appuie, en maintes occasions, à la fois les loyalistes et les patriotes de sa paroisse.[50] Plusieurs actes maladroits du curé Turcotte de Ste-Rose, peuvent faire croire aussi qu'il a manifesté une sympathie excessive pour les rebelles. Lorsque l'armée de Colborne dressa son campement à St-Martin, le curé Turcotte craignant un massacre à Ste-Rose, avait visité les deux camps, tentant de convaincre les uns et les autres de ne pas s'attaquer à sa paroisse.[51] Colborne le voyant voyager du camp des patriotes au sien l'avait pris pour un espion. Néanmoins, le curé Paquin se porte garant auprès de l'évêque de sa loyauté envers le Gouvernement.[52] En 1838, il se comporte d'une manière aussi maladroite lorsqu'il prédit qu'un effrayant massacre se pré-

---

48 - ACESJQ, St-Joseph-de-Chambly, 29 janv. 1777-22 fév. 1884. C.M. Migneault à Mgr Lartigue, Chambly, 12 fév. 1834.

49 - APQ, Evénements de 1837-38, no 2952. Déposition du curé Ricard de l'Ile Perrot.

50 - ACESJ, VIA38K, 1832 à 1838. Requête de Ste-Scolastique contre M. Bonin, Ste-Scolastique, 9 janvier 1838.

51 - J.U. Demers, Aperçus historiques sur l'Ile Jésus, Montréal, 1957, p. 132.

52 - Un témoin oculaire, Historique des événements arrivés à St-Eustache. Relié avec la Rébellion de 1837 à St-Eustache par C.A.M. Globensky, Québec, 1883, p. XI, XLIII.

pare le 3 novembre 1838 contre les Anglais.[53] Trois jours plus tard, cependant, il se rétracte et s'excuse auprès du gouverneur.[54]

Ces curés n'ont donc pas entretenu de rapport direct avec le mouvement révolutionnaire. Puisqu'ils vivaient au coeur de la région insurgée, leur attitude s'explique d'une certaine façon. La crainte de voir la religion, leur prestige, leur fonction même menacés par un changement subit a pu en pousser certains à intervenir dans les troubles. Les uns rejettent catégoriquement le parti patriote, mais ils ne réussissent pas toujours à cacher leur sympathie pour leurs paroissiens. Les autres sont forcés d'être plus patriotes qu'ils ne l'auraient désiré. Le curé Ricard, craignant les représailles de sa paroisse, se voit obligé de faire une déclaration qui favorise le mouvement révolutionnaire.[55] Le curé Crevier, quant à lui, bénit les patriotes de sa paroisse, craignant certaines gens de la région.[56]

Seul le curé Chartier s'engage activement dans le mouvement révolutionnaire mais pour bien comprendre son action,

---

53 - L.O. David, Les Patriotes de 1837-38, Montréal, 1884, p. 181-182.

54 - J.U. Demers, op. cit., p. 134.

55 - APQ, Evénements de 1837-38, no 2952. Déposition du curé Ricard de l'Ile Perrot.

56 - APQ, Evénements de 1837-38, no 878. Déposition de Arthur Delphos, cultivateur de St-Hyacinthe.

il faut la replacer dans le contexte de l'époque. Issu du collège classique, il ambitionne de devenir avocat. Comme certains de ses confrères, il adhère très vite aux idées de la Révolution française. C'est lui-même qui attribuera ses activités révolutionnaires de 1837 à des mauvaises lectures qu'il a faites durant ses études.[57] Sans doute incapable de vivre de sa profession, en raison de l'encombrement des professions libérales au début du siècle, il choisit alors la prêtrise. En 1829, il est nommé directeur du Collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, où il tente de réformer le système d'enseignement en se servant des nouvelles méthodes d'éducation mises à l'honneur en France.[58] Entre autres, celles que préconisait Lamennais dont les idées circulaient chez les libéraux d'ici.[59] La même année, il prononce un discours virulent dans lequel il s'attaque à la bureaucratie anglaise:

> Quelle sympathie pouvait-on attendre entre ces fiers Bretons et une province sortie d'une nation ennemie et toujours rivale? Une lutte devait nécessairement s'ensuivre. Quelle déférence, quel respect devait-on attendre d'eux pour les droits d'une province que leur intérêt particulier et leur orgueil national leur

---

57 - L. Groulx, "La situation religieuse au Canada français vers 1840", dans SCHEC, t. 8 (1941-42), p. 57.

58 - W. Lebon, Histoire du Collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, t. 1, Québec, 1948, p. 371.

59 - ACAM, RL, t. 8, p. 106. Mgr Lartigue à Mgr Signay, Montréal, 26 janvier 1836. Mandements, Lettres pastorales, curculaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection (1836), t. 1, Montréal, 1887, p. 14.

suggérant de regarder et de traiter en province conquise?[60]

Il est forcé par la suite de quitter le collège et il demande d'être affecté à un ministère paroissial. L'évêque le nomme à Ste-Martine-de-Châteauguay. En 1833, il est chargé d'un nouveau ministère à St-Pierre-les-Becquets. Puis, il fait un court stage à Rivière-du-Loup. Et c'est alors qu'il commence à fréquenter le parti patriote et ses principaux chefs. Après de nombreuses rencontres avec Papineau, celui-ci déclare même à son sujet: "(...) sur la politique oh! parbleu! c'est lui qui peut m'en montrer pour la faire libérale.[61]

Mais c'est surtout à St-Benoit, où il est nommé en 1835, qu'il est vraiment mis en contact avec le parti patriote. Dans son presbytère, il fait venir régulièrement le Dr Chénier, Girod et le notaire Girouard. Il se fait le partisan, comme eux, d'une réforme de l'administration de la fabrique. Il faut, selon lui, donner plus d'importance aux laïcs dans les fabriques parce que les curés administrent très mal la paroisse. "Voilà autant en faveur d'un bill de fabrique, disait-il".[62]

---

60 - W. Lebon, t. 1, op. cit., p. 17.

61 - APQ, Collection Papineau, AP-P-5-2, (1833-1845). M. L.J. Papineau à sa femme, Québec, 13 mars 1834.

62 - ACESJ, VIA20K, 1833-1837. M. Chartier à Mgr de Québec, St-Benoît, 26 septembre 1837.

Il critique aussi l'autoritarisme qu'exerce l'épiscopat sur les curés de paroisses, notamment sur l'amovibilité des curés.[63] Durant ces mêmes années, il participe activement aux assemblées patriotiques de la région.[64] A l'automne 1837, il fait plusieurs sermons dans sa paroisse, incitant ses paroissiens à la révolte armée.[65] A la veille de la bataille de St-Eustache, il se rend même dans cette paroisse pour haranguer les forces armées du village.[66] Dans la même journée, il assiste à une importante réunion de l'état-major de sa région. Ses contacts directs avec les principaux chefs révolutionnaires du nord l'ont nécessairement amené à user de son influence à la direction du mouvement. En 1838, il rejoint les troupes de Nelson près des frontières des Etats-Unis. On décide alors de former un comité de sept membres

---

63 - ACESJ, VIA20K, 1833-1837. M. Chartier à Mgr de Québec, St-Benoît, 26 septembre 1837.

64 - APQ, Evénements de 1837-38, no 801. Déposition de Louis Chiniqui, aubergiste de St-Benoît.

65 - ACESJ, VIA20K, 1837-1839. Requête des habitants de St-Benoît, 24 janvier 1838. Requête de Jean-Baptiste Richer, capitaine de Milice, St-Benoît, 24 janvier 1838. Le curé Chartier n'avait certainement pas tenu ses promesses. En 1835, Mgr Lartigue l'avait accepté à Montréal, à condition qu'il cessât de lutter contre l'exécutif et qu'il renonçât à ses idées sur l'inamovibilité des cures et le bill des Fabriques. (AAQ, DM, t. VI. Mgr Lartigue à Mgr de Québec, Montréal, 15 août 1835).

66 - APQ, Evénements de 1837-38, no 708. Déposition d'Augustin Lauzon, journalier de St-Eustache.

dont Nelson était président et lui-même secrétaire.[67] Il a joué, encore là, un rôle extrêmement important dans le mouvement révolutionnaire. Après l'échec de 1838, avec Nelson et plusieurs collaborateurs, il incite Papineau à se rendre en France car son attitude passive, voire désapprobatrice, faisait un tort considérable au mouvement.[68] Par la suite, avec Nelson, il tente sans succès de mettre sur pied une organisation révolutionnaire. Il écrira lui-même à Papineau en France pour le convaincre d'adhérer à un nouveau mouvement révolutionnaire.[69] Puis il est délégué là-bas par son comité pour se rendre compte sur place du succès de la mission de Papineau.[70]

Le curé Chartier est donc un cas d'exception. La grande majorité des curés qui intervient sans équivoque et parfois en termes violents contre le mouvement révolutionnaire, exerce une influence beaucoup plus prépondérante sur l'esprit des masses. Certes leur emprise est minime, chez ceux qui ont choisi délibérément de se révolter. Les comportements de certains nous l'indiquent d'ailleurs clairement. A St-Valentin, entre autres, les plus déterminés de la paroisse n'hésitent

---

67 - BNQ, Collection Papineau, carton no 1, lettre no 9. M. J.G. Beaudian à L.J.A. Papineau, Albany, 14 février 1839.

68 - F. Ouellet, "Papineau dans la Révolution de 1837-38", dans CHR, t. 36 (1958), p. 30.

69 - Lettre de l'abbé Etienne Chartier à Louis-Joseph Papineau, repr. dans BRH, t. 44 (1938), p. 132-139.

70 - F. Ouellet, Papineau dans la Révolution..., op. cit., p. 31.

pas à faire prisonnier le curé, ardent loyaliste, et à le conduire à Napierville.[71] A St-Cyprien, des habitants menacent violemment le curé parce qu'il s'oppose à la révolte armée.[72] A St-Denis, on menace d'exécuter le curé s'il ne déclare pas où se trouve le coffre-fort de la fabrique.[73] De même un habitant de Ste-Anne-des-Plaines, ne craint certainenent pas son curé quand il se lève de son banc d'église pour lui crier: "tu as menti, tu as menti", alors qu'il prêche la soumission à l'ordre établi.[74]

Mais le curé conserve encore un certain prestige, et il inspire toujours chez plusieurs gens de sa paroisse, une certaine peur. Aussi, son action devient prépondérante pour ceux qui hésitent encore à se rendre au combat et pour ceux dont la révolte représente encore d'importants obstacles moraux. L'attitude ferme prise par Mgr Lartigue dans son mandement du 24 octobre renforce encore cette action. Non seulement il réitère sa confiance en une monarchie de droit divin et condamne tout soulèvement contre l'autorité légitime, mais aussi fustige-t-il les idées libérales et les conceptions

---

71 - APQ, Evénements de 1837-38, no 1331. Déposition de Albert Prévost, cultivateur de St-Valentin.

72 - ACESJQ, Carton 1, St-Cyprien de Napierville, 19 juin 1817-20 août 1890. M. Amiot à Mgr Lartigue, St-Cyprien, 7 novembre 1837, 16 novembre 1837.

73 - J.B. Richard, Les Evénements de 1837 à St-Denis-sur-Richelieu, St-Hyacinthe, 1938, p. 28.

74 - APQ, Evénements de 1837-38, no 3413. Déposition de M. Poirier, curé à Ste-Anne-des-Plaines.

démocratiques du pouvoir.[75] Concrètement, l'évêque de Montréal demande à ses curés de refuser la sépulture ecclésiastique à toute personne qui se rendait au combat.

Il suffit parfois d'un simple contact personnel pour que le grand nombre des hésitants soit convaincu de rester chez eux. Ainsi un habitant qui hésitait, se rend chez son curé car il sait qu'il lui dira de se cacher plutôt que d'aller au combat.[76] Citons aussi le cas de cet habitant, qui se rend au confessionnal pour demander l'avis de son curé. Il en sort convaincu qu'il ne doit pas se battre.[77] Les positions prises par le curé Mercure de La Présentation lors des insurrections nous éclairent encore beaucoup plus sur l'énorme influence que pouvait encore exercer le clergé paroissial sur un grand nombre de ses ouailles. Par crainte, il donne son appui moral au mouvement révolutionnaire et la réaction est spontanée dans la paroisse.[78] Après la défaite de St-Charles, il fait un vibrant sermon contre les patriotes et l'agitation disparaît.[79]

---

75 - F. Ouellet, "Le Mandement de Mgr Lartigue de 1837 et la réaction libérale", dans BRH, t. 58 (1952), p. 97-104.

76 - APQ, Evénements de 1837-38, no 1925. Déposition de Jacques Barbeau, cultivateur de St-Constant.

77 - F. Ouellet, "Le Clergé et l'Echec des insurrections de 1837-38" dans Liberté t. 7 (1965), p. 45.

78 - APQ, Evénements de 1837-38, no 1520. Déposition de André Michon, cultivateur de la Présentation.

79 - ACESH, XVII.C. 68, 20 fév. 1806-2 nov. 1840. M. L'Espérance à Mgr de Montréal, La Présentation, 10 mars 1839.

Il va sans dire que dans la région du nord de Montréal, les nombreuses et fermes oppositions à la révolte chez des curés comme Paquin de St-Eustache,[80] Ducharme de Ste-Thérèse,[81] Poirier de Ste-Anne-des-Plaines,[82] produisent leurs effets. Sur l'île de Montréal et l'île Jésus, les objections catégoriques à tout soulèvement des curés Germain de St-Laurent,[83] Caron de St-Vincent-de-Paul,[84] mènent aussi à des résultats concrets. De même, dans la région du sud de Montréal les nombreuses interventions contre la révolte du curé Demers de St-Denis,[85] Lamarre de St-Césaire,[86] Kelly de Sorel,[87] Lafrance de St-Jean-Baptiste-de-Rouville,[88] Hudon de Boucherville,[89]

---

80 - R. Chabot, op. cit., p. 97.

81 - ACESJ, VIA40K, 1836-1846. M. Ducharme à Mgr de Montréal, Ste-Thérèse, 12 janvier 1838.

82 - ACESJ, VIA17K, 1838-1890. Moïse Grangé et Louis Dubois à Mgr de Montréal, Nouvelle prison de Montréal, 21 juin 1839. APQ, Evénements de 1837-38, no 3413. Déposition du curé Poirier de Ste-Anne-des-Plaines.

83 - ACAM, 355.105. M. Germain à Mgr Lartigue, St-Laurent, 24 novembre 1837. R. Rumilly, Histoire de St-Laurent, Montréal, 1969, p. 64.

84 - ACAM, 355.117. M. Caron à Mgr de Montréal, St-Vincent-de-Paul, 30 octobre et 8 novembre 1837.

85 - R. Chabot, op. cit., p. 97-98.

86 - ACESH, XVII.C. 18, 19 mars 1822-10 sept. 1838. M. Lamarre à Mgr de Montréal, St-Césaire, 10 sept. 1838.

87 - ACESH, XVII.C.66, 1776-1840. M. Kelly à Mgr de Montréal, Sorel, 1837.

88 - ACAM, 420.095. Biographie de M. Pierre Lafrance, p. 70-71.

89 - ACESJQ, Carton 1, Ste-Famille-de-Boucherville, 9 sept. 1713-3 janv. 1892. M. Hudon à Mgr de Montréal, Boucherville, 30 novembre 1837.

Archambault de Vaudreuil,[90] Bédard de St-Rémi-de-Napierville,[91] Amiot de St-Cyprien,[92] influencent considérablement la population. Une lettre du curé Archambault de Vaudreuil reflète très bien l'esprit qui anime ces prêtres de la région de Montréal. Voici ce qu'il écrit à l'évêque de Montréal:

> Je consens bien volontieurs à ce que mon nom soit inscrit dans la nouvelle petition à sa majesté pour prouver notre fidélité (...) quant à faire signer les habitants pour le gouvernement, je crois que cela sera bien difficile pour quelques uns (...) Je suis déjà entré en explication avec plusieurs individus bien entetés. Il faut frapper bien fort pour que l'on sente les coups; ce qui a fait beaucoup d'impression, c'est la nouvelle que les morts à la rivière Duchêne, étoient restés sans sépulture ecclésiastique, comme des hérétiques opiniâtres, quant aux sacremens; je demande humblement à votre grandeur, si pour des discours entre amis, ce désir de succès injustement obtenus, on doit remettre longtemps, après réparation publique, faite, devant autant de témoins, les pénitens.[93]

L'influence du curé de campagne est encore plus considérable dans les régions de Nicolet, Trois-Rivières, Québec et le bas du fleuve. Une certaine disponibilité à la révolte

---

90 - ACEV, Carton 1, desserte de St-Timothée, 25 mars 1818-24 juillet 1890. M. Archambault à Mgr de Montréal, Vaudreuil, 15 janvier 1838.

91 - ACESJQ, Carton 1, St-Rémi-de-Napierville, 8 mars 1826-24 octobre 1909. M. Bédard à Mgr Lartigue, St-Rémi, janvier 1838.

92 - ACESJQ, Carton 1, St-Cyprien de Napierville, 19 juin 1817-20 août 1890. M. Amiot à Mgr de Montréal, 7 nov. et 16 nov. 1837.

93 - ACEV, Carton 1, desserte de St-Timothée, 25 mars 1818-24 juillet 1890. M. Archambault à Mgr de Montréal, Vaudreuil, 8 janvier 1838.

existait dans ces régions, mais le manque de leadership et d'organisations locales dans ces territoires permettent davantage aux curés de ces régions de s'opposer à la révolte. Lorsque le curé Carrier de Baie-St-Antoine (Baie du Fèbvre) dirige contre les patriotes de la région de Nicolet une vigoureuse campagne de prédication, tout le monde sans exception le reçoit et l'écoute.[94] De même, les paroissiens du village de Nicolet se calment lorsque le curé Raimbault fait un sermon contre le mouvement révolutionnaire.[95] Dans la région de Trois-Rivières, l'esprit de fermeté de M. Cooke, empêche la révolte dans presque toute la région.[96] Certains curés de cette région agissent avec tant de vigueur que les gens vont jusqu'à signer des adresses de loyauté au gouvernement.[97] A Québec, le sermon violent de l'abbé Baillargeon, curé à la cathédrale, est écouté aussi avec une très grande attention.[98] Dans la région du bas du fleuve, M. Cadieux de Rivière-Ouelle, M. Delage de l'Islet, M. Fortier de St-Michel-de-Bellechasse,

---

94 - L.H. Fréchette, Originaux et détraqués, Montréal 1892, p. 50.

95 - ASN, Succession Raimbault, Polygraphie vol. 4, no. 19.

96 - H. Biron, Grandeurs et misères de l'Eglise trifluvienne (1615-1947), Trois-Rivières, 1947, p. 151.

97 - ASTR, Dossier Abbé Joachim Boucher, B-3, 8-11. M. Cooke à M. Boucher curé de St-David d'Yamaska, Trois-Rivières novembre 1837.

98 - Le libéral, 18 octobre 1837, 3 novembre 1837. Le Canadien, 23 octobre 1837.

désapprouvent la révolte armée en se faisant un honneur de recevoir triomphalement un renfort de troupes venues du Nouveau-Brunswick en direction de Montréal.[99] Cela a pour effet de calmer ceux qui s'étaient fait influencer par quelques leaders locaux.

L'opposition du curé de paroisse au mouvement nationaliste est donc vigoureuse jusqu'au bout. Habitué à maintenir une très grande emprise sur les masses, les entretenant dans la soumission et le respect de l'ordre traditionnel, celui-ci se sent menacé soudainement par la montée de ces nouveaux leaders locaux et des nouvelles idéologies que certains véhiculent dans la paroisse. Sa réaction est d'autant plus vive lors des insurrections, qu'il prend conscience concrètement qu'advenant l'indépendance son rôle et son prestige seraient rapidement amoindris. Parce qu'il est resté un homme d'Ancien Régime et parce qu'il défend un ordre social qui lui confère des privilèges, le curé de paroisse s'opposera avec fermeté au nationalisme du début du XIXe siècle.

L'opposition du curé de campagne à la révolte produit beaucoup plus de résultats que les dénonciations de la hiérarchie ecclésiastique. Un mandement aussi abstrait que celui du 23 octobre cause beaucoup moins d'effets que le

---

99 - Mme C.E. Casgrain, Mémoires de Famille, C.E. Casgrain, Rivière-Ouelle, 1869, p. 123, 126.

langage direct et désapprobateur du curé de paroisse tant au confessionnal qu'au prône et dans les sermons. Si le curé de paroisse avait appuyé le mouvement révolutionnaire, même sans le consentement de l'épiscopat, la réaction en faveur des patriotes aurait été beaucoup plus spontanée. Poser le problème du rôle du clergé face au mouvement insurrectionnel exige que l'on analyse non seulement la pensée épiscopale mais aussi le comportement du curé de campagne.

CONCLUSION

Cette enquête sur la réaction du curé dans les campagnes bas-canadiennes devant certaines réalités nouvelles est non seulement révélatrice de ses idéaux mais aussi de sa conscience sociale. En choisissant l'enseignement primaire, le bill des Fabriques et les insurrections comme instruments d'analyse pour connaître les réflexes du curé de campagne, nous avons voulu percer et voir évoluer ses rapports avec le milieu ambiant.

Au début du XIXe siècle, le monopole de l'Eglise, en matière d'éducation, subit les assauts de plusieurs groupes. Les milieux d'affaires et certains dirigeants politiques, pour des motifs différents incitent le gouvernement à voter une loi qui affirme, implicitement, les droits de l'Etat en ce domaine. Prise au dépourvu, la hiérarchie catholique ne réagit pas tout de suite. Mais après coup, on prend conscience du danger de l'établissement d'une Institution Royale pour le monopole de l'Eglise.

Mgr Plessis entreprend avec souplesse la lutte contre un organisme qui a le défaut d'être gouvernemental et qui de plus accorde trop de pouvoirs aux protestants. Il ne se

contente pas de souhaiter la faillite de l'Institution Royale, il sollicite aussi le curé de paroisse en vue de créer à l'échelon local des écoles respectueuses du monopole de l'Eglise catholique. Il mène encore une campagne pour qu'une loi encadre ces écoles bâties sous l'égide des Fabriques. En 1824, il obtient gain de cause. Cette prise de conscience de la hiérarchie s'approfondit sous les successeurs de Plessis car le danger ne vient pas seulement de l'Exécutif et des milieux protestants mais aussi d'une fraction des nouvelles élites canadiennes-françaises. Celles-ci envisagent la mise sur pied d'un système d'écoles à la fois laïques et nationales. Mais l'inertie du clergé local explique la faillite de la loi de 1824, et favorise davantage ces desseins. En 1829, une nouvelle législation soumet l'école au contrôle des membres de l'assemblée. Les évêques de Québec, disposés à faire certains compromis avec le gouvernement, sont dépassés par l'action vigoureuse de Mgr Lartigue; l'évêque de Montréal dénonce les intrusions de l'Etat dans l'éducation et la loi de 1829 qui, selon lui, soustrait l'école au contrôle clérical. Il veut redonner à l'Eglise son monopole exclusif en matière d'instruction primaire. Cette prise de conscience de l'épiscopat voyant dans l'école un puissant moyen d'influence religieuse et sociale est plutôt lente à s'inscrire dans le milieu du curé de campagne.

Le curé ne perçoit pas l'investissement dans la construction d'écoles comme une priorité indiscutable. Il accorde beaucoup plus d'importance à tout ce qui assure la splendeur du culte et confirme son statut social de chef de la paroisse. La construction, l'amélioration et la décoration des églises, l'aménagement d'un presbytère spacieux comptent davantage à ses yeux comme symboles de vitalité religieuse, que l'érection d'une école. D'ailleurs il craint une masse trop éduquée. Au début du XIXe siècle, la situation financière du curé et de la fabrique étant moins reluisante qu'au XVIIIe siècle, le curé d'une façon générale cherchera à tirer profit des sources extérieures de financement. Le curé réagit vigoureusement lorsque l'école semble menacer son prestige, son pouvoir ou les valeurs religieuses. Les recommandations répétées des évêques, celles de Mgr Lartigue en particulier, se heurtent à l'inertie du curé qui s'éveille trop lentement à la question scolaire. Ce délai entre la prise de conscience de l'épiscopat et celle du curé est peut-être l'aspect le plus frappant de la réaction cléricale à l'intérieur d'une institution bien hiérarchisée.

Par contre, cette sorte de délai ne se retrouve pas lorsqu'un groupe de députés tente de faire adopter le bill des Fabriques. Le curé de paroisse comprend immédiatement les implications de cette législation. L'administration des

fabriques devait désormais échapper aux anciens et nouveaux marguilliers, c'est-à-dire au curé, pour passer aux mains des notables élus par tous les petits propriétaires. En fait, ce projet menaçait directement le statut du curé, son contrôle sur la gestion des biens et des revenus de l'Eglise, voire son droit de regard sur l'école. Sur cette question, la hiérarchie et le clergé local ont une réaction immédiate et des plus vigoureuses. Ils savent parfaitement bien que les paysans, appauvris et mécontents, s'agitent sous la direction des élites locales, poursuivant des objectifs qui leur sont propres. Cette lutte pour le pouvoir au plan local se termine par la victoire du clergé.

Le phénomène insurrectionnel pose le problème du pouvoir clérical d'une façon encore plus globale. D'abord les insurgés expriment des opinions politiques qui répugnent au clergé. Le républicanisme des Patriotes constitue une négation des dogmes politiques auxquels le curé de campagne n'a jamais renoncé. L'idéologie politique des Patriotes est moralement inacceptable pour le curé. Le radicalisme d'une fraction des dirigeants patriotes qui parlent de séparation de l'Eglise et de l'Etat, d'abolition de la dîme et des droits seigneuriaux menace plus concrètement le statut socio-économique de l'Eglise et du curé. Le curé de campagne, même s'il pouvait être sensible au nationalisme, ne pouvait accep-

ter un nationalisme associé plus ou moins étroitement aux idées libérales. Enfin la théologie catholique condamnait presque d'une façon absolue tout effort pour renverser le Gouvernement par la force. Le droit à la révolte ne faisait pas partie des dogmes politiques traditionnels.

Les mandements et les instructions de Mgr Lartigue, comme ceux des autres dirigeants ecclésiastiques, prennent formellement position contre les Patriotes. Le libéralisme et les prétentions des Patriotes à représenter la nation canadienne-française sont formellement condamnés. Mgr Lartigue demande même au curé de campagne de refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourraient les armes à la main.

Le clergé local, chargé de mener la lutte contre les révolutionnaires, ne jouit pas d'une position confortable surtout dans la région de Montréal où l'excitation est à son comble. Dans les endroits où le mouvement ne parvient pas à mettre sur pied une organisation bien structurée, le curé peut exprimer assez librement sa désapprobation et même frapper durement. Par contre, dans les paroisses où les élites et la masse sont vraiment en mouvement, la position du curé est difficile. Celui-ci a parfois peur des représailles; il craint aussi d'engager une rupture totale avec ses ouailles. Certains pensent même à leurs intérêts menacés par une vic-

toire patriote. Il est évident d'autre part que certains curés sont ambivalents. Si, d'une part, ils rejettent le mouvement patriote d'autre part ils ne peuvent se défendre d'une certaine sympathie pour leurs paroissiens et compatriotes.

Même dans les régions touchées par les insurrections, la grande majorité des curés fait front contre le mouvement insurrectionnel. Les attitudes ambigues de quelques prêtres ne peuvent autoriser à parler d'une défection du bas-clergé. Au reste, cette distinction entre haut et bas-clergé n'a pas de sens dans le Bas-Canada. Par ses revenus, par son statut social et par sa manière de vivre, le curé de campagne se rapproche davantage des élites bien pourvues. Socialement, il n'est pas l'égal du paysan.

Parmi cette masse de prêtres, un seul nom peut être associé ouvertement au mouvement patriote: l'abbé Chartier, devenu un des dirigeants du mouvement. Ancien avocat, il était lié au mouvement de la petite bourgeoisie et à ses idéaux depuis le début du siècle.

Dans quelle mesure le clergé est-il alors responsable de l'avortement des insurrections? Il est certain que son influence était considérable auprès des masses. Les peines religieuses promulguées contre les Patriotes constituaient un frein efficace. Mais il ne faut pas exagérer la portée de

l'action cléricale. Malgré la réprobation religieuse, 5,000 paysans en 1837 et davantage l'année suivante participent au soulèvement. Que cela ait été pour eux un problème de conscience, rien d'étonnant. Leur présence massive dans le mouvement indique qu'entre eux et les clercs, un certain désaccord existait. Une minorité de paysans va jusqu'à s'en prendre à leur curé et ose même s'attaquer aux dîmes. Pour les autres, pour tous ceux qui avaient suivi le parti patriote depuis au moins 1830, le message clérical n'était-il pas une réponse inadéquate à certains problèmes qui agitaient le monde rural depuis le tournant du siècle?

INDEX ANALYTIQUE

Agriculture: 8, 9, 10, 49, 50, 51

ALINOTTE, curé: 28

Américaine: voir Etats-Unis

AMIOT, curé: 100

AMIRAULT, Timothée: 18

Ancien Régime: 23, 43, 102

Angleterre: 11

ARBOUR, H.: 49, xvi

ARCHAMBAULT, curé: 100

Archives diocésaines: v-vi-vii-viii-ix-x-xi-xii

Archives d'Institutions: xiii-xiv

Archives publiques: xiv-xv-xvi

Assemblées politiques: 81, 82, 84

AUBRY, Laurent, curé: 22, 29, 50, 53, 57, 67, 73

AUCLAIR, E.J.: 75

AUDET, L.P.: 14, 27, 43

BABY, curé: 21, 31, 63, 66, 85

Baie-St-Antoine: voir Baie-du-Febvre

Baie-St-Paul (paroisse): voir St-Pierre

Baie-du-Febvre: 12, 16, 41, 101

BAILLARGEON, curé: 101

BARBEAU, Jacques: 98

Bas du fleuve (région): 50, 101, 102

Beauharnois: voir St-Clément

Beaumont (paroisse): voir St-Etienne de

BECHARD: 75

BEDARD, curé: 75, 77, 100

BEGIN, curé: 55

Bureaucratie anglaise: 79

BEGON, Intendant: 35

BELLEMARE, J.: 75

Beloeil (paroisse): voir St-Mathieu

BERTHELOT, curé: 10

Bill sur les Fabriques: 4, 48, 49, 61, 62, 63, 68, 69, 70, 94, 106

Bill des Notables: voir bill sur les Fabriques

BIRON, H.: 101

BLACKSTONE: 11

BLANCHET, curé: 88, 89

Blé (culture), (voir aussi agriculture): 49

BOILEAU, notaire: 85

BOIS: 7

BOISONNAULT, curé: 22

BONIN, curé: 91

BORGIA (Joseph Le Vasseur): 17, 18

BOUCHER, curé: 101

BOUCHER, J.B.: 53, 66, 74, 83

Boucherville (paroisse): voir Ste-Famille

BOURDAGES, député: 47, 48

Bourgeoisie anglaise (voir aussi société): 7, 8

Bourgeoisie moyenne (voir aussi élites locales et société):11

BOURGET, Mgr: 89

BOUTEILLER, marguillier: 84

BRAIS, curé: 54

BRIAND, Mgr: 12

BROCHU, M.: 83

BRODEUR, curé: 31

BRODEUR, Moïse: 90

BRUNET, curé: 57

CADIEUX, curé: 101

Calamités: voir épidémies

Canadien (le journal): 8, 40, 41, 76, 81, 101

Canadiens-anglais: 13, 79, 80, 92, 93

Canadiens-français: 8, 10, 13, 14, 15, 20, 44, 75, 86, 87, 105, 108

Cap St-Ignace: 54

Cap-Santé: voir Ste-Famille de

CARON, curé: 99

CARRIER, curé: 101

CARRIERE, V.: 80

CASGRAIN, C.E.: 102

CAZEAU, secrétaire évêque de Québec: 50

CHABOT, R.: 88, 99

CHAMBOILLEZ, curé: 57, 67, 78

CHAMBON, curé: 64

Chambre d'Assemblée: 12, 17, 19, 48, 60, 79, 105

CHAPAIS, T.: 49, xviii

CHARTIER, E., curé: 50, 58, 92, 93, 94, 95, 96, 109

Chateauguay (paroisse): voir St-Joachim de

Château-Richer (paroisse): voir La Visitation de Notre-Dame

CHENIER, Docteur: 94

CHINIQUI, Louis: 95

CHOQUETTE, C.P.: 87

Clergé: 10, 19, 23, 29, 48, 61, 62, 69, 77, 86, 87, 88, 89, 98, 103, 107, 108, 109

COLBORNE: 91

Conquête, 5, 6, 86, 94

Contrecoeur (paroisse): voir Ste-Trinité de

COOKE, curé: 101

CORNELIER, curé: 54

COTE, curé: 51, 55, 58

COTE, Docteur: 83

COUILLARD-DESPRES: 27

CREVIER, curé: 89, 90

Crise agricole: 1, 7, 8, 9, 49, 50, 51, 52, 70, 74, 79

CURATTEAU, J.B., curé: 12

Curé du XVIIIe s. (rôle et pouvoir): 2, 3, 4, 33- 37, 42, 43, 63, 65, 71, 72, 86 87, 102, 106, 107

Curé du XIXe s. (rôle et pouvoir): 1, 4, 9, 12, 16, 21, 22, 30, 31, 32, 33, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 49, 50, 52, 65- 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88 - 103

CUSSON, curé: 63

DAVELURY, curé: 60

DAVID, L.O.: 81, 92

DE BONNAULT, C.: 7

DECOYNE, curé: 57

DEGUISE, curé: 15, 52

DELAGE, curé: 101

DELPHOS, Arthur: 92

DEMERS, B.: 18

DEMERS, J.U.: 91, 92

DEMERS (trois): 85

Démocratie (voir aussi Idéologies): 12, 24, 80, 83, 98

DENECHAUX, curé: 26, 27, 31

Deschambault (paroisse): voir St-Joseph de

DIONNE: 87

DUBOIS, Louis: 99

DUBORD, curé: 75

DUCHARME, curé: 50, 73, 99

DUFRESNE, curé: 8, 87

DUMOUCHEL, Alfred: 81

DUVAL, député: 62

DUVERNAY, Ludger: 56, 82, 84

Eboulements (paroisse): voir Notre-Dame des

Ecoles (construction d'): 3, 19, 20, 21, 22, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 40, 42, 43, 105, 106

Ecole d'agriculture: 89

Ecole d'assemblée ou de syndics: 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 44, 46, 105

Ecoles de fabrique: 14, 27, 28, 30, 31, 32, 44, 105

Ecoles mixtes: 16, 17, 18, 22, 29

Ecole normale: 20, 29

Ecole royale: 13, 14, 26, 31

Economie (Structures): 1, 7

Education (voir aussi enseignement): 3

Eglise (voir aussi hiérarchie ecclésiastique): 2, 5, 6, 7, 9, 11, 13, 14, 23, 25, 27, 30, 34, 38, 43, 44, 53, 63, 69, 104, 105, 107

Eglise (emplacement, réparations et construction): 52, 53, 54, 55, 57, 58, 67, 106

Elites (marchand, médecin, notaire, avocat, capitaine de milice...)(recrutement): 1, 11, 15, 20, 23, 55 - 63, 70, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 107, 108, 109

Ellice: 8

Encyclopédie: 83

Enseignement (Système d'): 6 - 33, 43, 44, 46, 70, 104, 105, 106

Epidémie (typhoïde, choléra): 1, 75, 76, 77, 80

Etat: 2, 5, 6, 10, 11, 38, 63

Etats-Unis: 11, 13, 90, 95

Europe: 11

Evêque (voir aussi hiérarchie ecclésiastique): 25, 50, 54, 57, 64, 67, 82, 84, 85, 94

Evêque de Québec (voir aussi Mgr Panet, Mgr Plessis, Mgr Signay): 11, 25, 26, 27, 28, 29, 44, 104, 105

Fabriques (état, revenus et administration): 3, 14, 28, 31, 32, 35 - 43, 46, 47, 48, 49, 52 - 63, 64 - 70, 74, 94, 95, 105, 106

FORTIER, curé: 101

FORTIN, T.: 84

FOURNIER, curé: 12, 41

Fourrures: 7

France: 11, 87, 93, 96

FRECHETTE, L.A.: 101

GAGNE, curé: 32

GAGNON, curé: 84

GALARNEAU, C.: 11

GATIEN, curé: 10, 26, 73

Gazette de Montréal (le journal): 37, 65

Gazette de Québec (le journal): 18, 46, 48, 49, 61, 62

GERMAIN, curé: 50, 82, 99

GIROD: 8, 94

GIROUARD, curé: 59, 87

GIROUARD, A.L., curé: 22

GIROUARD, notaire: 94

GLOBENSKY, C.A.M.: 91

GOSSELIN, A.; 6

Gouvernement britannique: 91, 91

GRANGE, Moïse: 99

GRENIER, Docteur: 56

Grondines (paroisse des): 27

GROULX, L.: 43, 88, 93, xix

Habitants (voir aussi Société): 9, 10, 52, 53, 58, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 89, 97, 98

HAMELIN, J.: 8

HAMELIN, L.E.: 25

HARDY, R.: 77

HEBERT, curé: 24, 32

Hiérarchie ecclésiastique (voir aussi Eglise): 4, 30, 44, 46, 67, 70, 86, 102, 105, 107, 108

HOFWYL (Suisse): 9

HOT, Charles, curé: 27, 53

HUBERT, Mgr: 12

HUDON, curé: 99

Idéologies: voir nationalisme, capitalisme, démocratie, laïcisme, libéralisme, monarchie; voir aussi mouvements d'idées, politique, société.

Ile Perrot: 80, 91, 92

Institution Royale: 13, 14, 27, 28, 31, 105

Institutions sociales: 5

Instruction populaire: 13

Insurrections (voir aussi révolte): 4, 71, 88, 91, 97, 101, 102, 103, 107, 108, 109

JOBIN, A.: 75

JOLOIS, J.J.: 18, 35

JOLY, curé: 85

JOYER, curé: 52, 55, 67

Kamouraska (paroisse de): voir St-Louis de

KELLY, curé: 26,31, 99

KIMBER, curé: 38

KIMBER, docteur: 85

LABELLE, curé: 21

LACASSE, curé: 67

L'Acadie (paroisse): voir Ste-Marguerite de Blairfindie

Lachenaie (paroisse): voir St-Charles de

LAFRANCE, Pierre: 68, 99

LAGUEUX, Bernard: 16

Laïcisme (voir aussi idéologies): 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15 - 22, 28, 29, 30, 40, 43, 47, 48, 49, 55 - 63, 105, 107

LAJUS, Isidore: 16, 28, 54, 59, 67

LAMARRE, curé: 63, 82, 99

LAMENNAIS: 93

LAMOTHE, curé: 67

LANCASTER, Joseph: 17, 18

Laprairie (paroisse): voir Nativité-de-la-Très-Ste-Vierge

La Présentation (paroisse): 90, 98

LARTIGUE Mgr (évêque de Montréal): 18, 24, 27, 28, 29, 30, 32, 39, 44, 68, 69, 70, 95, 97, 106, 108

LAUZON, Augustin: 95

Leaders locaux: 15 - 22; 55 - 63; 78 - 82

LEBOURDAIS, curé: 50, 67

LEBON, W.: 93, 94

LEFEBVRE, curé: 46, 69

LEFEBVRE, J.J.: 11

Le Glaneur (journal): 10

LELIEVRE, curé: 10

LEMIEUX, Lucien: 86

L'ESPERANCE, T.: 89

L'HERAULT, Louis: 90

Libéral (le journal): 101

Libéralisme (voir aussi Idéologies): 11, 12, 15, 16, 18, 19, 20, 29, 30, 71, 80, 83, 84, 105, 107

L'Islet (paroisse): voir Notre-Dame-du-Bonsecours

LOCKE: 11

Loi de 1801: voir Institution Royale

Loi de 1824 ou Loi des écoles de Fabrique: Voir Ecole de Fabrique

Loi de 1829: Voir Ecole d'Assemblée ou de Syndics

Longueuil (paroisse): voir St-Antoine de

Lotbinière (paroisse): voir Saint-Louis de

Loyaliste: 91

LOYNES, Mme de: 12, 42

MAGNAN, H.: 39

MALHERBE, Fr.: 17

Marchands: 11, 21, 23, 55, 56, 78

MARCHESSEAULT, Simon: 89

MARCHETEAU, curé: 26, 31

Marguilliers: 3, 33, 37, 47, 49, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 85, 107

MASSE, curé: 17, 58

MATHESON, T.: 11

MEILLEUR, Docteur: 40

MERCURE, curé: 90, 98

Mercury (le journal): 87

MACHELOSSE, G.: 90

MICHON, André: 90, 98

MIGNAULT, P.-B.: 47

MIGNEAULT, curé: 81, 90

MILLS: 26, 31

Minerve (le journal): 47, 48, 62, 76, 86

MIRAY, notaire: 57

Monarchie (voir aussi Idéologies): 71, 97

MONDELET, député: 62

MONTESQUIEU: 11

Montréal (région): 50, 60, 81, 82, 99, 108

MORIN, A.N.: 84

MORRISSET, G.: 39

Nationalisme (voir aussi Idéologies): 2, 11, 19, 20, 78 - 87, 92 - 96, 102, 107, 108

Nativité de la Très-Ste-Vierge-de-Laprairie: 53, 58, 66, 74, 83

NAVIERES, curé: 37

NEILSON, J., député: 61, 62, 85, 87

NELSON: 95

Nicolet (région): 101

Notables (voir aussi élites): 22, 47, 49, 59, 60, 61, 62, 63, 68, 69

Notre-Dame-des-Eboulements: 26, 31

Notre-Dame-de-Bonsecours-de-l'Islet: 12

Notre-Dame-de-Liesse-de-Rivière-Ouelle: 101

Officiers municipaux: 61

Organisations locales (cadres locaux): 81

OUELLET, F.: 6, 7, 8, 10, 11, 14, 19, 20, 74, 96, 98, xx, xxi

PAGNUELO, S.: 46

PAINCHAUD, C.F.: 26, 87

PANET, Mgr (voir évêque de Québec): 27, 28, 68

PANET, député: 62

PAPINEAU, J.: 11

PAPINEAU, L.J.: 6, 19, 48, 61, 94, 96

PAQUET, curé: 50, 67

PAQUIN, curé: 46, 58, 69, 91, 99

PARE, curé: 32

PARENT, curé: 54

Parlementarisme: 10

Paroisse (administration, assemblées, registres): 3, 35 - 41, 52 - 63, 64 - 70, 79, 108

Patriotisme, Patriote (s) (Voir politique): 19, 80, 81, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 98, 101, 107, 108, 109

Pauvreté (misère, mauvaises récoltes): 1, 7, 8, 9, 43, 49, 50, 51, 52, 74, 76, 78, 79, 107

Paysan (voir société): 8, 52, 107

PERREAULT, curé: 81

PERREAULT, J.F.: 8, 9, 18, 35

PLESSIS, Mgr (voir évêque de Québec): 11, 12, 25, 26, 27, 44, 68, 104, 105

Pointe-du-Lac (paroisse): voir St-Maurice de

POIRIER, curé: 97

Politique: voir patriotisme, libéralisme, nationalisme, laïcisme

Populaire (le journal): 24

POTHIER, Toussaint: 10

Président d'école (voir aussi visiteur): 21, 22

PREVOST, Albert: 97

PRIMEAU, curé: 55

Production agricole: 1, 8

Professionnels (voir aussi élites): 1, 14, 20, 21, 23, 55, 56, 57, 58, 62, 63, 80

Propriétaires: 47, 49, 60

PROVENCHER, curé: 57

Purification de la B.V.M.-de-Repentigny: 50

Québec (région): 50, 75, 82, 100

QUEVILLON, curé: 81

RAIMBAULT, curé: 31, 42, 78, 101

RAIZENNE, curé: 15, 22, 18, 85

RAYNALD: 84

Reddition des comptes: 49

Réforme agraire: 8

Régime français: 5

Régime seigneurial: 74

Registres ou Actes d'Etat civil: 60, 61

Religion (influence de la): 2, 9, 10, 25, 36, 41, 87, 92

Repentigny: voir Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie

République: 81, 84, 107

ROUX, Vicaire général: 68, 83

ROY, J.E.: 64

ROY, P.G.: 8, 13

Saint-Ambroise-de-Loretteville: 38

Ste-Anne-de-la-Pocatière: 26, 87, 93, 94

Ste-Anne-des-Plaines (Mascouche): 9, 10, 73, 97, 99

Ste-Anne-de-la-Pérade: 21

Ste-Anne-de-Varennes: 14, 51, 52

St-Antoine-de-Chambly: 63

St-Antoine-de-Tilly: 21, 31, 50, 67, 85

St-Antoine-de-Louiseville: 50

St-Antoine-de-Longueuil: 33, 54, 57, 67, 78

St-Augustin-de-Portneuf: 39, 75

St-Benoît: 58, 81, 94, 95

St-Césaire: 55, 82, 90, 99

St-Charles-de-Bellechasse: 101

St-Charles-de-Lachenaie: 32

St-Clément-de-Beauharnois: 21

St-Constant: 98

St-Cyprien de Napierville: 81, 83, 97, 100

St-Denis-sur-Richelieu: 97, 99

St-Etienne-de-Beaumont: 63, 66

St-Eustache: 69, 95, 99

Ste-Famille-de-Boucherville: 78, 99

Ste-Famille-de-Cap-Santé: 26

Ste-Famille-de-l'Ile-d'Orléans: 84

St-François-de-Beauce: 55, 67

St-François-Xavier-de-Verchères (paroisse): 35, 38

Ste-Geneviève-de-Batiscan: 53, 67

Ste-Geneviève-de-Pierrefonds: 69

Ste-Georges-de-Cacouna: 55

St-Henri-de-Lauzon: 67

St-Hugues: 18, 54

St-Hyacinthe: 59, 61, 81, 90, 92

St-Jacques-le-Majeur: 32

St-Jean-de-l'Ile-d'Orléans: 38

St-Jean-Baptiste-de-Rouville: 57, 59, 67, 68, 99

St-Joachim-de-Chateauguay: 54

St-Joachim-de-Pointe-Claire: 62

St-Joseph-de-Lauzon (Pointe-Levy): 15, 17, 58

St-Joseph-de-Beauce: 57

St-Joseph-de-Chambly: 75, 77, 81, 85, 91

St-Joseph-de-Soulanges: 54, 67, 74, 75, 77, 83

St-Joseph-de-Deschambault: 26, 31, 75

St-Joseph-de-Rivière-des-Prairies: 22

St-Laurent: 99

St-Louis-de-Kamouraska: 57, 62

St-Louis-de-Lotbinière: 56, 60, 61, 85

St-Luc: 10

Ste-Marguerite-de-Blairfindie (L'Acadie): 55

Ste-Marie (Beauce): 28

Ste-Marie-de-Monnoir (Marieville): 16

St-Martin: 57, 86, 91

Ste-Martine-de-Chateauguay: 94

St-Mathias: 90

St-Mathieu (Beloeil): 31

St-Maurice-de-Chambly: 32

St-Maurice-de-Pointe-du-Lac: 55, 67

St-Nicolas: 10, 26, 87

St-Ours: 27, 32, 33

St-Patrice-de-Rivière-du-Loup: 50, 94

St-Pierre-les-Becquets: 94

St-Pierre (Baie St-Paul): 10

St-Polycarpe: 81

St-Rémi-de-Napierville: 100

St-Roch-de-l'Achigan: 15, 22, 31, 83, 84

St-Romuald-d'Etchemin: 18

Ste-Rose: 59, 73, 91

Ste-Scholastique: 91

St-Sulpice: 52

Ste-Thérèse: 50, 73, 86, 99

Ste-Trinité-de-Contrecoeur: 57, 73

St-Valentin: 83, 96

St-Vincent-de-Paul: 99

SALONE, E.: 6

Sault-au-Récollet: 22, 29, 50, 64

SEGUIN, F.H.: 23, 61

Seigneurs (classe des): 2, 10, 63

SIGNAY, Mgr (voir évêque de Québec): 24, 28, 29, 63, 66, 82

Société du XVIIIe s. (voir aussi Ancien Régime): 2, 3, 5

Société canadienne-française (voir aussi can.-fr.): 48

Société:(voir bourgeoisie, habitant)

Sorel: 27, 90

Souveraineté populaire: 80

Splendeur du culte: 3, 35 - 42, 96

Syndics de paroisse: 19, 20, 21, 22, 23, 29, 31, 32, 56

TABEAU, curé: 10, 78

Techniques culturales (voir aussi agriculture): 8, 9

Terrebonne (paroisse): voir St-Louis de

TESSIER, curé: 90

Trois-Rivières: 50, 61, 100

TRUDEL, M.: 5

TRUDELLE, C.: 64, 91, 92

TURCOTTE, curé: 91, 92

VALLEE, curé: 60

VARIN, curé: 62

VAUDREUIL, Gouverneur: 35

VERVAIS, A. (maître d'école): 33

VIAU, curé: 26

Visiteur (voir président d'école): 26, 31

VOLTAIRE: 11, 83, 84

WILLIAM-HENRY: 26

WINTER, P.: 82

Le curé de campagne face à la montée du nationalisme et du laïcisme dans le Bas-Canada (1801-1838)

Le début du XIXe siècle est une époque de bouleversements. C'est d'abord le bois qui remplace la fourrure comme un des moteurs de l'économie. L'arrivée d'un système parlementaire et les idées de la Révolution française qui se propagent ici entraînent aussi de nombreuses transformations. De même la montée d'une nouvelle élite canadienne-française formée surtout de notaires, de médecins, d'avocats et de petits marchands apporte des changements. Pendant ce temps, l'agriculture subit de nombreux malaises qui l'entraînent dans une crise sans précédent. A cette difficulté, s'ajoutent les fièvres typhoïdes et les épidémies de choléra.

Le curé de campagne n'est pas sans subir cette ère de transformations et de difficultés. Ses revenus et ceux de la Fabrique sont d'abord touchés par la crise généralisée de l'agriculture. De plus, il doit subir l'arrivée des nouveaux venus dans la paroisse: le médecins, le notaire, le petit marchand qui remettent en question son rôle et propagent de nouveaux idéaux: idée de démocratie, de séparation

de l'Eglise et de l'Etat, et de souveraineté populaire. Nous étudierons la réaction du curé de campagne au début du XIXe siècle, en nous limitant à trois problèmes: le problème de l'enseignement primaire, le bill des Fabriques, et enfin le problème insurrectionnel.

Au début du XIXe siècle, le monopole de l'Eglise dans l'enseignement primaire est remis en question par l'Etat. La hiérarchie ecclésiastique ne tarde pas à réagir. Mgr Plessis entreprend une lutte très ferme contre l'Institution Royale. Mgr Panet, son successeur, envisage un dialogue avec le Gouvernement. Mais il n'est pas sans se méfier d'une fraction des élites canadiennes-françaises qui se proposent de mettre sur pied de nombreuses écoles laïques et nationales. Mgr Lartigue, pour sa part, ne pardonnera jamais à Mgr Panet d'entretenir un dialogue soutenu avec le Gouvernement. Dans ses nombreuses lettres, il lui fera part de sa méfiance envers le Gouvernement et des élites canadiennes-françaises. Dorénavant, il veut que l'Eglise exerce un monopole exclusif dans l'enseignement primaire. Il désire en plus que l'Eglise s'organise et se regroupe afin de parer à toute lutte éventuelle.

Le curé de campagne ne réagira pas d'une manière aussi

ferme. Habitué tout au long du XVIIIe siècle à se servir des revenus de la Fabrique pour l'embellissement des sanctuaires, il prendra beaucoup de temps à saisir la nécessité de construire un peu partout ses propres écoles. D'ailleurs, il n'est pas sans craindre encore une masse trop éduquée. Ce délai entre la hiérarchie ecclésiastique et le curé de campagne au niveau des prises de conscience révèle que l'Eglise ne formait pas toujours un bloc homogène.

Cette sorte de délai n'existera pas dans la question des Fabriques. Le curé de campagne réagira très vite. Contrairement à la question scolaire, il se sentira directement menacé. Son action sera très efficace. Ainsi il n'est pas sans se rendre compte qu'il y a un fort mécontentement de la masse appauvrie par les mauvaises récoltes et incapables de payer pour la réparation et la décoration des églises. Mais il réussira à apaiser les gens en leur faisant emprunter à la Fabrique les sommes nécessaires. Il n'est pas sans se rendre compte aussi que les élites locales et les députés tentaient de s'immiscer dans la Fabrique. Mais le curé, de concert avec la hiérarchie, luttera très ferme et aura gain de cause sur eux.

Le phénomène insurrectionnel pose encore plus globa-

lement le problème du statut traditionnel du curé de campagne. Les nouveaux venus dans la paroisse: le médecin, le notaire, le petit marchand, parlent de démocratie, de séparation de l'Eglise et de l'Etat, de souveraineté populaire. Plusieurs d'entre eux s'inspirent des idées des penseurs de la Révolution française. Ce nationalisme associé au libéralisme n'est pas sans déplaire au curé de campagne. Durant les troubles, une fraction des dirigeants va même jusqu'à parler de séparation de l'Eglise et de l'Etat, d'abolition de la dîme et des droits seigneuriaux, menaçant ainsi le statut socio-économique du curé. On comprend alors son opposition à la révolte. D'ailleurs le curé de campagne aurait accepté difficilement de renverser un gouvernement par la force. Ses croyances en des dogmes politiques traditionnels l'en empêchaient. Bien sûr, il y a eu certains curés qui ont posé des gestes compromettants durant les troubles, mais rien ne laisse croire qu'ils l'ont fait parce qu'ils appuyaient le mouvement révolutionnaire. Seul le curé Chartier était associé au mouvement patriote.

CIHM-2
001576
V. 2

Le curé de campagne face à la montée du nationalisme et du laicisme dans le Bas-Canada (1801-1838)

TOME II

RECUEUIL DE TEXTES

par

Richard Chabot



DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des Arts

Université d'Ottawa

1971

SOMMAIRE

1. Recueil de textes qui fait corps avec la thèse ..... p. 1

2. Table des matières du recueil de textes ... p. 162

3. Appendice (A), inventaire des dépenses de certaines paroisses de la région de Montréal au XVIIIe siècle ..... p. 165

4. Appendice (B) (C) (D), témoignages des curés de campagne sur la crise agricole .....p. 168
p. 185
p. 199

1.0 Lettre de M. Cherrier, curé de St-Denis-sur-Richelieu à Mgr de Québec, St-Denis, 19 août 1806.

(ACEQ, XVII.C.25, 30 juillet 1763-1 janvier 1840.)

Au début du XIXe siècle, les frictions entre certains maîtres d'écoles et le curé sont plus fréquentes. Quelques uns même s'affichent ouvertement libéraux.

St-Denis, 19 août 1806.

Monseigneur,

(...) je viens maintenant à mon Ecole que je voudrois, avec le temps, rendre plus interessante à votre attention à savoir quelle etoit ce maitre d'Ecole à Votre silence après l'avoir connu, à mes observations precedentes, à mes investigations sur sa vie passée, à mes attentions sur sa conduite actuelle, & à l'occasion a point qui s'est presenté j'ai pretexté une vacance au 1er du mois, & j'ai chassé le maitre Entre lui & moi comme un gueux dont j'avais tout lieu de craindre La corruption pour ma jeunesse, malheur que je voulois eviter en le chassant comme il le meritoit. L'école n'est point censé tombée. Chaque ecolier ou jeune pensionaire a laissé son bagage & ses livres pour revenir à la fin des vacances. j'ai retenu un maître honete de pensions qui prend ma maison (c'est un nommé Mignon pere d'un ecolier - Sage de montreal, qui a fait son cours de philosophie, & dont j'ai payé pension

avec M. Roux depuis quelques années) ne pourrois je pas pretendre a mettre ce jeune homme Sage dont je crois Etre Sure pour regire mon ecole sous ma vue, & donner les lers Elemens de la langue latine à ceux de mes enfons qui en seront susceptibles afin d'en preparer aux Seminaires de montreal, ou de nicolette quelques uns. Si Votre grandeur l'approuve après l'offre quelle me fit ce printens de me procurer un Eclesiastique pour mon Ecole, je prendrois ce jeune homme qui paroit se disposer a l'Etat Ecclesiastique. Il seroit dans ma maison d'Ecole au moins un an, ou deux, il pourroit suivre en partie quelque traité de theologie pour ne pas s'oublier lui-même, mais je voudrois qu'il regit sous un habit qui en imposat, c'est à dire qu'il prit la soutane avant de commencer, comme il s'attendoit à la prendre cet automne en entrant au Seminaire. Ce plan convient-il à sa grandeur? j'en attends sa reponse avant que de rien arreter. je suis sur du sujet.

& Suis avec le plus profond respect

de Votre Grandeur,

Monseigneur

Le très humble & tres obeissant

Serviteur

Cherrier ptre

1.1 Lettre de D.B. Papineau[1] à L.J. Papineau, Petite-Nation, 20 avril 1829.

(BNQ, Carton 2, lettre no 13.)

Cette lettre est importante. Elle montre que des députés et certaines élites locales luttaient de pair pour la mise sur pied d'écoles selon la loi de 1829.

20 avril 1829.

Mon cher Papineau

Je n'ai pas entendu parler de toi depuis mon retour de Mont-real si ce n'est par une lettre que papa m'a ecrite apres qu'il a ete rendu en ville. Celle ci a pour but de te communiquer mes idees et nos projets au sujet de l'Ecole que tu nous recommande fort et ferme de batir. Le meilleur seroit d'emprunter une somme de cent louis payable avec interets 60 Louis sois un an ou moins si la legislation nous rembourse 50 L avant l'expiration d'an, et 40 Louis 6 mois apres ce premier payement. Je trouverai 8 ou 10 des principaux de l'endroit qui s'obligeront par Hypothèque si l'on a un Notaire ou par billet ou remboursement de

---

1- Frère de Louis-Joseph Papineau. Il s'occupait d'administrer la Seigneurie de la Petite-Nation.

cette somme au temps stipulé. Cette année l'on n'est pas capable de trouver L 3 dans l'endroit plusieurs familles sont dans une detresse absolue. Je m'adresse a toi pour que tu puisses trouver le moyen de nous faire avoir l'argent que je te demande pour l'ecole. Si l'on peut l'avoir je commencerai immediatement a faire engager deux hommes pour faire arracher la pierre et la transporter a l'eau haute au fond du coteau du terrein de l'Eglise. J'en aurai d'autres pour faire la chaux, creuser les fouilles etc .et ferai faire ces travaux la par des gens de l'endroit qui n'ont pas de pins et qui auront besoin d'en gagner jusqu'aux recoltes. Hier j'ai annoncé a la porte de l'Eglise une assemblée de paroisse le 3 de Mai afin de nommer 5 syndics conformement a l'acte qui nous promet de l'aïde. Migneron, D'alaire, Provost, Edouard Couillard, Dodo, Etienne Racicot Charles Racicot, Brulé, Hayes et moi; Sommes consentant d'emprunter la somme en question, de nous en rendre responsables et de la mettre entre les mains des Syndics qui seront nommés. Si tu vois qu'il y ait moyen d'avoir cet argent je voudrois que tu pus en employer environ L 40 a acheter de la farine de bled dinde que l'on peut avoir en Florin et 5 quarts de lard première qualité aussi 8 ou 10 quintaux de biscuit, et les faire monter immediatement afin de commencer les travaux.

Papa pourroit parler a Lacroix le maçon et savoir de lui si le 15 ou 20 juillet il consentiroit a venir faire la maconnerie de l'ecole de 40 pieds de front sur 31 de profondeur et a quel prix. on lui fourniroit la pierre sur les lieux, les fouilles faites et la chaux a 3/4 la barrique. Il se pourvoira de manoeuvres d'échafauds et de nourriture et de sable qui est au bord de l'eau. les lambourdes, soliveaux, catrages lui seroient fournis a demande. Il fournira les pièces de taille pour les armatures au nombre de 14 tant portes que chassis. Il pourroit avoir ici un maçon pour travailler sous lui, au prix qu'il donneroit a d'autres (...)

En employant 40 L maintenant, on pourroit n'avoir besoin des 60 L surtout que dans 3 et dans 5 mois lorsqu'il faudroit payer les balances aux entrepreneurs et creanciers. Peut-être pourrois-tu toi meme sans trop te gener faire cette avance comme suit 40 L maintenant en provisions L 30 au ler Aout et 30 au ler octobre. Si tu craignois que les habitants voulussent abuser de ta facilité pour retarder le remboursement, tu peux leur faire porter par quelqu'un qu'ils ne connoissent pas et cet inconvenient n'aura pas lieu. Quant à moi je te conseille fort pour l'interet de la Seigneurie de faire cette petite avance qui te sera prometteusement remboursé avec interets et dont tu retireras des avantages indirects.

Immediatement en soulageant sans frais un nombre d'individus qui sont dans une grande misere et qui ne doivent pas t'etre entierement indifferents: ils sont tes censitaires; en second lieu par l'augmentation de valeurs que ca donnera aux propriétés par la facilité de procurer de l'éducation dans l'endroit, dont il ne pourra naitre qu'une augmentation d'industrie et d'habitudes d'ordre. Si l'on a ordinairement tant a se plaindre du journalier et engagés canadiens, cela ne viendroit pas en grande partie de ce qu'ayant ete elevés a leur volonté sans contrainte, sans avoir ete soumis a la discipline d'une école, ils ne peuvent par la suite jamais acquerir cette application a leur ouvrage qu'on leur reproche avec tant de raison (...)

D.B. Papineau

1.1 Lettre de D.B. Papineau à L.J. Papineau, Petite-Nation, 6 juin 1831, lettre de L.B. Cherrier à L.J. Papineau, l'Assomption, le 12 novembre 1830.

(BNQ, Carton 2, lettre no 19, Carton 3, lettre no 15.)

(suite)

Encore ici, ces lettres montrent les intérêts que manifestent les députés et les élites locales pour la question scolaire.

Mon cher Papineau

(...) L'on veut me nommer pour visiter les ecoles dans le Comté des Outaouais. Je suppose que si c'est le cas, ils me diront et m'indiqueront qu'elles sont les ecoles que j'aurai a visiter. Si tu etois ici dans le temps peut-être ferois tu le voyage avec moi.

Cher Frère

L'examen de mon école sera jeudi prochain le dix huit du courant. Combien je serois heureuse et contente que vos occupations vous permissent d'y venir, c'est le désir de Messieurs les Syndics et des Principeaux de l'endroit ils ont étés les premiers a me dire de vous écrire. Les chemins sont très mauvais je crois que la meilleure voiture seroit un Bateau.

J'invite aussi Philippe, Côme,[1] et Théophile, vous pourriez tous venir en compagnie. (...)

1- Né à Repentigny en 1798. Député de Montréal en 1834-38.

1.2 Lettre de M. Berthelot curé de St-Luc à Mgr de Québec, St-Luc, 18 sept. 1808.

(ACESJQ, Carton 1, 23 oct. 1798-10 nov. 1889)

Au début du XIXe siècle, le curé de campagne pense encore l'éducation en fonction de la formation religieuse et morale des enfants. A ce sujet, cette lettre est très significative.

(...) Votre Grandeur me demande quel avantage je pourrois faire à un Cathechiste Laic - c'est bien ce dont j'aurois Besoin - mais nous ne Sommes pas ici à Mascouche avec Je crois Beaucoup d'economie. Je n'aurois pas le don de joindre les deux bouts. Si je n'avois pas eu quelque reliquat de St Henry. trois mille francs. sont bien claires - pour ma maison - il faut il est vrai, y comprendre des charges que je me suis crées étant curé de Mascouche, ce que je n'aurois pas fait. Si J'avois devoir venu à St Luc - Savoir - 53 piastres pour Mgr mon frere, et cela encore pendant trois ans - pour la pension de mon jeune homme 63 piastres et Son entretient honnête au moins 50 piastres - de sorte que c'est au moins quarante Louis qu'il faut absolument payer avant tout le reste. Vous pouvez juger Si J'ai quel qu'avantage à proposer. Un cathechiste dans une paroisse doit être un homme que le curé distingue, qu'il fasse manger à sa table. cela est tres genant, et plus couteux qu'un homme qui

mange avec l'engagé. Cependant Si Votre grandeur en pourroit trouver un qui put ou voulut Se contenter de cela pour faire un petit Cathechisme le Dimanche, et ensuite dans la Semaine pendant la belle Saison pour instruire les enfans de la Communion, Je me déciderois a le prendre. Mais pour cela il faudra que je renvoye chez son pere un jeune homme que je suis oblige de garder chez moi pour me servir la Messe.(...) Si ce Cathechiste étoit bon chantre Je n'aurois pas de peine a lui faire donner la place de celui d'ici qu'on ne garde que parce qu'on en trouve pas d'autre, moyennant 150 belles livres - il pourroit trouver quelqu'ecole à couvrir - aux environ du presbitère peut être meme faire Son ecole au presbitere - (...) Voilà - tout l'avantage qu'il pourroit peut être trouver en un mot. Je le nourrirois, et logerois - c'est tout ce que les Revenus de St Luc me permettroient jusqu'à cette heure. (...)

Votre très humble et obeissant serviteur

C. Berthelot ptre

St Luc 18 septembre

1.3 Lettre d'un curé du Canada[1] à Mme de Loynes de Morett.

(Reproduite dans le BRH, t. 17 (1911), p. 4-15)

Cette lettre d'un curé de campagne au début du XIXe siècle est importante parce qu'elle dénote une attitude intransigeante envers le libéralisme et qu'elle insiste sur l'embellissement exagéré du sanctuaire. Aux yeux du curé, une église bien ornée et bien décorée traduit à la fois des conceptions sociales et religieuses. C'est un objet de fierté mais aussi un signe de vitalité religieuse. C'est même, selon lui, un moyen d'assurer son salut.

Baie-du-Fèbvre, 20 juillet 1817.

Madame,

(p. 4) C'est donc à la rue Sainte-Anne que j'envoie ma messagère: après avoir vu tant de pays divers, après avoir traversé les mers, arrivera-t-elle enfin à bon port? J'ose l'espérer de la divine Providence; car enfin, ce n'est pas un temps mal employé que celui que l'on consacre au respect,

---

1- Il s'agit du curé Charles-Vincent Fournier. Né à Orléans en France, il fit ses études à Orléans et à Montréal où il fut ordonné le 23 août 1797. Vicaire à Vaudreuil (1797-1798), à Chambly (1798-1800); curé de la Longue-Pointe (1800-1810), de la Baie-du-Febvre (1810-1836), où il mourut le 26 mai 1839.

à l'amitié et à la reconnaissance: tels sont les sentiments que j'ai toujours eus et que je conserverai jusqu'au dernier soupir pour votre respectable maison.

(p. 5) Mais par où commencer? Car je vous l'avouerai, madame, à ce moment où je prends la liberté de vous écrire, il se présente à mon esprit une multitude de souvenirs, si précieux, si consolants que je succombe sous le désir de vous les tracer et de vous les peindre. Essayons cependant de mettre quelque ordre dans cette douce missive, je suis sûr que vous lui ferez bon accueil.

Qui vous eût dit, madame, lorsque je quittai votre respectable maison, que je vous écrirais un jour, du Nouveau-Monde? Aurais-je pu penser moi-même, alors que Dieu me destinait à parcourir tant de pays inconnus, traverser les mers, pour aboutir enfin dans un pays lointain, où l'on m'a honoré du sacerdoce? Non, si Dieu m'eût fait connaître les différentes situations où je me suis trouvé, les dangers auxquels j'ai été exposé, j'en eusse été très effrayé, puisque, lorsque je me rappelle le passé, il me semble que je n'aurais pas le courage de parcourir la même carrière. Ainsi, par une sage Providence cache-t-il à l'homme l'avenir! Ce que nous avons à faire, c'est de nous soumettre aveuglement à sa volonté sainte, sûrs de sa sainte protection, de son appui, si nous sommes fidèles aux desseins qu'il a sur nous. Voilà ce qui m'a fortifié au milieu de tant d'évènements que j'ai éprouvés, voi-

là ce qui m'encourage encore dans la desserte d'une cure considérable, qui me fatigue beaucoup et qui m'effraye encore plus.

Car, madame, ne croyez pas que les moeurs ici, que la religion ne souffrent aucune éclipse. Autrefois, elles brillaient d'un vig éclat. Lorsque j'arrivai en Canada, j'eus la consolation d'en voir de beaux restes. Mais, à mesure que la colonie devint florissante par le commerce, l'industrie, les sciences même, qui sont enseignées avec éclat, dans tous nos collèges, à mesure que la philosophie se répand, et jusque dans nos feuilles canadiennes, on voit cet esprit d'impiété, de vertige qui (p. 6) renversa en France le trône et les autels. Heureuses les paroisses qui sont éloignées des grandes villes! Dieu y est servi, adoré, les pasteurs respectés. C'est là, la situation où se trouve la mienne.

Je fais ici ce que je veux. Si vous en exceptez quelques impies, qui travaillent sourdement à égarer mon peuple et que je poursuis sans relâche dans tous leurs retranchements, tout le reste écoute ma voix et m'obéit. Vous en serez convaincu quand je vous dirai que, quelque temps qu'il fasse, j'ai toujours du monde en confesse. Depuis la fin de mai dernier, jusqu'au mois de juillet, où j'ai l'honneur de vous écrire, j'ai communié, dans les messes de la semaine, jusqu'à 30 et 35 personnes, de sorte que je suis obligé de me trouver, tous les jours au confessional à 5 heures ou 5 heures et demi, si je veux dire

la messe vers 8 heures. Telle est mon occupation jusqu'aux récoltes. Après quoi, le même travail recommence, le reste de l'année. Les offices du dimanche et des fêtes d'obligation sont très fréquentés. La sainte parole de Dieu, que j'ai le bonheur d'annoncer tous les dimanches, et souvent les Fêtes, est avidement écoutée par le plus grand nombre. De temps en temps se chantent, dans la semaine, des grand' messes, soit pour les biens de la terre, soit pour la conservation des familles, soit par actions de grâces, sans compter les Services pour les âmes du Purgatoire; or, à tous ces offices, toujours des communions, et le plus souvent en grand nombre. Les lois de l'Eglise sont strictement observées et, dans le carême, il n'y a que les pauvres malades, qui sont dispensés du jeûne et du maigre.

Voilà, me dites-vous, madame, qui est bien consolant. Nos Messieurs, qui viennent quelques fois passer les vacances à la Baie, me disent la même chose que vous dites peut-être. Vous vous plaignez, me disent ces précieux amis, autrefois mes maîtres de France! (p. 7) Mais, si vous étiez à Montréal, etc., etc... Sans doute, je ne puis nier qu'il y ait à la Baie du Febvre, certain extérieur de piété, mais quand tout cela est pesé au poids du sanctuaire, ah! comme je tremble, alors, je m'écrie, comme le saint homme Job: que suis-je, Seigneur, croyez-vous qu'il soit digne seulement

d'ouvrir les yeux sur moi pour examiner ma conduite, et me faire entrer en jugement avec vous pour vous informer de mes oeuvres? Elles ne sont que corruption devant vous. En effet, que de routine ne distingué-je pas dans cette piété apparente; car, madame, le canadien est bon, mais qu'il est léger! Il aime sa religion, mais il l'observe sans la connaître assez. Le plus chrétien d'entre eux n'aura pas de vices, mais il n'aura pas non plus de grandes vertus. Dans nos campagnes, nous avons beaucoup fait, quand nous avons aboli les bals, les divertissements, les veillées; mais qu'il est rare de trouver des âmes ferventes, des âmes enfin qui aiment notre Divin Maître: au reste, l'aimai-je moi-même? Et si, comme je m'en plains souvent, je vois si peu de fruits, si je n'exerce peut-être qu'un ministère de mort, n'est-ce pas ma faute? Suis-je un homme de Dieu, homo Dei. Ah! madame, c'est à vous que j'écris, c'est pour vous seule: laissez-moi donc vous dire: je ne sais rien, je ne puis rien, je gâte tout! Hélas, j'étais tout au plus à ma place à ma chère Longue-Pointe; mais ici, je suis déplacé et je ne puis concevoir comment Sa Grandeur ait pu penser à moi, pour un poste aussi grand et aussi difficile. Aussi, l'ai-je supplié, la dernière fois qu'il m'honora de sa visite, de me renvoyer à ma première paroisse. Mais il est inexorable. Il faut donc obéir, et espérer tout du secours d'en haut. Invoquez-le pour moi, surtout pour quelques personnes endurcies que Dieu semble avoir abandonnées.

Invoquez-le pour quelques autres qui me haïssent, parce que je voudrais les voir vertueux; parce que je ne les (p. 8) laisse pas vivre tranquilles au milieu de leurs désordres, comme si ce n'était pas mon devoir de courir après eux, à l'exemple de mon divin Maître.

Comme il faut tout vous dire et ne vous laisser rien ignorer de tout ce qui me concerne, vous serez peut-être satisfaite de savoir quels sont les revenus de l'église: ils consistent d'abord dans la rente des bancs, qui passe plus de 2,000 francs; dans le casuel qui peut monter à 1,400 francs; mais un autre revenu qui est considérable, consiste dans la quête de l'Enfant-Jésus. Dans cette quête, que je fais avec les marguillers, dans toute la paroisse, vers la fin de janvier, chaque habitant aisé donne pour l'église un minot de blé, du lard, du boeuf, des pois, sans compter l'argent que l'on ramasse. Or, toutes ces denrées se vendent et le produit est mis au coffre. La dépense de l'année dernière se montait à 6,650 francs, elle doublera cette année par les embellissements que je fais faire à l'intérieur de l'église. J'avance moi-même à l'église, plus de 200 louis pour de beaux tableaux de France, dont deux de huit pieds de haut sur six de large, doivent être mis dans les chapelles que je fais orner de sculptures. Les deux autres sont pour être placés dans le choeur. Une des chapelles sera dédiée à la Très Sainte Vierge, et l'autre à l'Ange-Gardien, à ce précieux amis qui

a veillé sur moi dès le moment de ma naissance: après mon adoration du soir à Jésus, à Marie, j'irai tout de suite à mon Ange, et que de choses tendres ne lui dirais-je pas! que de reconnaissance ne lui témoignerai-je pas! comme je le prierai aussi pour vous, madame, pour votre respectable famille; je serais si content si vous pouviez voir mon église.

N'en déplaise à M. Raimbault[2] qui cherche à me surpasser, la mienne sera d'abord plus belle par la beauté de son architecture et par sa richesse. J'ai des ornements magnifiques dont plusieurs m'ont été donnés en (p. 9) présent par des dames vertueuses, avec lesquelles je suis extrêmement lié. Nos bonnes religieuses de Montréal, parmi lesquelles j'ai de bonnes amies, m'ont donné aussi des palles richement brodées en or. J'ai des aubes qui répondent à la beauté des ornements. Bref, mon église me délasse de mes travaux, charme les ennuis que l'on éprouve loin de vous. Le soin que je prends à la demeure de mon Dieu me fera peut-être obtenir la grâce d'habiter, à la fin de ma pénible car-

---

2- Né à Orléans en France. Il fut ordonné à Longueil en Canada le 26 juillet 1795. Il est nommé professeur au Séminaire de Québec (1795-1797); Vicaire à Château-Richer (1797); curé de l'Ange-Gardien-de-Montmorency (1797-1805), de Pointe-aux-Trembles (1805-1806), de Nicolet (1806-1841). Il fut en même temps directeur du nouveau séminaire (1806-1841). Il est décédé à Nicolet, le 16 février 1841.

rière, dans une demeure éternelle qui est l'objet continuel de mes soupirs et de mes voeux.

Excusez, madame, ma franchise! j'éprouve tant de plaisir à m'entretenir avec vous que je voudrais vous faire connaître tout ce que je fais ici, tout ce que je pense. Par conséquent, il faut vous parler de la Baie du Febvre, où je suis depuis sept ans.

Mon église, belle, vaste dans le goût moderne, est bâtie sur un coteau charmant et très élevé: au pied est un fort composé de marchands, d'ouvriers, etc., etc. Du presbytère, qui est absolument isolé (ce qui est bien conforme au goût que j'ai pour la solitude, surtout depuis que j'ai quitté ma chère patrie), je domine sur toute ma paroisse; la baie va devenir un endroit considérable, quoi qu'elle le soit déjà par elle-même et la fertilité de son sol. Déjà, à six lieues s'élève une nouvelle ville (Drummondville), où va apostoliser mon ami et où j'ai pouvoir aussi de confesser ceux qui parlent français: pour la communion, on a ouvert des chemins, la poste y est établie. A trente lieues se trouvent des propriétés que font valoir des Américains industrieux; à vingt se forme un établissement considérable, par un riche Anglais, que je vois de temps en temps, qui a épousé une jeune dame italienne, qui ne s'est environnée que de domestiques catholiques.

Dans peu d'années, on pourra aller de la Baie à Bos-

(p. 10) ton dans les Etats-Unis, avec autant de promptitude qu'on va à Montréal et à Québec. Or, dans le Parlement qui se tient tous les ans à Québec, à l'instar de celui d'Angleterre, des membres décidèrent de placer, aux frais du Gouvernement, des "écoles à la Lancastre". Comme je ne suis pas lancastrien et que je ne suis pas du tout libéral, mes idées n'étant point par conséquent libérales, je viens de donner la chasse à un homme libéral, qui était venu ici pour montrer d'une manière libérale; j'ai acheté l'emplacement qu'il venait louer, et, tout de suite, j'en ai acheté un autre proche de l'église, où il y a maintenant une école de garçons. On y montre l'anglais et le français par principe, la tenue des livres, etc., etc. Le jeune homme qui tient cette école, est un jeune écossais, catholique fort pieux. Je l'ai fait venir du Haut Canada; et pour l'encourager je lui donne par an 25 louis et tout le produit qu'il retire des enfants, qui sont déjà au nombre de trente, quoique son école ne soit ouverte que depuis la fin de l'hiver. Monseigneur, qui, lorsqu'il va à son séminaire de Nicolet, vient toujours, ou dîner, ou coucher à la Baie, a eu la bonté, le mois de mars dernier, d'honorer mon école de sa visite. Les enfants, qui par leur talent et leur piété montrent de la disposition au Sacerdoce, passeront de là à Nicolet, qui est le séminaire chéri de Sa Grandeur. C'était une école avant l'arrivée de mon ami; maintenant la piété y règne; et les sciences, jusques aux plus abstraites, y

sont enseignées avec succès. Nicolet est mes Galeries: c'est là où je vais me délasser des travaux du saint ministère, comme M. Raimbault vient se délasser à la Baie.

Que de souvenirs, alors que nous sommes réunis, et vous devez bien penser que, mille et mille fois, on a bu à votre santé. Pour moi que la reconnaissance, le plus profond respect, attachent à votre respectable maison, (p. 11) que n'éprouvai-je point, quand je me rappelle la rue Sainte-Anne: il me semble y être à ce moment. Je sonne, la porte s'ouvre, je franchis avec rapidité la cour, déjà je suis sur le dernier degré de l'escalier. Ici, je m'arrête pour payer le tribut de mes larmes à nos chers défunts: mais en les pleurant, soumettons-nous à la sainte volonté d'un Dieu que nous devons adorer et bénir dans la tristesse, comme dans la joie, dans la prospérité comme dans l'infortune. Hélas! ils sont dans le séjour du bonheur et nous, nous habitons encore la terre de l'exil et des souffrances... Que sont devenues Mme Demeux, la mère Mme De Vence, son fils; et Mme de l'Aage, votre soeur, jouit-elle d'une bonne santé ainsi que sa famille? Valière, mon condisciple en philosophie, Moléon,[3] où sont-ils? Le père de valière a-t-il échappé aux horreurs du Jacobinisme; sa pieuse maman vit-elle toujours? Dites-leur que

---

3- Vallière et Moléon étaient alors des branches de la nombreuse famille patronymique Tassin.

je les propose pour modèles à nos dames canadiennes (...)

(p. 13) Que de choses à vous dire si on avait le bonheur d'être encore réunis, mais jamais, jamais je n'aurai cette consolation.[4] La lettre d'un côté de M. Desparrin, de l'autre les oppositions de Sa Grandeur, ne me laissent aucune espérance. Le croiriez-vous? Monseigneur voyant que nous recevions des lettres de notre cher Orléans, non seulement m'a fait écrire par Raimbault,[5] mais même m'a dit formellement, chez moi, que j'étais prêtre canadien et que, lui appartenant, il ne vous permettait pas de partir. Dieu soit béni! Quand j'ai vu cela, j'ai acheté le superbe emplacement, dont je vous ai parlé: il consiste dans un beau jardin; la maison grande et commode, pour recevoir des pensionnaires, est contigüe au presbytère, ce qui me facilite d'y aller souvent. Outre cela, il y a un hangard magnifique, une écurie pour vache, cheval, etc..., et d'autres commodités, qui, avec 25 louis, ont engagé ce jeune homme à venir s'établir à la Baie. Quand l'école sera bien fondée, j'en établirai une pour les filles, sur un autre emplacement qui m'appartient et qui n'est pas loin du presbytère. Comme vous voyez, ma famille se tromperait rudement, si elle comptait sur

---

4- L'abbé Desparrins de France.

5- Curé Raimbault de Nicolet.

ma succession, c'est le bien de l'Eglise et des pauvres, elle retournera à eux.

Avant de finir, vous ne serez peut-être pas fâchée de savoir quel est l'état de la religion. Elle est encore respectée, malgré la philosophie qui gagne peu à peu toutes les classes de la société. Son culte s'exerce avec le plus grand éclat et en toute liberté: tout ce qu'il y a de plus grand dans le pays nous respecte, et un vrai gentilhomme anglais recherche notre société, quand il demeure dans nos paroisses. Nous portons tous la soutane jusque dans les voyages, et on serait scandalisé de nous voir porter l'habit court. Les sacrements (p. 14) s'administrent aux malades avec la même pompe qu'en France. A la Fête-Dieu, on fait dehors la procession du Saint-Sacrement, non seulement dans nos campagnes, mais même à Québec, à Montréal, etc. Et ce qui vous paraîtra étonnant, c'est que les Anglais eux-mêmes se conforment à l'usage des catholiques, ils tapissent leur rue, se procurent des fleurs pour les jeter, quand Notre Divin Maître passe devant leur maison, et on a vu bien souvent des officiers, des colonels, faire mettre tout un bataillon sous les armes. Quand nous portons le Saint Viatique, nous sommes toujours en voiture, sur le devant de laquelle se trouve un Canadien, qui, la tête nue et avec le plus grand respec, nous conduit avec adresse jusqu'à trois ou quatre lieues. Un ou deux hommes accompagnent toujours le Saint-

Sacrement, tandis qu'un autre, la cloche à la main, avertit le monde ou de sortir de leur maison, ou de se prosterner si on se trouve sur notre passage. Souvent, j'ai été pénétré de voir l'affluence du monde qui nous attendait à quelque distance de la demeure du malade. En l'exhortant, je profite quelquefois de cette occasion pour faire rentrer en eux-mêmes, quelques pécheurs que j'aperçois dans la foule. Heureuse colonie, puissent tes habitants conserver toujours le dépôt sacré et précieux de la foi !

Mais madame, l'orage commence déjà à se former, on crie déjà au fanatisme. Dans la Chambre d'assemblée, des Canadiens ont montré des principes impies, ils ne voulaient rien moins qu'enlever aux prêtres l'éducation de la jeunesse, et aux religieuses l'administration des malades. Heureusement, la majorité n'a pas été de leur côté, ils ont même été sifflés, et durement traités dans les feuilles publiques; c'est toujours un mauvais présage, ils se trouveront peut-être un jour en force, à quels excès ne se porteront-ils pas alors? J'espère que Dieu m'enlèvera de ce monde avant d'en être le témoin. Ai-je tout dit? Aurais-je la consolation de vous intéresser (p. 15) un moment? Je l'espère. Il ne me reste donc plus qu'à vous prier de ne pas m'oublier, surtout dans vos communions. Recommandez alors au Dieu, que vous aimez le pauvre vivant: lui, de son côté, vous mettra, tout indigne qu'il en est, sur sa patène.

Je vous salue donc en Notre Seigneur Jésus, et serai toute ma vie, avec le respect le plus profond, la reconnaissance la plus vive,

Madame,

Votre très obéissant serviteur,

Fournier, prêtre.

P.S. - Mes respects à M. Corbin[6] ; que sont devenus ses neveux? Vous ne sauriez croire avec quel délice, M. Raimbault et moi, nous lisons le journal de l'Ami de la Religion et du Roi, que Monseigneur a la bonté de nous faire tenir, lorsqu'il l'a lu. Nous lui avons donné le nom de l'éditeur, qui était mon condisciple à Orléans.[7] Mes respects à toute votre vénérable famille, à toutes vos dames qui m'ont connu et qui veulent bien s'intéresser à moi.

Baie du Febvre, ce 20 juillet 1817.

(District des Trois-Rivières, Bas-Canada).

6- Curé de Sainte-Croix d'Orléans.

7- M. Picot, de Neuville-aux-Bois.

1.4 Lettre d'un citoyen au journal le Spectateur Canadien.

(Le Spectateur Canadien, vol. 7, no 25.)

L'habitant considère aussi l'embellissement de son église comme un signe de vitalité religieuse et comme un moyen d'exprimer sa fierté dans son entourage.

Samedi, le 31 juillet 1819.

Pour le Spectateur Canadien.

Rien n'égale en ce pays la coupable indifférence de ses habitans pour le progrès de l'éducation, l'ignorance la plus profonde règne dans nos Campagnes, le cultivateur aisé regarde comme mal employée une modique somme qu'il donnerait pour l'instruction de ses enfans, tandis qu'il prodigue l'or pour décorer l'intérieur des Eglises. Loin de moi de vouloir critiquer cette piété louable, mais je verrais un meilleur usage d'employer ses richesses. Je citerai pour exemple une des paroisse les plus opulentes de ce district, V ------ . L'Eglise a couté une somme immense, l'or y est entassée comfusement, le dirai-je l'aspect loin d'être grand en est mesquin, un temple doit réunir s'il est possible la simplicité à la majesté, ces deux choses ne sont pas incompatibles. Tous ces futiles ornemens dont la voute est surchargée n'excitent pas d'avantage à la dévotion, et les hommes qui adorent Dieu dans une Eglise bien ornée n'en sont certainement point meilleurs, au contraire, tout

tout ce qui éloigne de la nature, semble aussi nous éloigner de son auteur.

L'on a dernièrement mis les habitans à contribution pour faire venir des Orgues; ce n'est point tout, il faudra payer une personne pour en jouer; dans quelle dépense énorme ce fol orgueil va-t-il nous entrainer? En ce moment l'on fait enlever le fer-blanc qui couvre les clochers, et qui est très bon pour les recouvrir en neuf, et cela afin de fixer l'attention et les regards du passant et satisfaire la sotte vanité d'un Ecclésiastique. Pauvre paroissien, délie les cordons de ta bource, et ferme les oreilles à la voix de ta raison, ne calcule pas surtout, le calcul t'effraierait.

Un étranger qui voit un édifice si dispendieux doit en conclure que la paroisse est florissante, mais s'il s'informe dans quel état est l'éducation, il est tout étonné d'apprendre que l'on a placé sur des murailles dix fois la valeur nécessaire pour établir une école sur un pied respectable, il voit que l'éducation (la meilleure fortune qu'un père puisse laisser à ses enfans) est entièrement négligée. Il faut que les bonnes gens de V. ----- soient bien en peine de placer leur argent! S'ils ne veulent pas faire instruire leurs enfans, n'ont-ils point de pauvres? Leur paroisse est remplie de gens qui sont dans la dernière des misères! Que n'établissent-ils une société bénévolente, pour secourir les indigents? Ils donneraient aux Campagnes voi-

sines un exemple digne d'être suivi et ils en auraient certainement plus de mérite aux yeux de l'humanité. Dans un nouveau pays comme celui ci qui jusqu'à présent a évité la corruption qui règne au delà de Atlantique tout devrait être marqué au coin de la simplicité, et le luxe devrait en être particulièrement banni, surtout lorsqu'il nous reste tant d'améliorations utiles à faire et tant d'institutions nécessaires à établir. Quand saurons-nous employer le peu d'argent que nous avons à des objets convenables? je n'en sais rien, mais d'ici à ce temps, je ne cesserai de faire entendre ma faible voix; heureux si elle peut-être de quelque utilité au bien de mon pays!

UN CITOYEN.

1.5 Lettre de Augustin Vervais[1] à Mgr Lartigue, Longueuil, 9 octobre 1833.

(ACAM, 901.027, 833-5. Cartable 7.)

Cette lettre d'un maître d'école de Longueuil met en lumière le peu d'intérêt que manifestait le curé de campagne pour l'éducation primaire.

Longueuil, 9 octobre 1833.

Monseigneur,

La tournure que l'Education des enfans prend dans ce village est d'autant plus pénible pour toute personne religieuse, que votre Grandeur elle même en sera vraiment affligée- Voila 2 ans, James Wait, protestant, & que vous connoissez comme maitre du Bateau à Chevaux ici à la traverse, avoit fait le projet de batir une vaste maison d'Ecole, mais apprenant que les Marguillers avoient obtenu de votre Grandeur permission de prendre de l'argent de la fabrique pour batir, fait des assemblées à ce sujet, & nomme des Syndics, avoit alors renoncé à son projet de batir. Cette année voyant que rien n'avance, & que tout est resté de côté, M. Wait reprend le dessein de rebatir une maison d'Ecole sur son terrein pour y placer un

---

1- Augustin Vervais était maître d'école. Il a enseigné à Terrebonne, St-Jacques-de-l'Achigan et Longueil. Il désirait devenir prêtre mais Mgr Lartigue s'y opposait parce qu'il était trop âgé.

maitre Anglais, & un Français, & le Ministre Méthodiste qui est venu cet été prêcher à Longueuil chez Smith en sera le maitre- Cette Ecole ne manquera pas d'être remplie d'enfans par le grand mécontentement qui règne partout dans la paroisse en ne voyant pas d'Ecole de batie,- je suis à loyer, et loge si à l'étroit, si à l'etroit que les enfans sont presque sur le poële, dans une petite salle, qui est la mienne - plusieurs Anglais sont venus pour mettre leurs enfans en pension chez moi, mais le logement les rebute - j'en ai pourtant deux. Monsieur le curé a mis 1,000 & quelques cens Louis en Société pour faire batir un Steam boat, & Horse boat; Mr Lamare, Vicaire qui a aussi de grands revenus a aussi mis une Somme; tout ceci a échauffé les esprits, les a monté, disant: qu'il vaudroit mieux s'occuper à batir une maison d'Ecole que des Steam boat & Desorte que si Wait batit alors, par mécontentement, les gens enverront leurs enfans à cette Ecole, & la jeunesse Catholique sera sous la Direction des protestants. tristes perspective pour l'avenir, flens dico - pour moi, je n'en parle qu'à la discrétion de Votre Grandeur; messire Chaboillez Curé paroit m'estimer, il dit hautement: que si je partais de Longueuil il ne se mèleroit jamais d'Ecole; car avant moi, les maitres d'Ecole lui avoient causé du désagrèment par leur conduite; j'aime monsieur Chaboillez, il fait comme il veut, ce n'est pas à moi à critiquer, mais le public n'a pas la même retenue, et tout ira mal. M. Lamare n'est que Vicaire, & vit

amplement, & Sur le haut ton, les habitans ne l'abordent pas aisément, de sorte qu'il n'y a de son côté, aucun espoir pour améliorer les choses. En me livrant à la confiance que j'ai toujours eue en vous, en me confiant à vous à coeur ouvert, ma seule intention ici, mon seul motif est de faire voir à Votre Grandeur le malheur peut être irréparable dans la suite de voir des enfans catholiques confiés à ces ministres de différentes croyances, Surtout dans ce siècle où la religion est si faible dans le coeur de tant de catholiques - En me souscrivant avec tout le respect dû à votre Grandeur, je suis

Monseigneur,

Votre obéissant serviteur

Augustin Vervais, instituteur.

2.1 Sermon de M. Antoine Tabeau[1], Ste-Anne de Mascouche, 21 juin 1812.

(ACAM, 901.047, 818-163)

Aux yeux du curé de campagne les mauvaises récoltes du début du 19e siècle sont encore la conséquence de péchés commis dans les paroisses. D'où la nécessité de se mortifier et de faire pénitence pour éviter à l'avenir la colère de Dieu. Ce sermon révèle une mentalité d'Ancien Régime.

Instruction faite à Ste-Anne-de-Mascouche, à l'occasion des prières publiques demandées pour la conservation des grains - 21 juin 1812.

Math 6.33

Quarite ergo primium regnum Dei et justitiam ejus, et haec omnia adjicientus vobis.

Chercher avant tout le Royaume de Dieu et sa justice, et vous aurez toutes les autres choses.

Dans tout l'évangile, il n'y a peut-être pas de paroles qui puissent vous être plus convenablement adressées, que celles que vous venez d'entendre, m.f. elles sont sorties de la bouche de J.C. même, et dans une circonstance digne de re-

---

1- Né à Montréal, le 11 octobre 1782. Il fut ordonné le 13 oct. 1805. Vicaire à la cathédrale de Québec (1805-1810); curé de Sainte-Anne-des-Plaines (1810-1813), de Saint-Jean-Port-Joli (1813-1815); aumônier de l'Hôpital de Québec (1815-1817); curé de Boucherville (1817-1831); grand-vicaire de l'évêque de Québec à Montréal (1831-1835); élu le 3 octobre 1834 auxiliaire de Mgr Lartigue à Montréal. Il est décédé à Montréal le 18 mai 1835.

marque, si vous voulez vous rendre attentifs à ce que je dois vous dire à l'occasion des demandes nouvelles que vous avez faites de processions et de prières publiques. Le Sauveur du monde exhortant ses disciples au détachement de la terre et de ses biens périssables, afin de tourner leur attention vers les biens du Ciel, leur déclare expressément qu'ils ne doivent pas s'inquiéter avec excès de leur nourriture et de leur vêtement: que leur principal soin doit être de cultiver leur âme, qui est infiniment plus que le corps. Considérez, leur dit-il, les oiseaux du Ciel; ils ne sèment point, ils ne recueillent point, ils n'amassent point dans les greniers; et votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas plus qu'eux? Ne vous livrez donc pas au trouble et au murmure, disant avec inquiétude: que mangerons-nous? de quoi nous vêtirons-nous? Voilà ce que font les nations infidelles. Mais votre Père céleste sait bien que vous avez besoin de toutes ces choses. Cherche donc avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera accordé. Sur cet oracle de la vérité même, m.f. ne puis-je pas dire que si Dieu ne bénit pas vos travaux, s'il vous menace de vous affliger encore par la perte de vos grains, c'est parce que vous vous défiez de sa Providence, vu que vous ne vous occupez que des biens de la terre, sans penser au Royaume divin, sans travailler à vous rendre dignes par une vie sainte et chrétienne. Oui, m.f., voilà la raison générale qui fait que Dieu retire ses bénédictions de cette paroisse: et vous serez convaincus en suivant le détail dans lequel je vais entrer.

Vous savez que tous les ans, nous faisons la procession et des prières publiques le jour de St Marc et les trois jours des Rogations. Ces exercises ont été établis par l'église pour attirer les bénédictions de Dieu sur les fruits de la terre, et vous n'y avez assisté qu'en très petit nombre. Si vous voulez que Dieu fasse fructifier vos travaux, commencez donc par profiter des secours ordinaires que l'église vous offre à cette fin dans ses prières, et ne paraissez pas les mépriser en refusant de pratiquer ces actes de Religion; en les négligeant, vous vous rendez indignes de nouvelles grâces. Considérez que les processions et les prières publiques que vous demandez sont des faveurs extraordinaires que les Supérieurs ne permettent que rarement, pour des causes graves et importantes, et toujours à la charge d'une réforme sensible dans les moeurs; et c'est cette réforme, ce changement qu'on n'aperçoit pas encore dans vous, malgré les afflictions que vous avez eues déjà, et les faveurs qui vous ont été accordées. Depuis deux ans, vous demandez chaque année ces faveurs extraordinaires: Mr Gatien[2], votre curé d'alors, sensible aux désordres dont plusieurs donnaient les exemples les plus scandaleux, essaya de vous en détourner en vous exhortant à ne plus

---

2- Il s'agit de l'abbé Jean-Baptiste Gatien. Né à Saint-Joseph-de-Beauce, le 7 janvier 1764. Il fit ses études à Québec et fut ordonné le 25 mars 1787. Il fut nommé Vicaire à Saint-Pierre-de-l'île d'Orléans (1787-1789); curé de Sainte-Famille (1789-1806); curé de Ste-Anne-des-Plaines (1806-1810), de Saint-Eustache (1810-1821), où il est décédé le 16 août 1821.

fréquenter les bals et les danses, à ne plus vous livrer à ces excès de boisson qui font la honte d'un grand nombre d'entre vous. A-t-il gagné quelque chose? Vous le savez; presque rien du tout. L'hyver suivant, quoique l'année fut extrêmement mauvaise, on trouva encore le moyen de donner plusieurs bals dans différens cantons de cette paroisse, sans respecter plus les jours de fêtes que les jours ouvriers: les ivrognes se firent connaître par leurs excès ordinaires, et si quelques-uns burent moins, ce ne fut que par faute de moyens ou d'occasions. Chaque semaine, j'entendois dire: untel s'est enyvré dans tel endroit; un autre a été trouvé ivre dans sa voiture: celui-ci en est sorti dans un état qui le rendoit incapable de conduire son cheval. Tous ces faits se sont passés sous mes yeux comme sous les vôtres, et ne devoient pas m'engager à m'intéresser pour vous; cependant, je le fis. Lorsque vous paraissez l'année suivante, menacés du même malheur qu'auparavant; vous me fites part de vos inquiétudes: J'écrivis en votre faveur et j'obtins ce que vous demandiez. Mais ce fut après m'être assuré par moi-même qu'on renoncerait aux divertissemens criminels et dangereux, et qu'on seroit plus sobre. Avez-vous tenu parole? Point du tout. L'ivrognerie a toujours été sur train; on a dansé comme auparavant, et chez ceux-là même qui m'avoient promis personnellement de ne plus le faire. Non seulement des jeunes gens, non seulement des jeunes filles, mais tous se sont fait un mérite d'assister à ces divertissemens: les pères et mères y ont mené leurs en-

fans, les maîtres leurs engagés, comme pour leur apprendre d'avance à chercher l'occasion de se perdre. Voilà ce qui s'est passé l'hyver dernier: et maintenant, vous voulez avoir recours à Dieu, parce que vous craignez pour vos grains? Quelle étrange conduite! C'est comme si vous disiez: je veux bien prier Dieu et le servir pendant l'été, où mon grain est en terre afin que Dieu le conserve: mais une fois qu'il sera récolté et mis en sûreté; je n'ai plus besoin de Dieu: je recommencerai mon train de vie ordinaire: j'irai me divertir, danser, m'enivrer, jusqu'au printemps, et alors je renoncerai encore pour quelque temps à mes désordres. Une telle conduite, m.f., peut-elle bien vous rendre dignes des grâces que vous demandez?

Autre raison: en recourant à Dieu seulement quand vous êtes dans la détresse, vous faites voir clairement que vous n'êtes sensibles qu'à la perte des biens temporels, et vous manquer par là à cet avis important du Sauveur que je vous ai déjà cité: chercher avant tout le Royaume de Dieu et sa justice: et en effet, avez-vous jamais fait chanter des grand'messes ou demandé des prières extraordinaires pour obtenir le pardon de vos péchés, les graces du salut, la destruction de vos passions et de vos mauvaises habitudes? De tels objets intéressent Dieu en notre faveur; quand on lui demande les besoins de l'âme, on a droit de demander aussi ceux du corps. Mais quand on ne pense qu'à ceux-ci, on ne mérite ni

les uns ni les autres. Dieu, qui voit le fond du coeur, aperçoit vos inquiétudes et vos craintes sur la présente année: il en démèle aisément le motif, qui est tout humain: la Religion n'y entre pour rien, et la preuve de cela, c'est qu'on ne change point de vie. Dieu veut probablement punir cette insensibilité que vous avez pour le salut par l'endroit qui vous est le plus sensible: je veux dire par la perte des biens temporels, puisque vous n'aimez que cela. Il veut peut-être encore punir le peu de reconnoissance que vous avez pour ses bienfaits. Pendant plusieurs années, il vous a prodigué une abondance dont vous n'avez pas su profiter, dont vous ne l'avez pas même remercié. Car combien avez-vous fait chanter de grand' messes pour remercier Dieu des bonnes récoltes qu'il vous a données les années précédentes? Quoique je vous aye bien averti de ce devoir, sur sept districts qui forment cette paroisse, il n'y en a que deux qui s'en sont acquittés: les autres ont craint sans doute de donner quelques sous pour contribuer à la gloire de Dieu, et cette raison d'intérêt sordide ne leur fait certainement pas honneur.

Voici encore d'autres reproches que l'on auroit raison de vous faire. Depuis deux ans on vous presse de compléter la somme nécessaire à payer le tableau que vous vous êtes engagés de faire faire: et il faudra peut être abandonner cette entreprise, quoiqu'il ne manque qu'une trentaine de

piastres. Depuis vingt et un mois, il y a quarante deux enterremens qui ne sont point payés, et dont la plus grande partie ne le sera peut-être jamais: car il paraît que vous voudriez introduire l'usage de faire enterrer les fidèles sans aucune redevance à l'église. Dans l'étendue de cette paroisse, il y a plus de soixante habitans qui doivent la dixme cette année, et un grand nombre celle de deux ans. J'ai donné là-dessus les plus grandes facilités à tous ceux qui ont voulu venir s'arranger avec moi; et malgré tout, beaucoup m'ont trompé, beaucoup n'ont même pas daigné venir me parler; et beaucoup se damneront; je le dis en frémissant pour un misérable minot de grains. Ce sont là autant de devoirs publics de Religion que vous ne vous faites aucun scrupule de violer, et c'est aussi ce que je me suis cru obligé d'exposer au Supérieur ecclésiastique, afin de le mettre en état de juger s'il peut accorder ou non ce qui lui est demandé, et sans doute ce rapport l'a empêché d'accéder à vos désirs. Cependant, m.f. je ne vous ai parlé jusqu'ici que de ces désordres publics que tout le monde connoit, même hors la paroisse: Que serait-ce, s'il fallait entrer dans le détail de votre conduite particulière? On y verroit que Dieu est continuellement offensé; et vous trouvez surprenant que Dieu veuille vous punir?

Combien de familles où tous les jours le St nom de Dieu est outragé par les juremens, par les malédictions et les

blasphèmes? Combien de familles qui négligent la fréquentation de l'église aux jours de fêtes et de Dimanches, qui ne pensent pas à envoyer à l'instruction leurs enfans ou leurs engagés? J'en ai trouvé de douze et quatorze ans, qui n'étaient jamais venu au catéchisme, ni à confesse; et cette faute est moins aux enfans qu'aux parens qui en rendront à Dieu un terrible compte. Combien de familles qui ne font aucun cas de l'abstinence du vendredi et du samedi, ainsi que des autres pénitences que l'église ordonne? Combien de jeunes gens, et souvent des personnes avancées en âge, souvent des personnes dont la tête est couverte de cheveux blancs, blessent la pudeur et la modestie par des entretiens lascifs, des paroles indécentes qui annoncent un coeur encore brûlant du feu impur. Combien de gens injustes et trompeurs, qui, sous prétexte de rendre service à leurs frères, en leur prêtant les secours d'argent ou de grains qui leur sont nécessaires, retirent de là un profit criminel, évidemment contraire aux lois de la Religion et de l'équité? Combien de personnes de tout âge ne se sont pas encore présentées au tribunal de la pénitence, ni cette année, ni l'année dernière: d'autres qui, après y être venu une fois, n'y paraissent plus que l'année suivante? Mais je finis ce détail, qui vous fatigue peut-être, et vous exhorte à profiter des afflictions dont Dieu semble vous menacer encore en vous répétant ce que je vous ai dit là dessus l'année dernière. Si Dieu vous afflige, n'oubliez pas que c'est pour vous toucher et vous

faire rentrer en vous-mêmes, pour vous faire penser à lui et vous ramener à la voie du salut.

Vous avez déjà éprouvé quelque chose de la pesanteur de son bras: la mort est le premier fléau dont le Seigneur a chatié cette paroisse: vous avez vu disparoître, d'au milieu de vous, vos parens, vos amis, des familles entières, et chacun craignoit pour lui-même. Maintenant, vos grains sont mangés par des insectes inconnus jusqu'à ces derniers temps, et envoyés sans doute par l'ordre de Dieu pour exécuter ses desseins. Que faut-il de plus pour vous ouvrir les yeux? pour vous faire voir que toute cette conduite de la Providence ne tend qu'à vous punir de vos péchés, et conséquemment qu'à vous en éloigner et à vous en détacher? Attendez-vous encore pour devenir meilleurs? Cherchez-vous à mettre à bout la patience de votre Dieu, en continuant de l'offenser lors même qu'il vous châtie? C'est ce que fait craindre votre conduite puisque les afflictions que vous avez déjà éprouvées, les grand'messes, les prières publiques, les processions qu'on vous a faites ces années passées ne vous ont pas rendus plus chrétiens et voilà pourquoi ces dernières faveurs vous sont aujourd'hui refusées. De quelque manière que les choses tournent, profitez-en pour le Salut de votre âme. Les afflictions sont des grâces spéciales dans l'ordre de la Providence, et souvent, c'est le dernier moyen que Dieu employe pour convertir et changer les coeurs; et s'il ne réussit

pas, ces malheurs temporels deviennent alors le funeste présage de malheurs plus terribles: je veux dire des malheurs éternels. Dieu vous en préserve par sa grâce. Ainsi soit-il.

2.2 Lettre de M. Joyer[1] curé de St-Sulpice à Mgr Plessis, St-Sulpice, 30 décembre 1812. (ACAM, 355-108, 812-3)

Les habitants appauvris par la crise agricole et mécontents de l'administration de la fabrique, s'agitent. Voici leur réaction dans de telles circonstances:

St-Sulpice, 30 décembre 1812.

Monseigneur,

j'ai l'honneur d'écrire la présente à Votre grandeur pour la prier de m'envoyer Son tarif: ayant éprouvé dernièrement des difficultés concernant des affaires de fabrique je crois ne pouvoir mieux faire dans la circonstance que d'avoir des réglemens faits par Votre grandeur: depuis longtemps il y a un usage a St-Sulpice que je régarde comme un abus qui est qu'a presque tous les enterremens des grandes personnes les plus Simples on Sonne les deux cloches et l'eglise n'a rien de plus il n'y a que le bedeau; j'ai donc fait, une as-

---

1- Né à Tours dans l'Angoumois en France en 1764. Il fut ordonné le 24 mars 1787. Nommé dans le diocèse de Tours (1787-1791); exilé en Angleterre par la Révolution française (1791-1796); Vicaire à l'Ancienne-Lorette en Canada (1796-1798); curé de Caraquet sur la baie-des-Chaleurs (1798-1806); curé de St-Sulpice (1806-1815); curé de Sorel (1815-1816); curé de Saint-André-de-Kamouraska (1816-1817), de la Pointe-du-Lac (1817-1829); aumônier des Ursulines aux Trois-Rivières (1829-31). Retiré et il meurt à Montréal le 19 janvier 1849.

semblée de marguilliers pour leur représenter cet abus et leur proposer de ne laisser sonner la grosse cloche qu'aux enterremens Solennels ou tout paroitra et d'exiger pour cette grosse cloche un beau devant d'autel de velours neuf et la belle chasuble recemment réparé trois livres de plus qu'on n'exigeoit auparavant: et voici ce qu'on a exigé jusqu'a présent pour l'eglise: 6 Livres pour toute l'argenterie, 3 Livres pour une grande tenture tant pour tout le tabernacle que pour la chaire, banc d'oeuvre et crédence ce qui paroitra Surement bon marché a Votre grandeur, outre cela il y a tous les enterremens et Services a la fois 7 Livres pour l'eglise: autant pour le curé 1 Livre pour le chantre et 4 Livres 10 S pour le bedeau qui a de plus 30 Sols aux grands enterremens, de manière qu'en voulant ajouter 3 Livres pour la grosse cloche et ornemens-Susdits, tout ne va pour les grands enterremens qu'a 34 Livres et je ne pense pas que cette Somme Soit exorbitante pour St-Sulpice qu'on peut dire riche; et cependant l'assemblée n'a pas voulu y consentir en disant, qu'on payait déjà assez cher: j'ai eu beau leur dire que dans les paroisses voisines, l'usage étoit qu'on ne sonnoit touttes les cloches qu'aux grands enterremens, qu'a St-Sulpice nous avions une raison particulière de Suivre cet usage vu que la Sonnerie des deux cloches ebranle beaucoup l'eglise qui deja n'est pas trop Solide, les habitans d'ailleurs n'etant pas d'humeur d'en faire batir une

autre, tout a été inutile: ils ont dit qu'ils n'etoient point en assez grand nombre pour décider cette affaire la et qu'il falloit meme assembler toutte la paroisse: une réponse a été que il etoit contraire aux réglemens d'assembler toutte une paroisse pour des affaires de la fabrique et d'ailleurs les marguilliers meme ont la plus grande peine a Se rendre aux assemblées, tant, ils Sont indifferens mais affichent aussi beaucoup d'independance je me crois obligé d'en informer ici Votre Grandeur; car outre que l'orateur a témoigné Sa Surprise dimanche dernier quand je lui ai dit qu'il etoit contraire aux reglemens d'assembler toutte une paroisse pour affaires de fabrique c'est qu'en outre il y a quelques années Votre Grandeur et mr roux après elle ayant eu la bonté de nous permettre de tirer de l'argent du coffre pour payer de grosses réparations il y en a eu dans la paroisse qui ont murmuré et refusé de donner a la quête de l'enfant Jesus parce qu'on avoit demandé cette permission en disant que cet argent etoit a eux: j'aurois bien d'autres choses a dire mais je m'arrete craignant d'abuser de la patience de Votre Grandeur mais je ne puis m'empecher d'ajouter qu'il y en a plusieurs parmi eux qui ne profitent pas de la bonté de Votre Grandeur pour eux de leur avoir donné un curé résident pendant qu'il y a d'autres paroisses aussi fortes et peut être plus fortes qui n'en ont pas: il m'en a couté de dire cela a Votre Grandeur mais l'indifférence de plusieurs est extrême tant pour leur Salut que pour

ce qui concerne l'eglise et je puis dire que la piété ne regne pas a St-Sulpice peut être a ma honte et a ma confusion.

je prie Votre Grandeur en m'envoyant Son tarif de vou-loir bien ne pas oublier le bedeau pour les grandes messes quotidiennes car il y assiste et m'y est necessaire.

je Serai bien aise aussi d'avoir l'avis de Votre Grandeur au Sujet des dixmes il y a au moins trois habitans qui m'ont mis au défi de leur envoyer des ordres pour la leur faire payer: je n'ai pas voulu en envoyer aucun Sans lui en ecrire: je crains que cela ne Se propage, car il y en a d'autres qui Sans m'avoir mis au defi ne payeront pas, j'oublios de dire a Votre Grandeur que j'ai proposé de mettre une (illisible). Sur la grosse cloche de deux Shelings pour les baptemes, 36 Sols pour l'eglise et 12 pour le Sonneur et que les marguilliers ont trouvé cela trop cher c'etoit afin qu'elle Sonnat plus rarement.

j'ai l'honneur d'etre
de Votre grandeur
Monseigneur
avec les Sentimens d'un profond
respect le très humble et très
obéissant Serviteur

St Sulpice
30 décembre 1812.

Joyer pretre

2.3 Lettre de M. Lajus,[1] curé de St-Jean Baptiste-de-Rouville à Mgr de Québec, Rouville, 20 février 1809.

(ACESH, XVII.C.41, 20 juin 1802-3 janvier 1839.)

Jamais l'administration de la fabrique n'a été plus contestée qu'au début du 19e siècle. Il faut y voir dans la paroisse l'influence d'élites locales qui tentent de soulever leur entourage.

St-Jean Baptiste de Rouville, 20 février 1809.

Monseigneur,

Je ne crois pas pouvoir laisser ignorer plus longtemps à Votre Grandeur une affaire qui est commencée dans ma paroisse & dont les fermiers y tiennent feu & lieu, a un banc dans mon église depuis l'année 1799. Je crois devoir faire remarquer à Votre Grandeur qu'il lui a été adjugé au nom du marguillier alors en charge & d'après l'avis de la paroisse assemblée à ce sujet, & que les marguilliers actuellement dans le banc de l'oeuvre, soutenus par six autres anciens & formants avec eux la majorité des marguilliers, veulent, ainsi que toute

---

1- Né à Québec le 21 mai 1781. Il fit ses études à Québec et fut ordonné le 27 mai 1804. Vicaire à la cathédrale de Québec (1804-1805), à St-Eustache (1805-1806); curé de Rimouski (1806-1807); curé de St-Jean-Baptiste-de-Rouville (1807-1809), de Sainte-Thérèse (1809-1814), de Marieville (1814-1830); retiré aux Trois-Rivières (1830-1836), où il est décédé le 5 janv. 1836.

la paroisse, qu'il en demeure paisible possesseur. Je n'ai pas cru devoir m'opposer à ce qu'il le gardât, au contraire j'ai suivi l'avis de la majorité, parce qu'en 1804 ou 1805 trois ou quatre anciens marguilliers voulant qu'on le fit vendre de nouveau, Mr Bardy consulta son seigneur Denaut, qui lui répondit qu'on ne devoit pas oter à un homme un banc qu'on lui avoit adjugé volontairement & sachant qu'il ne résidoit pas dans la paroisse. Je tiens la chose de Mr Bardy lui-même.

La chose parut oubliée depuis ce moment jusqu'au mois de Décembre dernier où ces mêmes marguilliers recommencèrent de nouvelles instances. Je consultai alors Mr le Grand Vicaire Cherrier, qui me répondit en faveur de l'adjudicataire.

J'oubliois de dire à Votre Grandeur que le dit Touchet est sur le point de venir résider dans ma paroisse.

J'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne copie de la lettre de Mr Cherrier, pour vous faire voir que je n'ai pas agi de moi-même dans cette affaire. La voici mot à mot; elle est du 27 Décembre dernier -

"Puisqu'on a bien adjugé, il y a neuf à dix ans, un banc à Mr Touchet dans votre église, quoiqu'il n'y fût pas résident, par quel caprice aujourd'hui qu'il est sur le point d'y fixer sa demeure, veut-on l'en priver? Sa possession paisible

jusqu'ici vaut titre. Il doit posséder, comme il a possédé. Que dorénavant on n'adjuge point de bancs à des non domiciliers, à la bonne heure; mais qu'on n'use point de supercherie envers un adjudicataire de bonne foi. Ne permettez donc pas que cet adjudicataire ancien soit privé du droit qu'on lui a donné & remettez au moins au passage de Monseigneur, en faisant observer à Sa Grandeur comment les choses se sont passées au temps de l'adjudication. Que le marguillier en charge s'occupe peu des reclamations de ceux qui veulent troubler le Sr Touchet dans sa possession. C'est lui seul que j'écouterois, après vous, s'il en étoit de besoin.

Depuis ce temps le parti n'a pas augmenté; mais les quatre marguilliers qui le composent avec peut-être quatre ou cinq qui ne le sont pas, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour soulever les autres marguilliers & toute la paroisse. Mais il n'ont rien pu gagner. Le malheur a voulu que le Notaire, je crois pouvoir le nommer à Votre Grandeur, c'est Mr Thos Bedard, se soit mis à la tête de ces gens là. Sans lui, je crois qu'ils auroient suivi l'avis de Mr le Grand Vicaire d'attendre la décision de Votre Grandeur à sa visite. Ce dit Notaire a dernièrement demandé à un des marguilliers qui suivent l'avis de Mr Cherrier, une procuration qui pût lui permettre de venir aux assemblées des marguilliers & d'y donner son sentiment comme marguillier. Je ne sais si une telle procuration peut avoir lieu. Mais si elle l'avoit & qu'elle pût lui donner les

privilèges qu'il s'en promit, je crois que les choses seroient poussées au dernier excès. Car ces marguilliers cherchent depuis un mois tous les moyens imaginables d'intenter un procès soit au dit Touchet, soit à la fabrique & pensent que dans le cas où l'action seroit intentée contre Touchet, ce seroit la fabrique qui leur fourniroit l'argent nécessaire.

Depuis la réception de la lettre de Mr le Grand Vicaire, j'ai eu l'honneur de le consulter plusieurs fois de vive voix. Il m'a dit très souvent de ne pas annoncer d'assemblées de marguilliers, quand elles me seroient demandées par les Marguilliers de ce parti, parce que, me disoit-il, nous ne devons pas annoncer d'assemblées tumultueuses. Un d'eux, sur mon refus me menaça un jour de faire venir avec lui le Notaire. On m'a dit depuis, que si dorénavant je refusois d'annoncer des assemblées à cette fin, le Notaire viendroit protester.

Je ne crois pas devoir finir sans faire observer à Votre Grandeur que les marguilliers de ce parti, ne veulent plus se rendre aux assemblées que j'indiquerai dans ma chambre. Ils veulent qu'elle se tiennent dans la sale publique & devant toute la paroisse. J'ai consulté Mr Bedard l'avocat de Montréal, qui m'a dit que les affaires de la fabrique devoient être gérées par les seuls marguilliers. D'ailleurs en assemblant ainsi les marguilliers seuls dans ma chambre, j'ai suivi l'usage de Québec & j'ai cru obvier à des chicanes sans fin qui

ont toujours lieu, quand on assemble la paroisse. Dans tout cela je vois l'effet des conseils du Notaire.

Votre humble serviteur

Rouville, 20 fév 1809. M. Lajus prêtre.

2.3 Lettre de M. J.B. Boucher[1] de la Nativité-de-la-T.S.V. (Laprairie) à Mgr de Montréal, Laprairie, 12 septembre 1824.

(suite) (ACESJQ, Carton 1, 12 janv. 1688-17 août 1839.)

Laprairie, 12 septembre 1824.

Monseigneur,

Votre Grandeur trouvera cy-joint l'acte que j'ai dressé dans mon assemblée. Mes deux premiers Marguillers et consorts ont fait un schisme entier. deux Notaires qui les accompagnoient se sont mis dans la sacristie à instrumenter et à prendre les noms des dissidens, ce qu'ils ont continué de faire dans leurs logis; mes deux Marguillers leur amenant des gens à signer comme dans les élections. leur travail a abrégé le mien, et m'a épargné la peine de prendre les noms des opposans dans mon acte qui se trouve par là ne contenir les noms que de ceux qui consentent aux dispositions de Votre Grandeur. Mr Raymond, porteur de la présente est le premier de Vos Syndics. Je remercie Votre Grandeur des derniers secours qu'elle m'a donné dans cette affaire. je crains que mes marguillers ne fassent encore quelques extravagances. je

---

1- Né à Québec, le 23 juillet 1763. Il fit ses études à Québec et fut ordonné le 7 oct. 1787. Nommé successivement Vicaire (1787-1789) et curé de St Ours (1789-1792); curé de Laprairie (1792-1839); décédé le 6 septembre 1839.

ne croyais pas qu'ils trouveroient tant de partisans. Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur, De Votre Grandeur

Le très humble & très obéissant serviteur

J.B. Boucher

2.3 Lettre de M. Laurent Aubry[1], curé de Contrecoeur à Mgr Panet, Contrecoeur, 5 août 1826.

(suite) (ACESJQ, Carton 1, 10 avril 1741-15 juillet 1886.)

Contrecoeur, 5 août 1826.

Monseigneur,

Qu'il plaise à Vôtre grandeur que le Soussigné lui fasse la très humble, La respectueuse et Soumise reprèsentation. - J'ai été ordonné prêtre Le 15 du mois d'aout de l'année 1784. immediatement je fus nommé, par feu monseig. brillant, pour aller desservir les èboulements. Lamalbaye et les postes du roi peuplés de Sauvages, au bout d'un an, vû mes raisons, qui furent approuvées Sans doute, monseigneur des gly, alors Eveque de quèbec, me donna La cure de Ste-geneviève-de-batiscan, avec La desserte de St-Stanislas - rivière des envies, au bout de 7 ans, feu monseig. hubert, pour me rècompenser, sans doute, me nomma à la cure de la Ste-trinité-de-Contrecoeur. je L'ai desservie 16 ans en premier lieu. feu monseigneur plessis d'heureuse mèmoire, m'offrit St-philippe, à quèbec dans Sa chambre en 1802; je le priai de vouloir bien en diffèrer L'èxècution encore un an, ce qu'il eut La bonté de

---

1- Né à St-Laurent (Montréal) le 17 juillet 1756. Il fit ses études à Québec et fut ordonné le 15 août 1784. Curé de Tadoussac (1784-1785), de Ste-Geneviève-de-Batiscan (1785-1792), de Contrecoeur (1792-1795), de Soulanges (les Cèdres) (1795-1817), de Contrecoeur (1817-1827), du Sault-au-Récollet (1827-1830), de la Pointe-Claire (1830-1831), de St-Roch de l'Achigan (1832-1835); retiré (1835-39); décédé le 7 août 1839.

faire.

L'an ètant ècoulé, comme j'avois montrè quelques rèpugnances pour St philippe, il m'accorda la cure de Soulanges, y compris une partie de beauharnois, la nouvelle Longueil et le grand Sud. pendant 9 ans j'ai desservi le tout, excepté le Sud - dit grand Sud, que monseig, à ma prière, fit desservir par le missionnaire de St-règis. au bout de ce temps, mon dit Seigneur m'ordonna de revenir reprendre mon ancienne paroisse - Contrecoeur, en me disant, que mes anciens paroissiens me demandoient. Surtout pour la batisse de leur eglise. j'obei à L'instant. j'y trouvai, (au dit Contrecoeur) un presbytère en dèmence, dans un état pitoyable, vû son age dècrèpit; et L'èglise neuve qui n'etoit montèe qu'aux fenetres, il me fallut, pendant (8 mois èprouver les plùs grandes incommoditès et presqu'insurmontables, pour un homme de 61 ans vû qu'il falloit faire L'office dans ce mauvais logis et y Supporter L'accablement de tout Le monde. Vôtre Grandeur, Monseig. a put Le voir et Le connoitre dans La visite qu'elle y a faite - L'eglise finie, on parla 4 ou 5 ans après. de batir un presbytere neuf ou de reconstruire l'ancien. c'èst ce que monseigneur dèfunt ordonna, il y a deux ans. depuis ce temps, mes paroissiens ont fait plusieurs assemblées; mais toujours Sans rien conclure.

Monseigneur de telmesse a eut La bonté d'y venir 3 fois lui meme il a même tenus des assemblès avec eux, pour les

èxciter et encourager à batir ou a reconstruire Le dit presbytère. enfin, il y a eut un an Le printemp dernier, Suivant La recommandation de mon dit Seigneur de telmesse, après avoir ramassè une certaine Somme d'argent, du bled, du grain et autre chose pour reconstruire Le dit presbytère: et, ètant Sur le point de commencer La reconstruction de ce presbytère tout dècrèpit; il me falloit le quitter. nous louames La maison d'un de mes frêres qui ètoit chez Son neveu - monsieur Clèment aubry curè de La prèsentation depuis deux ans passé. Cette maison est dans mon village près de L'èglise, mais, mon frère est revenu L'automne dernier à Contrecoeur; et comme il m'avoit Louè sa maison jusqu'au 15 de septembre prochain, il ne pouvoit y entrer. il lui a fallut hiver dans le presbytere en question, ou il n'a pas gelè tout a fait Lui et Sa famille, mais ou ils ont beaucoup Souffert, car c'est une vraie masure:-

enfin, Sur Le point de commencer La rèconstruction Susdite, de ce presbytère, dont il est question, et celà, il y a eut un an ce printemps dernier; Le plus grand nombre de mes paroissiens fut d'avis de prendre Le parti de batir un presbytère neuf. mais qu'en est-il arrivè - Le voici: L'ete, L'automne et l'hiver dernier se sont passé sans rien conclure. enfin, après avoir temporiser jusqu'au printemps dernier, ils ont donc, Monseigneur, adressés, le 11 du mois de mars dernier une requête à vôtre grandeur; et vôtre grandeur a eut La bonté d'y rèpondre. Messire Deguise Le grand vicaire est venu, Le 22 de mai dernier,

par ordre de vôtre grandeur, au sus-dit presbÿtère de Contrecoeur (une assemblée gènèrale ayant èté annoncée La veille - un dimanche au prône de La grande messe paroissiale par le Soussignè) et Là, après avoir Lu Sa requête qui avoit ètè adressè à vôtre grandeur, il fit son procès verbal, qui vous fut immèdiattement transmis; Le dit procès verbal aÿant ètè approuve de vôtre grandeur, avec quelques augmentations, il leur fut communiquè; mais aÿant vû les dites augmentations, ils ont commencé a murmurer, et ensuite, èxcitè à la rèvolte par quelques coriphès de ma paroisse, ils Se Sont dèclarè contre Votre grandeur, c'est à dire contre Son ordonnance, de manière qu'ils ne veulent plùs rien faire relativement au Susdit presbÿtère, par ce que vôtre grandeur, disent-ils, a fait quelques changements et augmentations au procès verbal qu'a fait messire Deguise grand Vicaire. nos dits coriphès, au nombre de 4 ou 5, disent ou plutot contestent les droits de votre grandeur, relatifs aux batisses des èglises, presbÿteres etc; un de ces perturbateurs (alèxis carme duplessis) à qui la requête et procès verbal a ètè remis pour règler et ajuster La requète, pour les commissaires, ne veut plùs les rendre ni les remettre. La requête adressée aux dits commissaires, qui avoit ètè Signè et toute prèparè a leur être envoÿée est restè renfermè chez le dit notaire Le chef de La cabale et La rèvolte. tous les autres paroissiens paroissent etre Spectateur tranquil les, en consèquence, je les vois tous disposè a ne rien faire:

ils en jettent La faute Sur votre grandeur; c'est pourquoi je vais me trouver dehors, Sans presbytère et Sans Logis, il ya Monseigneur, dans ma paroisse de mauvais Sujets et Surtout le notaire. Ces coriphès gatent et pervertissent les autres; en consèquence, Monseigneur, je demande à vôtre grandeur une autre cure, et qu'elle aie La bonté de faire pour moi en ce moment ce qui est convenable de faire pour un curè qui a desservi Le diocèse pendant 42 ans et qui est agé de 70 ans depuis le 17 de juillet dernier en consèquence, je ne peux pas promettre a prèsent un grand nombre d'annès, quoique j'aie encore une assez bonne Santé. peut-être aurai-je besoin d'un vicaire plutôt que je ne Le desirerois, par consèquent, monseig. je prie votre grandeur d'avoir La bonté de m'accorder une cure qui puisse au moins, procurer un honnète nècessaire tant au curè qu'à Son vicaire. C'est ce que vôtre grandeur, sans doute, aura La bonté de faire en faveur d'un pauvre curé qui est dèja plùs que Septuagenaire. je demande en grace à vôtre grandeur, de ne pas changer de district - on dit que la cure de St Martin, en L'isle-jèsus, va être vacante, par Le dèpart de messi michel brunette, actuellement curè de la dite paroisse. Monseigneur dèfunt me dit L'automne dernier, chez monseig. de telmesse, Le jour de La consècration de L'eglise de St Jacques: faites en sorte, cher ami, de passer encore un an à Contrecoeur, et ensuite, je ferai tout mon possible pour

vous mieux placer. il me parle aussi du loÿer de la maison que j'occupe, en me disant de me dèfier des habitants, au Sujet du dit Loÿer; je vois bien a prèsent qu'il disoit vrai; car je crois bien que je paÿerei Seul Le dit Loÿer qui est de 63 piastres pour 17 mois. Cette Somme quoique modique est beaucoup pour un pauvre curé comme moi, qui n'ai vendu que 300 minots de bled cette année. -

Monseigneur
de Votre grandeur,
Le plus humble, Le plus Soumis
et Le plus obeissant Serviteur.

L. Aubry ptre.

2.4 Lettre de M. Paquin[1], curé de St-Eustache et M. Lefebvre[2], curé de Ste-Geneviève à Mgr Lartigue, St-Eustache, 3 octobre 1831.

(ACAM, 901-021, 831-9.)

Certains curés de la région de Montréal lors de la présentation du bill des notables veulent mener une lutte systématique contre les laiques. Certains parlent même de regrouper le clergé.

St-Eustache, 3 octobre 1831.

Monseigneur,

Nous sommes très obligés à Votre Grandeur de sa lettre du 16 du courant. Nous savons que V.G. s'est occupé du sujet en question, particulièrement et avec avantage dans les papiers-publics; et c'est pour cela même que nous avons ôsé lui communiquer nos craintes et nos désirs sur les affaires de fabriques. Nous croyons encore et plus que jamais que le moyen le plus efficace d'arranger ces difficultés, serait la convocation d'une Assemblée Générale du Clergé; chacun de

---

1- Né à Deschambault le 19 sept. 1791 et ordonné le 24 sept. 1814. Vicaire à Varennes (1814-1815): curé de St-François-du-Lac (1815-1821), de St-Eustache (1821-1847) où il est décédé le 7 décembre 1847.

2- Né à St-Antoine-sur-Richelieu. Il étudia au séminaire de Montréal et Nicolet et fut ordonné le 18 oct. 1818. Vicaire à la cathédrale de Québec (1818-1823); curé de l'Ile-aux-Coudres (1823-1826), de St-Laurent (1826-1828), de Sainte-Geneviève (1828-1872) où il est décédé le 3 avril 1872.

ses membres y apportant ses idées et ses connaissances sur l'opinion des habitans, des notables et des représentans des différentes localités avec ses plans et les ressorts à faire mouvoir pour obtenir un résultat avantageux. V.G. aurait dans un instant une foule de renseignemens qui ne pourraient que lui être utiles, sans porter du poids qu'ils auraient dans le public, comme résultat des voeux généraux du clergé. Vous n'avez pas à craindre de dissentimens dans cette Assemblée sur rejet du croquis informe du bill des notables; et quand il s'y trouverait quelque dissident l'organisation de comités les ferait disparaître et vous donnerait une marche assurée, uniforme et publique, un ensemble, une concentration enfin de toutes les volontés individuelles d'autant plus forte et, plus influente sur la Chambre qu'elle serait plus analogue à sa manière de traiter des affaires publiques.

Si V.G. craint une réunion à St-Jacques, ce qui ne devrait pas être, ce nous semble, car si l'Evêque de Québec ne veut rien faire, il ne doit pas empêcher V.G. de faire quelque chose à Montréal, il devrait au contraire y envoyer son Député. Quoiqu'il en soit que V.G. promette son assistance à celles qui pourraient se faire en quelqu'endroit central comme à Varennes, dans la Rivière Chambly et même aux Trois-Rivières, ce sera suffisant pour mettre la machine en mouvement, laquelle une fois partie ira et très bien, nous pensons. Car enfin, pourquoi le Clergé n'aurait-il pas ses Comices pour les affaires Ecclésias-

tiques comme les Laïcs en ont pour la politique. Il suffit de s'y mettre, il est du moins bien instant de le tenter. Craint-on que ces précédens n'accoutument à des réunions insolites pour ne pas dire contraire à l'autorité Episcopale? Mais celles des Synodes n'ont pas eu ses suites fâcheuses dans ce pays, tout au contraire; et d'ailleurs ceci n'est ni dans les moeurs ni dans l'intérêt du Clergé. Que pourrait-on outre une réunion acéphale élevant l'étendard de la révolte, si ce n'est de se détruire et de se déchirer de ses propres mains? Mais dans ce tems que votre Eglise est menacée de grands dangers, que des profanes mettent la main à l'encensoir et s'emparent comme les sacrilèges enfans d'Héli de ce que le peuple apporte aux sacrifices et consacre au culte des autels. Une Assemblée du Clergé présidée par son Chef et recueillant l'ensemble des Voeux de l'Eglise aurait une force si imposante dans la balance de l'opinion publique qu'elle la ferait infailliblement pencher en sa faveur.

En effet nous mettrons en principe que la Chambre ne passera point en loi le bill des notables en contradiction formelle et publique avec le Clergé s'il sait s'organiser et faire aussi de l'opposition, ce qui nous parait évident d'après plusieurs données de membres influens et par les raisons suivantes: dans l'état actuel des moeurs et de la Religion des habitans de ce pays, le Clergé possède un levier immense dans les

affaires et peut lutter corps à corps avec les hommes publics ou influens qui ne sont ni très nombreux ni très unis, son indépendance du côté de la fortune qui lui vient de ce qu'il n'a point comme la plupart des Laics ces longues traînées de familles et de besoins factices qui les ruinent et mettent fréquemment leurs opinions à l'enchère[1] (trois mots illisibles, la nationalité .... deux phrases illisibles .... avec la Chambre: il faut être prêt à combattre et en armes pour faire une paix honorable et ne pas oublier que les généraux ne signent des traités qu'après que les troupes en ont fait les conditions par les chances des combats.

Pourquoi ensuite n'aurions-nous pas nous aussi notre Avenir, un journal Ecclésiastique? qui assurerait une large souscription au défenseur de son existence personnelle et de celle de son Eglise? Car nous envisageons le dernier acte des Ecoles et le bill des Notables que comme le prélude d'une persécution contre le Clergé; on a déjà dit parmi les Représentans que certains règlemens sur les dîmes suivraient de près la réforme des fabriques: qu'on se rappelle ce qui a déjà été tenté à ce sujet dans le Parlement, qu'on ne s'arrête guère dans les bouleversemens quand une foison commence à de prétendues réformes et quand une fois le chapelet s'en défile il est difficile d'y remédier tout à coup.) Pour ce qu'il

---

1- Nous avons mis entre parenthèses le texte rayé, en essayant de déceler la signification des phrases.

a sû se donner en formant la plupart de nos Etablissemens Nationaux, son éducation qui peut aller de paire sinon surpasser celle de la plus grande partie de nos fashionables, l'habitude qu'ont toujours eue les hommes du mouvement de l'associer à toutes les affaires d'intérêt public et enfin la persuasion dans laquelle sont toutes les personnes instruites que le peuple n'est point encore en état de marcher seul contre l'ennemi de ses droits en détachant une partie des siens et bien moins encore en la forçant de se réfugier chez ses rivaux, tout cela est bien sans doute une preuve que la Législature reculerait devant une opposition forte et générale du Clergé et que s'il lui arrive quelques chose de contraire à ses droits, il ne devra s'en prendre qu'à sa pusillanimité et à l'indifférence de ses chefs, pour dire toute notre pensée.

Nous irons plus loin et nous dirons que quelques journaux de la Province combattraient avec nous l'isolement et la nullité où l'on veut reléguer le Clergé: les uns par un reste du vieux levain contre la Chambre et les autres par Religion ou patriotisme, n'importe, pourvu qu'ils marchent dans nos rangs contre nos adversaires. Mais il faut pour cela que nous embouchions la trompette et que nous nous montrions sur la brêche; nous souvenant qu'il faut être prêt à combattre et en armes pour faire une paix honorable et que les généraux ne signent des traités qu'après que les troupes en ont fait les

conditions pour les chances du combat. Et pourquoi n'aurions nous pas nous aussi notre Avenir un journal Ecclésiastique, qui refuserait une modique souscription au Défenseur de son existence personnelle et de celle de son Eglise! Nous en sommes rendus à parler de la sorte quand on voit la hache démocratique s'abattre si rapidement sur le Clergé qu'on entend parler de certains règlemens à faire sur les dîmes après ceux des fabriques et qu'on sait jusqu'où peut aller l'ambition des tribuns quand une fois ils ont franchi les premières barrières de l'ordre établi. Pour la dixième fois donc, Monseigneur, des Assemblées du Clergé et au plus vîte; et nous pousserons nos lâches ennemis qui ôsent beaucoup parce que nous ne pouvons nous défendre dans le Sénat et qui nourissent le préjugé malheureusement trop vrai que nous ne savons ni nous unir ni faire une opposition énergique, mais nous rendre sans coups férir.

Ceci posé comme moyen certain d'amener un résultat final et avantageux, nous prenons la liberté de dire que les qualifications purement territoriales ne sont nullement convenables et partant inadmissibles: car ou elles seront bâsées sur un principe large et alors elles ne sont autres que celles que nous repoussons dans le bill des Notables comme ouvrant la porte à toutes sortes de gens, de cohues et de désordres; ou elles seront établies sur un principe élevé (celui que V.G. invoque) et alors il faudrait éconduire de nos sacristies de

vrais notables, des marguilliers mêmes qui se trouveraient en deça de la qualification; elles nous priverait de plus de plusieurs citoyens qui, par une profession lucrative, une conduite industrieuse et morale possèdent une fortune indépendante quoi qu'elle ne repose pas uniquement sur de vastes propriétés territoriales et qui feraient néanmoins d'excellens Marguillers; il faudrait enfin fermer la porte à beaucoup de Représentans, gens trop impressionables et ambitieux pour admettre des disqualifications qui les priveraient d'un seul coup de toutes les gloires et privilèges qu'ils attendent du bill de sacristinage. Ce serait en outre admettre le principe du bill, en se retranchant sur les exceptions et s'imposer le joug de soi-même, ce qui serait sans doute du plus détestables servilitisme; et ferait trop d'honneur aux Représentans qui peuvent par un abus monstrueux de la force qu'ils ont en main, nous dépouiller de nos droits, renverser de fond en comble les lois et les usages de nos Eglises, mais qui ne peuvent certainement pas nous forcer à les approuver et baiser les chaînes ignomineuses qu'ils vous impôsent. Comme les Parlementaires français dont ils se font les émules, qui n'étaient que les flagorneurs rampans des Rois, et les sbyres de l'Eglise comme les ont qualifié Leibnitz et tant d'autres écrivains ils peuvent par une assomption de pouvoirs s'emparer de la puissance Ecclésiastique mais auront-ils aussi l'abominable jouissance d'épeurer le Clergé Canadien

comme leur dévancier les Evêques de France qui donnèrent en 1682 et en tant d'autres occasions l'exemple de la plus ignoble servilité... ? Ces qualifications donc, tout en compromettant nos principes et en nous faisant faire une brêche irréparable à nos lois, n'accorderait point assez à la majorité des membres pour qu'elle s'en contentât: ce ne serait qu'une gorgée d'eau donnée aux cris cent fois répétés de l'hydropique. Elles ne doivent donc pas être tentées mais repoussées de toutes nos forces.

La seule chose qui pourrait étancher la soif tribunitienne serait d'offrir un siège aux représentants d'abord, tant anciens que nouveaux puis aux membres des Conseils Législatif et Exécutif, les juges du Banc et de la Paix, le seul Seigneur primitif et le premier officier du Staff de la milice, bien entendu que cette séquelle serait Catholique et placée dans les tribunes fabriciennes de l'autorité de l'Evêque, sans nuire à son contrôle sur les revenus des fabriques qui demeureront toujours ecclésiastique, autant toutefois qu'ils peuvent l'être en pareille compagnie. De cette manière l'autorité Eccl. ne recule pas sur les principes, elle accorde des faveurs: vous voulez voir M.M. les Représentans peut-elle dire, ce qui se passe dans nos fabriques, hé-bien! entrez, prenez vos places parmi les principaux personnages de l'état. Or, ne pouvant vous trouver la meilleure compagnie et en assez grand nombre pour conduire les affaires, débarrassez-vous donc de cette inter-

minable série de gens inutiles et même dangéreux dans les affaires d'argent etc. etc. Passez une loi en conséquence. Il est bien constant que cette loi ne pourrait qu'être déclaratoire de nos usages savoir: la présidence du curé, la faculté de recueillir le scrutin, la voix prépondérante, la reconnaissance légale des tarifs etc. Les législateurs y seraient amenés par la nature même du nouveau statut sans ces interminables pourparlers que demanderait l'ordonnance de l'Evêque d'accord avec les membres etc. Il n'aurait ici qu'à offrir l'accomodement et tout irait de suite. Plusieurs curés ont déjà émis cette opinion dans leur réponse au comité et nous savons que plusieurs membres en ont été contents, et en effet tous les embitieux paraissent y trouver leur compte.

Les écoles de Fabriques occuperaient tout naturellement une place dans ce statut. Quant à celles des syndics, il ne faudrait pas manquer d'introduire dans l'exposé de nos plaintes à la Chambre, une réclamation contre la nécessité où se trouvent les curés de se faire élire syndics chaque année pour exercer un des plus impérieux devoirs de leur état, la surveillance de l'instruction de la jeunesse.

Nous n'avons pas entendu dans notre dernière, que nos requêtes fussent signées par les habitans car ce sont les droits du Clergé que nous y défendrions lesquels ne les regardent qu'indirectement, et qui d'ailleurs, ne pourraient qu'y

être indifférents sinon opposans puisque le projet que combattraient ces requêtes leur parait favorable; mais quelles seraient l'expression du clergé seul, se plaignant des envahissemens de la Législature et défendant les lois de son Eglise, soutenues quelles seraient par des Députés choisis ad hoc par le Clergé des différens districts de la province, toujours les évêques à leur tête. Votre Mémoire leur serait du plus grand secours et ne pourrait qu'éclairer tant de gens au Parlement comme au Palais qui traitent si lestement cette grande question.

Dans ces adresses à la Chambre qui s'occupe beaucoup plus de sacristinage que d'intérêts publics l'on pourrait sans doute lui reprocher de laisser envahir les terres des catholiques par des protestans, qui n'ayant rien à payer comme ils le devraient suivant l'acte de 1791, se répandent de proche en proche parmi les Canadiens à leur grand détriment civil et moral, tandis qu'un septième des terres des townschipps est consacré au soutien d'un clergé protestant. Puis enfin que de griefs à relever ..... !!!

Nous demandons, Monseigneur, les mêmes excuses à V.G. pour la présente que nous avons demandées pour la précédente en ajoutant que c'est par la confiance que nous reposons en vous et en votre zèle pour la défense d'une cause qui doit vous intéresser autant que vous avons osé vous communiquer ouverte-

tement nos craintes et nos désirs.

Nous sommes, Mgr, Vos très humble
et obéissant serviteur

M. Lefebvre ptre.

St Eustache ce 3 octobre 1831

J. Paquin ptre.

3.1 Sermon de M. Raimbault[1] curé de Nicolet. (s.d.).
(ASN, Polygraphie 4, no 9.)

A l'habitant révolté, le curé de campagne prêchait le respect de l'ordre traditionnel et réitérait sa fidélité en une monarchie de droit divin et en une société fortement hiérarchisée.

fidélité envers le Prince

La raison seule et leur propre interett devroient sans doute suffire pour inspirer aux peuples des sentimens d'amour et de fidelité à l'egard de leur Souverain, en leur faisant voir les services et les bienfaits dont ils lui sont redevables, en leur montrant dans le monarque un defenseur, un Pere, un Protecteur. en effet, continuellement occupé de la sureté publique, il veille sur elle pour écarter tout ce qui pourroit la troubler. Sa main est armée du glaive de la justice, pour repousser les entreprises des méchans et punir leur attentât, il porte la balance de léquité, pour peser les interetts divers de ceux que la Providence a confié à ses soins. le citoyen fortuné dort tranquillement à l'ombre du thrône et sous la protection de la loi, tandis que le prince veille à sa sureté. c'est sous la Sauvegarde de son autorité que le laboureur, seme avec l'esperance de pouvoir recueillir

---

1- Voir p. 15.

le fruit de ses peines et de ses travaux; que le négociant quitte le Sein de la patrie et de la famille pour aller au dela des mers chercher les productions des pays etrangers et entretenir ainsi l'abondance dans son propre pays; que le faible est à couvert de la possession des Puissants, il soustroit le bien de la veuve et de l'orphelin à la voracité de l'injustice; il assure à tous le repos, l'honneur et la vie. enfin la vertu trouve dans la personne du Prince un defenseur, l'innocence opprimée un vengeur, le crime un ennemi impitoyable et un juge inflexible.

Que de titres donc la raison seule nous fournit pour attacher les sujets à leur Souverain par les liens de la reconnaissance et d'une fidelité inviolable. Mais Dieu qui sait que la passion étant dans l'homme la raison, Dieu qui ne vouloit laisser la terre - exposée à des révolutions perpetuelles qui en auroit fait un théâtre de trouble et de désordres, Dieu dis-je a voulu faire de cette obeissance un devoir de religion. Dans les desseins de Dieu, toute autorité a Sa Source dans sa même toute puissance, est une émanation de la sienne propre. parmi tous les preceptes de la religion, il n'en est aucun de plus clair et de plus formel, il n'est presque aucun livre Saint ou nous ne trouvons cette obligation tracée.

J'ouvre l'Evangile et je vois que la vie de notre divin Sauveur est un modele d'obeissance et de Soumission.

loin de manoeuvrer contre les Puissances, il obeit aux Ordres de l'Empereur dès le Sein de sa mere, en faisant venir la Ste Vierge et St Joseph dans la ville qui leur etoit assignée pour le faire inscrire. partout il prêche le respect dû à l'autorité, interrogé publiquement par les Sadducéens et les Scribes pour savoir s'il etoit permis de payer à Cesar le tribut qu'il exigeoit, ses ennemis auroient bien voulu trouver dans sa réponse un pretexte de decrier sa morale, en la representant comme celle d'un homme seditieux, mais ce divin Sauveur qui etoit venu pacifier la terre, leur fit bien voir dans sa réponse que sa religion, loin d'être opposé aux gouvernement devoit au contraire assurer le repos et la tranquilité. non seulement il permit de payer ce tribut, mais il en fait un devoir. rendez le à César et dans une autre occasion ne trouvant pas dans la pauvreté, il fait un miracle pour payer ce tribut tel est l'esprit de ce divin Sauveur, et tel est l'esprit de ces veritables disciples les Apôtres formés à l'école de ce divin Maître, ne donne pas d'autres leçons à leurs disciples. St Paul employe un chapitre entier pour inculquer dans l'esprit des fideles cette obligation indispensable que toute ame (communiera).

Je vous le demande, M.f. ces preceptes vous paroissent-ils clairs: y a-t-il quelque équivoque, quel pretexte peut-il rester à quiconque pretendroit pouvoir se dispenser de cette soumission? diront-ils qu'on n'est pas obligé de respecter un Prince qui opprime ses Sujets? j'ai à leur répondre avec St

Paul, que tout Souverain, tyran ou pere de ses peuples a les mêmes droits à leur fidélité. (5 mots latins illisibles). pourquoi? parce que de quelque maniere qu'il gouverne, il tient la place de Dieu, doi minister est, s'il les rend heureux, il est l'instrument de la bonté divine, s'il les réprime, il est le ministre de la colere celeste, tel etoit dans l'ancienne loi la religion des hebreux, leur fidelité envers leurs Rois impies fut inviolable, lors même que ces Rois massacrerent les prophetes, et qu'ils inondoient jerusalem du sang des fideles adorateurs ennemis captifs à babylone, ils envoyoient à ceux de leurs freres qui etoient restés sur les ruines de leur Patrie, de quoi offrir des sacrifices au Seigneur en leur disant offrez à Dieu des prières, pour la vie du Roi Nabucodonosor, et pour son fils baltazar, afin que nous le servions avec fidelité et que nous trouvions grace à ses yeux. ainsi - dans la loi nouvelle les Apôtres persecutés, chargé de chaines, mis à mort par les Empereurs payens n'emploient pour se defendre que les armes de la patience ne recommandant rien tant aux fideles que la soumission aux Puissances, que de prier pour ces mêmes Princes qui les faisoient souffrir. ils connoissoient bien la morale de leur divin maitre. ainsi les chrétiens des trois premiers siecles prient pour les Princes payens qui les persecuterent et Cestullien - dans l'apologie qu'il fait de la religion chrétienne, ne craint dire à l'Empereur Néron, qu'il n'avoit point de plus fideles sujets que les disciples de J.C. Oui, s'ecrioit cet

intrepide defenseur, nous formons un peuple nombreux, nous remplissons vos villes, vos forteresses, vos Isles, vos Provinces, votre Senat, votre Palais, nous ne vous laissons que vos temples, mais peut on accuser les chrétiens d'aucune sedition, d'aucune tentative propre à troubler vos toits, nous prions dans nos assemblées pour la Santé de l'empereur.

Ainsi - les chrétiens, sans frequenter les temples des Payens, ne prioient pas moins pour la conservation de leurs Princes. Un seul cas les trouvoit désobeissans à leur Prince: c'est lorsqu'il vouloit les obliger à sacrifier aux idoles, encore ne lui opposoient-ils qu'une patience à toute épreuve. et des legions entieres de soldats chrétiens moururent martyrs de leur Ste religion, mais jamais rebelles ni seditieux.

Que peut-on opposer, m.f. à des témoignages si édifians, à des preceptes si formels, à des exemples si frappans, que des personnes en qui regne un germe d'indépendance, a dieu ne plaise que sans soupçonner de telles parmi eux qui mentendent, serigant en Docteurs d'une doctrine opposée prêtent aux Ministres de la Religion des intentions calomnieuses, qu'ils se plaignent de les voir trop insister sur ce point, pour nous, nous nous ferons toujours un devoir de vous prêcher l'obéissance et la fidélité à l'égard la morale de J.C., la morale de St-Paul, et des apôtres et si nos lecons sur ce point

vous paroissent trop dures, nous vous dirons: l'Evangile est notre loi, J.C. notre modele, les Apôtres nos Maitres: l'évangile, Ses Apôtres, nous en font une obligation, cela nous suffit, et nous ne savons pas d'autre manière d'être chrétien, qu'en pratiquant la doctrine de J.C. et des apotres.

Grace au ciel, M.f. lobeissance pour vous ne doit pas être un devoir penible, et certains comme vous devez l'être à moins de renoncer au bonheur en refusant de croire à des faits aussi incontestables que votre propre existence, que les mêmes malheurs vous eussent accablés. Si le ciel vous avez laissé sous la domination de Vos anciens Maitres, pensez-vous pas à remercier le ciel de vous avoir fait passer sous l'empire-du Prince qui vous gouverne. Qu'avez-vous à désirer, M.f. tandis que le flambeau de la guerre embrase presque toutes les autres parties du monde ne vivez vous pas en paix à l'ombre de Son autorité bienfaisante jouissez vous pas de l'exercice de votre religion, ne cultivez vous pas en paix vos champs, ne recueillez vous pas vos moissons, ne sont-ils pas à l'abri de toute oppression injuste, ne reclamez vous pas la puissance des Loix pour vous defendre? Vos propriétés, votre commerce, votre industrie, vos droits ne sont-ils pas en sureté.

addressez donc en ce gouvernement vos veux et vos prieres pour la conservation de tous ces avantages, à l'exem-

ple des chrétiens, priez pour le Souverain qui vous gouverne. Suivez la voie de l'esprit St qui vous dit par la bouche du Sage: cherchez a entretenir par toute sorte de moyens la paix et la concorde dans cette Province et dans tout l'empire demandez la au Ciel, parce que dans la paix publique, vous trouverez votre paix particuliere, la prosperité publique.

Dieu tout puissant, donnez enfin la paix à la terre, assez et trop longtemps, votre ange exterminateur excuse vos vengeances sur les peuples ne les perdez pas Seigneur, mais jettez Sur eux un oeil de misericorde, qu'ils reviennent au Sentiment de justice et de piété, que leur penitence desarment enfin votre colere. faites de tous les peuples de la terre, une famille? afin que tous ensemble ils puissent chanter vos grandeurs et Vos misericordes.

Iblecro igitur primium annium furi observationes, ovationes, postulationes, gratiorum actiones pro Regibus, qui et omnibus qui insublimitate Sunt, ut quietam et tranquillam Vitam aganius ... hoc omni bonum et acceptum coram Valvatore nostre Deo.

C'est donc un devoir que la Religion nous impose, d'adresser au ciel des veux pour la Prosperité des Empires et de rendre à Dieu des actions de grace, lorsqu'il benit les Entreprises de ceux qui nous gouvernent. et c'est pour Satisfaire à ce Devoir, que la voix de ses Pasteur de cette Eglise

vous appelle aujourd'hui dans ce temple. Certes, il etoit bien juste que tous les fideles Sujets de sa Majesté britannique s'empressassent de remercier le Dieu des armées, de la Victoire eclattante qu'il a accordé à ses armes et Sur quels Ennemis, M.f. Sur cette Nation jadis si hautement protectrice des droits de la Religion, et aujourd'hui - qui ne respire que Sa ruine et Sa destruction, Sur cette Nation jadis Si jalouse de la gloire de Ses Souverains, et qui dans ces derniers temps Sest Souillé dun crime qui n'est Surpassé, que par l'attentât Sacrilege des Juifs Sur la personne Sainte de J-C en faisant perir Sur un échaffaud le plus doux et le plus clement des Rois; Sur une Nation en un mot, qui dans Sa rage impie a formé et executé le complot de renverser d'un Seul coup le thrône et l'Autel. (que dis-je, non content d'avoir avec)[1] déjà il se flattoit d'avoir enlevé la Religion Sous les ruines de Ses temples et le Sang de Ses Ministres que dis je, non content d'avoir tout bouleversé dans Son propre Pais ils se promettoit de rendre tous les autres peuples ou complices de ses crimes ou victimes de la fureur. déjà ses flottes formidables alloient au delà des mers porter la guerre et la devastation. Leur chef audacieux disoit comme autrefois l'empire Pharaon: je poursuivrai mes Ennemis, je menricherai de leurs dépouilles, je tremperai mes mains dans leur Sang ... (trois mots latins illisibles). mais

---

1- Phrases rayées.

Votre Souffle, Seigneur, les a ou precipité dans la mer, ou mis en la puissance de leurs glorieux vainqueurs. (trois mots latins illisibles).

Dieu met des bornes à la prosperité des mechans, leur triomphe n'est que passager, et leur gloire fragile. Ce sont, ô mon Dieu, entre Vos mains des Verges dont vous vous servirez pour nous châtier, mais vous brisez tôt ou tard ces bâtons de fureur, vous jettez au feu ces instrumens de vos vengeances .....

3.2 Sermon de M. Pierre-Antoine Tabeau,[1] Boucherville, 13 avril 1823.

(ACAM, 901.047, 823-164D.)

Les habitants ont été profondément touchés par la crise agricole. Certains d'entre eux ne voulaient plus payer la dîme.

ETAT DE LA PAROISSE

(page 9) et s.

Un autre point sur lequel j'ai sujet de m'étonner, c'est le peu d'importance que mettent quelques-uns des paroissiens à s'acquitter de leurs dixmes. La crainte d'être accusé d'intérêt vénal et particulier m'a toujours fait différer de vous parler de cette obligation, parce que je n'aimerois pas, par respect pour mon ministère, encourir une censure si odieuse. Cependant je dois céder à l'impulsion de ma conscience, qui me presse de vous faire connoître là-dessus votre devoir, ou plutôt de vous le rappeler: car il est difficile de croire que vous ne le connoissiez pas. Si je ne craignois pas de fatiguer votre attention, je vous ferois voir aisément que l'obligation générale de subvenir à l'entretien de vos pasteurs est fondée tout à la fois sur la loi Divine, sur la loi ecclésiastique, et sur la loi civile. Mais comme la manière de remplir ce devoir est différemment ordonnée selon les différens pays, il suffira

---

1- Voir p. 29.

de vous dire comment elle est prescrite en celui-ci. or dans ce Diocèse, il est constant que tout catholique qui a semé quelques grains dont le produit pousse hors de terre, doit la vingt-sixième partie du revenu au curé de la paroisse où ce produit a poussé. Ainsi, le bled, les pois, l'avoine, l'orge, le saigle, le bled d'inde, le bled sarrasin, et tous les autres grains qui poussent hors de terre, sont assujettis à la dixme, en sorte que la vingt sixième partie du revenu que la semence de ces grains a produit appartient de droit au curé, et quiconque s'approprie cette dixme ou la retient contre le gré de celui à qui elle est due, non seulement commet une fraude ou une injustice qui l'oblige à restitution, mais encore se rend coupable d'un péché qui a été jugé assez grave pour être mis au rang de ces péchés griefs, que l'on nomme cas réservés, parce que l'absolution en est réservée à l'évêque.

Je vois ici des terres ensemencées, les unes par les propriétaires même, les autres par des fermiers; celles-ci à moitié, celles-là à prix fait; toutes ces différentes conventions n'ôtent rien de la dixme du produit entier: ou elle doit être prélevée avant le partage convenu, ou chacun de ceux qui recueillent doit donner à raison de ce qu'il a perçu pour sa part; et le temps fixé pour l'acquit de cette obligation est le temps de Pâques. Que chacun de vous sonde maintenant sa conscience, et voye sérieusement s'il n'a rien qui puisse l'in-

quiéter là dessus. Tous les calculs que j'ai pu faire depuis six ans que je perçois vos dixmes, me font voir qu'il y a dans cette paroisse au moins la valeur de cinquante terres ensemencées qui ne donnent aucune dixme au curé ou qui n'en donnent qu'une partie. A voir attribuer cette conduite frauduleuse: est-ce parce que je ne vous en ai jamais parlé jusqu'à présent, que vous pensiez ne me rien devoir? Je viens de vous en dire la raison m.f. Si vous ne me regardiez ici que comme un pasteur mercenaire et avide de gain, je n'aurois rien à espérer du fruit de mon ministère; et j'ose me flatter que je ne vous ai pas encore donné lieu d'avoir de moi une idée aussi désavantageuse, puisque c'est la première fois que je vous en parle publiquement. Mais quand vous me supposeriez trop indifférent ou trop intéressé au payement des Dixmes, n'importe: ce n'est pas l'opinion que vous vous formerez de moi qui déchargera votre conscience de cette obligation: et si j'insiste aujourd'hui sur ce point, c'est pour dissiper l'aveuglement de plusieurs qui s'imaginent que les prétextes inventés par l'injustice ou la fourberie sont des raisons suffisantes pour justifier leur fraude.

Vous entendez dire, par exemple, tantôt qu'on ne doit pas la dixme de terre neuve, tantôt que l'on ne doit pas la dixme de la semence, tantôt que l'on ne doit pas la dixme de tel ou tel grain: et sur quelle autorité appuye-t-on ces faux raisonnemens? sur aucune: car la loi ne fait aucune dis-

tinction. on cherche à s'aveugler soi-même, et voilà pourquoi on aime à entendre repéter aux autres les argumens sur lesquels on ne voudroit pas consulter ceux qui peuvent donner là dessus des éclaircissemens. Si vous doutez de bonne foi, consultez de bonne foi ceux qui ne sont pas intéressés à vous tromper: vous saurez bien vite à quoi vous en tenir: car la loi est claire: et vous ne vous exposerez pas à vous damner pour quelques misérables minots de grains. Il y en a qui, moins malhonnêtes, reconnoissent assez leur dette, mais ne se gênent pas de retenir une année ou deux la dixme dont ils sont redevables, dans l'intention de s'en acquitter quand ils seront plus à l'aise. Je demande à ceux-là qui leur a donné le droit de disposer ainsi de ce qui ne leur appartient pas? Ont-ils pris l'agrément de celui qui en est le propriétaire? en sont-ils convenus avec lui? Cette dixme n'est pas à eux, et s'ils la retiennent contre la volonté de celui à qui elle appartient, c'est une injustice assez semblable à celle d'un homme qui iroit voler chez son voisin dans l'intention de lui vendre par la suite autant qu'il lui auroit pris. Vous direz peut-être aujourd'hui que j'ai prêché pour moi, que j'ai parlé pour mon seul intérêt temporel: non, m.f. Je sais que votre salut éternel est le premier objet de mon ministère, et c'est aussi le premier objet de mes voeux et de mes désirs. Mais la loi des Dixmes est un point de morale qui intéresse le salut de vos âmes, et qui a besoin d'autant plus d'explication que plusieurs ne se

font aucun scrupule d'en agir à cet égard comme il leur plaît, sans faire attention que devant Dieu, ils chargent leur conscience d'une responsabilité qui expose leur salut au plus grand danger. Ne vous contentez pas de fournir volontiers à la subsistance de vos pasteurs: je vous demande encore quelque chose de plus: c'est de prier pour eux. leurs obligations sont grandes et difficiles, leurs devoirs sont multipliés, leur fardeau est pesant: donnez-leur la consolation qu'ils ambitionnent davantage, celle de vous voir respectueux et dociles à leur ministère. . Ils ont besoin de cet adoucissement plus que de tout autre dans leurs pénibles fonctions. Acquittons-nous avec soin les uns envers les autres de tout ce que la Religion et la charité vous ordonnent, afin que nous puissions tous parvenir à la récompense que Dieu a promise aux pasteurs et aux brebis qui lui auront été fidèles et que je vous souhaite, &c &c &c

3.3 Manifeste des paroissiens contre leur curé, St-Joseph-de-Soulanges, 1817.

(ACEV, Carton1, 4 avril 1774-23 avril 1891)

Les habitants appauvris par la crise agricole étaient devenus rancuniers, agressifs. Certains mêmes commencent à s'en prendre à leur curé et à la manière dont il les dirigeait et les exploitait. Cette lettre quoique exagérée n'en reflète pas moins une certaine réalité au début du XIXe siècle.

Qu'il plaise à sa grandeur, Monseigneur de Québec, vouloir bien examiner des observations faites par quelques Paroissiens dans la Paroisse de St-Joseph, vulgairement appelé les Cèdres.

Ces observations sont faites entre la Personne de M. L. Aubry, curé de la dite Paroisse sur la conduite qu'il tient en exerçant son ministère, c'est à dire par des moyens que l'on peut appeler trafiques, pour ne pas dire <u>simonic</u>, ni convoitise. Cela fait assez murmurer les Paroissiens pour leur ôter toute confiance et même inspirer pour sa personne un mépris qui les porte à une grande indifférence pour Notre Ste Religion, quoique l'on puisse trouver dans ces mêmes Paroissiens toute la bonne volonté à faire le bien, malgré qu'ils aient depuis tant d'années sous les yeux le mauvais exemple d'un homme qui se sert de l'autorité de Pasteur du

Seigneur pour couvrir ses démarches (...)

Article premier (4ième)

Philippe Beaugis, Ecuier, capitaine de milice, comme exécuteur testamentaire, Joseph Parent, son neveu décédé en mars 1816, est convenu avec M. le curé qu'il lui chantera un des plus beaux services avec une espece de Mausolée placé, suivant la coutume, aubres des marches du sanctuaire; et que le défunt sera bien duement enterré dans l'Eglise pour la somme de deux cents livres, ancien cours. Le dit capt. lui a porté cette somme quelques jours après, et M. le curé lui a dit qu'il lui falloit de surplus quarante huit livres, c'est à dire vingt quatre livres pour la levée du corps déposé dans une chapelle qui sert de reposoir et qui est bâtie sur le terrain du dit capt; six livres pour entrer dans l'Eglise par la Grande porte; six livres pour le Drap mortuaire, et douze livres pour l'étole et surplis à dentelles &c (...). Le Capt. a refusé de lui donner les quarante huit livres, mais il a toujours pris les deux cents francs. Il a rejoint ensuite la pauvre veuve au St. Tribunal peu de jours après son malheur. Il lui a bien fait sentir la mauvaise foi de son oncle, et lui a bien dit que cela etoit bien triste pour le Défunt de ne pas payer régulièrement les funérailles; que c'étoit une des premières clauses de son testament. (...)

Article second.

Pour les mariages, il n'y a que la canaille qui ne donne que neuf francs. tous ceux qu'il appelle honnêtes gens donnent au moins dix huit, vingt quatre, trente, trente six livres et quelque fois plus (...)

Article cinquième.

La dîme est encore un objet qui fait aux Paroissiens que cet homme n'agit que pour de l'argent (...) Ce même pasteur avec une table couverte de papier écritoire et livre de compte devant le St Tribunal; et à chaque personne qui se présente pour se confesser, laisse là la confession, pour entrer dans un livre de compte ce qu'elle doit (...) Il va même jusqu'à suspendre la confession d'une personne pour recevoir les dimes, et souvent jusqu'à se disputer, quand il trouve qu'on ne lui en apporte pas assez (...)

Article dixième.

Il est encore deux objets qui ne regardent pas son ministère ecclésiastique, mais civil; car il se même de tout (...) Dernièrement un major qui commande la garnison au coteau du Lac écrivit à M. le curé une lettre dans laquelle il lui enjoignoit de publier au prône que des habitans de la Paroisse avoient favorisé la désertion de plusieurs de ses soldats, et qu'ils eussent à cesser; parce qu'il alloit faire

des poursuites. En effet il y a eu une poursuite faite par devant le Juge en Chef de la Paroisse; et des jugements erronnés fut rendus à l'instigation du curé qui se fit procureur, et qui se trouvoit le seul délateur de ses propres Paroissiens. Les accusés après ce jugement, ont été à Montréal où ils se sont trouvés tous innocens (...)

Quant aux publications faites au Prône, nous en sommes rassasiés; car toutes choses imaginables nous sont annoncées; ordonnances, Bils, journeaux de la Chambre, jugements, proclamations, lettres particulières, tout nous est lu dans la chaire de la Vérité.

3.3 Lettre de certains paroissiens de Soulanges contre le curé (au sujet des tarifs imposés pour les messes), St-Joseph-de-Soulanges, 10 août 1817.

(suite) (ACEV, Carton 1, 4 avril 1774-23 avril 1891)

Monsieur,

Les soussignés Paroissiens de la Paroisse de St-Joseph prennent la liberté de vous informer que Mr Aubry, curé de la dite Paroisse, auroit dimanche le 27 juillet dernier, recommandé une assemblée qui devoit se tenir dans la Sale du Presbytère pour tous les marguillers et habitans de cette paroisse, laquelle assemblée devoit avoir lieu, dimanche, le 3 Aout, à l'issue du service divin du matin, pour nous faire la lecture d'un tarif qu'il avoit dernièrement reçu de Monseigneur de Québec. Mais, pour se soustraire à aucune raison qui auroit pu être donnée de la part de quelques uns; Voici comme il a agi. L'assemblée n'a point eu lieu; Mais, dans la Chaire de Vérité, il nous a dit qu'il y avoit des mécontens qui s'étoient plaints du tarif qu'il avoit depuis 1809, que Monseigneur avoit lui-même approuvé, aussi bienque Monsieur Roux, Grand Vicaire dans un entretien qu'il avoit eu avec ces messieurs; ajoutant que Monseigneur lui avoit dit qu'il travailloit depuis longtemps à faire un tarif pour le diocèse.

Il nous a fait la lecture de son ancien tarif. Ensuite il nous a lu le tarif qu'il venoit de recevoir de Monseigneur, en date du 15 de juin dernier. (Il en a fait la lecture comme il lui a plu). Ensuite il a ajouté qu'il y gagnoit (surtout comme il nous l'a lu). Que les grandes Messes qu'il ne faisoit payer que 18 livres, par le nouveau tarif, elles couteroient 19 livres 10 sols &c... Ce qui est absolument faux. Que Monseigneur lui marquoit bien dans sa lettre qu'il y avoit dans cette Paroisse, beaucoup de Docteurs, de Schismatiques & d'Héretiques. et beaucoup d'autres choses qu'il ne vouloit pas dire... Que Monseigneur lui marquoit qu'il avoit mis une copie de ce même Tarif dans les mains de ces gens-là, et qui appartenoit à la Paroisse, pour leur montrer combien il étoit exact à remplir son devoir &c - sans compter plusieurs Epithètes qu'il lui a plus nous adresser en forme de sermon.

Vous pouvez juger, Monsieur, de ce qu'il nous a resté au coeur. Il a enfin terminé ces injures par nous dire qu'il venoit de recevoir une lettre de Monseigneur qui lui marquoit que, comme la santé de Monsieur Leduc diminuoit, il lui défendoit de confesser, surtout les filles et les femmes. Il nous a dit cela en riant, et d'un ton badin de théâtre, ajoutant que les filles et les femmes étoient trop méchantes.

Monsieur, il n'est pas besoin de vous exprimer l'in-

dignation de toute l'auditoire, après de telles injures tant pour les Paroissiens que pour Monsieur Leduc (ce Monsieur qui a absolument la confiance du publique). Joint au bruit abominable qui court sur le compte de Mr Aubry, que nous avons à craindre qui s'est trop fondé. Ce qui est connu non seulement dans cette paroisse.

Vous voyez, Monsieur, la situation de cette Paroisse. Le scandale est à son comble. Nous vous prions instamment d'être notre Protecteur.

Soulanges 10 août 1817.

J.G. Gamelin
L.P. Coutlée
P. Watier
Jos Watier

Philippe Bougie
Pierre Marcoux
François Marcoux

3.4 Lettre de M. Germain,[1] curé de St-Laurent à Mgr l'évêque de Québec, St-Laurent, 22 avril 1834. (ACAM, 355.105, 834-1.)

Les élites locales s'agitent beaucoup pour politiser les paysans. On met sur pied des organisations locales et le dimanche est le jour idéal pour haranguer la foule après la messe.

St-Laurent, 22 avril 1834.

Monseigneur,

Il semble tout naturel que dans les moments de difficulté, des Prêtres, chargés de partager avec Votre Grandeur, non le gouvernement du Diocèse, mais bien, sous ses ordres, les embarras du ministère, tournent leurs regards vers Elle, et cherchent un adoucissement à leurs sollicitudes en les déposant dans son sein. C'est uniquement dans cette vue que je me suis déterminé à écrire la présente, et non pour donner des conseils, (je n'ai aucune qualité pour cela), ni pour provoquer une réponse que je n'attends pas.

Depuis les tristes affaires de la dernière Session

1- Né à Boucherville. Il fit ses études à Montréal et à Nicolet. Il fut ordonné le 15 sept. 1811. Vicaire à Notre-Dame de Montréal (1811-1816); curé de Ste-Anne-des-Plaines (1816-1818), de Terrebonne (1818-1829), de St-Laurent (1829-1863) où il est décédé le 3 décembre 1863

de Notre Parlement Provincial, nos campagnes sont inondées d'une foule de jeunes prétendus Patriotes qui bouleversent les idées de nos bons, honnêtes & religieux habitans, et les harcèlent pour leur faire signer des requêtes à l'appui des 92 résolutions de la majorité de l'Assemblée et de l'Adresse au gouvernement de la Mère-Patrie qui en est la suite. On choisit pour cela les jours consacrés à Dieu et à rassembler les Fidèles; on les guette au sortir des Eglises pour leur dire que ces requêtes sont pour conserver la Religion & chasser les Anglois; que les Prêtres qui y montrent de l'opposition ne sont pas pour les Canadiens, qu'ils en sont leurs ennemis, etc. Voilà ce qu'on a dit ici à la porte de l'Eglise, (non pas de moi, mais de ce qu'il y a de plus respectable dans notre Clergé), voilà ce que j'aurois pu entendre, si j'avais voulu mettre le pied hors du presbytère; puis on a pris le nom de tous les enfants du Catéchisme, sous mes yeux, pour grossir la requête. Ces jeunes Patriotes, si zélés pour la Religion, étoient arrivés avant la Grand-Messe à laquelle ils n'ont point assisté; ils se sont contentés de venir roder quatre ou cinq fois à la porte de l'Eglise, le chapeau sur la tête, en attendant la fin des offices. Ce qu'ils ont fait ici, ils l'ont fait ailleurs; ils le font presque partout. Ainsi à leur impiété, ils joignent l'insulte et la dérision en se présentant les Défenseurs de la Religion!

La Résolution et l'Adresse dont ils se font les champions, renferment évidemment une menace de Rébellion. Un honnête homme peut-il signer les requêtes pour les soutenir, sans consentir par là même à voir bouleverser son pays? Un chrétien catholique peut-il y prendre part sans enfreindre ce précepte de l'Evangile, "Rendre à César ce qui est à César"? La révolte, (le plus saint des devoirs aux yeux des illisible) n'est-elle pas aussi contraire aux principes de la Morale, aux Préceptes de l'Ecriture que l'Adultère et le vol? Comment ceux qui sont les Dépositaires de la Saine doctrine, les gardiens du troupeau, doivent-ils conduire les Fidèles dans une semblable occasion? Peuvent-ils rester muets? Et, si les Signataires de semblables requêtes n'étaient excusables par leur ignorance, pourrait-on les absoudre? Ne rien dire n'est-ce pas conniver, d'après cet axiôme, qui tacet consentire videtur? Plusieurs même du Clergé ne penchent-ils pas du côté de ces innovations, n'en sont-ils pas les fauteurs? D'ailleurs, que peuvent quelques curés isolés dans ces occasions? Ils s'exposent tout simplement et avec peu d'utilité, à l'acharnement et aux insinuations perfides des Agitateurs; au lieu que, suivant l'opinion de personnes très éclairées et en place, un seul mot de l'Evêque à son Clergé, accompagné de l'ordre de publier l'Enciclique admirable de Grégoire XVI du 15 Août 1832, aurait le bon effet de réprimer ce penchant de quelques Prêtres à favoriser l'insubordination, d'établir l'uniformité de con-

duite et de Doctrine dans une circonstance & sur une matière si importante, & de fournir aux curés, avis de leur devoir, l'occasion d'inculquer de nouveau et avec force aux fidèles leurs obligations envers l'autorité et de leur faire obtenir cette estime précieuse d'un gouvernement qui a si bien mérité de leur part et de celle du Clergé, et qui, en eût-il agi avec moins de bonté et de justice, auroit encore des droits à leur soumission.

Combien d'autres choses j'aurais à dire encore, si je ne craignois d'être importun! J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

Monseigneur,

Votre très humble & très obéissant serviteur,

M. Germain Ptre

St-Laurent, 22 avril 1834.

3.5 Lettre de M. Germain,[1] curé de St-Laurent à Mgr Lartigue, St-Laurent, 11 novembre 1834.
(ACAM, 355-150, 834-2.)

Le clergé paroissial craint les idées libérales et s'y oppose vivement. Cette lettre nous le montre:

St-Laurent, 11 novembre 1834.

Monseigneur,

En vous transmettant les réponses aux questions que vous avez bien voulu nous adresser au sujet du Coléra et de ses effets dans vos paroisses, je ne puis m'empêcher de vous parler d'un autre genre de maladie qui travaille le Corps Social, fait des progrès extrêmement rapides et dont les suites sont d'autant plus fâcheuses que c'est le moral qu'il attaque. Cette peste, dont je veux parler, c'est le Libéralisme dont on peut bien dire avec l'Apôtre: Serguit ut Cancer. Il va vite ... très vite! Il s'insinue dans tous les rangs de la Société, jusque dans la Tribu-Sainte. Il ne rencontre aucun obstacle ..., Et nos bons habitans, si religieux, si honnêtes, se laissent entraîner et séduire par les Agitateurs des villes, et disent maintenant assez clairement qu'il faut une révolution et que le terme ne peut plus s'en éloigner! Il n'y a personne pour s'opposer à ce désordre; pas un Pasteur des âmes qui ôse les entretenir de ce que

---

1- Voir p. 88.

la Morale prescrit sur l'autorité, et, comme dit St-Augustin, Nulla erat eradicus manus. C'est donc en vain que le Père commun des Fidèles, s'est fait entendre et qu'il nous fait un devoir d'instruire les peuples sur les principes et la Source de l'autorité. Il semble que nous n'appartenions plus à son troupeau. Voilà plusieurs Encycliques qui sont publiées sur des matières qui, assurément nous regardent, contre des principes faux qui ont cours dans le Diocèse, contre un Enseignement fallacieux, dont on a fait parade, que l'on a cherché ensuite à pallier assez maladroitement ..... Rien, cependant, n'a été fait jusqu'à présent, pour y apporter remède. Que deviendrons-nous? Dans une occasion heureusement déjà éloignée, sans qu'il en fût besoin, Le Clergé a jusqu'adopté la marche des Agitateurs. Les Libéraux ont applaudi; ou n'avoit pas assez d'expressions pour le louer. Il marchoit à l'unisson avec eux; et, c'est peut-être ce qui gêne maintenant. Toujours est-il vrai qu'on ne fait rien, qu'on ne dit rien, et que, sous nos yeux, on pervertit nos gens sans que personne ôse élever la voix. Mais, dit-on, il faut de la prudence et les gens à qui nous avons affaire, n'aiment pas que les Prêtres parlent sur ces matières. Oui, sans doute, il faut avoir de la prudence et de sages ménagemens; mais cela ne doit pas s'étendre jusqu'à laisser dénaturer les principes et nous faire oublier que nous sommes les Gardiens de la saine doctrine. Nos ennemis, car les Libéraux le sont évidemment et ne nous sauront aucun gré de notre timide circonspection. Les

Libéraux ne peuvent souffrir que les Prêtres rappellent aux Fidèles les principes sur l'autorité, par cette raison toute simple que l'Erreur craint la Vérité, Les ténèbres redoutent la lumière, et les Faux-Monnoyeurs tremblent qu'on n'approche des souterrains où ils travaillent. On se décidera peut-être un jour à élever la voix; mais, qu'il est à craindre que ça ne soit un effort trop tardif! Nous sommes déjà bien avancés!

Pardonnez, Monseigneur, ces tristes réflexions à un de vos Prêtres. Elles ne sont pas, sans doute, nouvelles pour Votre Grandeur qui a tant de moyens de juger de l'ensemble d'un tableau si déchirant dont je ne puis, dans mon isolement, appercevoir qu'un des coins. C'est toujours une consolation, quand un Prêtre dans le St Ministère, de pouvoir répandre son coeur dans celui de son Evêque et de lui exposer les inquiétudes amères qu'il éprouve. Plaise au Dieu des Miséricordes et de toute consolation mettre fin à un état de choses si affligeant et nous donner des jours plus heureux et plus sereins! C'est le voeu qu'ose former celui qui a l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur

Votre très humble & très obéissant serviteur

M. Germain ptre

St-Laurent 11 novembre 1834.

3.6 Lettre ouverte du Dr C.H.O. Coté[1] à ses constituants, St-Cyprien, 4 septembre 1835.

(ACESJQ, Carton 1, 19 juin 1817-20 août 1890.)

Cette lettre montre très bien les luttes politiques entre les élites locales et le curé de campagne au début du XiXe siècle.

4 septembre 1835.

Messieurs,

En parcourant par hazard un des Nos. de l'AMI DU PEUPLE, en date du 2 du présent mois, j'y lus une communication signée"Un vieux Voyageur". Comme cet écrit renferme les mensonges les plus palpables et les faussetés les plus claires, je me permettrai de vous rapporter la chose telle qu'elle est. Le, ou vers le 19 Août dernier, je fus averti par plusieurs personnes respectables de la paroisse de St-Valentin, que le Curé de cette paroisse s'était permis, dans la chaire, de faire des sermons politiques contre les Associations Patriotiques, et que le 16 il leur avait promis un plat sur la politique pour le dimanche suivant pour entendre le service divin dans l'église de cette paroisse. Rien ne m'étonna plus que d'entendre le curé fulminer contre ses ouailles et leur débiter mille fadaises, parce qu'ils ne voulaient pas lui payer ses dîmes, les menaçant de les poursuivre, et le tout par l'ordre de Monseigneur

---

1- Né en 1809 à Québec. Député de l'Acadie en 1834; un des chefs des insurgés de 1838, à Napierville.

de Telmesse disait-il; puis prenant un air grave, et roulant les yeux il emprunta ce texte-ci de l'écriture sainte: "De qui est cette image et cette inscription". De là il prit occasion de faire une sortie violente contre les patriotes de nos jours, en disant qu'ils cherchaient à renverser le trône et l'autel, qu'ils entrainaient nos paisibles mais ignorans habitans dans des labyrinthes d'où il serait peut-être difficile de les retirer, qu'on avait débité dans sa paroisse les mensonges les plus palpables et les faussetés les plus claires contre le représentant du Roi, que quant à lui il n'oserait plus demander aucun argent au gouvernement après avoir vu le gouverneur aussi insulté qu'il l'avait été dernièrement dans sa paroisse, qu'il était patriote aussi bien que qui que ce soit, qu'il était canadien, et prêt à répandre son sang pour sa patrie, &c. &c. &c.

Je ne finirais pas, Messieurs, s'il fallait ici détailler toutes les sottises que ce Monsieur a débitées ce jour-là à un auditoire qui déjà dans plusieurs occasions, n'avait montré que du dégoût pour des sermons de cette nature. Il suffira de vous dire que notre prédicateur avait la bile si échauffée et son ardeur patriotique tellement excitée qu'après avoir frappé plusieurs fois, et bien rudement, sur la chaire, il en descendit sans vouloir donner sa sainte bénédiction au peuple qui l'avait écouté avant tant de patience.

Aussitôt la grande-messe finie, plusieurs citoyens

respectables, entr'autres les Capitaines Bouchard, Dragon et Hébert vinrent me demander raison des mensonges qui avaient été débités dans St. Valentin, contre le représentant du Roi, comme j'étais, disaient-ils, la seule personne qui les avait entretenus en public. Attaqué par des personnes aussi respectables que ces Messieurs, je ne pus leur refuser toute la satisfaction qu'on pouvait attendre d'un gentilhomme qui ne craignait nullement de s'être souillé de crimes aussi bas que ceux que le curé avait imputés aux débiteurs de politique patriotique. Accompagné de ces trois Messieurs, je m'en allai m'adresser à Mr le Curé, à qui je demandai poliment qui il avait voulu accuser de mensonges et de fausseté; je me permis de lui dire que comme représentant du peuple, je m'étais adressé à mes constituans dans cette paroisse, pour les engager à former des associations patriotiques, que si j'étais la personne qui avait débité les mensonges les plus palpables et les faussetés les plus claires contre le représentant du Roi, et qu'il pût me le prouver, que j'étais prêt à m'amender à la porte de l'église. Je lui demandai si la politique qu'il avait tant blamée comme conduisant le peuple à des excès abominables, qui n'avaient pour but que de détruire le trône et l'autel, était celle de la majorité de la Chambre d'Assemblée avec laquelle j'avais eu l'honneur de voter dans la dernière session. Là-dessus le Curé répondit qu'il n'avait pas eu intention de me désigner, qu'il ne blamait pas la politique de la majorité de la Chambre d'Assem-

blée, et qu'au reste, il n'avait aucune raison à donner à un laique. Cette explication finie je me retirai, et quelques minutes après j'adressai la parole au public à la porte de l'église.

Je ne dois pas oublier non plus de vous citer un autre trait qui ne demande pas de commentaires et qui servira de type patent, il démontrera quelle logique on emploie pour éclairer, soit-disant, notre peuple.

Le même curé, après le sermon rapporté ci-dessus, fit preuve d'une éloquence nouvelle. Au catéchisme de l'après-midi, il appela une jeune fille. - Si l'on enlevait, dit-il les pierres qui soutiennent l'église, écroulerait-elle?
- Oui Monsieur, répondit timidement la jeune fille à demi effrayée de cette brusque et savante interpellation. - Eh bien, mes frères, reprit-il, ainsi s'écroulerait l'état si l'on ne payait pas les dîmes et les taxes seigneuriales!

Revenons à notre sujet. Je me ferai maintenant un devoir de réfuter les Mensonges contenus dans l'écrit du Vieux Voyageur.

1er Mensonge. - Dans mon discours je n'ai jamais dit au peuple que je travaillais de toutes mes forces et de toute mon énergie à abolir les taxes seigneuriales, mais bien à les faire diminuer et à les ramener à l'ancien taux d'un sol par arpent. En effet lorsqu'on saura que mes constituans, dans la seigneurie Deléry, sont obligés de payer au seigneur jusqu'à

huit, dix sous et plus par arpent de rente annuelle, qui pourra me blâmer de faire tous mes efforts pour les débarrasser d'un fardeau aussi pesant et onéreux que l'est celui-là?

2ème Mensonge. - Vient ensuite le second mensonge de Monsieur le Vieux Voyageur, probablement le même qui pour des raisons bien connues, voyagea d'une des paroisses du district des Trois-Rivières aux Etats Unis. "J'ai volé" dit-il "de paroisse en paroisse, même "Dans les paroisses de comtés étrangers." Quelles sont donc ces paroisses? Si ma mauvaise mémoire ne m'est pas infidèle, je n'ai travaillé à former des associations patriotiques que dans les paroisses de St. Cyprien, St. Valentin et Ste. Marguerite de Blairfindie. - C'est probablement à cette dernière paroisse qu'il a voulu faire allusion. Ignore-t-il qu'une partie de cette paroisse appartient au comté que j'ai l'honneur de représenter, et que la place la plus publique et la plus centrale d'une paroisse en est le village. Il pouvait fort bien ignorer cela comme il parait ignorer maintenant autre chose, notamment, qu'il a toujours été une girouette semblable à celles de Montréal en fait de politique.

3ème Mensonge. - Puis le troisième mensonge, qui est une calomnie des plus odieuses et qui, si elle sortait d'un homme tout autrement situé qu'il n'est, pourrait être réparée d'une manière proportionnée à son énormité. "J'ai convoqué" dit-il "des assemblées et fait payer par "la manière la plus

vile ceux qui désiraient s'y trouver." Il n'appartient qu'à un homme pusillanime de prendre le voile de l'anonyme pour chercher à insinuer les calomnies les plus basses contre des personnes respectables, qui ne craignent pas de combattre leurs ennemis en plein champ et à découvert. Il n'appartient qu'à un homme sans honneur et sans probité de vouloir détruire le caractère d'un autre, en publiant les mensonges les plus insignes. Messieurs le vieux et le jeune Voyageurs, son voisin, savaient bien tous les deux qu'il y avait des trésoriers de nommés pour les associations patriotiques, ils devaient connaître et ne peuvent pas mettre en doute la probité bien connue de Joseph Grégoire, de Joseph Hébert et de Laurent Archambault, Ecuyers, au moins il n'est pas du ressort de deux êtres aussi insignifians que le jeune et le vieux Voyageurs, de pouvoir faire tort à la renommée de personnes aussi bien connues que ces Messieurs. Quant à moi, le public est là pour me juger, c'est un fait bien notoire que je n'ai jamais reçu d'argent.

Le Vieux Voyageur m'accuse d'avoir voulu réprouver l'état ecclésiastique. Personne plus que moi n'admire et respecte cet état lorsqu'il est bien conduit. Je laisse là pour le moment cette question, elle est pendante maintenant devant des autorités qui sauront juger si la réforme que je demande dans certains individus de l'état ecclésiastique est raisonnable ou ne l'est pas. Qu'il me suffise de dire que j'ai en ma possession des documens dont le style ressemble beaucoup à

celui du Vieux Voyageur, et qu'aussi j'en ai d'autres qui me prouvent sine dubio que le Jeune Voyageur a la tête un peu trop évaporée pour pouvoir avoir aidé à la composition de cet écrit, si ce n'est en fournissant un mensonge ou deux, le reste est dû au Vieux Voyageur qui bien probablement est à la veille de voyager encore.

"Si le bandeau de la charité ne couvrait" dit-il, "son front, il aurait bien des choses à dire sur mon compte." Quoi, de la charité chez vous, Mr. le Vieux Voyageur. - L'Hypocrisie est à son comble; après m'avoir accusé, sous le voile de l'anonyme, du crime d'extorsion, vous ôsez encore parler de charité, vous en avez tout autant que votre voisin, qui dans ses sermons ne craignit pas de déchirer le caractère d'une pauvre femme sans appui, et qu'il a forcée de laisser sa paroisse en se servant de l'engin puissant des sacremens pour terrifier les paroissiens qui ôseraient protéger ou secourir cette victime de sa haine passionnée. Vous en avez tout autant que votre voisin, lorsque depuis plusieurs dimanches il essaie, sans me nommer directement à me dénigrer aux yeux de mes constituans; mais bah. - Vos efforts à tous deux sont impuissans, vous êtes tous deux connus du peuple, et vous en tirerez tôt ou tard la récompense qui vous est due.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous demander pardon si je vous ai entretenu si longtems sur mon compte et sur celui de deux êtres aussi impuissans. Après la catastro-

phe de St. Valentin, je m'étais promis de n'en rien dévoiler, et de déplorer avec les les habitans de cette paroisse, l'ignorance de leur curé, même sur les premiers principes de votre gouvernement; mais puisqu'il a bien voulu souffler le Vieux Voyageur, il doit en subir les conséquences, et le public saura juger si je suis dans le tort ou non. - Il était de mon devoir de me disculper des inculpations qu'on avait eu la bassesse, sous le voile de l'anonyme, de porter contre moi; je le devais à mon propre honneur, je le devais aussi à mes électeurs, sur l'esprit desquels ces écrits ont pour but d'influencer, sauf maintenant à l'imprudent Vieux Voyageur de prendre fait et cause pour son jeune ami.

J'ai l'Honneur, Messieurs, d'être
Votre très-humble et très-
obéissant serviteur,

C.H.O. COTE.

Saint Cyprien, 4 Septembre, 1835.

3.7 Lettre de M. Amiot[1] curé de St-Cyprien de Napierville à Mgr Lartigue, St-Cyprien, 7 nov. 1837.

(ACESJQ, Carton 1, 19 juin 1817-20 août 1890.)

La situation était très difficile pour ces curés de la région de Montréal vivant au coeur de la révolte armée.

7 novembre 1837.

Monseigneur,

Depuis la publication du mandement de votre Grandeur, les esprits se sont échauffés de plus en plus contre le Clergé, comme le prouve évidemment les résolutions impies et infâmes passées à l'issue du Service divin du matin du même jour de la lecture du mandement. Depuis ce temps on a déclaré une guerre ouverte au Clergé, on fait circuler partout qu'il est temps d'abattre les dîmes ainsi que les droits seigneuriaux; partout on n'entend que discours impies et irréligieux et contre la religion et contre ses ministres. On se propose même, dit-on, de venir me faire un Charivari, pour m'engager à en embrasser leur cause ou du moins à me faire évacuer le presbytère et de ma personne et de mes effets, pour les derniers on promet aux pauvres de les leur laisser à discrétion. On se propose même de faire faire serment aux gens qu'ils ne prendront pas les armes

---

1- Né à Québec, le 25 déc. 1793. Il étudia à Québec et fut ordonné le 13 fév. 1820. Vicaire à Yamachiche (1820), à St-Gervais (1820-21); curé de St-François-du-Lac (1823-1830); curé de Napierville (1831-1842). Il est décédé le 10 oct. 1845.

en faveur de l'autorité. Dernièrement on a été jusqu'à insinuer à Mr. Roux, que s'il venoit retirer les arérages des rentes dues qu'il recevroit plus de coups de fouet que d'argent. Malgré toutes ces bravades, M. Henri, a envoyé Mr Varin son clerc, qui n'a pas retirer un seul sol et à qui on a enjoint de quitter le village.

Quant au curé voici ce qu'on lui conseille de garder le silence et de ne pas prêcher, sinon qu'on saura prendre un moyen pour le faire taire.

On va même jusqu'à faire circuler que je ne veux pas confesser les patriotes, parce que, dit-on, l'Evêque a déclaré dans son mandement qu'ils étoient damnés. Au tribunal de la pénitence ceux que l'on interroge sur la fidélité au Roi, répondent sèchement, "Mr le curé je ne suis pas venu ici vous parler politique. Si vous ne voulez pas me confesser, je vais me retirer". En vain s'efforce-t-on de leur prouver, qu'il ne s'agit nullement de politique, mais uniquement d'un devoir de conscience, on ne vous écoute pas et on se retire avec promesse de ne plus revenir.

Les moins violans vous répondent au tribunal que tant qu'ils ne sont pas forcés de prendre les armes contre leur Souverain, qu'ils ne les prendront pas, mais que si on les menace de la mort qu'ils se rangeront du côté le plus fort.

Je ne sais pas par quel enchantement on est parvenu à persuader à nos bons habitans que l'obéissance aux autorités

étoit une question purement politique qui n'intéresse pas la religion. pour aggraver davantage la prétendu faute, que j'ai commise, dit-on, en lisant le mandement de Votre Grandeur, on fait circuler que beaucoup de curés se sont refusés à le publier, Entre autres, que le curé de l'Acadie ne l'a lu que lorsque le monde sortoit de l'Eglise, Qu'a Saint Valentin il a aussi été lu avec tant de célérité que personne ne l'a compris, qu'à Saint Philippe, le Curé étoit tellement affecté qu'on ignore le contenu du mandement; enfin on fait aussi circuler que tout ces Messieurs ont embrassé la cause de la revolte pour obtenir la paix; pour l'un je ne doute nullement de ses sentimens pour les patriotes, pour les autres, je ne le crois pas.

Toutes ces rumeurs vraies ou fausses indisposent beaucoup les gens contre moi, et font croire que si je ne pense pas comme eux, c'est par entêtement ou défaut d'amour pour ma patrie. enfin on met tout en oeuvre pour m'intimider et me faire faire quelque démarche indigne du caractère sacré dont je suis revêtu. Samedi dernier on est passé sous les fénètres du presbytère à 7 ou 8 heures du Soir en chantant la Marseillaise. Dimanche dernier le célébre Dr Côté, quoiqu'absent fit inviter les jeunes gens à venir se faire instaler chez lui, à l'instar des fils de la Liberté de Mont-Réal.

Deroulerai-je, Monseigneur, aux yeux de Votre Grandeur, le hideux tableaux de tous les crimes et de toutes les abomina-

tions qui se commet tant dans ces bacchanales nocturnes, non mon esprit tout en frémissant d'horreur veut les jetter dans un éternel oubli; Et ma plume pour les soustraire à la paternité refuse de les tracer sur le papier; Il me suffira donc de vous dire, Monseigneur, que l'on choisit pour ces oeuvres ténébreuses des hommes qui sont disposés à tout faire, le bien excepté, voilà les Monstres qui sont lancés au milieu des ténèbres de la nuit pour porter la crainte et l'épouvante parmi des familles paisibles et tranquilles qui ne veulent pas éprouver la cause de l'agitation. Tous les Canadiens sans exception ont remis les commissions qu'ils tenoient du gouvernement; Il n'y a que les étrangers qui sont demeurés fermes.

Je prie maintenant votre Grandeur de me faire connaitre quelle règle de conduite je dois tenir dans les circonstances présentes.

Je prie Votre Grandeur de vouloir bien me croire Son très humble et très obéissant Serviteur.

St-Cyprien
7 novembre 1837.

L. Amiot ptre.

3.8 Lettre du curé Chartier[1] de St-Benoît à Louis-Joseph Papineau, St-Albans, Vermont, novembre 1839.

(Reproduite dans le BRH, t. 44 (1937), p. 112-142)

Le curé Chartier était sans contredit un des leaders du mouvement révolutionnaire.

St-Albans, novembre 1839.

Monsieur

Je regrette de n'avoir pu vous envoyer dans le mois de juin dernier cette lettre, qui était préparée alors, par l'occasion sûre et avantageuse d'un ami aussi vrai qu'actif de la cause de son pays, qui aurait pu confirmer de vive voix tout ce que je me propose de vous écrire, et vous détailler plus minutieusement certains aperçus que je n'aurai le temps que d'indiquer: mais son voyage projetté n'a pu avoir lieu. Je reviens d'un voyage secret du Canada, du District

---

1- Né à St-Pierre-de-la-rivière-du-Sud le 23 déc. 1798. Il étudia à Québec et devint avocat. Par la suite, il abandonna sa profession et se tourna vers la prêtrise. Il fut ordonné le 28 déc. 1828. Vicaire à Saint-Gervais (1828-1829); premier directeur des élèves du Collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière (1829-31); curé de Ste-Martine-de-Châteauguay (1831-1833), de Saint-Pierre les Becquets (1833-1834); de Fraserville (1834-35), de St-Benoît (1835-1837). Impliqué dans les troubles de 1837, il se réfugia aux Etats-Unis. Il voyagea en Europe (1840-42) et revint au pays en 1845. Il est décédé à St-Gilles en 1853.

de Gaspé, du Nouveau Brunswick, par le Maine, Boston et New York: de sorte que je suis personnellement au fait de l'esprit public dans ces quartiers .. Je me réjouis, Monsieur, de pouvoir vous parler à coeur ouvert, et vous donner par là la preuve la plus convaincante de l'attachement que j'ai toujours professé pour vous, à peine du sacrifice de ma liberté, et même peut-être de ma vie, comme le cas pouvait y échoir; car vous étiez l'homme-principe, l'emblême vivant de la Réforme, et votre nom, le cri de ralliment des amis du pays, que l'on ne désignait aussi que par le nom du parti-Papineau.

Monsieur, si quelqu'un voyait son ami endormi sur le bord d'un précipice et qu'il ne cherchât pas à l'avertir du danger de sa position, n'agirait-il pas aussi méchamment envert lui que son plus mortel ennemi qui voudrait sa perte? Peut-être vous croyez-vous encore de bonne foi "l'ami intime du plus grand nombre de vos collègues dans la Représentation, honoré de la confiance et de l'estime de tous", comme vous l'avez publié dernièrement en France, peut-être ne connaissez-vous pas le nombre de vos ennemis politiques, ni toute l'étendue des moyens qu'ils peuvent employer contre vous, pour faire crouler cette belle popularité qui vous porta naguères si au-dessus de ces mêmes collègues. Comme une fausse sécurité est de toutes les situations la plus dangereuse, je crois donc que vous faire connaître le terrain mal assuré sur lequel vous marchez, c'est de vous rendre service individuellement, et c'est en ren-

dre à la cause canadienne avec laquelle vous êtes si intimement lié dans l'opinion publique.

Je vous déclare donc, Monsieur, tout d'abord que quand je vous conseillai à Albany, votre voyage actuel à la terre de nos pères, comme vous voulâtes bien me faire l'honneur de me demander mon avis là-dessus; outre les raisons que je vous alléguai alors, j'avais encore deux de ces arrières-pensées que le respect force de taire en face des personnes elles-mêmes, et que je me réservai de vous dévoiler en tems plus opportun, si jamais les circonstances venaient à me le faire juger nécessaire. La première, c'est que sachant votre popularité, sinon entièrement perdue, au moins considérablement diminuée; je pensai qu'il ne vous restait d'autre moyen de la reconquérir, que de rendre quelque service éclattant, comme vous pouviez avoir l'occasion d'en rendre dans cette mission en France; et depuis votre départ d'Albany, j'ai eu encore meilleure occasion de me convaincre (surtout dans mon voyage du Canada) que le nombre de vos admirateurs d'autrefois est beaucoup moindre que vous ne pouvez l'imaginer. Je suis si sincère dans l'opinion que j'entretiens de votre situation politique actuelle, que je n'ai pas craint d'écrire à votre ami M.W. Nelson, dont j'étais loin aussi d'approuver la politique de tranquillisation l'hiver passé, parce qu'elle me paraissait provenir d'un certain espoir d'accomodement entre le Canada et l'Angleterre que je partageais

pas, et dont M. Nelson lui-même est bien désabusé en ce moment; de lui écrire dis-je que vous avez déjà encouru votre condamnation, et il n'y a que quelque signalé service de votre part qui puisse la faire révoquer. Veuillez donc entendre, Monsieur, au moins de sang-froid et avec patience, ce que l'on pense généralement de vous et les reproches que l'on vous fait.

(p. 114) On vous reproche d'avoir amené directement le Gouvernement à commencer l'attaque en novembre 1837, sans avoir songé à vous préparer à la défense. A présent que les Canadiens ont été pris au dépourvu et qu'ils n'ont pu faire une défense efficace à St Charles, faute de moyens suffisans, que nous disions tous, et que vous publiiez tant en Amérique qu'en France, que nous ne songions pas alors à la révolte, que nous entendions nous borner à une agitation constitutionnelle; c'est fort bien, pour couvrir, je ne dirai pas, la honte de notre défaite, car au moins le peuple a fait sa part de la résistance avec honneur, mais l'imprévoyance de ses chefs, qui auraient dû le pourvoir des armes et munitions nécessaires; c'est-à-dire (et la vérité me force à en venir là) l'imprévoyance de vous, Monsieur, sur qui tous les autres se reposaient, de vous qui depuis si longtemps vous étiez constitué ou laissé constituer le Chef, le guide premier du peuple, et qui par vos discours et vos démarches de tout l'été, aviez pris sur vous la principale responsabilité des mesures que

vous faisiez adopter aux autres, et de la marche dans laquelle vous entraîniez tous les amis de la réforme après vous. Vous n'avez pas seul, Monsieur, le mérite de cet innocent stratagème, de faire croire à l'étranger que le peuple a été forcé à la défense contre son gouvernement sans provocation aucune de sa part: la crainte de rencontrer la désapprobation qui trop souvent accompagne le mauvais succès, et le désir de s'attirer l'assistance de l'étranger pour une autre tentative, ont fait naturellement tomber cette politique dans les têtes les moins prévoyantes. Mais que vous vous hazardiez à répéter à vos compatriotes que vous ne vouliez pas une révolution, comme on me dit que vous osâtes le déclarer à M. Drolet de St Marc la veille de l'attaque de St Denis; vous pouvez prendre ma parole, Monsieur, que cette protestation de votre part n'obtient aucune créance auprès des Canadiens, qui ont vos discours et vos actes devant les yeux. Vous avez pu en imposer au Dr Nancrède à Philadelphie et à feu M. Porter à Albany, quand vous fîtes usage de ce plaidoyer-là en ma présence; mais moi qui savais mieux qu'eux, entre nous je vous assure que je ne m'en payai pas. Eh! Monsieur, ce n'est pas seulement par vos actes de l'été 1837 qu'on peut vous convaincre d'avoir amené la révolution en Canada; on peut en assigner contre vous à une époque bien antérieure. Lors de la discussion des 92 Résolutions, il est évident pour les moins clairvoyants que l'attitude que prenait la Chambre d'Assemblée allait placer la colonie vis-à-vis du Gouvernement anglais dans une position

telle qu'il allait falloir absolument ou que l'Angleterre cédât, ou que la colonie se préparât à soutenir ses 92 Résolutions les armes à la main. J'aurais été bien mal informé, si ce n'était pas de même que plusieurs des membres de la convention qui eut lieu vers ce temps aux Trois-Rivières, et notamment M. Débartzch, envisagèrent la marche qu'allait prendre la Représentation dans la crise d'alors. C'est vous, Monsieur, qui étiez dès lors au pinacle de votre gloire au fort de votre influence parlementaire, et qui d'ailleurs étiez le véritable auteur des 92 Résolutions, dont un autre fut, tout au plus, le rédacteur et un troisième, le moteur; c'est vous, dis-je, qui entraînâtes la Chambre d'Assemblée, et la Province ensuite, dans cette route hasardeuse, où ne voulurent pas vous suivre les John Nelson, les Andrew Stuart, et autres; abandon qui leur coûta la perte de leur popularité et de leur siège dans le parlement. Depuis cette époque, tous vos adhérans, à votre exemple, prirent pour devise Tout ou Rien, et par eux la proposition de toute voie mitoyenne d'accomodement partiel fut proclamée "un abandon de principes", et devint un arrêt de proscription contre tous les prétendus semi-patriotes; ce qui opéra cette fatale division entre les membres de Québec et ceux de Montréal, et cette pernicieuse querelle entre le Canadien d'une part et la Minerve et le Vindicator de l'autre: querelle et division, qui ont empêché la coopération du District de Québec dans le tems où celui de Montréal en avait le plus besoin. Enfin le 9 mars 1837, la rupture fut complétée

entre la Province et la Métropole par l'adoption des trop fameuses Résolutions Russell. Les patriotes purs, justement appelés le parti-Papineau, ne furent point épouvantés à la vue de l'orage qui s'avançait menaçant contre la colonie; bien loin de le conjurer, ils en hâtent pour ainsi dire la rapidité par leurs clameurs et leurs voeux. Alors, vous commencez cette marche vraiment triomphale de comté en comté et, il faut l'avouer, vous vous prêtez facilement aux démonstrations les moins équivoques de l'hostilité populaire contre le Gouvernement. Les Résolutions les plus insurrectionnelles rédigés (p. 116) se passent sous vos yeux et à l'unisson avec la véhémence de vos discours. De ces démonstrations de ces assemblées de comté, on en passe aux actes. Tout citoyen qui tient une commission du Gouvernement, soit dans la magistrature, soit dans la milice, est tenu d'abdiquer sous peine d'apostasie patriotique; et qui se refuserait à cet acte de rupture avec le Gouvernement serait sûr d'avoir un charivari ou un cheval tondu. Les écrits les plus - disons le mot - séditieux des presses patriotiques, les procédés les plus hardis du Comité Central de Montréal, sous votre présidence ou au moins votre patronage, les démonstrations partielles de comtés, tout cela n'est pas encore jugé suffisant. Dans leur fureur, et aujourd'hui, on peut se le dire tout bas, dans leur folie de braver le gouvernement, les chefs populaires conçoivent l'idée - et quelle idée! quand on y réfléchit de sang froid - d'élever le

Colonne de la Liberté dans la réunion imposante de cinq comtés à la fois des plus populeux, et d'abjurer au pied de cet emblême de la révolte leur allégeance à leur Gouvernement, pour jurer fidélité au grand homme (car c'est sous ce nom que l'enthousiasme vous désignait) qui du haut de l'estrade où il est pompeusement élevé, jure au peuple, avec une sincérité et une émotion, - au moins apparente - de ne l'abandonner jamais. O Monsieur, quelle a été grande votre gloire jadis? Heureux, si ce souvenir éveille encore de douces émotions dans votre coeur. Mais après une telle manifestation, comment vous et les autres chefs pourriez vous dire que vous n'avez pas voulu amener une révolution en l'automne 1837? Lors Gosford n'aurait-il pas été à bon droit traité d'imbécile, s'il ne se fut pas mis en devoir de supprimer cette provocation directe contre le Gouvernement, provocation en soi justifiable, sans doute, à cause des torts antécédans de la métropole; mais provocation la plus réelle et la plus publique, qui devait être soutenue par la force ouverte, si l'on ne voulait pas qu'elle fut taxée de frénésie. Comment oseriez-vous dire après cela que vous ne vouliez pas une révolution. C'est en vain que vous cherchez à accréditer cette défense sur ce que "rien n'a été trouvé dans vos papiers qui ait pu vous compromettre sur ce point": vos actes et vos discours sont là qui déposent encore plus fortement contre vous que ne le pourraient faire vos écrits. Cette dernière ressource même (p. 117) ne vous est pas lais-

sée pour échapper à l'évidence qui vous presse de toutes parts: car si "rien n'a été trouvé dans vos papiers qui puisse vous compromettre", il faut donc que vous n'ayez pas fait de brouillons de vos lettres, ou que vous les ayez prudemment détruits; mais, vous savez bien entre les mains de qui se trouvent les originaux par lesquels vous exhortiez les Hauts-Canadiens à frapper? Quand cela serait que vous n'auriez pas écrit une ligne, quand ce serait que vous n'auriez pas sciemment et formellement visé à une révolution pour l'automne 1837; il n'en serait pas moins vrai que tout le pays a pu croire et a crû que c'était votre politique d'amener le gouvernement à prendre sur lui l'odieux de l'attaque, afin d'amener aux réformistes toute la sympathie et l'intérêt que les coeurs généreux à un peuple opprimé et persécuté. Aussi, quand à l'injustice des Résolutions Russell, l'Exécutif colonial eut ajouté l'insulte de sa Proclamation du 15 juin, pour étouffer les plaintes d'un peuple outragé avec quelle avidité ne vous vit-on pas vous saisir de cette fausse mesure (je dis fausse si toutefois l'Exécutif n'avait pas réellement en vue de faire éclater la révolte au Canada) pour aigrir encore davantage le peuple et l'Exécutif l'un contre l'autre: cassation d'un côté, de l'autre renvoi de commissions volontaires ou forcés, et à votre exemple et à l'instigation de vos deux presses dévouées et du Comité Central dont vous étiez l'âme et le moteur. Quand on vous

a vu tout l'été vous porter d'un bout de la province à l'autre, vous dont on connaissait les habitudes sédentaires et qu'on savait si extraordinairement attaché au foyer domestique, quel autre motif a-t-on pu donner à vos démarches, sinon que, devant douter que le peuple, peu instruit, n'était peut-être pas arrivé à une hauteur telle qu'il fut prudent pour les chefs de prendre l'offensive, vous vouliez vous assurer s'il aurait au moins assez de science politique pour comprendre la nécessité de la résistance en cas d'attaque, c'est-à-dire, assez d'énergie pour repousser le fer et le feu de sa personne et des propriétés; en un mot, que c'était dans l'intention de juger vous-même si le peuple était mûr pour la révolution ou de hâter sa maturité, que vous avez porté de campagne en campagne la chaleur et l'enthousiasme de vos discours de feu dans les assemblées de comtés? Convenez - car certainement tout le monde en conviendra - (p. 118) que tout en admettant le droit abstrait du peuple à passer des résolutions de la force de celles qui ont été adoptées dans toutes les assemblées et surtout aux Cinq Comtés, desquelles dernières vous avez été le principal auteur, il était de la dernière évidence que le même gouvernement qui avait été assez injuste pour recommander les infâmes résolutions Russell, le serait sûrement assez pour voir au moins de l'inconstitutionnalité dans les procédés de l'Assemblée si imposante, disons si formidable, des Cinq Comtés; et par conséquent, qu'il y aurait eu plus que de l'imprudence

à continuer le jeu des Assemblées après la Proclamation du 15 juin, pour quiconque n'aurait pas voulu s'exposer à l'éventualité d'une lutte contre les baionnettes gouvernementales. Convenez encore que la plantation d'un poteau de la Liberté pour couronner les procédés d'une telle assemblée était bien l'équivalent du déroulement de l'étendard de la révolte. Quel homme, tant soit peu sensé, qui, en lisant le rapport de ce qui s'était dit et fait à l'assemblée des Cinq Comtés, n'ait pas dû regarder immédiatement la révolte comme inévitable? A moins donc qu'il n'eût espéré que par impossible les officiels coloniaux et toute la race anglo-saxonne pussent dépouiller tout à coup leur fierté et leur susceptibilité si connues, pour se laisser braver inpunément par ceux pour qui ils avaient de tout tems affecté le mépris? Convenez donc, Monsieur, que, quoique vous en disiez, le pays a dû croire que vous vouliez la Révolution. Et l'association des Fils de la Liberté, formée sous votre patronage, et leur adresse si semblable à la Déclaration d'indépendance de 76, et leurs exercices réguliers dans les champs, et leurs processions dans les rues, et leurs hourras et autres bravades sous vos fenêtres; tout n'autorisait-il pas à croire que vous vouliez la Révolution? Bien entendu que chacun pensait qu'en même tems que chaque comté s'efforçait à l'envie de vous donner les témoignages les moins équivoques de respect, d'attachement et de confiance que tous s'animaient à répondre aux appels que vous faisiez à leur patriotisme de se montrer fer-

mes au tems du danger; vous, de votre côté, vous occupiez sérieusement à pourvoir à la sûreté de bon peuple qui vous vouait un amour sans borne. Pour une révolution, on savait qu'il faut un général, de l'argent, des armes et ammunitions. Pour le général, ce n'était plus une question: celui (p. 119) qui venait d'acquérir sur le peuple une emprise bien supérieure à celui du gouvernement britannique, dont il avait déjà de fait arrêté l'action; qui avait déjà opéré la révolution morale la plus complète; celui-là seul pouvait se mettre à la tête d'une insurrection. Quel autre eut osé prendre une place que vous occupiez déjà? Tout au plus le plus habile militaire n'aurait pu commander que d'après votre nomination[1] et sous votre direction présumée. C'est malheureux que Lord Gosford n'ait pas différé son attaque après le 4 de décembre, jour pour lequel tous les chefs étaient notifiés[2] de se trouver à St Charles, et où vous auriez eu à signer une Déclaration d'indépendance: vous n'auriez pas aujourd'hui à vous défendre que vous ne vouliez pas une révolution parce qu'aucun papier ne vous compromet; et sans doute que vous auriez depuis continué à remplir le rôle de généralissime, qui vous aurait été plus expressément dévolu en cette occasion.

1- M. Papineau a fait ses nominations: les généraux Brown et Girod.

2- La copie de la notice envoyée à M. Girouard comme représentant fut mise par lui entre mes mains, et je ne l'ai détruite que le jour de la bataille de St-Eustache avant de me sauver moi-même /E.C. 11 juillet 1848/.

Pour de l'argent, la Banque du peuple qui comptait à peine une année d'existence, n'était-elle pas entendue universellement avoir été établie en vue de la révolution et pour l'aider? N'est-ce pas ce motif que les actionnaires ont adroitement fait circuler, qui lui a valu le succès si rapide qui a couronné cet établissement si patriotique? Eux aussi, les lâches directeurs de cette banque, auront un terrible compte à régler au jour des rétributions populaires, et ils ne paraissent pas même s'en douter!

Pour des armes et ammunitions, une requête au Congrès des Etats-Unis, enfantés dans le Comité central de Montréal, à laquelle par conséquent, vous ne pouvez pas avoir été étranger, dont la Minerve et le Vindicator ont tant de fois recommandé la circulation dans les campagnes, et qu'on devait naturellement supposer n'avoir été mise sur pied qu'en conséquence de communications confidentielles entre vous et les personnes influentes du Congrès, était certainement de nature à faire croire à vos prétendus voyages à Washington pour négocier l'appui secret de l'Exécutif des Etats-Unis, (p. 119) auquel on faisait allusion dans toutes les assemblées sous le nom de sympathies étrangères, et pour faire l'achat de tout le matériel de guerre: voyages dont vos amis accréditaient la rumeur dans les campagnes éloignées. Mais le silence absolu que l'on a inopinément gardé sur cette requête dès la fin de septembre, après l'empressement affecté que l'on mettait à sa circulation, son abandon soudain et mistérieux font justement soupçonner que

le mystère aussi, et probablement quelque mystère d'iniquité, a présidé à son origine. Vos aveux même témoignent que vous n'aviez jamais visité Washington avant décembre 1838; et l'événement a malheureusement prouvé à St Denis et à St Charles que, tout en amenant (C'est le mot) une révolution, vous avez l'omission impardonnable de vous précautionner pour en assurer le succès. D'où il résulte que tous les malheureux sans nombre qui ont souffert en toutes manières des mouvements de 1837 et 38, se croient en droit de rejeter sur votre tête leurs maux et ceux du pays.

2. Etant attaqué dans le sud, quoique sans vous y attendre, comme vous le prétendez; si encore vous eussiez montré la détermination qu'on devait attendre de vous et dont votre position vous fesait un si impérieux devoir; si, sans charger le mousquet, puisque vous n'êtes pas militaire, vous vous fussiez seulement montré pour encourager du geste et de la voix, ou par votre seule présence, le peuple que vos discours avaient peu de semaines auparavant soulevé; St Charles restait aux patriotes, la déroute de Watherall devenait complette, l'espérance fesait lever tous les Canadiens en masse et le découragement attèrait les torys; (le Canada serait enfin aujourd'hui à nous). On sait aujourd'hui que les troupes, épuisées de courage et d'ammunitions étaient à la veille de lâcher prise, lorsque les patriotes mal secondés par leur général Brown ont abandonné le champ de bataille. Hélàs que n'avez-

vous été là! Qu'auriez-vous eu à craindre; surtout après une première victoire? N'est-il pas vrai que dans l'enthousiasme que vous inpiriez, chaque Canadien vous eut fait un rempart de son corps? Pour vous sauver, ils eussent été invincibles; (et ce second succès eut assuré la révolution) au nom de Dieu qui vous pressait de vous sauver le premier aux Etats-Unis même dès le commencement du combat de St Denis? Ne deviez-vous pas penser qu'en partant, vous faisiez (p. 121) tomber les armes des bras du peuple, et que vous livriez le pays à des forcenés, qui avaient déjà un prétexte pour mettre tout à feu et à sang? Supposant que vous auriez été forcé à St Charles, qui vous aurait empêché de retraiter sur un autre point toujours dans la direction de la frontière? Croyez-vous que dans une autre paroisse, vos forces ne se seraient pas augmentées, surtout si vous fussiez occupés à donner des ordres? Vous étiez tout-puissant alors par la confiance illimitée des gens; vous n'auriez eu qu'à ordonner pour être obéi, et chacun se serait fait une gloire de se signaler sous vos yeux. Est-il croyable qu'avec tant soit peu d'énergie, à la tête de tout le District de Montréal, vous n'auriez pas pu résister à deux mille hommes de troupes qui se trouvaient en tout et partout dans la Province? Les torys n'auraient pas été plus braves, ni plus aguerris que nos habitans; et vous auriez pu en envoyer dix contre un! Mais non: ô douleur! vous n'avez pas seulement essayé de faire de la ré-

sistance individuellement. Hélàs! que la nature ne vous a-t-elle donné autant de courage que d'éloquence! Vous seriez peut-être aujourd'hui glorieusement assis dans le fauteuil présidentiel de la République Canadienne, et nous, les orgueilleux admirateurs de notre glorieux magistrat! Nous sommes forcés de reconnaître, avec un amer regret, que vous ne vous êtes pas montré au jour du danger tel qu'on devait s'y attendre, et tel qu'on le lit dans votre discours imprimé de St Laurent. C'est là le 2e reproche qu'on vous fait, et pour lequel vos meilleurs amis, M. Wolfred Nelson lui-même, n'osent entreprendre de vous justifier.

3. Si au moins, après avoir mis votre personne en sûreté aux Etats-Unis, vous vous étiez montré publiquement: vous ne pouvez pas nier que le peuple américain s'est trouvé comme électrisé à la nouvelle de la Révolution du Canada, et que l'enthousiasme était à son comble. Avant donc la passation de la loi de neutralité du 20 avril, il vous aurait été de la plus grande facilité, avec la haute réputation qui vous accompagnait aux Etats-Unis, de trouver et hommes et argent et armes pour mettre à l'instant sur pied une expédition suffisante pour emporter tout le Canada d'emblée, où le gouvernement, malgré sa victoire, était encore comme abasourdi de la vigoureuse résistance qu'il était loin d'imaginer rencontrer à St Denis et à (p. 122) St Charles. Voilà encore, Monsieur, une bonne occasion que vous avez malheureusement laissée échapper. Mais, bientôt Colborne n'apercevant plus de

mouvement dans le sud, a eu le tems de respirer et de se précipiter avec toutes ses forces pour écraser vos amis du Nord, qui déjà savaient votre fuite et les désastres du sud. Si, en restant au milieu de vos compatriotes du sud, vous eussiez envoyé des ordres au nord de s'avancer sur Montréal, ceci aurait fait une diversion qui probablement, et je crois pouvoir dire immanquablement, aurait sauvé et le nord et le sud. Mais puisque votre fuite précipitée avait fait manquer le coup; en faisant au moins ce que vous auriez dû faire en arrivant aux Etats-Unis, en vous remuant en tout sens pour trouver des secours, en mettant à profit le premier élan de la sympathie, alors votre fuite de St Denis, au lieu d'être une tache peut-être indélibile à votre nom, aurait reçu une interprétation favorable; elle aurait été crue non occasionnée par la poltronnerie mais le désir de gagner de l'aide à ceux qui ont eu le courage de combattre. En repassant au Canada, votre personne bien défendue, bien protégée par une armée de réfugiés et d'étrangers, soit volontaires, soit soudoyés, vous auriez encore eu la gloire des héros; et aujourd'hui, on vous compterait pour le Washington du Canada. Mais non: vous vous êtes tenus caché! Vous m'en avez dit le motif, qui ne vous justifie pas: car c'était à délivrer le pays tout entier que vous étiez engagé de travailler, et non pas à sauver la vie de quelques prisonniers, qui d'ailleurs n'étaient pas en danger; car évidemment, la crainte de la rétaliation les aurait garantis suffisamment tant que la guerre aurait duré.

Votre inaction donc et votre incognito prolongé jusqu'à l'arrivée de Lord Durham, sont un 3è et juste sujet de reproche, qui se trouve encore aggravé par le fait suivant.

4. Lorsque dans les derniers jours de décembre, vous rendites à Middlebury (incognito, bien entendu) pour faire part à vos co-réfugiés des propositions si raisonnables et si avantageuses des généraux Scoot, Wool et Worth; quelle raison vous a engagé à interrompre les négociations entamées entre vous et eux? Et sur quoi pourrez-vous vous justifier d'avoir rejeté, sur votre seule responsabilité, leurs propositions dont était saisie et qu'avait acceptés l'assemblée des principaux réfugiés (p. 123) qui étaient comme vous et aussi bien que vous, les représentants et les hommes de confiance du peuple? Mais qui exigeaient de vous préalablement (parce que déjà l'on commençait à vous suspecter) de signer une Déclaration d'Indépendance, dont ils insistaient qu'un des articles principaux, fut l'abolition des Droits seigneuriaux, à laquelle vous vous êtes opposés, et l'on devine aisément pourquoi. Ce fait que j'ai raison de croire véritable, puisqu'il est devenu public par quelques uns des généraux eux-mêmes qui n'en ont point fait un secret: ce fait, dis-je, duquel il suivrait que vous auriez refusé la délivrance de votre pays, qui vous était offerte aux meilleures conditions possibles est seul suffisant pour vous constituer je n'ose achever:

car il est incroyable que l'Amérique aurait produit deux Arbold. Ne peut-on pas naturellement supposer que votre refus de l'offre qui vous était faite peut-être avec la connivence secrète de l'Exécutif américain toujours qui constatait indubitablement que vous ne vouliez plus de la Révolution, a pu avoir une grande influence sur la passation subséquente de cette loi de la neutralité? Effectivement n'était-il pas naturel pour l'Exécutif américain de recommander une loi qui tendait à arrêter la sympathie - inutile et dangereuse - des citoyens pour une révolution, que l'organe reconnu du parti révolutionnaire répudiait lui-même? Aussi le zèle outré des trois généraux à exécuter ensuite cette loi a tout l'air d'avoir été stimulé par un dépit secret.[1] Votre conduite donc, Monsieur, en cette circonstance si toutefois les faits sont corrects laisserait planer sur votre tête une bien terrible responsabilité.

Heureusement pour vous qu'elle est très peu connue, si elle l'est du tout, en Canada. Passons à un autre reproche[a]

1- C'est un de ces trois généraux qui a empêché la réussite de l'expédition américaine à Précott en saisissant une goèlette chargée d'ammunitions et en empêchant les bateaux de traverser les volontaires d'Ogdensburg (E.C. 11 juillet 1848)

a- J'ai acquis la certitude à mon voyage du Canada du 3 août dernier qu'elle était déjà connue à Québec au moins des principaux chefs.

5. Depuis votre entrée aux Etats-Unis jusqu'à votre départ pour la France, tant pendant votre incognito qu'après, vous vous êtes tenu isolé de vos confrères réfugiés, au lieu de vous associer à eux, de former une organisation pour diriger, conjointement avec eux, les intérêts des réfugiés en particulier et du pays en général. Je veux bien croire que parmis les réfugiés influents, il pouvait s'en trouver dont les vues n'avaient pas en toute chose, ni en tout tems, cadré avec les vôtres; mais le résultat désastreux de votre politique aurait dû vous rendre moins confiant en vous-même, et vous faire au moins soupçonner que vous pouviez possiblement vous méprendre, leurs talents, leur énergie, leur influence et surtout leur dévouement dont ils n'avaient jamais donné lieu de douter, et dont ils continuent, plus que vous, de donner encore les preuves les plus palpables, devaient vous faire sentir le besoin et la prudence de vous les adjoindre. Mais non: oubliant que vous étiez, et que vous n'êtes plus encore qu'un simple particulier, vous avez continué et continuez encore à entretenir des correspondances politiques avec des individus influents du dehors (pour quoi vous vous faites un grand mérite, voir votre réponse à l'adresse de Svanton de février dernier), leur dictant vos vues sur l'avenir du Canada, vous embarrassant peu qu'elles plaisent ou non au reste de vos compatriotes et ne faisant part des secrets qui vous viennent comme à l'organe supposé de tout le parti patriote, et qui intéressent tout le pays, qu'à quelques-

uns de vos familliers semper addicti jurare in verba magistri, qui se sont attirés les uns le ridicule par leur pusillanimité et leur désir outré de rentrer au Canada à toute condition, comme L.-P.; les autres, le dédain par leur lâche désertion de la cause de la révolution, dont ils ont été les plus actifs promoteurs: tel que le méprisable O'Callaghan, de qui l'on peut dire littéralement qu'il a soufflé le feu de la révolte aux quatre coins de la province, mais qui pendant ces deux ans, à dater de sa honteuse fuite de St Denis, s'est tenu lâchement éloigné de toute mesure, de tout projet qui pouvait tendre à la délivrance du pays et qui a fini par prendre formellement congé des Canadiens en s'annonçant publiquement comme (p. 125) médecin pratiquant à New-York. Je sais que vous communiquez actuellement avec Mr. Wolfred Nelson que je respecte et que je suis loin sans doute de ranger sur la même ligne avec les êtres ridicules et méprisables auxquels j'ai fait allusion, quoique je ne sois pas satisfait de sa tactique de tranquilité qu'il paraîtrait imiter de vous, mais ce n'est que depuis peu de tems que vous pouvez communiquer avec lui; ce n'est que depuis son retour de la Bermude, après le mouvement de novembre 1838.

Le malheur pour vous, Monsieur, est d'avoir été gâté par cette influence et cette renommée extraordinaires qu'il a été de la politique des Canadiens de vous créer en s'attroupant tous à l'entour de vous, et vous soulevant sur leurs épaules, afin que par cette grandeur factice, vous pussiez dominer au-

dessus de toutes les sommités tories. De là, vous vous êtes accoutumé à ne plus reconnaître d'égaux parmi vos confrères et à ne plus voir dans tous vos compatriotes indistinctement que des inférieurs. Le malheur aussi pour vous est d'avoir cru que vous possédiez toutes les vertus comme on vous prêtait tous les talents, et de n'avoir en conséquence fait qu'un seul Grand'homme dans le pays. Si l'on en avait enlevé un autre en regard avec vous, la rivalité vous aurait donné plus d'émulation, et avenant votre défection, le pays aurait aujourd'hui un autre chef autour de qui se rallier. Il faut avouer que chaque fois que quelqu'un a voulu surgir au-dessus de la multitude, de manière à vous porter quelque ombrage, vous avez eu le soin de le refouler au niveau des autres; bien plus, pour le punir de sa témérité et l'empêcher de remonter de nouveau, vous en avez fait un objet de mépris pour la multitude, à qui vous avez dit de le fouler aux pieds. A présent que vos malheurs et votre conduite vous forcent à réfléchir de sang-froid, peut-on croire que Debartzch par exemple, canadien comme nous et naguère encore si zélé partisan de la réforme; que le vieux Neilson pendant tant d'années, ami éprouvé du Canada, où se trouvent tous ses intérêts et les espérances de sa famille, que Cuvillier qui a rendu de si grands services dans les rangs patriotiques en débrouillant, le premier, le chaos de nos difficultés financières (p. 126) que les Andrew Stuart, les Heney, les Quesnel, que tous ces hommes, dis-je, distingués par leurs utiles talents et leurs

connaissances pratiques, sans compter bien d'autres moins marquants, mais non sans mérite, étaient dès leur première déviation du sentier où vous teniez tous les autres cloués à vos talons comme des laquais, des renégats politiques consommés, comme les avanies dont ils ont été abreuvées ensuite, les ont pour ainsi dire forcés de devenir. En les proscrivant de nos rangs tout d'abord et sans miséricorde, nous avons renforcé les rangs de nos ennemis, sans pouvoir remplir le vide qu'ils laissaient dans les nôtres. Aussi, combien compte-t-on d'hommes éminens parri nous aujourd'hui? Apparent rari nantes in gurgite vasto. Pour quiconque ne veut pas souffrir de rival, c'est une nécessité de faire face seul à toutes les exigences; mais, c'est une tâche presque surhumaine, et qui requiert une variété de talents et de qualités morales que la nature n'accorde qu'à de rares phénomènes: aussi sont-ils ordinairement modestes à proportion de leur supériorité réelle au-dessus des autres. Ce défaut donc de communication de votre part, d'association avec ceux qui étaient de fait et de droit vos confrères, cet isolement dans lequel vous vous êtes tenu à l'égard de ceux dont vous deviez vous imputer les malheurs, a fait que vous vous êtes mis hors d'état de donner à l'expédition imposante de l'automne passé le puissant appui de votre influence qui lui aurait probablement assuré le succès: puisqu'elle a été sur le point de réussir même sous la seule influence de deux individus dont la position n'était que secondaire à la vôtre: et encore faut-il

allouer que leur influence se trouvait en quelque sorte neutralisée par l'absence désapprobatrice de votre nom. En vérité, s'ils avaient réussi, n'auraient-ils pas réussi contre vous? Et de quelle grâce vous seriez-vous présenté pour partager des lauriers que vous n'auriez pas voulu aider à recueillir? Il sera donc vrai de dire que le mouvement de 1838 qui a été incontestablement plus général que celui de 1837 a eu lieu sans vous, sans le grand Chef, sans l'Homme du peuple. O que ceci donne lieu à de biens tristes réflexions et bien préjudiciable (p. 127) à votre popularité! Quoi! tandis que l'association secrète de l'été 1838 comptait des milliers d'initiés tant dans les deux Canadas qu'aux Etats-Unis, tout le long de la frontière, M. Papineau et son petit entourage seuls n'y étaient pas !!! Mais, vous n'approuviez pas ce mouvement. Cette expédition des Drs Nelson et Côté étaient elles vraiment une étourderie, comme j'ai entendu quelques-uns de vos adeptes l'appeler? L'activité, l'énergie et l'audace ont pu souvent faire réussir les révolutions, et nous voyons aujourd'hui de nos yeux ce que peuvent seuls les calculs d'une prudence timorée. Mais, si c'est étourderie qu'on doit appeler les généreux efforts des milliers qui se sont joints à cette expédition, comment se fait-il que malgré son mauvais succès, les Américains si calculateurs, n'ont pas jugé une témérité d'en tenter une semblable à Prescott? O pourquoi ma pensée s'est-elle reportée là? M. Papineau aura donc encore fait moins que les étrangers! Von Shoultz,

Woodruff et autres généreuses victimes, sera-ce pour M. Papineau que votre sang aura engraissé la terre du Canada? Qu'aurez-vous donc fait pour l'indépendance de votre pays? Rien que de la diplomatie par lettre. Je puis vous dire à présent quelle était ma seconde arrière pensée en vous conseillant votre voyage en France. C'est parce que je savais (comme je le connus dans la visite que je vous fis à Saratoga) que vous ne vouliez d'aucun mouvement et que vous aviez la singulière prétention de gagner l'émancipation de votre pays avec votre plume seulement, que je voulus vous voir éloigné. Aussi longtemps que vous auriez été avec les réfugiés, en tout mouvement, en toute mesure, en toute entreprise qu'ils auraient voulu tenter sans avoir votre coopération, ils auraient eu, en sus des obstacles naturels, à lutter contre l'influence négative de votre nom. Ne voulant point marcher, vous deveniez un obstacle dans le chemin de la révolution; il aurait fallu vous ruer hors du chemin en vous faisant perdre cette influence, qui est devenue nuisible dès l'instant que vous avez cessé de l'utiliser: par amitié, je vous ai conseillé de vous déplacer vous-même. C'était bien (p. 123) mieux pour vous; et vous nous épargniez la fâcheuse nécessité de vous démasquer. Ce qui ne serait pas impossible comme je pense que vous devez l'entrevoir à présent.[b]

---

b. Le North American a commencé dernièrement à la faire; ce que plusieurs des réfugiés ainsi que moi n'approuvons pas, comme étant encore prématuré.

N.B. Tout le monde aujourd'hui doit reconnaître la prévoyance, la justice, la nécessité même, de dénoncer un homme égoiste et insincère.

(p. 129) Je reprends mon sujet, Même quand vous êtes parti, je ne dirai pas pour une mission car vous n'êtes envoyé de personne, mais pour un voyage qui pourrait être si important que votre voyage de France; j'ai fait tout en mon pouvoir pour vous faire entendre la nécessité de partir avec un caractère aussi public qu'il nous était possible de vous le donner; mais en vain: vous ne voulez pas encore d'une organisation; vous ne voulez être contrôlé, avisé, ni restreint par personne. Serait-ce donc pour nous faire passer du despotisme breton sous celui d'un dictateur canadien, que vous auriez voulu révolutionner le pays, dans l'espoir que vous seriez ce dictateur? Ou penseriez-vous seul pouvoir gagner l'indépendance du pays, et seriez-vous jaloux d'avoir des collaborateurs? Vous n'osates pas me détourner ouvertement de travailler à une organisation; mais je devinai facilement que ce n'était pas votre goût; toujours n'avez-vous pas voulu, malgré ma réquisition, ajouter un mot à votre réponse à l'adresse de Swanton dont vous me faisiez le porteur, pour recommander la mesure. N'étant autorisé ni envoyé de personne, je sens que vous n'avez de compte à rendre à personne, et quoique vous ayez dit que c'était un voyage entrepris pour des objets d'un intérêt public et que vous ne trouviez pas juste pour cette raison que vous le fissiez à vos frais[1]; on ne peut pas dire cependant que vous (p. 129) soyiez strictement lié d'en donner

---

1- L.P. n'a rien perdu pendant les troubles; ni sa personne ni sa bourse en ont souffert.

des nouvelles à personne pas plus à ceux qui vous ont facilité ce voyage en prenant sur eux la responsabilité des dépenses, qu'à tout autre; mais aussi jusqu'à ce qu'il apparaisse soudain des résultats frappants de ce voyage, il doit être pour nous comme s'il n'était pas, et il ne doit pas plus influer sur nos déterminations présentes que ce qui se passe actuellement dans l'intérieur du Cabinet de l'Empereur de la Chine. C'est là encore, Monsieur, une autre conséquence nécessaire à laquelle vous vous exposez; si vous voulez absolument travailler seul et hors la connaissance de vos compatriotes, pourquoi en prendraient-ils pas la résolution de travailler sans vous? Par pari refertur. Il semble donc qu'en chef habile, après la dispersion de 1837, votre devoir était de rassembler les débris du parti patriote épars sur la frontière, de les concentrer par une bonne organisation, dont vous auriez pu être le mobile en vous en faisant l'auteur. Vous auriez pu consolider l'influence que vous aviez déjà acquise, en vous entourant des lumières de tous et agissant de concert avec eux. Vous auriez eu surtout la faire servir, cette influence à conserver l'union (qui fait la force) et l'harmonie entre les réfugiés; et en correspondant avec les hommes influents de l'intérieur, vous auriez attisé chez eux le feu du patriotisme qui paraît s'être éteint: au lieu qu'un chef improvisé tout à coup, privé, malgré son mérite et ses talens, de cet ascendant que l'habitude seule donne, n'a pu empêcher la mésintelligence de se glisser parmi les subal-

ternes, et qu'il n'a pas été possible d'extirper jusqu'à ce jour. Vous avez fait là une grande faute et c'est la 5e qu'on vous reproche principalement.

Voilà, mon cher Monsieur, ce que mon amitié pour vous m'a fait un pénible devoir de vous dévoiler; voilà ce que l'on pense et dit de vous. C'est le tableau vrai de votre popularité actuelle. Je ne l'ai point surchargé; au contraire il y manque plusieurs traits de pinceau que j'aurais pu y ajouter mais cette esquisse est suffisante pour vous donner une idée de celui que l'impartiale histoire prépare de vous pour la postérité.. Ce tableau est peu flatteur, sans doute; mais il dépend encore de vous de le réformer: car je suis loin de croire que tout est désespéré pour vous, comme j'espère vous en convaincre (p. 131) par le portrait véritable que je vais vous donner de l'état des partis en Canada.

Il est de fait indubitable par les rapports journaliers qui nous viennent du Canada, et surtout par le ton des presses des deux partis, que grâce à la cruauté de Sir John Colborne et au despotisme de son administration, le virus révolutionnaire s'insinue de plus en plus dans la masse du peuple canadien, et que la loyauté du peuple tory s'affaiblit dans la même proportion, surtout dans les townships. Tous, à l'exception des officiers, sentent à présent que le régime colonial est la ruine du pays. On dirait presque cet automne que les enragés torys voudraient révolutionner à leur

profit, par les appels que leur font leurs presses. Tout languit, le commerce est tombé, l'émigration presque arrêtée, plus d'entreprises, plus de travaux, le manque de sécurité et de confiance publique rend la mal-aise universel; toutes les classes souffrent, mais surtout la classe ouvrière, qui déserte le pays. Les papiers torys admettaient eux-mêmes ce printemps que de là au mois de novembre actuel, l'émigration aux Etats-Unis se monterait à 25,000 au moins. Comme le bruit avait couru cet été que le Gouvernement allait s'occuper à remettre la milice canadienne sur pied, on voyait arriver par quarantaine les jeunes gens des meilleurs familles de campagne, qui fuyaient le Canada dans la crainte d'être enrôlés pour la Reine. Voilà une nouvelle cause d'émigration que les papiers torys n'avaient pas mise en ligne de compte. Il y en aura bientôt encore une autre; car le gouvernement a déjà commencé, à confisqué les biens des rebelles; il faudra bien pour le coup que ceux-ci émigrent. Tant mieux; (nous aurons sous la main les matériaux pour une nouvelle invasion, et des matériaux de la meilleur trempe: ces gens auront non seulement une partie à reconquérir, mais encore leur gite domestique à reprendre). A propos on dit que vous avez eu la sage précaution de mettre depuis longtemps vos bien à l'abri de la confiscation. (Le gouvernement lui-même est loin de se croire en sûreté au milieu de ses baionnettes: la désertion continue toujours parmi ses troupes régulières et ses milices volontaires, malgré les rigueurs qu'il exerce contre les dé-

serteurs: mais ceux qui ne réussissent pas à s'échapper, il (p. 132) les tue sans miséricorde; cela diminue le nombre tout de même que s'ils eussent déserté. Il sent d'ailleurs qu'il règne sur une population désespérée exaspérée: il a établi une police dans tous les villages un peu considérables des Districts de Montréal et des Trois-Rivières, c'est-à-dire, une foule de petits tyrans subalternes, qui harcèlent chaque individu du peuple en toute manière et tous les jours et pour toute chose: ceci avec la confiscation des biens et la transportation des prisonniers, doit sûrement consommer le mécontentement parmi le peuple; si bien que la fermentation gagne aussi le District de Québec jusqu'à présent si tranquille. Aussi, le Canadien qui y exerce une influence bien méritée, y-a-t-il tenu tout l'été un ton propre à élever l'opinion publique, et qui fait infiniment d'honneur à son caractère moral et politique. Avant l'insurrection il blâmait les insurgés, aujourd'hui qu'ils sont dans le malheur, malgré qu'ils l'aient proscrit lui-même, il les défend et noblement au point que la Gazette-Neilson, le Mercury et le Hérald l'ont déjà menacé de le faire renvoyer à la pension du géolier de Québec, d'où il ne fait presque de sortir. Malgré le dénuement et le manque total de ressources des réfugiés malgré la honteuse hostilité du Gouvernement américain contre nous, les frontières sont toujours gardées à grand frais par des milices volontaires. Les journeaux torys ne peuvent cacher leurs terreurs, et presque chaque semaine ils ont quel-

ques nouveaux rêves d'invasions projetés à annoncer leurs craintifs lecteurs. Ceci a le bon effet en même temps d'entretenir les espérances des Canadiens: aussi le peuple qui ne raisonne pas votre conduite s'attend-il chaque jour à vous voir revenir de France à la tête de quelques milliers, ou au moins de quelques centaines de braves français avec les autres secours nécessaires et nous, les réfugiés, avons le bon esprit, au moins ceux qui en ont, de ne pas vous dénigrer, afin de ne pas jeter parmi le peuple le découragement et surtout la défiance en tout chef; ce qui serait un mal sans ressource. Voilà le beau côté de votre position: au contraire, pour entretenir le feu sacré du patriotisme, nous serons forcé de vous soutenir tant que le peuple croira que c'est vous qui en êtes le Grand-Prêtre ordinaire. Mais prenez garde que le bandeau ne vienne à tomber des yeux du peuple: vous en seriez autant exécré et méprisé que (p. 133) vous en fûtes ci-devant aimé et admiré. Depuis deux ans d'inaction, le peuple néanmoins commence à avoir un doute vague sur vous. Mais vous avez bien des ennemis parmi les hommes pensants au Canada. Vous savez bien que vous vous en êtes faits vous-même de tous ceux qui ont osé avoir une pensée à eux sans qu'elle eût sa racine dans votre tête; toutes les gens, par exemple, de Québec, que vous avez cherché à abattre en masse, vous avez peu d'influence à exercer seul parmi eux; vous pourriez encore beaucoup, réuni à d'autres. Pourtant aujourd'hui c'est sur Québec que nous sommes obligés de jeter les yeux; car, comme je vous l'ai

déjà dit, les hommes de Montréal sont d'une froideur désespérante. C'est pourtant votre famille, le cercle de vos dévoués qui dominent là à Montréal: voilà encore qui n'est pas de nature à vous rehausser dans l'estime des gens. Mais aussi eux qui sont accoutumés à ne se guider que sur vous, quand ils ont vu que vous vous croisiez les bras; ils en ont fait autant. Vous seul pouvez faire mouvoir ces mannequins sans âmes: si vous pouvez y réussir, c'est votre meilleure chance; cela sera un commencement de réparation de votre part. Ce n'est pas que leur influence puisse vous servir beaucoup, ils n'en ont plu, du moins ils ne doivent plus en avoir: je parle particulièrement de vos deux cousins C.S.C. et L.M.V. La lâcheté de leur conduite et leur dégoutante mesquinerie lors des procès des insurgés l'hiver dernier, leur refus de seconder les efforts d'un généreux anglais, Mr. Walker, qui nous en a donné lui-même les détails, les a rendus un juste sujet de mépris pour nos adversaires, et je suppose, pour les Canadiens aussi. Mais conseillez-leur que, quand les choses se renoueront, tôt ou tard; et je vous prédis que si, jamais la fortune seconde notre zèle, tous les lâches déclamateurs seront ceux qui seront les plus rançonnés. Quant à moi, ce n'est pas à me venger des torys personnellement que je vise, mais à en débarrasser le pays; cependant je dois vous avouer que je désire de tout mon coeur punir ces lâches et hypocrites canadiens, ces soi-disants amis du peuple, chez qui l'avarice la plus sordide étouffe tout généreux sentiment. C'est contre

eux, ou plutôt contre leurs biens, que j'aurais du plaisir (p. 134) à exercer une juste rétribution, si toutefois ils ne reviennent à récipiscence. Je vous le répète, monsieur, agissez sur cette méprisable aristocratie de Montréal: c'est la première preuve que vous pouvez nous donner de vos bonnes dispositions.

Quant au peuple, il est toujours bon; parce que dans toute commotion publique le peuple est toujours sincère: ce sont les gentilshommes qui ne valent rien, à bien peu d'exceptions près: la plupart se sont déjà façonné le cou au joug de la servitude, tandis que le peuple regimbe contre l'aiguillon. Tournez vos regards vers ce bon peuple qui vous a si fidèlement supporté jusqu'à présent; mais travaillez tout de bon à mériter sa confiance. L'occasion ne fut jamais plus favorable. Il est si fatigué du régime colonial, si impatient du joug de l'étranger, qu'il recevrait volontiers sa délivrance de celui qu'il aurait cru auparavant son plus grand ennemi. Que les rénégats politiques Debatzch, John Neilson, Cuvilliers ou que tout autre déserteur revienne à son bon sens, (peut-être cette supposition pourrait-elle se réaliser) qu'il fournisse les moyens de mettre une armée sur pied et se mettre à la tête du mouvement: je suis persuadé que tous marcheraient à sa suite: pour moi, j'en donnerais l'exemple. Voilà qui vous sauve: car assurément on ne peut pas vous croire pire qu'eux. Vous pouvez donc encore au moins j'ose m'en

flatter, reconquérir la palme que vous avez laissé tant de fois échapper. Mais mettez-vous bien dans l'esprit que rien moins que l'indépendance absolue de l'Angleterre ne peut satisfaire les Canadiens, et surtout le bas peuple (1). Vous lui avez prêché la rébellion, vous lui avez fait perdre toute confiance quelconque en la mère patrie: il vous a pris au mot.

Aujourd'hui la séparation d'avec l'Angleterre est sa foi politique, il y restera fidèle; il n'y a plus moyen pour vous de lui donner une autre croyance. Il y a dans les masses et surtout dans les masses canadiennes, un bon sens naturel exquis comme vous le savez, et une logique pratique bien supérieure à celle de la plupart de nos célébrités, - politiques métaphysiciens qui n'ont que la connaissance des livres et non celle des choses, plus capables de juger du droit que de ce qui n'est (p. 135) que de fait; qui planent sans cesse dans les régions des abstractions, et ne connaissent les hommes que par théorie, qui ne sont par conséquent bons tout au plus que pour la spéculation et nuls pour l'action. Le peuple en masse par ce qu'il est à portée de connaître, juge par sentiment de tout espoir de redressement, de justice d'accomodement en un mot, est chimérique. Il aurait choisi aussi intimement que l'assemblée choisie de Middlebury, combien était vaine et illusoire la proposition que vous fites, que "si on le trouvait bon, vous pourriez passer en France et là faire venir Mr. Roebuck, Mr. Hume,

Mr. Leader et autres, pour vous aboucher avec eux et voir quelle mesure ils pourraient proposer au Parlement en faveur du Canada".

Quant à une séparation volontaire de la part de la Grande-Bretagne, on pourrait soupçonner que vous vous en êtes bercé aussi de la vaine espérance de la pouvoir obtenir; et si l'on en croyait certains rapports qui nous sont parvenus, on pourrait croire que vous y tenez encore, puisque vous auriez osé vous en ouvrir à Lord Brougham et à Mr. Humes que vous auriez rencontrés à Paris: mais ces rapports sont sans doute controuvés, tant la proposition paraît invraisemblable au point où nous en sommes avec l'Angleterre. J'avoue que la proposition, d'une manière abstraite, ne serait peut-être pas déraisonnable; qu'au contraire, considérée sous le point de vue de l'intérêt pécuniaire seulement, elle pourrait être avantageuse à la mère-patrie; j'avoue encore que c'est une idée, une de ces exagérations, qu'un membre de l'opposition pouvait sans ridicule laisser tomber sur le plancher de la chambre des Communes dans le cours d'un argument; mais néanmoins il ne paraît pas qu'elle ait été relevée, ni qu'aucun de nos amis radicaux ait voulu risquer sa réputation comme homme d'état pour en faire le sujet d'une discussion sérieuse: tant il y a peu de vraisemblance que l'idée de se dépouiller volontairement de leurs importantes colonies du continent de l'Amérique, à la face des puissances, ses rivales de l'Europe et de l'Amérique, puisse être entretenue un

seul instant par aucun homme politique de la Grande Bretagne. Je me borne à dire qu'on pourrait soupçonner que vous vous seriez bercé de l'invraisemblable (p. 136) idée d'obtenir de l'Angleterre une séparation volontaire d'avec elle, parce qu'elle aurait échappé de la bouche de quelque rateur des Communes et quelle serait devenue le sujet de quelque article de Gazette de la Métropole, et je n'insiste pas à porter à la charge d'un homme d'une aussi haute réputation politique tel que vous l'êtes, une aussi ridicule idée. Mais ce n'est pas là le rêve qui a assoupi votre activité à poursuivre la révolution commencée; c'est au moins l'espérance, aussi vaine, d'un accomodement aussi improbable entre la province rebellée et son gouvernement; comme le prouve à l'évidence surtout la suggestion précipitée que vous fites à l'assemblée de Middlebury. En vérité il est inconcevable qu'un homme à qui l'on supposait tant de sagacité politique, ait pu se laisser séduire par de telles illusions. Etait-il nécessaire, monsieur Papineau, d'attendre qu'on lut en toutes lettres dans le Rapport officiel de Lord Durham que rien moins que l'anéantissement politique des Canadiens-français ne pouvait rendre un accomodement possible (entre les deux races) pour être convaincu que c'était là qu'aboutiraient nos difficultés parlementaires, à moins d'une indépendance arrachée à main-armée. Ce but de nos adversaires politiques pouvait-il rester inconnu à un homme de votre longue expérience? N'était-ce pas dans cette vue là que le Bill d'Union des

deux Provinces a failli être escamotté en 1822? Par conséquent quel est l'homme tant soit peu politique, qui ne dût s'attendre qu'on ressusciterait cette mesure, ou toute autre aussi préjudiciable, aussitôt qu'on en trouverait un prétexte plausible comme l'est une Rébellion? Est-ce que votre lutte de trente ans avec la race anglo-saxonne n'a pas été suffisante pour vous faire connaître toute l'insolence de l'orgueil breton et toute la profondeur de la haine qu'ils nous portent comme aux rejettons de cette nation française leur rivale irréconciliable à cause de son inégalité reconnue de mérites en tout genre? Quand donc, après que la Rébellion a éclaté, vous cherchez à éteindre l'ardeur des patriotes en émoussant le courage des plus déterminés et flattant la lâcheté secrète des faux braves par l'espoir d'un accomodement que vous leur faites envisager toujours comme possible; je ne puis deviner quels peuvent être vos motifs, mais il m'est impossible de (p. 137) vous croire sincère. En effet quand le parlement impérial, après avoir refusé un conseil électif avant la Rébellion, vient, après la Rébellion, à un coup d'Etat tel que de suspendre la constitution entière pour punir le pays de ce que ses représentants s'étaient encore obstiné, après ce refus, à ne pas siéger avec un conseil à vie; comment peut-on croire que vous avez pu avec sincérité conserver l'espoir d'un accomodement équitable après l'injustice et la sévérité d'une telle punition? Avant la suspension de février 1838, vous auriez pu croire encore que vous en imposiez à l'Angleterre, et que vous

pourriez à la fin l'amener, par la crainte, à fléchir devant sa colonie; mais après qu'elle a eu commencé à prendre l'attitude seule qui convienne à son caractère et à sa dignité (telle qu'entendue par elle) et à châtier son audacieuse province en la privant de tous ses droits constitutionnels, le mot accomodement ne peut plus avoir aucun sens dans votre bouche, ni votre opposition aux mouvement subséquents, aucune excuse, car si vous êtes encore fidèle à vos doctrines et conséquent avec votre protêt renouvelé dans la dernière session de mois d'août 1837; quel autre accomodement pouvez-vous supposer possible, à moins que l'Angleterre ne fasse ces deux grands pas rétrogrades, nous rendre notre constitution, et même constitution amendée par le principe électif tant dans le conseil législatif que dans la plupart de nos autres institutions? En vérité le Sphynx lui-même ne pourrait débrouiller l'inexplicable énigme de votre conduite depuis ces deux dernières années.

Aujourd'hui il ne s'agit plus d'examiner s'il y a encore à espérer ou non, puisque nous avons notre avenir écrit devant nos yeux, et que la submersion de la nationalité française dans les populations anglo-saxonnes des deux provinces à l'appui la plus cordial du gouvernement et du parlement britanniques: et quoique lord Durham ne dise point dans son rapport une chose qui n'est point dicible, qu'outre l'anéantissement politique de la race canadienne française, il faut de plus pour rendre la paix dans le Bas-Canada l'extirpation physique des

Canadiens, comme autrefois des Acadiens, du sol de leur patrie, je ne doute pas que vous n'admettiez avec moi que c'est là le terme final des mesures de nos adversaires, dont la (p. 138) transportation des condamnés et la confiscation des biens des impliqués sont l'indice et les avant-coureurs. Que veut dire d'ailleurs cette détermination avouée de faire du Bas-Canada a british province? Donc si les Canadiens-français ne veulent pas se faire bretons, il faut qu'ils soient balayés. Et puis les Canadiens-français sont si déloyaux, si mauvais sujets, en un mot si dignes de tous les maux, qu'au dire de nos Lords tory l'Irlande même, la papistique Irlande est un modèle de loyauté, digne de toute faveur, au prix de "ces chiens de rebelles français". Ne faut-il donc pas que la haine qu'on nous porte soit une haine d'enfer; puisque à côté de nous l'Irlande peut attirer encore un sourire de la Barbare Angleterre. Je me hâte donc de conclure que puisque nous n'avons plus d'autre ressource que les armes pour arracher nos frères, et nous arracher nous-mêmes à une proscription certaine, aux Armes, donc M. Papineau, des armes, il nous faut, sur les armes seules nous devons fonder nos espérances pour l'avenir. L'Etat actuel des choses tant au dehors qu'au dedans des Canadas nous fait juger que le salut de notre pays est encore entre nos mains, pourvu que les Canadiens de l'intérieur et du dehors se montrent au niveau des circonstances. Je suis fâché de ne pouvoir m'étendre davantage sur ce sujet avant que nous soyions informés par vous-même que vous n'entretenez plus d'espoir d'un

accomodement pacifique et que vous êtes sincèrement convaincu qu'il ne vous reste plus d'autre recours que le recours aux armes. Si vous êtes disposé, monsieur, à partager nos efforts pour une séparation forcée d'avec l'Angleterre et à nous seconder, vous communiquerez avec M. Robert Nelson, le Président actuel de l'Organisation des réfugiés, qui est le seul homme de coeur et de tête qui nous reste, capable de faire des affaires et en ayant sincèrement la volonté et qui possède assez de crédit pour pouvoir agir efficacement. En même temps voici en quoi vous pourriez nous servir.

Si vous avez été fidèle au but de votre voyage, vous avez dû travailler à faire entendre à la Cour de France l'avantage que ce serait pour elle d'avoir un débouché pour l'excédant de sa population et en même temps un marché pour son commerce. Si vous pouviez faire adopter ces vues, dans ce (p. 139) cas-là il serait possible que vous obtinssiez quelques secours du Gouvernement lui-même. Mais comme aux dernières dates (..) le ministère français se trouvait encore peu assuré et que Louis-Philippe n'aimerait peut-être pas à courir le risque de se commettre avec son alliée Victoria; dans cette supposition là qui est la plus probable, le service que vous pourriez nous rendre auprès du gouvernement français serait de préparer les voies à la reconnaissance de notre indépendance aussitôt que nous l'aurions à peu près gagnée, c'est-à-dire aussitôt que nous serions en état de nous maintenir dans le Canada et d'en

contester la possession avec les armées anglaises; de faire les mêmes tentatives auprès du gouvernement russe en commençant à sonder les dispositions de son ambassadeur à Paris, et de nous faire connaître ce que nous pouvons espérer de ces deux quartiers. Si pour ces négociations vous sentez enfin la nécessité d'être revêtu d'un caractère public, demandez à être autorisé par l'assemblée des réfugiés. Je ne puis vous répondre des dispositions de tous; mais je pense que si vous pouvez convaincre l'assemblée qu'il y a encore à compter sur vous, vous réussirez à obtenir une autorisation: probablement aussi nous pourrions aussi avoir la signature de plusieurs des anciens représentants du peuple de l'intérieur. Si le gouvernement français déclinait d'intervenir pour le présent en notre faveur en nous fesant passer quelques secours secrètement, veuillez nous informer et nous pourrions compter sur l'aide de quelques particuliers, soit par don, soit par emprunt.

Mais surtout si vous sentez la nécessité du recours aux armes, faites part de votre détermination à vos amis de Montréal, que vous pouvez influencer, et que votre exemple seul peut réveiller de leur léthargique assoupissement. Je ne puis vous dire de m'adresser vos lettres pour Montréal, car je laisse immédiatement la frontière pour aller prendre de l'emploi dans le Diocèse de Vincennes, dans l'Etat de l'Indiana; mais en les adressant au Dr. Rob. Nelson, à St. Alban Vt, il trouvera les moyens de les faire parvenir malgré les espions du Gouvernement.

Je crois devoir vous prévenir, Monsieur, que cette lettre de ma part n'est pas strictement privée; qu'elle a plutôt un caractère semi-officiel, puisque je ne l'ai écrite qu'avec l'approbation des principaux réfugiés à qui j'ai eu l'occasion de la communiquer, et que c'est leur désir que j'en laisse une copie aux Archives de l'Association des réfugiés pour qu'elle puisse servir de preuve en temps et lieu, auprès de vos partisans et du public, en général, que si jamais ceux qui restent fidèles à la cause de la révolution canadienne se trouvent dans la désagréable, mais impérieuse, nécessité de vous démasquer, ce n'aura pas été sans avoir fait auprès de vous toutes leurs instances pour vous faire éviter la perte de cette belle réputation politique dont vous avez si gratuitement joui jusqu'à présent.

J'ai l'honneur d'être .....

Etne Chartier

4.1 Comptes Olivier Bruneau[1], prêtre (1814-1820)

(ACAM, 901.143, 814-1, 820-1.)

Par ses revenus, par son mode de vie, le curé de campagne n'avait rien de commun avec la masse. Certaines de nos recherches futures s'orienteront en ce sens.

Dt le curé de Beauport

		Livres	Sols	Sous ou cens
1 Gare de pommes	151		15	
1 mouton	101		10	
du poisson frais	3/4		3	4
1 cartier de boeuf	35	1	15	
9 couples de poulet	15		15	
1 dinde	4/6		4	6
1 couple de dinde	10/6		10	6
Reçu en décembre livres 1 - 5 sols		4 livres 13 sols		
Reçu en janvier livres 1 - 5 sols				
TOTAUX 2 livres 10 sols		-L2	10	
		-L2	3	

JANVIER	1 paire de soulier pour Marie		15	
1	1 gallon de vin de Témarif		8	
	1 gallon de vin de Porte		8	
	1 boîte de raisin		1	6
	1 fiole de moutarde			10
	Pain de Savoie & Biscuits		7	6
19	1 gallon de vin blanc		8	
	1 pot de vin de Porte		4	
	pain Savoie, blanc mange et gelée		7	6
	2 boîtes de ris		1	

1- Né à Québec le 12 mai 1788. Fit ses études à Québec et fut ordonné le 14 mars 1812. Vicaire à la Rivière-Ouelle (1812-1813); curé de Sorel (1814-1815); curé de St-Sulpice (1815-1819), de Beauport (1819-1823) de Verchères (1823-1864); retiré à Montréal où il est décédé le 29 juillet 1870.

		Livres	Sols	Sous ou cens
22	1 couple de dinde		10	
	1 couple d'oie		6	
	1 couple de perdrix		1	6
		L5	7	2
	paié à Marie	3	10	
	argent donné à son garçon	1	5	
	1 caisse de tôle	1	15	
	1 casque	1	10	
	22 boîtes de suif	1	7	6
	pour Marie paire de bottine		15	
		10	17	6
	9 boîtes 3/4 suif 1/3	16	4	8
			12	3
		16	16	11
	4 poissons frais 2/6		2	6
	1/2 Gare de poivre grise 20/	1		
	1 bouteille de vinaigre		1	
		18		5

Québec, le 30 octobre 1814

Doit Messire Olivier Bruneau, prêtre

1 chapeau de castor	1	10	
1 harnais complete	6		
1 pole de fer et le tuillau	4	7	
Passage, freinage et ferrage du cheval		16	
1 soupière		10	
2 souliers 3/		6	
2 pots bleu fleurie pour 4/		4	
3 bassins		5	

		Livres	Sols	Sous ou cens
2 plats blancs et 6 assiettes pour			4	
4 plats creux et 2 saladiers			15	
9 plats à bord bleu pour		1	2	
1 fruitier			1	3
1 douzne d'assiete creuse			6	
2 douzne de platte	5/	5/	10	
2 douznes petites assietes de dessert	3/		6	
1 service de thé et de caffé		1	15	
2 douznes de verre		1	5	
1 paire de sallière et moutardié de cristale			10	
2 paires de chandellier argentée			15	
? paires mouchette et porte mouchette			7	6
1 douzne de grand couteau		1	6	
1 grand couteau et fourchete et cuillere			10	
1/2 douzne petit couteau			12	6
1 bombe de fer et moulin à caffé		1	5	
3 Thea Board		1	10	
2 paires de fer à repasser				
3 caraphes		1	10	
9 verges de cottet, pour traversin et oreillier		1	16	
1 lieu de toite de ménage 50 yds. pr.		6	5	
2 marmites à	5/		10	
1 chaudron			10	
1 saspane			2	
1 pot vernis			2	6
1 douzne de petit plat			3	
3 chaudières de ferblan		1	11	
1 caffetière, et 2 tapis ferblan			5	
1 paire de Chenest		1		
1 poele à frire			6	
		42	7	5

Québec, le 30 octobre 1814

Dt Messr. Olivier Bruneau, Prêtre

1 plat creux	4	1	2	
3 matlas neuf	4	12		

		Livres	Sols	Sous ou cens
2 lits de plume	7	14		
4 traversin	20/	4		
6 oreillier	7/6	2	5	
4 têtes d'oreillier de baptist	5	1		
1 tour de lit de gringam et couchete		6		
1 douzne de grand bassin		1	4	
1 douzne de bolle			3	
1 bolle bleu et la secoupe			1	
1 sopha		5		
1 devant de poele en fer			5	
16 feuilles de tuillau	2/6	2		
1 boette à thé		2	6	
1 grande table		2		
1 grand chaudron et son trepied		3		
1 paire de grande couverte blanche		2		
2 couvre pied frappés	407	4		
1 paire de brosse à soulier, 1 pot de noix			5	
2 bergères noir	25/	2	10	
6 chaisses noir	17/6	5	5	
2 bergères blanches	107	1		
1 égouine à raser			10	
3 bodets à	157	2	5	
3 paires de rideau de Bazin	27/6	4	2	6
1 rideau de Baptist			7	6
		L87	2	6

Québec, le 12 octobre 1814

Avoir par Brunau, de Mr. O. Bruneau en Argent — L40 "

Québec, le 16 octobre 1814.

Dt. Messire Olivier Bruneau

1 pole de fer double		L12		
1 devant en fer			5	
8 chaises, avec du cuir lassee	4/	11	12	
		L73	17	

Québec, le 16 octobre 1814

Doit Mess Olivier Bruneau

			Livres	Sols	Sous
1	grande tapis		L10		
1	nape Danagy		4		
6	servietes	107	3		
30	verges indiennes pour rideau	2/6	3	15	
12	servietes	?/6	1	10	
1	care de cassonade 200	1/	10	11	
1	caisse de thé	6/	2	8	
30	livres de caffé	1/8	2	10	
1	cure de vin d'Espagne		8		
1	barril de vin blan		9		
2	bonnets de cotton	3/		6	
2	miroirs de toilette	15/	1	10	
3	puis de toile ouvrée	307	4	10	
1	bte de cotton filée			9	
1	barril de vinaigre		11	12	
1	douzne de boutons de caleche		11	6	
1	robe de boëuf illinois		3		
1	bte de poivre			3	
	muscade, canelle, cloux de Geroffe			6	3
1	passoire			5	
3	champlure pour			6	
6	boites de raisins	2/	"	12	
25	d'amande	2/3	2	16	3
3	bouteilles d'huile d'olive	3/	"	9	
2	boites de poudre, un tire bouchon			7	6
1	tinete de cuire 60	1/6	4	10	
1	table à jeu		4	"	
1	couvre pied neuf		1	"	
1	couverte de 3 points		"	10	
2	petites couvertes	9/6	"	15	
2	paires de drap	7/6	"	15	
1	tapis de cariole		2		
1	oreillier			7	6
1	paire de drap flannelle			12	6
1	jaket flannelle fine		1	5	
1	courte pointe d'indienne		"	15	
1	valise neuve		1		
4	napes à déjeuner	20/	4		
1	panier à pain			5	
	illisible blanc de Cerus		1	10	
1	nape à diner		2	3	
1	licol		"	10	
			L 96	"	"

Québec, le 7 décembre 1814

Doit Messrs. Olivier Bruneau		Livres	Sols	Sous ou cens
4 verges de Huschesne	7/6	L 1	10	
1 1/2 verge toile Ecrouë	1/8		2	6
1 casque de chat sauvage		1	5	
1 paire de mitaine		"	5	
		L 3	2	6

Le 15 janvier 1815

Doit Messire Olivier Bruneau				
argent à lui donné à Sorelle		L15		
1 Almanack			5	
1 boite de peinture jaune			5	6
1 boite de noir fin			4	
2 boites de peinture blanche	1/3		2	6
huile de lin et la cruche			10	
10 verges de toile crue	1/8		16	8
7 1/2 verges cotton blanc	2/		15	
1 pinceau			2	
2 1/2 douzne boutons à chemises	1/		2	6
1 pinceau poile de sourie			1	3
1 pincette à sucre			2	
1/2 d'Assie		"	"	5
		18	9	4

Le 24 mai 1815

Doit Messire Olivier Bruneau				
1 scelle d'Angleterre		L 6		
1 bride de scelle double		4		
1 double mauve		1	2	6
1 tablier de caleche en cuir		2		
2 pots de grès comis	2/6		5	
2 pots datte	3/9		7	6
1 pot à caffé			7	6
1 horloge		20		
payé à Holsom			12	6
1 frotte de sel			6	
1 boette de poudre à razone			6	

		Livres	Sols	Sous ou cens
1 sucrier			3	6
20 btes de sucre blan	1/6	1	10	9
1 couchette neuve		3		
5 verges cotton 5/4	3/		15	
1 matelas neuf		4		
1 toure de lit neuf		3		
		L 51	10	9

Québec le 25 mai 1815

Doit Messire Olivier Bruneau

2 verges indienne			3	
1 caisse de chandelles No 111 NO60	2/3	6	15	
1 illisible		6	"	
		13		

Québec, le 6 août 1816

Avoir de Messire Olivier Bruneau, prêtre

190 minots de bled à	10	L 95		
10 minots de pois	12/6	6	5	
		101	5	

Québec, 2 septembre 1816

Dt. Messire Olivier Bruneau, prêtre

argent paié pour lui de M. Kimber		9		
argent à lui prette aux Rivières		4		
		13		

	Livres	Sols	Sous ou cens
Québec, 30 octobre 1816			
Dt. Messire Olivier Bruneau, Prêtre			
1 Carafe de vin d'Espagne	9		
Québec, 7 juin 1817			
Avoir de Messire Olivier Bruneau, Ptre 500 minots de bled	250		
Dt. Messire Olivier Bruneau Argent à lui envoié par	25		
Québec, 19 juin 1817			
Avoir de Messire Olivier Bruneau par Capitaine Gagné 300 minots d'avoine	37	10	
Doit Messire Olivier Bruneau, prêtre payé le montant de son compte que j'ai paié à mon frère Pierre à Chambly	130		
Québec, 25 juillet 1817			
Dt. Messire Olivier Bruneau, prêtre argent à lui donné par sa Maman	1	5	
Québec, 15 novembre 1817			
Dt. Messire Olivier Bruneau, prêtre			
1 pain de sucre blan		7	
1 redingotte et peau de chamoie pour Marie	1	15	
1 paire de Bottine pour Marie		17	6
2 Bouteille de		10	
paié pour la poste		2	6
	3	12	1

	Livres	Sols	Sous ou cens
Québec, janvier 1818			
Doit Messire Olivier Bruneau, prêtre			
argent à lui envoyé par Messire Parent	25		
Québec, 6 mai 1818			
Doit messire Bruneau, Pretre -			
argent par mois	10		
1 pain de sucre blan		10	
Québec, 15 juin 1818			
Doit Messire Olivier Bruneau.			
payé a Bessirer	2		
payé à M. Boissonau	43	17	6
	45	17	6
Québec, le 16 juin 1818			
Doit Messire Olivier Bruneau			
1 cabriolet	20		
argent à lui donné par Mme Papineau	15		
	35		
Québec, le 25 juillet 1818			
Doit Messire Bruneau, prêtre			
payé à Mme Desjardins	4	15	
1 vache et le passage	5		
1 gare de vin d'Espagne	6	10	
2 pain sucre blan 20th	1		
	17	5	

		Livres	Sols	Sous ou cens
Québec, le 15 septembre 1818				
Doit Messire Olivier Bruneau prêtre				
50 minots de bled qu'il a vendu	5/10	14	11	6
argent à lui donné à St-Sulpice		6	10	2
		21	1	8
Québec, le 1 février 1819				
Doit Messire Olivier Bruneau, prêtre				
argent donné à Marie		3		
5 serviettes	10/	2	10	
2 verges de drap	10/		12	
2 verges de cotton	2/		4	
2 peaux de moutons d'Angleterre	4/			
		6	14	
Avoir de Messire Olivier Bruneau				
464 minots de bled	5/10	135	6	8
200 minots d'avoine	1/3	12	10	
80 minots de pois	4/2	16	13	4
		164	10	
Québec, le 1 février 1819				
Doit Messire Olivier Bruneau, prêtre				
pour marchandises à Chambly		3	10	
payé à Marie pour sa poste x		4		
1 tour de lit de Bazin		L 10		
		17	10	

		Livres	Sols	Sous ou cens
Québec, le 12 mai 1819				
Avoir Messire Olivier Bruneau				
319 minots de bled	5/10	93	11	10
76 minots de pois	4/2	15	10	8
100 minots d'avoine	2/	10		
		118	17	6
Québec, le 12 mai 1819				
Doit le curé de St-Sulpice Olivier Bruneau				
8 minots de bled, livré à la Berton (?)		2	14	
1/2 minots de pois		2	6	
		L 5		
Québec, le 15 juillet 1819				
Doit le curé de St-Sulpice, M. Olivier Bruneau				
argent à lui à Montréal		L13	15	
Québec, le 2 octobre 1819				
Doit Messire Olivier Bruneau, prêtre				
paié à Marie		3	10	
1 caisse de Tole		1	15	
argent donné à son garçon		1	5	
		6	10	

		Livres	Sols	Sous ou cens
Québec, le 4 décembre 1819				
Doit Messire Olivier Bruneau, prêtre				
1 paire de bottine			15	
1 gare de pomme			13	
1 mouton			10	
pour poissons frais			3	4
1 cartier de boëf		1	15	
9 couples de poulet			15	
1 dinde			4	6
1 couple de dinde			10	6
1 casque de peau noir		1	10	
1 gallon de vin énérif			8	
1 gallon de vin déporté			8	
1 boîte de raisin, 1 fiole de moutarde			2	3
		7	16	7
Québec, le 19 janvier 1820				
Doit Messire Olivier Bruneau, prêtre				
pour sucre, beurre et oeufs de			7	6
1 gallon de vin blanc			8	
1 pot de vin Porte		1	4	
2 boites de ris				10
1 couple de dinde			10	
1 couple d'oie			6	
1 couple de perdrix			1	6
pour oeuf, sucre blanc, beurre			7	6
22 boites de suif	1/3	1	7	6
monnaie			3	
boites 3/4 de suif	1/3		12	3
4 poissons frais			2	6
1/2 gare pomme grise		1		
1 bouteille de vinaigre			1	
		5	11	7

	Livres	Sols	Sous ou cens
Avoir de Messire Olivier Bruneau, prêtre			
en argent, en octobre, 1-13 juillet	1	5	
un aigle en or	1	5	
	2	10	

Avoir de Messire Olivier Bruneau, prêtre	
en argent	L10
	10 livres

TABLE DES MATIERES.

1.1 Lettre de D.B. Papineau à L.J. Papineau, Petite-Nation, 20 avril 1829, ... p. 1

Lettre de D.B. Papineau à L.J. Papineau, Petite-Nation, 6 juin 1831;

Lettre de L.B. Cherrier à L.J. Papineau, l'Assomption, le 12 novembre 1830, ... p. 5

1.2 Lettre de M. Berthelot curé de St-Luc à Mgr Plessis, St-Luc, 18 sept. 1808 ..... p. 7

1.3 Lettre d'un curé du Canada à Mme de Loynes de Morett, Baie du Febvre, 20 juillet 1817, ... p. 9

1.4 Lettre d'un citoyen au journal le Spectateur Canadien, Samedi le 31 juillet 1819, ... p. 23

1.5 Lettre de Augustin Vervais à Mgr Lartigue, Longueil, 9 octobre 1833, ... p. 26

2.1 Sermon de M. Antoine Tabeau, curé de Ste-Anne-de-Mascouche, Mascouche, 21 juin 1812, ... p. 29

2.2 Lettre de M. Joyer, curé de St-Sulpice à Mgr Plessis, St-Sulpice, 30 décembre 1812, ... p. 39

2.3 Lettre de M. Lajus curé de St-Jean-Baptiste-de-Rouville à Mgr de Québec, Rouville, 20 février 1809, ... p. 43

Lettre de M. J.B. Boucher de La Nativité de la T.S.V. (Laprairie) à Mgr de Montréal, Laprairie, 12 sept. 1824, p. 48

Lettre de M. Laurent Aubry curé de Contrecoeur à Mgr Panet, Contrecoeur, 5 août 1826, ... p. 50

2.4 Lettre de M. Paquin curé de St-Eustache et M. Lefèbvre curé de Ste-Geneviève à Mgr Lartigue, St-Eustache, 3 octobre 1831 ..... p. 56

3.1 Sermon de M. Raimbault curé de Nicolet, Nicolet, (s.d.) ..... p. 67

3.2 Sermon de M. Pierre-Antoine Tabeau curé de Boucherville, Boucherville, 13 avril 1823, ... p. 76

3.3 Manifeste des paroissiens contre leur curé, St-Joseph-de-Soulanges, 1817 ..... p. 81

Lettre de certains paroissiens de Soulanges contre leur curé, St-Joseph-de-Soulanges, 10 août 1817, ... p. 85

3.4 Lettre de M. Germain curé de Saint-Laurent à Mgr l'évêque de Québec, St-Laurent, 22 avril 1834, ... p. 88

3.5 Lettre de M. Germain curé de Saint-Laurent à Mgr l'évêque de Québec, St-Laurent, 11 novembre 1834, ... p. 92

3.6 Lettre ouverte du Dr C.H.O. Côté à ses constituants, St-Cyprien, 4 septembre 1835, ... p. 95

3.7 Lettre de M. Amiot curé de St-Cyprien-de-Napierville à Mgr Lartigue, St-Cyprien, 7 novembre 1837, ... p. 103

3.8 Lettre du curé Chartier de St-Benoît à Louis-Joseph Papineau, St-Albans, Vermont, novembre 1839, ... p. 107

4.1 Livre de comptes d'Olivier Bruneau, prêtre (1814-1820), ... p. 149

APPENDICE

APPENDICE (A)

Les chiffres indiquent en % les sommes dépensées pour l'achat d'objets du culte, l'ornementation, la décoration et la dorure des églises.

La Nativité de-la-T.S.V.[1] (Laprairie)	1755 67%	1768 50.4%	1780 30%	1781 31%	1787 26%	
La Visitation de-la-B.V.M.[2] (Sault-au-Récollet)	1740 35%	1746 29.1%	1752 41%	1755 42%	1764 68%	1769 41%
	1773 42%	1788 50.3%				
L'Assomption[3]	1755 37.5%	1757 60.4%	1767 31%	1768 41.1%	1769 30.2%	1770 49.4%
	1771 60.8%	1777 42.8%				
Sts-Anges[4] (Lachine)	1769 39%	1771 24.4%	1772 35.3%	1775 27.2%	1780 35%	1785 24.2%

1- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1759-1917).

2- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1736-1824).

3- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1743-1809).

4- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1769-1825).

St-Enfant-Jésus[5] (Pte-aux-Trembles)	1727 25%	1729 33%	1731 38%	1743 62.4%	1753 53%	1757 43.4%
	1759 51%	1760 38.3%	1770 35%	1772 37%	1773 73%	1776 44%
	1778 63%	1780 57%	1782 45.2%	1783 64%		
St-François-Xavier[6] (Verchères)	1759 49%	1766 39%	1768 36.4%	1774 66.7%	1782 61.5%	
St-Joachim[7] (Pte-Claire)	1768 37.1%	1775 47%	1777 65%	1779 73%	1780 54%	1782 46.4%
St-Joseph[8] (Rivière-des-Prairies)	1719 46.2%	1754 53%	1760 28%	1776 33%	1788 80%	1789 53%
	1790 80%					
St-Sulpice[9]	1758 20%	1760 48.2%	1768 28.2%	1771 52.2%		
St-Vincent-de-Paul[10]	1749 32.1%	1754 55%	1758 37.3%	1773 41%	1775 61%	1776 42.3%
	1781 40.4%	1782 55%				

5- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1726-1865)

6- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1724-1762); (1762-1799).

7- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1749-1838).

8- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1704-1851).

9- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1756-1879).

10- AP, Cahier de recettes et de dépenses de la fabrique (1743-1806).

APPENDICE (B)

(1796) Terrebonne

(ACESJ, VIA4IK, 1793-1810. M. Beaumont à Mgr de Québec, Terrebonne, 29 févr. 1796).

que je plaidois en faveur de la classe indigente des habitans, de ceux qui ne vendent que 8, 10, 15, 20, minots de bled.

(1800) St-Laurent

(ACAM, 355-105, 800-1. M. Cazeau à Mgr Plessis, St-Laurent, 28 févr. 1800)

J'avois déjà promis mon bled; et pour mes poids, je les garde pour mes paroissiens, car plusieurs m'en ont déjà demandé pour leur semence la récolte a trompé les habitans eux-même, ils se flattoient avoir plus qu'ils n'ont.

(1806) St-Hyacinthe

(ACESH, XVII.C.68, 1778-2 nov. 1840. M. Girouard à Mgr de Québec, St-Hyacinthe, 12 avril 1806)

Votre grandeur me permettra d'essayer à lui donner quelque connoissance de ma disposition à l'égard de la divi-

sion qu'il seroit nécessaire de faire de la paroisse de St-Hyacinthe, la paroisse contient 3,008 communiants et 64 maisons dont les habitants sont allés dans les colonies passer la mauvaise présente. Car l'année est mauvaise ici.

(1806) La Présentation

(ACESH, XVII.C.25, 30 juillet 1768-1 janv. 1840. M. Cherrier à Mgr Plessis, St-Denis, 7 août 1806).

Le presbitère des Etangs de Salvaille se couvre & va Bon train (...) Mr Denechau un des seigneurs qui a decide Les autres, & procuré un grand secours aux zélés pauvres de cet arrondissement.

(1806) St-Denis

(ACESH, XVII.C.25, 30 juillet 1768-1 janv. 1840. M. Cherrier à Mgr Plessis, St-Denis, 12 nov. 1806).

J'ai reçu le 9 les copies de votre lettre pastorale et elles sont toutes acheminées à Leur destination. je crains fort que Le retour dans la Riviere Chambly n'en soit pas Brillant. plus du tiers de mes paroissiens ne retirera pas de la recolte derniere La Semence que Ces

malheureux achettent depuis Trois ans a credit que je crois perdre pour Eux à la Semence prochaine.

(1806) St-Jean-Baptiste-de-Rouville

(ACESH, XVII.C.41, 20 juin 1802-3 janv. 1839. Requête des habitants de St-Jean-Baptiste-de-Rouville à Mgr de Québec, Rouville, 29 nov. 1806).

(...) les dits Sindics auroient fait les pas et demarches necessaires pour retirer la cotisation de chaque habitant de la ditte paroisse suivant l'acte de repartission qui en a été fait et homologué à cet effet. que loin de réussir dans le recouvrement des dits payements, vos suppliants auroient douleur de voir que les annees de disette réitérées, dans la ditte paroisse, auroient rendu la majeure partie d'entre eux incapable non seulement de faire les payements échus dès les années dernière même ceux à echoire cette année (...)

(1807) St-Sulpice

(ACAM, 355.108,807-1. M. Joyer à Mgr Plessis, St-Sulpice, 30 janv. 1807).

il faut ajouter à cela que la récolte a manqué cette année.

(1808) Ste-Geneviève-de-Berthier

(ACEJ, Carton 1, Ste-Geneviève (Berthier), 26 juillet 1766-21 avril 1847. M. Pouget à Mgr de Québec, Berthier, 12 sept. 1808).

toutefois si vous êtes embarassé pour y pourvoir particulierement cette année, il faudra bien estre aussi courageux que M. Bedard. La dixme y sera mince aussi bien qu'a bertthier. C'est notre tour. nous avions gros lorsque les autres avoient maigre.

(1808) St-Luc

(ACESJQ, Carton 1, St-Luc, 23 oct. 1798-10 nov. 1889. M. Berthelot à Mgr de Québec, St-Luc, 26 mai 1808).

Des concubinaires, des incestueux publiques, des desordres de toute façon (...) et trop peu de revenus.

(1809) Ste-Anne-de-Mascouche

(ACESJ, VIA17K, 1788-1830. M. Gatien à Mgr de Québec, Mascouche, 23 août 1809).

Ayant obtenu de M. le grand Vicaire la permission de faire des prières et processions publiques pour demander la cessation du fleau des insectes qui devastoient les champs je dis à mes paroissiens dans l'annonce de

la fete qu'il ne suffisoit point d'avoir prié pendant quelques jours, que leur fête devoit être pour eux, un moyen d'obtenir ces graces par la piété, la mortification et le bon exemple.

(1809) Ste-Rose

(ACAM, 355-118,802-1. M. Bélair à Mgr Plessis, Ste-Rose, 1 mai 1809).

L'etat pauvre et malheureux de mes paroissiens (...) J'ai l'honneur de dire à Votre Grandeur Mgr d'après les connaissances que j'ai moi-même des ressources et des moyens de l'homme en question (...) que l'homme ne pouvait pas former le $\frac{1}{4}$ de la somme sans vendre une partie de son nécessaire; il n'a pas de bled à vendre, il lui en faut au contraire acheter pour vivre, il a dernièrement vendu des animaux qu'il esperait manger.

(1810) St-Philippe-de-Laprairie

(ACESJQ, Carton 1, St-Philippe-de-Laprairie, 21 sept. 1769-4 juillet 1887. M. Robitaille à Mgr de Québec, Laprairie, 5 mai 1810).

j'ai reçu ces jours-ci une lettre de M. Vezina (...) Il m'a dit en parlant de ces affaires (...) qu'il n'avoit pas encore reçu la moitié des dixmes de cette pré-

sente année et qu'il y avoit déjà six mois d'écoulés depuis la St-Michel. Il m'a dit qu'il esperoit d'être secouru de la caisse de St-Michel étant dans la détresse.

(1810) Ste-Elizabeth

(ACEJ, Carton 1, Ste-Geneviève (Berthier), 26 juillet 1766-21 avril 1847. M. Pouget à Mgr de Québec, Berthier, 31 mai 1810).

L'on me dit que plusieurs (paroisse de Ste-Elizabeth) devoient présenter requête à votre grandeur, demandant de ne pas commencer cette année à raison de la pauvreté du plus grand nombre (il s'agissait de réparations pour l'église).

(ACEJ, Carton 1, Ste-Elizabeth, 17 sept. 1801-5 juin 1878. M. Keller à Mgr de Québec, Ste-Elizabeth, 28 oct. 1810).

Les pauvres vivent misérablement. L'hyver en travaillant à la journée, et le printemps ils partent pour voyager tant sur les barges que pour les pays hauts, de sorte que pendant l'ouvrage de l'Eglise ils sont absents, car ils ne reviennent qu'aux récoltes.

(1810) St-Roch-de-l'Achigan

(ACEJ, Carton 1, St-Roch-de-l'Achigan, 8 janv.

1770-17 fév. 1891. M. Raizenne à Mgr de Québec, St-Roch, 4 déc. 1810.)

il fait depuis la St-Michel l'ecole a huit enfants. Le nombre ne pourroit être plus grand cet hivert vu la disette à laquelle chacun participe.

(1811) St-Joachim-de-Châteaugay.

(ACEV, Carton 1, St-Joachim de Chateaugay, 10 juillet 1768-24 mars 1890. M. Bouguier à Mgr de Québec, Chateaugay, 16 février 1811).

(...) les gens sont de la vraie canaille et pauvres, la légitimation pourroit les rendre meilleurs. le scandale est grand. voila pour autrui.

(1812) St-Michel-de-Vaudreuil

(ACEV, Carton 1, St-Michel-de-Vaudreuil, 11 avril 1766-4 déc. 1889. M. Provencher à Mgr de Québec, Vaudreuil, 23 déc. 1812).

La récolte a manqué tout à fait, dans ces cantons. La misère est extrême je vois qu'il ne sera pas aisé de s'arranger. (...) La misere ne change point les coeurs il ya par ici de quoi faire gémir, ceux qui ont un peu de crainte de Dieu.

(1813) St-Michel-de-Vaudreuil

(ACEV, Carton 1, St-Michel-de-Vaudreuil, 11 avril 1766-4 déc. 1889. M. Provencher à Mgr de Québec, Vaudreuil, 18 janvier 1813).

il y a dans cette paroisse beaucoup de bals invités comme ils les appellent. il y a eu un très grand nombre cet hiver quoique la misere soit bien grande, les suites de ces bals et de ces veilles ne sont pas peu de choses, il y a de quoi gémir de voir le bon Dieu peu connu & servi.

(1813) Ste-Marguerite-de-Blairfindie (l'Acadie)

(ACESJQ, Carton 1, Ste-Marguerite-de-Blairfindie, 1 janv. 1789-23 oct. 1887. M. Lancto à Mgr de Québec, l'Acadie, 7 fév. 1813).

Ce monsieur me dit tous les jours avec Larmes: que vont devenir mes soeurs et mon frere que je ne peux plus soutenir. quand a moi je ne saurois Le secourir en tant qu'il Le definerois et qu'il auroit besoin, je fais ce que je peux et je crois pas qu'il aie a se plaindre de moi, dans une année de famine ou j'aurai peine a me soutenir, moi seul, jointe aux grandes depenses que j'ai été obligé de faire, une Laiterie et un hangard, partie en pierre pour me garantir des voleurs (...) mon vicaire en

convient la moitié de la paroisse ne paye point et
La moitié de l'autre moitié paye mal.

(1813) St-Charles-de-Lachenaie

(ACESJ,VIA49K, 1722-1831. Requête des syndics et des marguillers, Lachenaie, mars 1813).

Que les difficultés qu'ils ont éprouvé (les Syndics) en percevant ce premier tiers - de la part d'un grand nombre des dits habitants, par rapport à la grande médiocrité de la récolte dernière, leur persuade que pour percevoir le reste ils seront dans la dure nécessité de poursuivre en justice beaucoup de personnes (...) Ce qui leur causeroit un dommage considérable.

(1813) St-Henri-de-Mascouche

(ACEJ, Carton 1, St-Henri-de-Mascouche, 22 mai 1761-22 fév. 1890. M. Parent à Mgr de Québec, Mascouche, 3 avril 1813).

(...) j'avoue que la récolte est affligeante cette année.

(1813) St-Sulpice

(ACAM, 355-108,813-3. M. Joyer à Mgr Plessis, St-Sulpice, 5 oct. 1813).

(...) Cette année je n'ai pas vendu un seul minot de bled aux marchands vû la grande misère.

(1813) St-Joachim-de-Chateaugay

(ACEV, Carton 1, St-Joachim-de-Chateaugay, 10 juillet 1768-24 mars 1890. M. Bouguier à Mgr de Québec, Chateaugay, 31 oct. 1813).

Nous sommes dans la plus grande confusion. la misere est universelle.

(1814) St-Michel-de-Vaudreuil

(ACEV, Carton 1, St-Michel-de-Vaudreuil, 11 avril 1766-4 déc. 1889. M. Coté à Mgr Plessis, Vaudreuil, 13 avril 1814).

Le nommé Jean-Baptiste Lefebvre, un des capitaines de milice de ma paroisse, désirent épouser Marguerite Charlebois, veuve de Joseph Padrion, laquelle se trouve parente au deuxieme degré avec Arebange Daoût la seconde femme du dit Jean-Baptiste Lefebvre. Cette veuve peut être regardée comme une pauvre honteuse qui a déjà beaucoup souffert par la disette qui existe ici depuis deux ans.

(1814) Sault-au-Récollet

(ACAM, 355.112,814-2. M. Perinault à Mgr Lartigue, Sault-au-Récollet, 1 mai 1814).

Les habitans me chargent de vous supplier de leur accorder

du coffre de la fabrique, la somme de cent Louis vu la mauvaise année.

(1814) St-Joachim-de-Châteaugay

(ACEV, Carton 1, St-Joachim-de-Châteaugay, 10 juillet 1768-24 mars 1890. M. Bouguier à Mgr de Québec, Châteaugay, 16 sept. 1814).

(...) mais nous n'avons entendu que des plaintes amères de la récolte actuelle (...) A la verité c'est qu'une disette affreuse nous menace dans certains cantons. bien des habitans ont abandonné des pieces entieres de bled qui ne vouloient pas les frais de la recolte.

(1816) St-Antoine-de-Lavaltrie

(ACEJ, Carton 1, St-Antoine-de-Lavaltrie, 21 juin 1767-21 août 1890. M. Paquin à Mgr de Québec, Lavaltrie, 14 janv. 1816).

Votre Grandeur me pardonnera de n'avoir pas répondu plus vite a la lettre circulaire. j'ai fait depuis sa réception la quette de l'enfant jésus dans mes deux paroisses j'ai pris toutes les informations possibles. il manque beaucoup de grins dans mes deux paroisses surtout dans lavaltrie (...)

(1816) St-Joachim-de-Châteaugay

(ACEV, Carton 1, St-Joachim-de-Châteaugay, 10 juillet 1768-24 mars 1890. M. Cornelier à Mgr de Québec, Châteaugay, 18 janv. 1816).

Les gens de cette paroisse auront assez pour subsister cet hyver et pour semer au printemps.

(1816) St-Jacques-le-Majeur

(ACEJ, Carton 1, St-Jacques-le-Majeur, 25 janv. 1788-30 déc. 1891. M. Maudran à Mgr de Québec, St-Jacques, 20 janv. 1816).

Sur environ cinq cent familles dont ma paroisse est composée, il ya peut-être cinquante ou soixante qui auront assez pour subsister et ensemencer leurs terres. La plus grande partie du reste n'ont plus rien du tout, et le reste peut-être auront-ils de quoi subsister jusqu'au printemps, mais n'auront rien pour semer.

(1816) St-Pierre-de-Sorel

(ACESH, XVII.c.66, 1776-1840. M. Joyer à Mgr de Québec, Sorel, 21 février 1816).

J'ai l'honneur d'écrire à votre grandeur pour la prier de nous accorder aux marguillers et à moi la permission de disposer de la quête de l'enfant jesus ou au moins d'une

partie selon qu'elle jugera à propos, en faveur des pauvres des deux paroisses que je dessers, vû que ces pauvres abondent.

(1816) St-Roch-de-l'Achigan

(ACEJ, Carton 1, St-Roch-de-l'Achigan, 8 janv. 1770-17 fév. 1891. M. Raizenne à Mgr de Québec, St-Roch, 24 fév. 1816).

Dans chacune de mes paroisses, je crois, le tiers qui peut vivre et semer le reste est dénué de tout, aujourd'hui des familles nombreuses ne mangent que tous les deux jours.

(1816) Terrebonne

(ACESJ, VIA4IK, 1810-1823. M. Varin à Mgr Plessis, Terrebonne, 29 févr. 1816).

les habitans de Terrebonne, et de la partie de St-françois de Sales que je dessers, sont à peu près dans le même état que l'an dernier, c'est à dire assez de bled pour fournir à la subsistance des familles, et à l'ensemencement de leurs terres, mais presque point de menus grains.

(1816) Ste-Marguerite-de-Blairfindie (l'Acadie)

(ACESJQ, Carton 1, l'Acadie, 1 janv. 1789-23 oct. 1887. M. Lancto à Mgr de Québec, l'Acadie, 15 juin 1816).

d'après Les informations que jai crues nécessaires, jai appris que Le tier par endroits, et La moitié, dans d'autres, des récoltes, etoit de moins que L'année derniere; de Sorte que Le tier des habitans et plus, ne sont pas reduit a navoir rien a manger et a semer, mais n'en n'ont pas assez pour eux.

(1817) St-Joseph-de-Soulanges

(ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. M. Aubry à Mgr de Québec, Soulanges, 18 juin 1817).

J'ai écris à Votre grandeur au commencement du printemps, mais je n'ai reçu aucune réponse. La lettre fut pourtant mise avec grand soin à La poste de Soulanges avec une que j'adressois à Son excellence Sherbrooke pour le remercier de la bonté qu'il avoit eu de me faire délivrer un certain nombre de quarts de farine et de Lard pour mes pauvres.

(1818) Ste-Madeleine-de-Rigaud

(ACEV, Carton 1, Ste-Madeleine-de-Rigaud, 9 nov. 1794-14 mai 1892. M. Labroquerie à Mgr de Québec, Rigaud, 30 août 1818).

Cette seigneurie (seigneurie d'Argenteuil) contient environ 50 à 60 propriétaires catholiques la plus part pauvre et dénués.

(1819) St-Joseph-de-Soulanges

(ACEV, Carton 1, St-Joseph-de-Soulanges, 4 avril 1774-23 avril 1891. M. Manseau à Mgr de Québec, Soulanges, 3 janv. 1819).

Les quêtes et souscriptions viennent si souvent que mes gens sont comme désespoir. Les revenus de Nouvelle Longueil pour l'année présente ne prouvent rien, puisque là comme aux Cèdres, la récolte a manqué presque totalement.

(1820) Ste-Thérèse-de-Blainville

(ACESJ, VIAYOK, Ste-Thérèse-de-Blainville, 1818-1829. M. Ducharme à Mgr de Québec, Ste-Thérèse, 28 juillet 1820).

Quelques dettes contractées pour la décoration de l'Eglise et dont je n'ai pu m'acquitter à cause de la mauvaise année.

(1820) St-Paul-de-Joliette

(ACEJ, Carton 1, St-Paul-de-Joliette, 14 mars 1780-19 mai 1892. M. Bellenger à Mgr de Québec, St-Paul, 16 sept. 1820).

(...) Comme l'argent est extrèmement rare & que beaucoup d'habitans sont bien pauvres; ils espèrent que votre grandeur leur permettra de prendre une dixaine de Louis au coffre pour achever les reparations de leur presbitère avant que les froids surviennent.

(1821) La Presentation

(ACESH, XVII.C.68, 1778-2 nov. 1840. M. Bardy à Mgr Lartigue, La Présentation, 4 nov. 1821).

Grand nombre de propriétaires en cette paroisse n'ayant pû remplir les paymens de leur réparation, par la rareté de l'argent, mettent les syndics dans la triste nécessité de leur faire des frais ou d'emprunter pour satisfaire leur entrepreneur suivant les termes fixés (...) Le nombre des pauvres est devenu, depuis quelques années, bien considérable en cette paroisse et ce à mesure que l'argent devenoit plus rare. Leur donnant du crédit, ils prendront des forces et se rendront capables de satisfaire;

au lieu qu'en les poursuivant actuellement, on acheveroit de les abattre, en leur arrachant pour ainsi dire, des mains, le pain de leurs enfants.

APPENDICE (C)

(1796) St-Joseph-de-Pointe-Lévi (Lauzon)

(AAQ, Carton 1, St-Joseph-de-Pointe-Lévi. M. Masse à Mgr de Québec, St-Joseph, 11 juillet 1796.)

qu'il plaise à Votre Grandeur que je lui expose l'extrême affliction de mes paroissiens dont les grains sont entièrement rasés par les sauterelles et les chenilles, dont il ya une quantité prodigieuse.

(1796) Pointe-du-Lac (La Visitation)

(ACETR, Carton 1, Pointe-du-Lac (La Visitation), 1742-18 déc. 1901. M. Gagnon à Mgr de Québec, Pointe-du-Lac, 2 sept. 1796.)

Si je conduis les ames, je dois travailler à m'en rendre capable. Sans cela je me perdrai et ceux qui me sont soumis. est-ce trop au bout de huit ans de misère et neuf ans de prêtrise de demander une cure ou je ne sois obligé de gagner ma vie par mon travail. j'ai cru trouver une raison en cultivant la terre. quel travail ingrat dans de mauvaises terres: j'ai semé l'année derniere quinze minots de bled et ma récolte m'en a donné vingt et un, je n'ai pas mieux réussi cette année (...)

les terres en général sont si ingrates que les habitans ne prennent pas la peine de les cultiver.

(1797) St-Joseph-de-Pointe-Lévi (Lauzon)

(AAQ, Carton 1, St-Joseph-de-Pointe-Lévi. M. Masse à Mgr de Québec, St-Joseph, 10 juillet 1797.)

je ne peux me dispenser d'importuner encore une fois votre Grandeur étant moi-même assiegé de plusieurs de mes paroissiens qui se plaignent fortement des sauterelles, ils assurent que depuis la Croix qui est à une demie lieue au dessus de l'eglise, jusqu'à celle qui est à la route qui va à St-henry, (lequel espace forme une lieue environs (sic) elles mangent tout à net.

(1797) St-Charles-de-Bellechasse

(AAQ, Carton 1, St-Charles-de-Bellechasse. M. Roy à Mgr de Québec, Bellechasse, 2 oct. 1797.)

depuis trois ou quatre ans que nos habitans sont affligés de la disette.

(1799) St-Antoine-de-Tilly et l'Assomption (les Eboulements)

(AAQ, Carton 1, St-Antoine-de-Tilly, M. Paquet à Mgr de Québec, St-Antoine, 1 janv. 1799.)

Vous m'avez questionné en juillet dernier sur les revenus de la cure des Eboulements, je vous ai répondu qu'elle n'alloit pas souvent à 200 minots de bled. j'ose avec confiance vous dire, monsieur, que ce n'est pas ce que j'ai voulu vous faire entendre; j'ai du vous avoir dit, et je m'en rappelle très bien, que les deux dernières années seulement n'avoient donné que 200 qu'elle avoit été jusqu'à 314 (...) et je suis très sincèrement persuadé que vous avez été très mal informé des revenus du pauvre St-Antoine qui a donné quelque fois 300 minots (...) en tirera deux cents cette année.

(AAQ, Carton 1, St-Antoine-de-Tilly. M. Paquet à Mgr de Québec, St-Antoine, 11 août 1799)

Depuis huit jours nos campagnes ont changés (sic) considérablement, il ya quelque apparence de récolte; mais j'ai toujours la crainte, (...)

(1800) Saint-Jean-Baptiste (les Ecureuils).

(AAQ, Carton 1, St-Jean-Baptiste (les Ecureuils). M. Doulé à Mgr de Québec, Les Ecureuils, 17 août 1800.)

La présente est pour vous supplier de permettre à la Fabrique de fournir l'argent qui sera nécessaire pour l'ouvrage du rond point de notre Eglise.
Les Marguillers assemblés ici ont aussi l'honneur de vous demander cette permission à raison de la pauvreté de la paroisse.

(1804) St-Antoine-de-Tilly

(AAQ, Carton 1, St-Antoine-de-Tilly. M. Paquet à Mgr de Québec, St-Antoine, 19 mars 1804.)

La bonne volonté que mes habitans font paroître pour la batisse du presbitere et soulager le grand nombre de pauvres, je ne puis le faire sans emprunter. je demande à votre Grandeur si je puis le faire De ma fabrique, en fesant une assemblée à cet effet.

(1804) St-François

(AAQ, Carton 1, St-François. M. Gagnon à Mgr de Québec, St-François, 22 juin 1804.)

Mes paroissiens demandent des processions. Si vous jugez à propos de plus de leur imposer quelque penitence, ils sont disposés à les recevoir.

(1804) Ste-Famille-de-l'Ile-d'Orléans

(AAQ, Carton 1, Ste-Famille-de-l'Ile-d'Orléans. M. Gagnon à Mgr de Québec, Ile d'Orléans, 22 juin 1804.)

Dans le moment où je vous écris les habitans de ma paroisse sont assemblés au presbytère et n'entrevoient le danger où ils sont de n'avoir rien absolument cette année pour vivre eux et leurs animaux.

(1804) St-François-de-la-Nouvelle-Beauce (Beauceville)

(AAQ, Carton 1, St-François-de-la-Nouvelle-Beauce, M. Lamothe à Mgr de Québec, St-François (Beauceville), 10 juillet 1804.

La nécessité ou nous nous trouvons par le défaut d'argent m'oblige a vous demander permission de prendre dans le coffre douze ou quatorze cent livres pour payer les maçons et peut etre moins. il y a un si grand nombre de pauvres, qu'on ne peut que retirer très peu d'argent.

(1805) Saints-Pierre-et-Paul (Baie St-Paul)

(AAQ, Carton 1, Saints-Pierre-et-Paul (Baie St-Paul). M. Lelièvre à Mgr de Québec, Baie St-Paul, 14 juillet 1805.)

Un fléau terrible menace la Baie St-Paul, des nuages de

sauterelles s'élèvent de différents endroits, commencent à manger le bled, et mettent partout où ils passent, pour apaiser à la colère de dieu qui se manifeste, nous avons recours à la prière.

(1806) St-Antoine-de-Tilly

(AAQ, Carton 1, St-Antoine-de-Tilly. M. Paquet à Mgr de Québec, St-Antoine, 26 janv. 1806.)

je n'espère pas plus de 150 minots de bled cette année; c'est ce qui tout sur quoi il faut tout prendre; ce qui me détermine à faire le sacrifice de St-Antoine, c'est que je ne trouve plus de crédit, vu que celui qui m'avoit avance se trouve lui même en besoin, de sorte que je suis continuellement occupé à emprunter à l'un pour aller à l'autre (...)

(1806) L'Ange-Gardien

(AAQ, Carton 1, L'Ange-Gardien. M. Langlois à Mgr de Québec, Ange-Gardien, 6 juin 1806.)

il vous demande cette permission, parce qu'il faut qu'ils fassent (habitants) faire un clocher cette (sic) été et qu'ils se disent incapable de fournir assez d'argent (...)

(1807) Nicolet et St-Grégoire

(ACAM, St-Enfant-Jésus (Pte-aux-Trembles) 355-102, 307-1. M. Durocher à Mgr de Québec, Pointe-aux-Trembles, 7 avril 1807.)

Esce ainsi que vous croyez me dédomager de la perte de Nicolet et de St-Grégoire? Pensez-vous avoir améliorer mes affaires souffrantes, en si peu de tems, avec une disette aussi grande qu'éprouve ces deux petites paroisses.

(1809) L'Assomption (Les Eboulements)

(AAQ, Carton 1, l'Assomption, (les Eboulements). M. Marcheteau à Mgr de Québec, Les Eboulements, 2 nov. 1809.)

grace à Dieu je n'ai pas un sol. je ne m'en plains pas, parce que je me plais dans ma pauvreté.

(1810) St-Antoine-de-Tilly

(AAQ, Carton 1, St-Antoine-de-Tilly. M. Leclerc à Mgr de Québec, St-Antoine, 26 juin 1810.)

Les habitants de St-Antoine se lamentent, les puces des paroisses de la Baie, de Nicolet mangent tout leur blé. Ils demandent des bénédictions, des processions,

des prières publiques. j'attends Monseigneur vos ordres en cas que ceux de Ste-Croix n'en desirent autant (...)

(1811) Ste-Geneviève-de-Batiscan

(ACETR, Carton 1, Ste-Geneviève-de-Batiscan, 7 mai 1769-16 mars 1898. M. Dorval à Mgr de Québec, Batiscan, 19 mars 1811.)

mais je ne suis pas si riche qu'on pense cette année, et je ne suis pas capable de soulager les pauvres de ma paroisse cette année. Le beau frère de cette fille où elle est à présent est très pauvre lui même, incapable de pouvoir le soulager il n'a pas de pain pour lui même ni le moyen d'en acheter. La plus grande misère est répandue dans nos endroits, les plus riches n'ont rien.

(1813) Ste-Anne-de-la-Pérade

(ACETR, Carton 1, Ste-Anne-de-la-Pérade, 17 nov. 1769-23 oct. 1849. M. Morin à Mgr de Québec, Ste-Anne, 10 avril 1813.)

Les necessités des pauvres pour la vie et les semences sont si pressantes dans notre paroisse que les notables, et ainsi que moi nous avons cru être obligés de repré-

senter à votre grandeur que nous désirerions que la quête du bled annuelle pu être distribuée en faveur des indigens.

(1813) L'Annonciation (L'Ancienne-Lorette)

(AAQ, Carton 1, L'Annonciation (L'Ancienne-Lorette), M. Dénéchaux à Mgr de Québec, Ancienne-Lorette, 31 mai 1813.)

Mais plus que jamais il est de fournir du pain a beaucoup d'habitans qui en manquent. Le nombre en est plus grand que le pensent ns grands & lourds citadins en place (...) Les Capitaines ou Notables des Paroisses etant les plus capables de juger a vûe de la misere de leurs semblables, ils ont l'honneur de vous présenter, selon l'avis que je leur ai donné, comme à un des premiers Directeurs, un etat de ceux qui ont osés (sic) se présenter & qui sont dans le plus pressant besoin (...) Dieu veuille que ces pauvres supplients soient écouttés, & qu'ils ne perdent pas chacun au moins quatre jours de leur tems, à frapper à plusieurs portes avant d'avoir quelque soulagement.

(1814) St-François-de-la-Nouvelle Beauce (Beauceville)

(AAQ, Carton 1, St-François-de-la-Nouvelle Beauce. M. Chevrefils à Mgr de Québec, St-

François, 10 janv. 1814.)

Mais comme il va beaucoup de misère dans la paroisse, ces mêmes syndics supplient Votre Grandeur de leur permettre comme elle leur a déjà permis d'employer le revenu de la quête de l'enfant-Jésus, de cette année, pour les aider dans les fins des réparations.

(1814) Ste-Geneviève-de-Batiscan.

(ACETR, Carton 1, Ste-Geneviève-de-Batiscan, 7 mai 1769-16 mars 1898. M. Hot à Mgr de Québec, Ste-Geneviève, 14 mai 1814.)

La pauvreté est étendue considérablement par ici et dans plusieurs endroits elle est désolante. Les familles sont dans la détresse en raison des mauvaises récoltes précédentes.

(1816) L'Assomption (les Eboulements)

(AAQ, Carton 1, L'Assomption (les Eboulements). M. Coté à Mgr de Québec, Les Eboulements, 13 octobre 1816.)

On ne se figure pas l'extrême misère qu'il y a dans la paroisse, aujourd'hui avant la grande Messe les principaux de la paroisse se sont assemblés.

(1817) L'Assomption (les Eboulements)

(AAQ, Carton 1, l'Assomption (les Eboulements). M. Coté à Mgr de Québec, Les Eboulements, 18 juillet 1817.)

(...) les gens sont venus en grand nombre me trouver, me disant que tous les grains etoient mangés, et même le foin; à la vérité c'est une compation de voir ces gens, tous chagrins, je n'ai point encore vu d'épis (...)

(AAQ, Carton 1, Les Eboulements. M. Coté à Mgr de Québec, Les Eboulements, 25 sept. 1817.)

Comme la misère de l'année derniere a été extrême et qu'elle menace encore cette année par la perte des grains dont les habitans sont obligés de payer la dîme je supplierois Votre Grandeur d'ordonner à mes paroissiens de payer la dîme des patates.

(1819) St-Charles-de-Bellechasse

(AAQ, Carton 1, St-Charles-de-Bellechasse. M. Perras à Mgr de Québec, St-Charles, 15 janvier 1819.)

Je suis en frais de recouvrir mon presbytere; mes Pa-

roissiens ne sont pas trop dans l'aisance, en raison des dernieres mauvaises années, je vous demanderois pour les soulager permission de prendre la quete de l'enfant Jesus qui peut monter tout au plus à une trentaine de piastres.

(1820) Pointe-du-Lac (La Visitation)

(ACETR, Carton 1, Pointe-du-Lac (La Visitation), 1742-18 déc. 1901. M. Gagnon à Mgr de Québec, Pointe-du-Lac, 18 sept. 1820.)

(...) n'ayant eu cette année que cent soixante dix minots de bled dont j'ai vendu a peine la moitié a un très bas prix, n'ayant aucun supplément quelconque pas meme des patates.

(1821) St-Léon-de-Maskinongé

(ACETR, Carton 1, St-Léon-de-Maskinongé, 1802-6 fév. 1924. M. Delanoy à Mgr de Québec, St-Léon, 20 mai 1821.)

L'argent est très rare, chacun en est dépourvu (...). La récolte n'a pas été abondante (...) Je n'ai vendu que cent cinquante minots de bled a quatre chelings: beaucoup de bled pour peu d'argent.

(1821) St-François

(AAQ, Carton 1, St-François. M. Gagnon à Mgr de Québec, St-François, 30 juillet 1821.)

Ils ont à peine de quoi avoir leurs plus pressans besoins.

(1821) Ste-Famille-de-l'Ile-d'Orléans

(AAQ, Carton 1, Ste-Famille-de-l'Ile-d'Orléans. M. Gagnon à Mgr de Québec, Ile d'Orléans, 31 juillet 1821.)

les habitants en vendant ce qu'ils ont à vendre au marché, le vendant à si bas prix, qu'ils ont à peine de quoi avoir leurs plus pressans besoins. ils demandent donc qu'il leur soit permis de se servir de l'argent du coffre pour profiter de l'offre de cet ouvrier qu'ils ne pourroient pas avoir l'année prochaine.

(1822) Cap Ste-Madeleine

(ACETR, Carton 1, Cap Ste-Madeleine, 9 août 1786-1 oct. 1927. M. Noiseux à Mgr de Québec, Cap Ste-Madeleine, 17 juillet 1822.)

(...) les habitans sont très pauvres et ont beaucoup de peine à payer la rente de leurs banc et les autres droits de la fabrique.

(1823) Cap-Santé

(AAQ, Carton 1, Ste-Famille (Cap-Santé). M. Gatien à Mgr de Québec, Cap-Santé, 7 janv. 1823.)

une grande partie des habitans n'ayant pas assez récolté de bled, pour avoir du pain jusqu'à la récolte prochaine.

APPENDICE (D)

(1793) St-Pierre-de-Rivière-du-Sud

(ACESAP, Carton 1, St-Pierre, lettre no 22. M. Paquet à Mgr de Québec, St-Pierre, 6 juillet 1793.)

Les habitans de St-Pierre s'étant assemblé au presbitère aujourd'hui m'ont exposé les malheurs que causent les sauterelles, qui les menacent d'une grande disette, si elles continuent de manger le bled et tous les autres grains. ils m'en ont apporté quelques épis qui sont mangé même avant qu'ils soient sorti de la gorge, et d'autres mangé à mesure qu'ils en sortent; suivant le rapport de la paroisse assemblée, je vois que les champs sont bien affligé (...)

(1796) St-Roch-des-Aulnaies

(ACESAP, Carton 1, St-Roch-des-Aulnaies, lettre no 44. M. Verreau à Mgr Hubert, St-Roch, 2 juillet 1796.)

Je vous ecris au sujet de l'affliction qui regne dans cette paroisse par rapport aux sauterelles et autres vermines qui font bien du degat dans plusieurs habitans de cette paroisse, qui ont été ruinés l'an passé et qui

courrent risque d'etre ruiné cette année. ils esperent que Sa Grandeur leur indiquera quelque moyen propice et surtout à Celui qui aura l'honneur de remettre à Sa Grandeur cette lettre.

(1799) Cap St-Ignace

(ACESAP, Carton 1, Cap St-Ignace, lettre no 68. M. Goriault à M. le coadjuteur, Cap St-Ignace, 4 sept. 1799.)

Ces gens de dite aux ages s'adressent à vous pour obtenir pour moi une permission d'employer les prieres du rituel contre les mouches qui les desserent.

(1804) Ste-Anne-de-la-Pocatière

(ACESAP, Carton 1, Ste-Anne-de-la-Pocatière, lettre no 82. M. Faucher à Mgr de Québec, Ste-Anne, 22 juin 1804.)

Les habitans de ma paroisse sont alarmés de voir leurs semences et toutes l'herbe dans leurs champs dévorés par les vers et les sauterelles; ils supplient Votre Grandeur de donner vos ordres pour en faire la bénédiction.

(1804) St-Roch-des-Aulnaies

(ACESAP, Carton 1, St-Roch-des-Aulnaies, lettre no 53. M. Verreau à Mgr de Québec, St-Roch, juin 1804.)

dans l'affliction ou nous nous trouvons (...) les vers les sauterelles et autres insectes ont commencé a manger les guerets ou l'on met les animaux et ne trouvent plus rien a manger.

(1804) St-André-de-Rivière-du Loup

(ACESAP, Carton 1, St-André, lettre no 36. M. Dorval à Mgr de Québec, St-André, 5 août 1804.)

De tous les habitans la plus grande partie ne paye pas la Dixme qu'a moitié et l'autre ne donne rien. Cependant il faut vivre avec ces pauvres gens, c'est-à-dire vivre en s'endettant.

(1805) St-André-de-Rivière-du-Loup

(ACESAP, Carton 1, lettre no 43. Requête des habitants qui sont dans la détresse à Sir Robert Shore Milnes, St-André, 6 mai 1805.)

Qu'il plaisse à Votre Excellence fidels & loyaux de Sa Majesté notre gracieux Souverain George trois ... prions

très humblement d'ecouter Les prieres de vos Suppliants & de nous soulager du fardeau qui Nous oppresse à un degré à ne point supporter. Considérez notre pauvreté & ayez compassion de notre Misere (...)

(1805) St-François-de-Rivière-du-Sud.

(ACESAP, Carton 1, St-François-de-Rivière-du-Sud, lettre no 33. M. Bédard à Mgr de Québec, St-François, 8 juillet 1805.)

(...) pour qu'il me fût accorder de faire la Bénédiction des champs pour chasser les sauterelles et chenilles qui détruisent entierement leurs champs de bled & les habitans de Berthier m'en font la même demande.

(1812) St-André-de-Rivière-du-Loup

(ACESAP, Carton 1, St-André, lettre no 51. M. Letang à Mgr de Québec, St-André 24 déc. 1812.)

J'aurois volontiers accepté un prêtre, comme Mgr de Saldes me l'a offert par Lettre, mais ma pauvreté, mon mauvais Logement et surtout les conditions dures qu'on y mettoit, m'en ont empêché, (...)

(1813) Notre-Dame-de-l'Assomption (Berthier)

(ACESAP, Carton 1, St-François-de-Rivière-du-Sud, lettre no 55. M. Cornelier à Mgr de Québec, St-François, 17 mai 1813.)

Les gens de Berthier supplient Votre Grandeur de vouloir bien me permettre de faire la bénédiction de leurs champs (...) la moisson prochaine ne soit encore moins abondante que celle de l'année dernière.

(1816) St-Pierre-de-Rivière-du-Sud

(ACESAP, Carton 1, St-Pierre-de-Rivière-du-Sud, lettre no 54. M. Vallée à Mgr de Québec, St-Pierre, 2 nov. 1816.)

(...) je crois bien que la très mauvaise récolte, occasionnée par les gelées, a Beaucoup contribué à les entretenir dans cette indifférence (habitants) même à l'augmenter.

(1816) Ste-Anne-de-la-Pocatière

(ACESAP, Carton 1, Ste-Anne-de-la-Pocatière, lettre no 92. M. Painchaud à Mgr de Québec, Ste-Anne, 6 déc. 1816.)

M. Deslauriers, toujours chaud, pour le bien public, se

proposant & offrant de envoyer à vûe, les provisions que nous attendons du gouvernement & que nous supposons encore à Québec.

(1816) Notre-Dame-de-Liesse (Rivière-Ouelle)

(ACESAP, Carton 1, Notre-Dame-de-Liesse (Rivière-Ouelle), lettre no 41. M. Panet à Mgr de Québec, Rivière-Ouelle, 16 déc. 1816.)

Si l'on peut obtenir que le passage de ces provisions soit payé par le Gouvernement, nous sommes résolus, vû la pressante nécessité ou est la plus grande partie de secours, de contribuer aux frais de passage (...) Pour moi, je ne puis faire grand'chose, n'ayant cette année aucune espérance de dime de cette paroisse, ni de voir rentrer des avances faites par les semences le printemps dernier. Les habitants n'ayant pas moyen de payer leurs dettes par la mauvaise récolte. Lorsque les provisions seront traversées à la pointe Lévi nous ne manquerons pas de voitures, pour aller les chercher.

(1817) Cap St-Ignace

(ACESAP, Carton 1, Cap St-Ignace, lettre no 89. M. Viau à Mgr de Québec, Cap St-Ignace, 31 mars 1817.)

Quoique plusieurs familles aient déjà laissé la paroisse pour gagner les paroisses d'en haut, encore ici 12 à 15 familles absolument sans secours & réduites à la dernière misère, en conséquence je prie votre Grandeur de vouloir bien parler à son excellence, afin d'obtenir quelque secours pour ces pauvres familles, d'après ce que j'ai entendu dire, Son excellence accorderoit quelque chose par la voie de votre Grandeur, je ne sais plus que faire.

(ACESAP, Carton 1, Cap St-Ignace, lettre 91.
M. Viau à Mgr de Québec, Cap St-Ignace,
1 octobre 1817.)

(...) j'avoue pourtant que j'aurois été trop pauvre cette année pour entreprendre ce voyage. deux raisons me faisoient désirer mon changement, l'une que votre grand. convoit déjà, la peur que j'éprouve en traversant à l'isle; l'autre c'est le mauvais état de mes affaires, je dois une centaine de louis & je me vois hors d'état de satisfaire à cette dette, en restant ici; Si les années eussent été passables, je serois peut-être parvenu à joindre les deux bouts; mais l'année dernière surtout m'a écrasé, étant chargé de deux pensions & obligé de en outre partager avec les pauvres le peu de dîme que j'ai perçue; j'ai vendu le reste à bas prix & une partie à crédit,

cette année-ci ne sera pas plus favorable ? il faudra encore partager avec les pauvres.

(1817) St-Louis (Kamouraska)

(ACESAP, Carton 1, St-Louis (Kamouraska), lettre no 119. M. Provencher à Mgr de Québec, Kamouraska, 24 avril 1817.)

j'ai quelques tracasseries avec les commissaires avec les provisions des pauvres. presque tous les curés des environs se plaignent de leurs procédés en certaines choses (...) toutes les provisions sont dans le presbytère, ou plutot ont été, car il n'y en a presque plus. je me mêle peu de la distribution, tout le fardeau retombe sur Mr Dionne avec les autres membres du comité. Nous avons fini j'espere d'envoyer des listes des pauvres, il faut avouer qu'elles nous surchargeroient beaucoup dans le carême et même tems pascal.

(1817) St-Thomas (Montmagny)

(ACESAP, Carton 1, Cap St-Ignace, lettre no 91. M. Viau à Mgr de Québec, Cap St-Ignace, 1 oct. 1817.)

Votre Grandeur dira peut-être qu'elle m'a offert St-Thomas; mais outre la répugnance que j'aurois pour cette paroisse

sous tous les autres rapports, je n'y aurois pas été mieux pour arranger mes affaires, les revenus y étant très modiques & le nombre des pauvres très grand.

(1818) St-André-de-Rivière-du-Loup

(ACESAP, Carton 1, St-André, lettre no 53. M. Parent à Mgr de Québec, St-André, 7 avril 1818.)

Plusieurs n'ont pas encore payé la rente de leurs bancs de deux années, faute d'argent, disent-ils, et par la mauvaise récolte; ce qui met le Marguiller beaucoup en retard de la reddition des comptes.